

document de référence 2006



Mr.Bricolage sa

Sommaire

ORGANIGRAMME	2
RAPPORT DE GESTION	5
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2006	6
III. Les chiffres sociaux en 2006	9
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2006	11
V. Les chiffres consolidés de l'année 2006	15
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2007	23
VII. Renouvellement et nouvelles délégations	24
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2006	27
IX. Modifications statutaires	28
X. Rémunération des mandataires sociaux	28
XI. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	31
XII. Conventions et engagements réglementés	34
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	34
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2006	47
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2006	50
Résultat des cinq derniers exercices	53
Texte des résolutions proposées	54
Rapports des commissaires aux comptes	61
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	65
Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	66
I. Renseignements de caractère général concernant la société au 31 décembre 2006	66
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2006	68
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 31 décembre 2006	69
IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	71
V. Nantissements, cautions et autres engagements	74
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	75
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	76
Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société	77
I. Présentation de la société et du Groupe	77
II. Les relations privilégiées du Groupe avec ses clients et ses fournisseurs	88
III. Investissements du groupe	89
COMPTES CONSOLIDÉS	91
États financiers consolidés	92
Notes annexes au tableau de flux de trésorerie consolidés	96
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	97
Annexe aux comptes consolidés	106
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139
COMPTES SOCIAUX	141
Bilan	142
Compte de résultat	144
Tableau des flux de trésorerie	146
Annexe aux comptes sociaux	147
Notes sur le bilan	150
Rapports des commissaires aux comptes	168
RAPPORT DU PRÉSIDENT	171
Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	172
Procédures de contrôle interne	183
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	186
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	189
ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	190
TABLEAU DE CONCORDANCE	193

Responsable du document

Monsieur Maurice Vax, Président Directeur Général.

Attestation du responsable

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques (les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contient une observation et qui figure en pages 180 et 181 du Document de référence 2005 n° D06 - 0324 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2006 ».

Maurice Vax

Politique d'information

M. Hervé Courvoisier

Directeur Général Délégué

M. Claude Larcher

Directeur stratégie et organisation

Téléphone : + 33 (0) 2 38 43 50 00

Télécopie : + 33 (0) 2 38 43 11 58

Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG Audit département de KPMG SA

Représenté par M. Hervé Chopin - 1 cours Valmy, 92923 Paris-la-Défense

et M. Robert Labrune - Immeuble Lafayette, 7, rue de la Vieille-Levée - BP 36107 – 45061 Orléans Cedex 2

Nommé à l'occasion de la constitution de la société et renouvelé le 18 juin 2001 pour un mandat de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cabinet Deloitte & Associés

Représenté par M. Gérard Badin – 185 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean-Claude Carnis

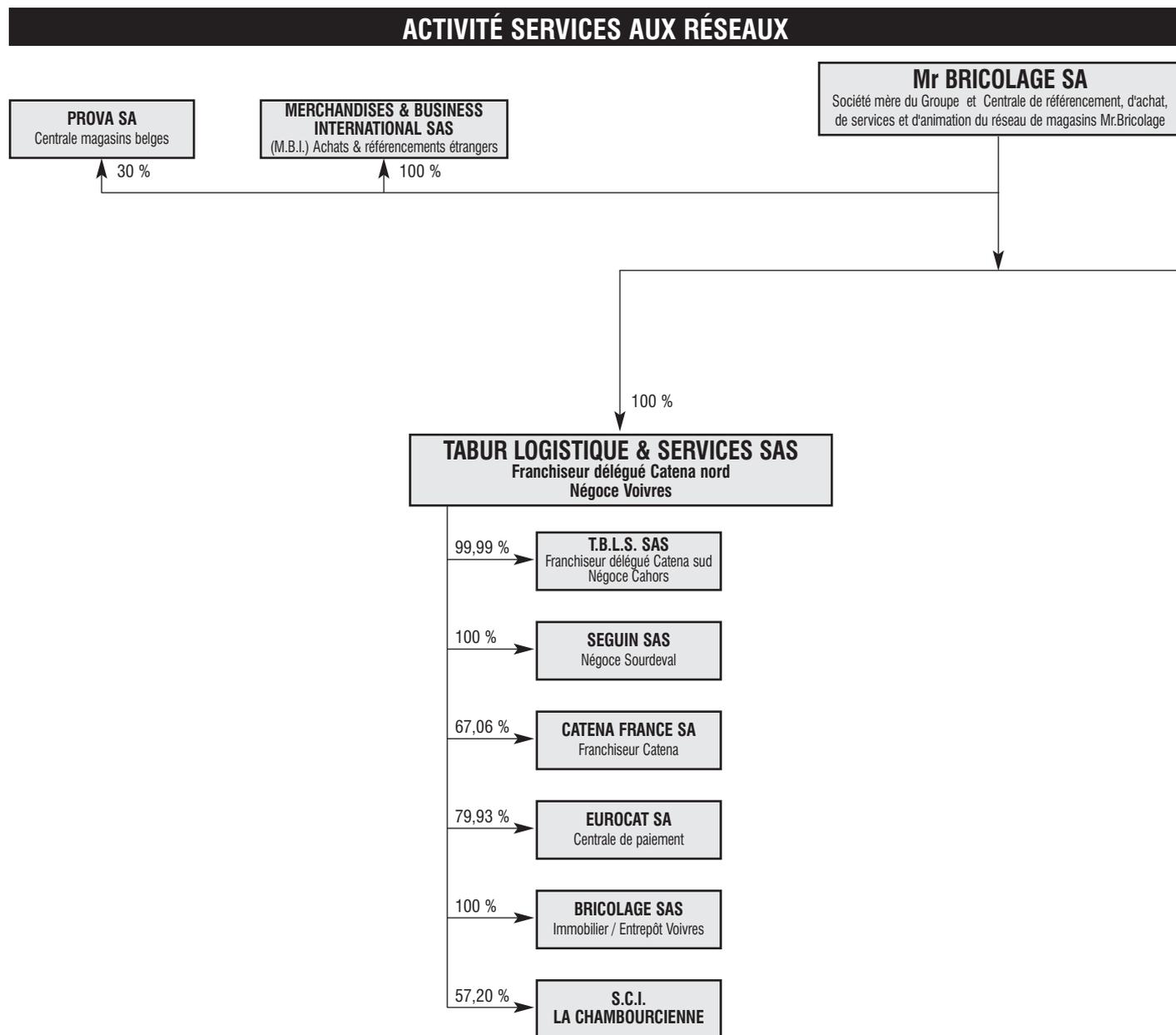
4, allée Albert-Meary, 18000 Bourges

Nommé le 21 mai 1997 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, renouvelé à l'occasion de l'Assemblée Générale du 18 juin 2001 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Cabinet BEAS – 7/9 Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine

Nommé le 19 juin 2006 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

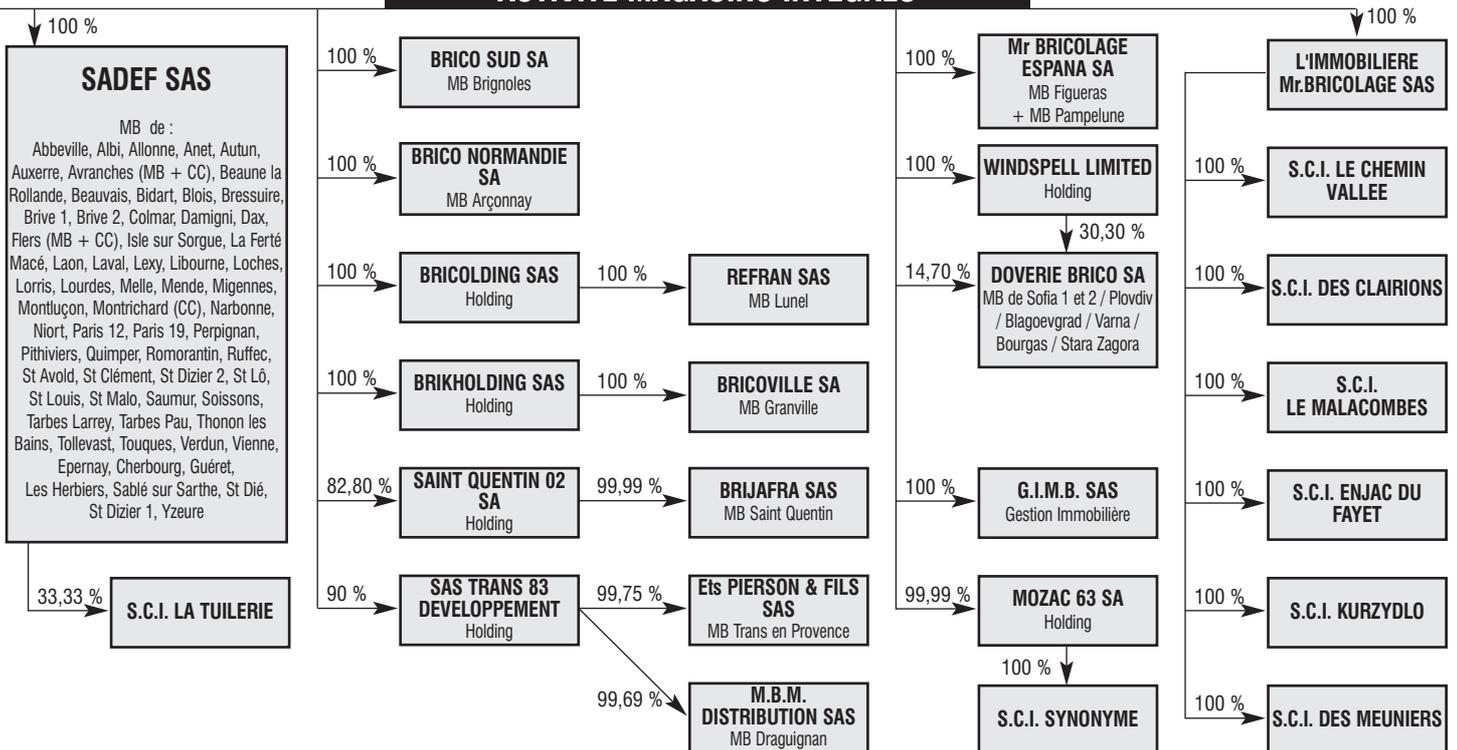
Organigramme juridique simplifié du Groupe Mr Bricolage au 31/12/2006



Activité de services à destination des réseaux adhérents Mr.Bricolage et franchisés Catena (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnements des magasins).

Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêt (directs et indirects) repris du périmètre consolidé.

ACTIVITÉ MAGASINS INTÉGRÉS



Activité propre d'exploitation de surfaces de vente (75 magasins intégrés sous enseigne Mr.Bricolage – MB – ou Catena – CC –).

Rapport de gestion

SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007	6
I. Présentation des états financiers	6
II. Les faits marquants de l'année 2006	6
III. Les chiffres sociaux en 2006	9
IV. L'activité des filiales et participations par branche d'activités sur l'exercice 2006	11
V. Les chiffres consolidés de l'année 2006	15
VI. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et perspectives pour l'année 2007	23
VII. Renouvellement et nouvelles délégations	24
VIII. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au 31 décembre 2006	27
IX. Modifications statutaires	28
X. Rémunération des mandataires sociaux	28
XI. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	31
XII. Conventions et engagements réglementés	34
XIII. Dispositions sociales et environnementales visées à l'article L.225-102-1 du Code de commerce	34
XIV. Informations relatives à l'actionnariat de la société au 31 décembre 2006	47
XV. Dispositions complémentaires au 31 décembre 2006	50
Résultat des cinq derniers exercices	53
Texte des résolutions proposées	54
Rapports des commissaires aux comptes	61



Rapport du Conseil d'Administration

à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, ordinaire et extraordinaire, conformément au Code de commerce et aux dispositions de nos statuts pour vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Les convocations à la présente Assemblée Générale ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces documents ont été transmis en application de l'article 432-4 alinéa 5 du Code du travail au Comité d'entreprise qui n'a présenté aucune observation.

Le rapport que nous vous présentons intègre des références aux résultats consolidés, ainsi qu'à l'activité des filiales.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports, toute information quant à la régularité et à la sincérité des comptes annuels et des comptes consolidés qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui vous paraissent opportuns.

I – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément aux textes en vigueur, nous vous informons qu'aucune modification dans la présentation des comptes sociaux et consolidés et dans les méthodes d'évaluation retenues n'est intervenue en 2006.

Comme au 31 décembre 2005, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 sont présentés conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Les chiffres qui vous seront présentés dans le présent rapport de gestion sont, sauf mention spécifique, en milliers d'euros.

II – LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2006 : LE RETOUR VERS UNE MEILLEURE RENTABILITÉ DU GROUPE

Depuis 2004, la société Mr Bricolage s'attache à réorganiser ses deux réseaux (enseignes Mr.Bricolage et Catena). Cette année 2006 aura été marquée par un retour vers une meilleure rentabilité du Groupe.

La restructuration des réseaux s'est poursuivie en 2006 grâce à la réorganisation progressive du parc des magasins aussi bien d'un point de vue commercial (magasins mis à l'honneur grâce aux concepts dans un univers consacré au plaisir de la décoration) que d'un point de vue économique (arbitrages sur les ouvertures et fermetures de magasins).

L'amélioration de la chaîne de l'approvisionnement a également contribué à cette réorganisation.

De manière générale, la poursuite des actions menées depuis 2004 aura porté ses fruits à fin 2006. (Développement à l'international, situation financière assainie, simplification de l'organigramme juridique).

Nous étudierons successivement ces différents points.

II.1. La réorganisation progressive du parc de magasins sous enseigne Mr.Bricolage et Catena

II.1.1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNES MR.BRICOLAGE ET CATENA : NOMBRE DE MAGASINS, SURFACES ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Nos deux enseignes, Mr.Bricolage dans les villes moyennes et Catena dans les petites villes et les zones rurales, nous permettent de mailler tout le territoire français et d'être présents dans neuf pays étrangers.

a) L'enseigne Mr.Bricolage

Au 31 décembre 2006, l'enseigne Mr.Bricolage est portée par 416 magasins contre 422 magasins à fin 2005, répartis en France métropolitaine (364), dans les DOM TOM (12) et à l'étranger (40 magasins dans 9 pays).

16 magasins sous enseigne Mr.Bricolage, dont 4 à l'étranger, ont rejoint le réseau alors que 25 magasins ont fermé leurs portes et que 3 magasins sous enseigne Catena sont passés sous enseigne Mr.Bricolage au cours de l'exercice 2006.

14 transferts et agrandissements de magasins ont permis de créer plus de 18 000 m² de surface de vente.

Après les ouvertures, agrandissements et fermetures de l'année 2006, la surface commerciale totale a augmenté de plus de 19 500 m² pour passer de 1 127 420 m² au 31 décembre 2005 à 1 146 942 m² au 31 décembre 2006.

Le réseau Mr.Bricolage affiche un chiffre d'affaires commercial TTC de l'enseigne de 1 639,2 millions d'euros au 31 décembre 2006, contre 1 595,3 millions d'euros à fin 2005, en progression de 2,76 %.

Le marché du bricolage a progressé quant à lui en France de 2,2 % en valeur en 2006 (source Banque de France).

b) Catena

L'enseigne Catena (Catena et Super Catena) est présente en France métropolitaine et à La Réunion.

Conformément à sa stratégie de réorganisation entamée en 2005, destinée à optimiser et rentabiliser son parc de magasins sous enseigne Catena, l'enseigne a continué de procéder à des arbitrages.

Au 31 décembre 2006, 125 magasins portent l'enseigne Catena contre 131 magasins à fin 2005.

Cette diminution s'est matérialisée par :

- la fermeture de sept magasins sous enseigne Catena ou Super Catena
- le passage sous enseigne Mr.Bricolage de trois magasins
- et l'ouverture de quatre nouveaux magasins.

Six magasins portant l'enseigne Catena ont bénéficié d'un transfert/agrandissement au cours de l'exercice 2006.

Au total la surface de vente reste constante à 105 628 m² au 31 décembre 2006 contre 105 893 m² au 31 décembre 2005.

Compte tenu des différents arbitrages effectués, le chiffre d'affaires commercial du réseau ressort à 135,5 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 137,5 millions d'euros à la fin 2005 en baisse de 1,4 %.

Toutefois, à magasins comparables, le chiffre d'affaires hors taxes au 31 décembre 2006 est en hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2005.

II.1.2. LES ATOUTS MIS EN AVANT PAR LES ENSEIGNES MR.BRICOLAGE ET CATENA EN 2006

a) *Mr.Bricolage : des magasins de plus en plus rentables grâce à l'accélération des passages sous concepts*

Au-delà des transferts et agrandissements de magasins (14 en 2006) permettant d'augmenter la surface commerciale, le Groupe a mis en œuvre un programme de remodeling à trois niveaux pour son enseigne Mr.Bricolage.

Le « Cœur de la Maison » et le « Cœur des Métiers » : Outre les remodelings classiques (complets ou partiels dans certains rayons), les deux concepts axés sur la décoration et l'aménagement de la maison ont continué d'être mis en œuvre sur l'année 2006, permettant à l'enseigne Mr.Bricolage de se différencier de ses concurrents.

- Le Cœur de la Maison

Le concept « Au Cœur de la Maison », lancé depuis 2003, destiné aux magasins sous enseigne Mr.Bricolage d'une surface de vente supérieure à 2 000 m² met en scène les produits dans un univers consacré au plaisir de la décoration et de l'aménagement intérieur et extérieur de la maison. Les produits sont mis en scène de façon à montrer le résultat final aux clients pour favoriser le passage de l'idée à la réalisation. Au centre du magasin, face à l'entrée, la « Place décoration » est le point d'orgue de cette théâtralisation et regroupe les produits les plus porteurs de la décoration (papiers peints, peintures à effets regroupés par palettes de nuances, voilages, rideaux, coussins...), le tout organisé par tendances. Chaque univers majeur est disposé autour de la place décoration et met en avant les tendances et les nouveautés (revêtements de sols, luminaire, sanitaire, électricité...).

Au 31 décembre 2006, ce sont 44 magasins sous enseigne Mr.Bricolage du réseau à être passés sous ce concept, soit 13 magasins supplémentaires au cours de l'année 2006. Ce résultat obtenu est supérieur à l'objectif fixé en début d'année.

- Le Cœur des Métiers

Le concept « Au Cœur des Métiers », lancé pour la première fois en

novembre 2004, a été décliné pour les magasins d'une surface inférieure à 2 000 m² et pour les magasins ne répondant pas aux critères d'installation du « Cœur de la Maison ».

A fin 2006, 32 magasins portaient le concept « Au Cœur des Métiers », soit 21 nouveaux magasins pour la seule année 2006, là encore au-dessus des objectifs de début d'année.

L'année 2006 aura donc été marquée par l'accélération du déploiement des concepts, avec à ce jour plus de 18 % des magasins du réseau à avoir adopté l'un des deux concepts. Pour rappel, voici la synthèse de l'évolution du nombre de magasins concernés :

- 31 décembre 2003 : 1

- 31 décembre 2004 : 19

- 31 décembre 2005 : 42

- 31 décembre 2006 : 76

A la fin de l'année 2007, près de 100 magasins devraient bénéficier des nouveaux concepts.

Ces concepts sont un réel succès dans la mesure où les magasins les ayant adoptés voient leur chiffre d'affaires augmenter en moyenne de 8 % l'année suivant leur transformation.

L'enseigne renforce ainsi sa position de spécialiste décoration et aménagement de l'habitat sur le marché.

b) *Catena : une stratégie audacieuse pour renouer avec la rentabilité*

C'est en fait l'ensemble du réseau Catena qui, en partenariat avec les équipes Mr.Bricolage, a fait l'objet de toutes les attentions afin de lui permettre d'être plus performant.

La refonte complète des plans de vente et des planogrammes d'implantation, élaborée au sein des référencements Mr.Bricolage, initiée en 2005, a été validée au cours de l'exercice 2006.

L'harmonisation des politiques d'enseigne du Groupe a, en effet, été facilitée par un travail commun entre les équipes « administratives » des enseignes Mr.Bricolage et Catena (collections, publicité, marketing, agencement des magasins) réunies au siège social de la société Mr Bricolage.

Les plans de vente sont désormais disponibles et seront mis en place progressivement dans l'ensemble des magasins Catena au cours de l'année 2007. Ils ont été définis pour quatre superficies de magasins : les Catena 1 de 400 à 600 m², les Catena 2 de 600 à 800 m², les Super Catena 1 de 800 à 1 000 m² et les Super Catena 2 de plus de 1 000 m². Pour chaque format a été définie dans chaque famille de produits, mètre par mètre, la collection idéale. L'objectif est de disposer d'une offre optimale en fonction de la surface de vente du magasin et/ou en fonction des rayons que le franchisé souhaite privilégier.

Par ailleurs, Catena poursuit la construction de marques distributeur. Après les gammes réussies en outillage de jardin, en terreaux, tuyaux, les familles développées en 2006 sont les forêts, l'outillage à main, les tondeuses, les papiers abrasifs. De plus, un référencement des

produits « 1^{er} prix » communs au Groupe a été implanté dans les magasins Catena.

II.2. La poursuite de la réorganisation de la logistique

Depuis 2005, un travail de fond a été mis en œuvre afin de réduire les coûts liés à la logistique.

2006 est marquée par la montée en puissance de l'entrepôt intégré de Voivres et par la diminution du coût net de la logistique externalisée.

II.2.1. LA LOGISTIQUE INTÉGRÉE : LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ENTREPÔT DE VOIVRES

Après d'importantes restructurations opérées depuis 2004 (fermetures des entrepôts d'Avignon et de Saint Brieuc), le Groupe dispose aujourd'hui de deux entrepôts intégrés, le principal situé à Voivres (Sarthe) et le second situé à Cahors (Lot).

Un troisième entrepôt basé à Sourdeval (Manche) et exploité par la société Seguin, filiale de TLS, est dédié à la clientèle tiers et aux grandes surfaces alimentaires.

L'entrepôt de Voivres, exploité par la société TLS depuis début 2004, filiale de la société Mr Bricolage, approvisionne les magasins du Groupe situés au Nord de la France. Celui de Cahors, exploité par la société TBLS, également filiale de la société Mr Bricolage, approvisionne les magasins du Sud de la France.

Initialement ouvert aux magasins sous enseigne Catena, l'entrepôt de Voivres, qui a été mis en exploitation début 2004, a commencé à approvisionner les magasins sous enseigne Mr.Bricolage dès la fin de l'année 2004.

Ainsi, après 0,8 million d'euros en 2004 puis 1,9 million d'euros en 2005, le chiffre d'affaires de la plate-forme de Voivres avec le réseau Mr.Bricolage s'est élevé à 12,2 millions d'euros en 2006.

Cet entrepôt est devenu la principale source d'approvisionnement en produits permanents des magasins Mr.Bricolage.

Compte tenu de ces événements, l'activité des sociétés TLS, TBLS et Seguin s'est élevée à 94,7 millions d'euros en progression de 13,7 %, permettant de diminuer significativement les pertes d'exploitation de 2,2 millions d'euros en 2005 à 0,3 million d'euros en 2006.

II.2.2. LA LOGISTIQUE EXTERNALISÉE : RATIONALISATION ET OPTIMISATION

L'activité de logistique externalisée, logée au sein de la société Mr Bricolage, consiste à centraliser les approvisionnements des produits promotionnels et permanents de l'enseigne Mr.Bricolage.

Cette activité a connu en 2004 des difficultés dans l'exploitation de la plate-forme logistique.

La société Mr Bricolage a décidé de changer de prestataire fin 2004 et a connu une année 2005 qui a encore été marquée par des charges importantes notamment au cours du premier semestre.

En 2006, l'activité a été recentrée essentiellement sur l'approvisionnement des produits promotionnels. Cette rationalisation, associée à une optimisation des coûts a permis de diminuer de 1,5 million d'euros le coût net pour la société Mr Bricolage.

II.3. Pour le Groupe Mr Bricolage : une structure financière renforcée

Comme il est indiqué dans les facteurs de risques (chapitre V-B ci-après), la structure financière du Groupe Mr Bricolage a été renforcée en 2006, avec :

- un endettement financier brut diminuant de 159,6 millions d'euros fin 2005 à 143,5 millions d'euros fin 2006,
- une trésorerie nette augmentant de 2,7 millions d'euros fin 2005 à 19,6 millions d'euros fin 2006,
- un endettement financier net diminuant de 156,9 millions d'euros à 123,9 millions d'euros,

Les capitaux propres dans le même temps augmentent de 152,2 millions d'euros à 162,6 millions d'euros.

Ainsi, le gearing (dette financière nette / capitaux propres consolidés) diminue fortement de 103,1 % à 76,2 %.

II.4. Croissance à l'international pour l'enseigne Mr.Bricolage

La société Mr Bricolage continue son déploiement à l'étranger en multipliant la création de magasins avec ses partenaires locaux (déploiement en Bulgarie et en Roumanie) ou en signant de nouveaux contrats (master-franchise en Espagne, création d'une filiale serbe dépendant de la Bulgarie) affichant ainsi son ambition de faire de l'international un véritable relais de croissance.

Au total, au 31 décembre 2006, 40 magasins portent l'enseigne Mr.Bricolage à l'étranger, contre 36 magasins au 31 décembre 2005.

Vous pouvez vous reporter à la partie IV « Activité des filiales » où une analyse est effectuée par pays.

II.5. Des opérations de restructuration interne : la simplification de l'organigramme juridique du Groupe en 2006 et les prises de participation

Au cours du second semestre 2006, la société Sadeff, filiale à 100 % de la société Mr Bricolage, exploitant les Magasins Intégrés de l'enseigne Mr.Bricolage, a absorbé les sociétés du Groupe suivantes :

- Valéria (exploitant le magasin de Saint-Dizier),
- CGBM (exploitant le magasin de Saint Dié des Vosges),
- Alannjo (exploitant le magasin de Guéret),
- Etablissements Gagnebien (exploitant le magasin des Herbiers),
- Yzeure Bricolage (exploitant le magasin d'Yzeure),

- Quincaillerie Mention (exploitant le magasin de Sablé sur Sarthe),
- Dutaghis (exploitant le magasin Querqueville),
- Cherbourg 50 (holding de Dutaghis),
- SCI La Touques (sans activité).

Ces opérations de fusion rentrent dans un schéma général de regroupement au sein de la société Sadef de l'ensemble des Magasins Intégrés.

Les SCI Maisonia et Gagnebien ont également fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de l'Immobilier Mr.Bricolage courant 2006.

Il est également à noter que la société Mr Bricolage a acquis au cours de l'exercice 2006, la totalité des participations des actionnaires minoritaires de la société Brico Sud, exploitant le magasin de Brignoles.

III – LES CHIFFRES SOCIAUX EN 2006 – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

III.1. Analyse générale de l'activité

Les ressources de la Centrale sont fondées sur le niveau d'activité de l'ensemble des magasins sous enseignes.

Elles se composent notamment :

- de ressources en provenance des magasins :
 - des cotisations contractuellement versées par les adhérents et franchisés, calculées sur la base de leur chiffre d'affaires ou des achats réalisés, par application de barèmes fixes ou dégressifs,
 - des royalties contractuellement versées par les magasins étrangers,
 - de la marge réalisée sur les produits ou prestations de services vendus à certains magasins (articles publicitaires, articles de bricolage, informatique software et hardware).
- de ressources en provenance des fournisseurs :
 - commissions de référencement, fondées sur les achats réalisés par les magasins auprès de fournisseurs référencés,
 - des commissions d'exclusivité, fondées sur les achats de produits à marque propre réalisés par l'ensemble des magasins,
 - des participations publicitaires négociées auprès des fournisseurs.

III.2. L'exploitation

Entre 2005 et 2006, le chiffre d'affaires de la société Mr Bricolage a diminué de 14,5 % passant de 168,7 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 144,2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Cette diminution du chiffre d'affaires s'explique principalement par :

- la diminution volontaire des ventes promotionnelles et permanentes transitant par la plate-forme externalisée d'Ormes de 76,4 millions d'euros en 2005 à 47,4 millions d'euros en 2006 soit une baisse de 29 millions d'euros,
 - la baisse de 0,9 million d'euros notamment des ventes de catalogues et d'affiches,
 - partiellement compensées par une hausse de 5,7 millions d'euros des prestations facturées aux fournisseurs de 45,2 millions d'euros en 2005 à 50,9 millions d'euros en 2006.
- La hausse de 10,8 % du résultat d'exploitation qui a atteint 29,2 millions d'euros en 2006 contre 26,3 millions d'euros en 2005 s'explique principalement par les effets suivants :
- l'augmentation des prestations fournisseurs nettes pour 2,8 millions d'euros. En 2005, la société Mr Bricolage a fait appel à un cabinet spécialisé pour optimiser sa performance achats et l'augmentation des prestations fournisseurs est présentée nette des honoraires payés ;
 - l'économie sur le coût net de la logistique externalisée pour 1,5 million d'euros ;
 - la hausse des coûts publicitaires pour 1,3 million d'euros.

Le résultat financier s'élève au 31 décembre 2006 à - 0,5 million d'euros contre - 5,2 millions d'euros à fin 2005. L'amélioration du résultat financier entre 2005 et 2006 s'explique principalement par les deux points suivants :

- les dotations nettes sur titres de participation et autres immobilisations financières ont baissé de 3,4 millions d'euros, soit 3,4 millions en 2005 (changement d'estimation et de modalités d'application intervenu en 2005) contre 0 en 2006,
- les abandons de créances consentis aux filiales ont également diminué de 2,3 millions d'euros en 2005 à 1,1 million d'euros en 2006.

Le résultat exceptionnel s'élève à + 0,1 million d'euros en 2006 contre - 1,3 million d'euros en 2005. L'essentiel du résultat exceptionnel de 2006 provient de la plus-value de cession des titres détenus dans la société Cap Bricolage.

La charge d'impôt de 2006 est de 6,9 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros (hors reprise de provision de 3,7 millions d'euros liée à l'intégration fiscale) en 2005 et comprend l'économie d'impôt de 2,7 millions d'euros générée par l'intégration fiscale dont Mr Bricolage SA est société tête de groupe.

Le résultat net s'établit ainsi en 2006 à 20,9 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros en 2005, soit une hausse de 12,8 %. Après retraitement de l'impact de la reprise de provision de 3,7 millions d'euros de 2005 liée à l'intégration fiscale, le résultat net est en hausse de 40,8 %.

III.3. Le bilan

Le total du bilan 2006 s'élève à 330,8 millions d'euros contre 315,7 millions d'euros l'année précédente soit une hausse de 4,8 %.

III.3.1. A L'ACTIF

Le total de l'actif net immobilisé arrêté à 233,4 millions d'euros à fin 2005 atteint cette année 247,3 millions d'euros.

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation de capital de 20 millions d'euros souscrite dans la société SadeF en octobre 2006,
- le rachat à la société SadeF de titres des sociétés contrôlant les magasins de Lunel, Granville et Sablé sur Sarthe pour 6,9 millions d'euros,
- le remboursement net de 13 millions d'euros par la société SadeF du prêt accordé par la société Mr Bricolage (16 millions d'euros de remboursement à l'échéance de décembre 2006 diminués par l'octroi d'un prêt complémentaire de 3 millions d'euros).

L'actif circulant s'élève à fin 2006 à 83,5 millions d'euros contre 82,3 millions d'euros en 2005. Cette variation s'explique :

- d'une part par la baisse de 9 millions d'euros du compte courant débiteur vis-à-vis de la société SadeF,
- d'autre part par l'amélioration de la trésorerie se traduisant par une hausse de 9,9 millions d'euros (17,4 millions d'euros en 2006 contre 7,5 millions d'euros en 2005).

III.3.2. AU PASSIF

Les capitaux propres atteignent 184 millions d'euros contre 168,1 millions d'euros en 2005, compte tenu principalement :

- du résultat net de 2006 de + 20,9 millions d'euros,
- du versement des dividendes effectués en 2006 pour 5 millions d'euros.

Les provisions pour risques et charges diminuent de 4,2 millions d'euros en 2005 à 3,5 millions d'euros en 2006 compte tenu de la reprise des provisions pour changement d'enseigne de 0,3 million d'euros et de la baisse de 0,2 million d'euros des provisions prud'homales.

Le total des dettes s'élevant à 143 millions d'euros au 31 décembre 2005, diminue de 0,3 million d'euros pour atteindre 142,7 millions d'euros à fin 2006.

Différents mouvements expliquent cette variation :

- la hausse des autres dettes de 8,9 millions d'euros essentiellement liée à la facturation aux fournisseurs depuis 2006 d'acomptes trimestriels sur les Remises de Fin d'Année (RFA), cette facturation augmentant les reversements à effectuer aux adhérents,
- la baisse de la dette financière de 11,9 millions d'euros, soit 3 millions d'euros de remboursement du Crédit syndiqué, 2 millions d'euros de remboursement des emprunts bancaires et 6,9 millions d'euros de baisse des découverts bancaires,
- la hausse de 2 millions d'euros des dettes fournisseurs,
- la hausse de 1 million d'euros des dettes fiscales et sociales principalement du fait de la hausse de la dette sur l'impôt sur les sociétés,
- enfin la baisse des dettes sur immobilisations de 0,4 millions d'euros.

L'ensemble de ces mouvements est détaillé dans les notes 10, 11 et 12 de l'annexe aux comptes sociaux de Mr Bricolage SA.

III.4. Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 20 854 998,53 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de :	1 275,52 €
Le Bénéfice distribuable ressort à :	20 853 723,01 €
- Distribution aux actionnaires à titre de dividende de la somme de	5 344 804,50 €
Soit un dividende par action de 0,50 €.	
- Le solde au poste « Autres Réserves » soit	15 508 918,51 €

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 31 mai 2007.

Il est précisé que si, lors de la mise en paiement du dividende, la société détient certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

III.5. Distributions antérieures des dividendes

Il est rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, conformément au Code général des impôts, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'exercice	Dividende distribué montant par action ⁽¹⁾	Avoir Fiscal Montant par action	Revenu réel montant par action
2003	0,47 €	0,235 €	0,705 €

(1) Les actions d'auto détention ne donnent pas droit à dividendes. Pour mémoire, le nominal des actions est actuellement de 3,20 €.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		
	Dividendes	Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à la réfaction
2004	5 021 810,41 € (soit 0,47€ par action)	-	-
2005	5 022 242,81 € (soit 0,47€ par action)	-	-

IV - L'ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS SUR L'EXERCICE 2006

Nous vous rappelons que notre société contrôle, au 31 décembre 2006, au sens de l'article L.233-2 du Code de commerce, les sociétés figurant dans le tableau annexé en note 23 aux comptes sociaux.

En pratique, outre son activité économique propre, la société Mr Bricolage détient les participations dans les principales sociétés du périmètre de consolidation.

IV.1. Les sociétés sous contrôle exclusif

Pour rappel, les activités du Groupe sont scindées en deux secteurs :

- l'activité « Services Aux Réseaux » (SAR, dont fait partie l'activité propre de la société Mr Bricolage) ;
- l'activité « Magasins Intégrés ».

IV.1.1. SERVICES AUX RÉSEAUX

Les principales filiales constituant cette branche d'activité sont, outre la société Mr Bricolage, les sociétés TLS, TBLs, Seguin, Bricolage SAS et MBI.

a) La société TLS

TLS	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	58 540	(860)	33 172	Franchiseur délégué Catena nord. Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Voivres.
2005	48 398	(2 387)	28 911	Société mère de TBLs et Seguin.

Le chiffre d'affaires de l'activité est principalement constitué :

- de ventes de marchandises auprès des réseaux Catena et Mr. Bricolage, mais aussi dans une moindre mesure auprès d'une clientèle tierce au Groupe (les magasins de forte proximité, les quincailleries traditionnelles, les moyennes surfaces de type alimentaire qui possèdent un rayon bazar et de bricolage) ;
- de redevances au titre de la gestion de la franchise Catena.

b) La société TBLs

TBLs	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	15 377	(179)	7 045	Franchiseur délégué Catena sud. Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Cahors.
2005	15 713	(283)	6 215	

Le chiffre d'affaires consolidé de l'activité Services Aux Réseaux passe de 194,8 millions d'euros en 2005 à 183,6 millions d'euros en 2006 en baisse de 5,8 %.

Cette baisse s'explique par des mouvements de sens opposés :

- une baisse volontaire de 40,5 % des ventes de marchandises promotionnelles de 53,4 millions d'euros en 2005 à 31,8 millions d'euros en 2006,
- une hausse de 7 % des ventes des autres marchandises de 85,9 millions d'euros en 2005 à 91,9 millions d'euros en 2006, grâce notamment à la montée en puissance de l'entrepôt de Voivres,
- une hausse de 7,9 % des ventes de prestations de 55,6 millions d'euros à 60 millions d'euros en 2006, cette progression étant liée à la hausse des prestations facturées aux fournisseurs.

Nous vous présentons ci-après les principaux soldes issus des comptes sociaux des sociétés composant le secteur « Services Aux Réseaux ».

Les données indiquées dans les tableaux ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires de la société est constitué des mêmes éléments que la société TLS mais pour le sud de la France.

La société a fermé en 2006 son antenne commerciale d'Avignon, recentrant l'ensemble de ses activités sur le site de Cahors.

c) La société Seguin

Seguin	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	20 795	764	11 153	Exploitation de l'activité grossiste de l'entrepôt de Sourdeval.
2005	19 204	470	10 244	

La société Seguin travaille exclusivement avec une clientèle tierce au Groupe essentiellement composée de grandes et moyennes surfaces de type alimentaire.

d) La société Bricolage SAS

Bricolage SAS	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	1 006	(3)	745	Titulaire du contrat de crédit-bail de l'entrepôt de Voivres donné en sous-location à TLS.
2005	970	(17)	719	

e) La société MBI

MBI	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	13 551	3	5 366	Sourcing international. Référencement des produits pour l'enseigne à l'étranger.
2005	18 380	(16)	5 483	

IV.1.2. MAGASINS INTÉGRÉS

Le chiffre d'affaires consolidé des Magasins Intégrés est en diminution de 1,3 % passant de 275,9 millions d'euros en 2005 à 272,2 millions d'euros à fin 2006.

Depuis 2004, le Groupe Mr Bricolage a réorganisé son parc de magasins :

- 9 arbitrages / cessions,
- 2 créations,
- 5 transferts / agrandissements,
- 16 remodeling simples,
- 16 passages aux nouveaux concepts,
- 1 changement d'enseigne.

Au total 13 millions d'euros ont été investis dans 33 magasins.

a) La société Sadef est la principale société d'exploitation des Magasins Intégrés du Groupe

Sadef	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	237 530	(4 770)	200 887	Propriétaire - exploitant de 66 fonds de commerce (à fin 2006). Maison mère (à 62,10 %) de L'Immobilière Mr.Bricolage.
2005	208 625	(3 857)	190 460	

Le nombre total de Magasins Intégrés est passé de 78 au 31 décembre 2005 à 75 au 31 décembre 2006, suite aux cessions des magasins de Bourgoin-Jallieu, Noyon, La Flèche, La Ville aux Dames et à l'ouverture du magasin d'Epernay.

Ainsi, au 31 décembre 2006, sur les 75 magasins que compte le Groupe au 31 décembre 2006, 66 sont exploités directement par la société Sadef (contre 60 à fin 2005 du fait des fusions intervenues en 2006 ajoutant 7 magasins à la société Sadef, du fait des cessions de Noyon et La Flèche et de l'ouverture d'Epernay), 2 par la société Mr Bricolage España. Les 7 autres Magasins Intégrés sont logés dans des sociétés du Groupe directement ou indirectement filiales de la société Mr Bricolage.

Sur l'exercice 2006, l'évolution du parc des Magasins Intégrés a été la suivante :

- cession au premier semestre 2006 du magasin de Bourgoin-Jallieu,
- sept remodelings simples,
- trois passages aux nouveaux concepts (Lunel, Blois et Autun),
- ouverture le 27 juillet du magasin d'Épernay,
- cession au second semestre des magasins de Noyon, La Ville aux Dames et La Flèche,
- fusion absorption le 30 septembre par SadeF des sociétés exploitant les sept magasins de Querqueville, Guéret, Sablé sur Sarthe, Saint-Dizier 1, Saint-Dié, Yzeure et Les Herbiers,
- acquisition au second semestre par la société SadeF d'un fonds de commerce à Melle exploité jusqu'alors sous enseigne Weldom (le transfert du magasin actuel y est prévu au cours du premier semestre 2007).

b) La société L'Immobilière Mr.Bricolage est la société propriétaire ou crédit-preneur de l'essentiel de l'immobilier des Magasins Intégrés

L'Immobilière Mr.Bricolage	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	7 098	1 404	47 868	Propriétaire des murs de 30 magasins (dont 5 à travers un contrat de crédit-bail) et de 6 autres au travers de titres de SCI.
2005	6 999	1 243	45 476	

La société L'Immobilière Mr.Bricolage n'exerce son activité que depuis le 1^{er} octobre 2004. Son chiffre d'affaires est constitué de loyers facturés exclusivement à des sociétés d'exploitation de Magasins Intégrés du Groupe Mr Bricolage.

Sur l'exercice 2006, l'évolution du parc immobilier de L'Immobilière Mr.Bricolage et de ses filiales a été la suivante :

- levée d'option le 25 juillet du crédit-bail de Laval,
- cession le 31 août du contrat de crédit-bail de La Ville aux Dames,
- acquisition le 20 octobre du magasin de Melle (ex Weldom),
- cession le 31 octobre de la SCI Tiphane détenant l'immobilier du magasin de Noyon
- acquisition le 7 décembre des murs du magasin d'Épernay,
- cession le 21 décembre du contrat de crédit-bail de La Flèche.

c) La société Mr Bricolage España (2 Magasins Intégrés en 2006) et le partenariat mis en place en 2007

Mr Bricolage España	Chiffre d'affaires HT	Résultat d'exploitation	Total bilan	Activité/ Actif stratégique
2006	2 663	(820)	2 924	Exploite les deux magasins du Groupe en Espagne à Pampelune et Figueras
2005	2 827	(737)	3 444	

La société Mr Bricolage España a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires hors taxes de 2,7 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2005.

Afin de valoriser l'enseigne en Espagne, la société Iberobrico, de droit Espagnol, a été créée en novembre 2006 par la société Vivapyrdeco en partenariat avec la société Mr Bricolage qui en détient 19,5 %.

Le 2 janvier 2007, la société Iberobrico a acquis le magasin de Figueras auprès de la société Mr Bricolage España.

La société Mr Bricolage España exploite à ce jour le seul magasin de Pampelune. En prévision de sa cession, une provision de 0,5 million d'euro a été constatée dans les comptes consolidés. Le magasin de Figueras devient donc le premier magasin exploité par la société Iberobrico.

C'est cette société qui est désormais en charge du développement de l'enseigne en Espagne.

IV.2. Les sociétés sous influence notable

IV.2.1. EN BULGARIE

A ce jour, la participation de la société Mr Bricolage dans le capital de la société Doverie Brico est de 45 %.

Conformément à ce qui avait été annoncé, deux magasins ont ouvert leurs portes au cours de l'année 2006, portant ainsi à sept, au 31 décembre 2006, les magasins exploités sous enseigne Mr.Bricolage en Bulgarie.

Les deux nouveaux magasins sont :

- Burgas, ouvert le 21 novembre 2006 sur près de 7 200 m²,
- Stara Zagora, ouvert le 15 décembre 2006 sur plus de 6 900 m².

La société Doverie Brico a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 41,1 millions d'euros contre 32,9 millions d'euros en 2005 et a enregistré un résultat net de 3,6 millions d'euros en 2006 contre 2,4 millions d'euros en 2005.

La société Doverie Brico a procédé, en 2006, à des opérations de vente des murs des deux magasins de Varna et de Sofia 1, suivie de contrats de location simple, dégageant une plus-value de 1,8 M€.

Il est à noter que la société Doverie Brico est devenue l'actionnaire unique en octobre 2006 de la société Brico Spec Doo Belgrade, société de droit Serbe ayant vocation à porter l'enseigne Mr.Bricolage en Serbie et à y développer un réseau de magasins.

IV.2.2. EN BELGIQUE

La société Mr Bricolage détient 30 % du capital de la société Prova, centrale belge gérant au total au 31 décembre 2006, 24 magasins sous enseigne Mr.Bricolage,

Le 2 janvier 2006, le magasin de bricolage de Florennes a adhéré au réseau Mr.Bricolage.

Par ailleurs, la société Prova détient elle-même trois filiales exploitant chacune un magasin en propre à Frameries, à Gretry et à Mallone (depuis le 1er mars 2006).

Fin décembre 2006, Prova a cédé la société exploitant le magasin de Gretry, à un adhérent de l'enseigne Mr.Bricolage.

Grâce à l'intégration sur 10 mois du magasin de Malonne, le groupe Prova augmente son chiffre d'affaires hors taxes au 31 décembre 2006 à 7,9 millions d'euros contre 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Elle a enregistré un profit net de 0,7 million d'euros contre 0,4 million d'euros au 31 décembre 2005, soit une progression de 80 %.

IV.3. Autres sociétés non consolidées

IV.3.1. EN URUGUAY

Le 31 octobre 1998, un contrat de partenariat a été signé avec la société Imagen del Sur. La société Mr Bricolage détient une participation de 19,99 % dans le capital de cette société uruguayenne exploitant deux magasins.

Le chiffre d'affaires hors taxes de ses deux magasins s'élève à 2 millions d'euros contre 1,8 million d'euros en 2005 en hausse de 13,5 % due en partie à une reprise des fondamentaux de l'économie uruguayenne.

IV.3.2. EN ROUMANIE

Un contrat de partenariat a été signé le 15 novembre 2004 avec la société Brico Expert afin d'intégrer le marché roumain. La participation de la société Mr Bricolage dans cette société roumaine est, au 31 décembre 2006, de 19,99 %.

Conformément aux prévisions, la société Brico Expert a ouvert son premier magasin sous enseigne Mr.Bricolage à Bucarest Vitan le 29 novembre 2006 sur une surface totale de 5 251 m² (dont 4 181 m² de bricolage et 1 070 m² de bâti).

Sur un mois d'activité, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 1,4 million d'euros permettant d'être optimiste sur le développement de l'enseigne Mr.Bricolage sur ce nouveau pays.

IV.3.3. AU MAROC

La société Mr Bricolage et la société Brico Invest, société de droit marocain, ont signé le 9 décembre 2002 un contrat de partenariat en vue du développement de l'enseigne Mr.Bricolage au Maroc. La société Mr Bricolage détient 19,99 % du capital de la société Brico Invest.

Le premier magasin sous enseigne Mr.Bricolage a ouvert ses portes à Casablanca le 31 mars 2005.

La société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2006 contre 3 millions d'euros sur les 9 mois d'ouverture de 2005.

IV.3.4. EN ARGENTINE

Comme annoncé dans le Document de Référence 2005, la participation de 19,96 % dans la société Bricolage de Argentina a été cédée en 2006, sans impact financier pour le Groupe sur l'exercice 2006.

V - LES CHIFFRES CONSOLIDÉS DE L'ANNÉE 2006

Les chiffres présentés en 2006, comme en 2005, sont établis en normes IFRS.

V.1. - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière du Groupe

V.1.1. L'EXPLOITATION

Résultat opérationnel 2006	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	225 459	272 169	(41 839)	455 789
Autres produits des activités ordinaires	148	-	(15)	133
Marchandises et matières consommées	(118 430)	(179 636)	26 737	(271 329)
Charges externes	(42 312)	(32 912)	14 345	(60 879)
Charges de personnel	(28 986)	(44 400)	0	(73 386)
Impôts et taxes	(2 698)	(8 228)	89	(10 837)
Amortissements et dépréciations	(4 598)	(9 827)	-	(14 425)
Dépréciations suite aux tests de valeur	(187)	(274)	-	(461)
Autres produits et charges opérationnels	46	2 555	1	2 602
Résultat opérationnel	28 442	(553)	(682)	27 207

Résultat opérationnel 2005	SAR	MAG	Inter Secteur	Total
Chiffre d'affaires	241 803	275 900	(46 979)	470 724
Autres produits des activités ordinaires	207	-	(24)	183
Marchandises et matières consommées	(135 187)	(180 127)	32 078	(283 236)
Charges externes	(44 908)	(34 170)	14 737	(64 341)
Charges de personnel	(28 969)	(45 828)	3	(74 793)
Impôts et taxes	(2 519)	(8 152)	41	(10 630)
Amortissements et dépréciations	(6 016)	(10 820)	-	(16 836)
Autres produits et charges opérationnels	(299)	1 012	(13)	700
Résultat opérationnel	24 112	(2 184)	(157)	21 771

Le chiffre d'affaires consolidé 2006 atteint 455,8 millions d'euros contre 470,7 millions d'euros en 2005, en baisse de 3,2 %.

Les ventes des Magasins Intégrés ont baissé de 1,3 %, avec la cession de 4 magasins et l'ouverture d'un magasin.

La performance sur les seuls magasins existant au 31 décembre 2006 (soit après neutralisation des cessions, acquisitions et fermetures) est positive de 0,3 %.

L'activité Services Aux Réseaux baisse de son côté de 5,8 % notamment marquée par la diminution des ventes de marchandises promotionnelles transitant par la plate-forme externalisée. A l'inverse, les ventes de prestations progressent de 7,9 % grâce à la hausse des prestations facturées aux fournisseurs.

Le résultat opérationnel passe de 21,8 millions d'euros à fin 2005 à 27,2 millions d'euros à fin 2006, soit une hausse de 25 %. Cette hausse s'explique par :

- sur l'activité Magasins Intégrés : le résultat opérationnel des Magasins Intégrés ressort en perte de 0,6 million d'euros contre une perte de 2,2 millions d'euros en 2005. Les restructurations effectuées

dans les Magasins Intégrés en 2005 et poursuivies en 2006 ont permis de diviser par 4 les pertes opérationnelles entre 2005 et 2006.

Les coûts nets des magasins cédés ou fermés ont représenté en 2005 une charge de 1,5 million d'euros contre un produit de 0,2 million d'euro en 2006.

- sur l'activité Services Aux Réseaux : le résultat opérationnel augmente de 24,1 millions d'euros en 2005 à 28,4 millions d'euros en 2006.

L'amélioration du résultat opérationnel s'explique essentiellement par :

- la hausse des ventes de prestations nettes de 2,8 millions d'euros (cf. comptes sociaux de Mr Bricolage),
- la rationalisation de la plate-forme logistique externalisée générant une économie de 1,5 million d'euros (cf. comptes sociaux de Mr Bricolage SA),
- l'amélioration du résultat opérationnel de la logistique intégrée (cf. « Activités des filiales ») compensant la hausse des coûts publicitaires (cf. comptes sociaux de Mr Bricolage SA).

Le résultat financier s'établit à - 6 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre - 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2005. Les principales variations s'analysent comme suit :

- hausse des intérêts payés de 0,9 millions d'euros du fait de la hausse des taux en 2006,
- produit de 0,2 million d'euros sur la juste valeur des ORA contre une charge de 0,6 million d'euros en 2005 (année d'émission par L'Immobilière Mr.Bricolage),
- produit de 0,8 million d'euros sur la juste valeur des instruments inefficaces de couverture de taux d'intérêt contre une charge de 0,5 million d'euros en 2005,
- hausse de 0,2 million d'euros des produits nets de trésorerie liée à l'amélioration constante de la trésorerie tout au long de l'année.

Le résultat 2006 des sociétés mises en équivalence s'élève à 2,2 millions d'euros (Doverie Brico pour 2 millions d'euros dont 0,3 million d'euros de retraitement lié à la réévaluation des sites cédés et Prova pour 0,2 million d'euros) contre 1,2 million d'euros en 2005.

Ainsi, le résultat avant impôt des activités maintenues s'établit à 23,4 millions d'euros en 2006 contre 15,3 millions d'euros en 2005, en hausse de 53,1 %.

Compte tenu de la charge d'impôt de 7,9 millions d'euros en 2006 (contre 4,9 millions d'euros en 2005), le résultat consolidé de 2006 se solde par un profit de 15,5 millions d'euros (contre 10,4 millions d'euros en 2005) en hausse de 49,1 %.

V.1.2. LE BILAN

En complément à la note 20-2 de l'annexe aux comptes consolidés, ce tableau de synthèse permet de situer les principaux actifs et dettes financières et la nature des relations entre la société mère et les principales filiales du Groupe.

	Autres sociétés				Total consolidé
	Sadef et sociétés d'exploitation	L'Immobilière Mr.Bricolage et ses filiales	de Services Aux Réseaux	Société cotée : Mr Bricolage SA	
Actifs immobilisés incorporels et corporels (y compris écarts d'acquisition et immeubles de placement)	76 536	58 288	13 058	81 356	229 239
Endettement financier brut hors Groupe	7 469	40 871	11 253	83 903	143 496
Trésorerie nette au bilan	687	0	1 514	17 403	19 604
Flux de trésorerie liés à l'activité	(912)	3 524	(237)	36 328	38 703
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	(474)	0	(10)	514	30

A l'actif :

Les actifs non courants sont en diminution passant de 256,4 millions d'euros à 247 millions d'euros. Les principales variations sont :

- les amortissements pour - 13,8 millions d'euros,
- les acquisitions d'immobilisations pour 10,2 millions d'euros,
- les cessions pour - 5,4 millions d'euros,
- le reclassement d'immobilisations espagnoles en actifs détenus en vue de la vente pour -1 million d'euros.

Les actifs courants sont en hausse de 12,6 millions d'euros, passant de 218,9 millions d'euros fin 2005 à 231,5 millions d'euros fin 2006.

Cette hausse s'explique par différentes variations :

- hausse de la trésorerie de 10,4 millions d'euros (20 millions d'euros en 2006 contre 9,6 millions d'euros en 2005),
- hausse de 2,6 millions d'euros des créances clients,
- baisse de 1 million d'euro des stocks,
- hausse de 0,8 million d'euros des actifs détenus en vue de la vente à 4,3 millions d'euros en 2006, avec le reclassement en actifs détenus en vue de la vente pour 1 million d'euros et la cession de deux actifs pour un total de - 0,2 million d'euros.

Au passif :

Les capitaux propres augmentent de 10,4 millions d'euros

à 162,6 millions d'euros en 2006 contre 152,2 millions d'euros en 2005 (cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés) du fait essentiellement :

- du résultat consolidé de 2006 de 15,5 millions d'euros,
- des dividendes distribués de 5,1 millions d'euros.

Les passifs financiers courants et non courants diminuent de 22,6 millions d'euros passant de 166,8 millions d'euros en 2005 à 144,2 millions d'euros en 2006 (cf. note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

Cette baisse des passifs financiers s'explique par les principaux éléments suivants :

- remboursement du Crédit syndiqué de 3 millions d'euros,
- cession de contrats de crédit-bail avec un capital restant dû de 3,4 millions d'euros,
- remboursements d'emprunts bancaires de 3,6 millions d'euros,
- remboursements d'emprunts en crédit-bail de 3,8 millions d'euros,
- baisse des découverts bancaires de 6,6 millions d'euros,
- baisse de 0,9 million d'euros de la juste valeur négative des instruments dérivés de taux et de change,
- le reclassement de - 1 million d'euros d'emprunts en passifs détenus en vue de la vente.

Les provisions diminuent de 1 million d'euros passant de 6 millions d'euros en 2005 à 5 millions d'euros en 2006 (cf. notes 13 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés), avec notamment la baisse des provisions pour restructuration de 0,8 million d'euros et la baisse des litiges sociaux de 0,2 million d'euros.

Les passifs courants (hors passifs financiers et provisions) augmentent de 16,8 millions d'euros passant de 149,6 millions d'euros à 166,4 millions d'euros (cf. note 15 de l'annexe aux comptes consolidés sur les autres passifs courants).

Cette hausse s'explique par une hausse de 7,3 millions d'euros des dettes fournisseurs, de 8,5 millions d'euros des autres passifs (facturation des acomptes trimestriels de Remises de Fin d'Année) et par le reclassement de 1 million d'euros en passifs détenus en vue de la vente.

V.1.3. AUTRES INDICATEURS

En complément de l'analyse du bilan et du compte de résultat du Groupe Mr Bricolage, les tableaux ci-dessous permettent de synthétiser données commerciales et données financières.

Données commerciales Réseaux (à périmètre courant) :

CA total TTC par réseau (en millions d'euros)	2006	2005	Progression
Enseigne Mr.Bricolage	1 639,2	1 595,3	+ 2,8 %
Enseigne Catena	135,6	137,5	- 1,4 %
CA Total	1 774,8	1 732,8	+ 2,4 %

Ces chiffres montrent une amélioration des performances pour les deux réseaux depuis l'exercice 2005. La progression de l'enseigne Mr.Bricolage s'est établie à + 2,8 % (contre + 1,6 % en 2005).

De son côté, le réseau Catena continue l'assainissement de son réseau et voit ses ventes diminuer de 1,4 % (contre une baisse de 6,2 % en 2005).

Pour information, le marché du bricolage en France a progressé de 2,2 % sur l'année 2006, selon la Banque de France.

Situation financière du Groupe :

Dettes financières nettes	31/12/2006	31/12/2005 (1)	Variation
Obligations Remboursables			
en Actions (ORA)	18 401	18 597	- 1,1 %
Emprunts bancaires	81 175	88 695	- 8,5 %
Emprunts en location financement	41 993	49 276	- 14,8 %
Juste valeur négative des instruments dérivés	784	1 666	- 52,9 %
Juste valeur positive des instruments dérivés	- 367	- 312	+ 17,6 %
Autres passifs financiers	1 510	1 663	- 9,2 %
Dettes financières brute (a)	143 496	159 585	- 10,1 %
Trésorerie active	19 951	9 589	+ 108,1 %
Découverts bancaires	347	6 919	NA
Trésorerie nette (b)	19 604	2 670	+ 634,2 %
Dettes financières nettes (a - b)	123 892	156 916	- 21,0 %

(1) La dette financière nette publiée au 31 décembre 2005 (157 227 milliers d'euros) a été modifiée du montant de la juste valeur positive des instruments financiers.

Sur la base des comptes consolidés (intégrant les ORA en dettes financières), le gearing du Groupe au 31 décembre 2006 est le suivant :

Calcul du Gearing avec ORA			
classées en dette financière	31/12/2006	31/12/2005 (1)	Variation
Dettes financières nettes	123 892	156 916	- 21,0 %
Capitaux propres consolidés	162 621	152 214	+ 6,8 %
Gearing	76,2 %	103,1 %	- 26,9 points

(1) Le ratio publié au 31 décembre 2005 (103,3 %) a été modifié du montant de la juste valeur positive des instruments financiers.

Avec les ORA classées en capitaux propres (anticipation du remboursement en actions prévu le 1^{er} janvier 2008), le gearing du Groupe au 31 décembre 2006 est significativement différent :

Calcul du Gearing avec ORA (montant total au 31/12/2006)			
classées en capitaux propres	31/12/2006	31/12/2005 (1)	Variation
Dettes financières nettes	105 491	138 319	- 23,6 %
Capitaux propres consolidés	181 022	170 811	+ 5,9 %
Gearing	58,3 %	81 %	- 22,7 points

(1) Le ratio publié au 31 décembre 2005 (81,1 %) a été modifié du montant de la juste valeur positive des instruments financiers.

V.2. Facteurs de risques et description des principaux risques et incertitudes du Groupe

La société Mr Bricolage et le Groupe ont mis en évidence les différents risques auxquels ils peuvent être soumis en fonction de leurs activités.

Vous trouverez ci-dessous détaillés les principaux risques identifiés et gérés par le Groupe, à savoir par ordre d'importance :

- les risques opérationnels,
- les risques juridiques,
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers,
- la politique d'assurance du Groupe.

Compte tenu de leur diversité, ces risques sont gérés de façon pragmatique à un niveau centralisé dans la plupart des cas (pour l'activité Services Aux Réseaux qui gère notamment quatre bases logistiques – trois intégrées et une externalisée – et pour l'activité Magasins Intégrés qui gère, au 31 décembre 2006, 75 magasins) avec délégation dans chacune des entités opérationnelles du Groupe pour certains risques opérationnels (hygiène et sécurité,...) concernant les magasins et les entrepôts.

Pour compléter ce thème des facteurs de risques, le lecteur peut se reporter au rapport du Président sur le contrôle interne, 2^{ème} partie, pour comprendre de manière plus détaillée quelles sont les procédures de gestion des principaux risques mises en place par la société et la manière dont sont surveillés ses risques.

V.2.1. RISQUES OPÉRATIONNELS

a) Risques liés à l'approvisionnement

Le Groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de contrats d'approvisionnements auprès des fournisseurs référencés dans ses magasins ou dans ses entrepôts, et veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un ou plusieurs contractants.

Des procédures internes de référencement des produits (qualité,...) et des fournisseurs (solvabilité, capacités de production,...) sont en vigueur dans le Groupe ; leur bonne application est contrôlée par le Comité Achats.

Il est rappelé que les magasins sous enseigne s'approvisionnent en grande majorité auprès des fournisseurs référencés par la centrale, soit en direct, soit par l'intermédiaire des entrepôts du Groupe. Aucun fournisseur ne représente plus de 2 % des achats totaux du réseau, et seuls six fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % des achats totaux du réseau.

La société considère qu'elle ne supporte pas de risque significatif à cet égard et que dans tous les cas, la défaillance d'un ou de plusieurs fournisseurs devrait rapidement être suppléée par d'autres fournisseurs déjà référencés, sans qu'il y ait d'effet direct significatif sur Mr Bricolage.

Il en est de même pour les achats auprès des fournisseurs référencés qui sont effectués directement par les entrepôts.

b) Risques liés à la sous-traitance

Le Groupe peut recourir à la sous-traitance pour certaines activités spécifiques et notamment pour la logistique. Le choix et la qualité des prestations du sous-traitant dans ce domaine étant déterminants un Comité dédié, créé en 2004, a vocation à contrôler l'organisation et la performance du ou des sous-traitants choisis.

c) Risques liés aux marques et enseignes

Le Groupe est propriétaire des marques et enseignes qu'elle exploite, notamment Mr.Bricolage et Catena et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et licences.

d) Risques liés aux réseaux de distribution

Les enseignes du Groupe sont exploitées au travers de contrats appelés "Charte de l'adhérent" pour l'enseigne Mr.Bricolage et au travers de contrats de franchise pour l'enseigne Catena.

Ces contrats prévoient notamment une clause de préemption permettant au Groupe de se porter acquéreur aux conditions de prix identiques des magasins susceptibles d'être cédés à la concurrence.

Tout nouveau magasin souhaitant prendre l'enseigne Mr.Bricolage ou Catena est soumis, selon des procédures, à des comités d'engagement.

En 2001, la totalité du réseau a signé avec la société Mr Bricolage un nouveau contrat appelé « Charte de l'adhérent » conclu pour une durée

indéterminée, ce qui a pour conséquence qu'un magasin sous enseigne peut le résilier à tout moment en respectant un préavis d'une période minimale d'une année civile ; ainsi, une résiliation notifiée en mai 2007 prendra effet au 31 décembre 2008.

À l'inverse, la société Mr Bricolage peut être amenée à résilier le contrat la liant avec l'un des magasins sous enseigne. Le cas est rare et s'est présenté pour la dernière fois en 2002 par la résiliation de six contrats conclus pour l'exploitation de six magasins qui n'avaient pas respecté leurs obligations contractuelles.

Un membre du réseau peut détenir plusieurs magasins sous enseigne (nombre non limitatif). La majorité des adhérents possède un à deux magasins, les conséquences d'un départ sont ainsi fortement limitées.

e) Risques liés aux actifs d'exploitation

Le Groupe détient ou est bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs nécessaires à son exploitation et ne se trouve pas en situation de dépendance par rapport à d'autres sociétés.

Le Groupe a mis en place une infrastructure informatique lui permettant d'assurer la sécurité de ses systèmes d'information, principalement concentrés sur SAP, détaillée dans le rapport du Président relatif au contrôle interne (paragraphe « Les systèmes d'information »).

Les stocks sont constitués essentiellement de produits permanents et les risques d'inventus sur ces produits font l'objet d'une provision représentant 2,20 % de la valeur brute des stocks au 31 décembre 2006 (note 7 de l'annexe aux comptes consolidés). Le taux de rotation constaté est de quatre mois et demi de chiffre d'affaires pour les stocks de l'activité Magasins Intégrés et de deux mois de chiffre d'affaires pour les stocks des entrepôts intégrés.

f) Risques clients

Le Groupe dispose d'informations mises à jour régulièrement sur ses clients adhérents et franchisés de façon à réduire son risque de crédit.

- Sur le plan de l'activité de Services Aux Réseaux, il existe différents types de clients : les adhérents Mr.Bricolage ou franchisés Catena, les fournisseurs référencés ainsi que les clients tiers (quincailleries traditionnelles, moyennes et grandes surfaces de distribution). L'analyse de ces données améliore la prévention des risques.

La société Mr Bricolage ne se porte ni du créancier ni caution vis-à-vis du paiement par les adhérents, franchisés ou filiales aux fournisseurs. Concernant les fournisseurs référencés, la société Mr Bricolage demande une étude financière complète pour chaque nouveau référencement et une mise à jour ponctuelle des données sur les fournisseurs déjà référencés. Ce suivi permet d'anticiper au mieux la défaillance des fournisseurs référencés. Concernant les clients tiers, le Groupe utilise les prestations de surveillance financière et d'assurance-crédit.

- Sur le plan de l'activité des Magasins Intégrés, la grande majorité des clients est constituée de particuliers. La clientèle professionnelle ne représentant qu'une faible partie des clients des magasins, le risque est limité.

La provision pour dépréciation des comptes clients représente à fin 2006, 6 207 milliers d'euros, soit environ 10 % des créances brutes. La ventilation en est donnée par nature et par secteur d'activité dans les notes 8 et 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

g) Risques sociaux

Le Groupe estime que les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique en France.

Le dialogue social est régulier et peut être considéré comme satisfaisant.

V.2.2. RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe a mis en place au sein de la direction juridique une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée les risques de nature juridique.

La direction juridique dispose de l'expertise et des outils nécessaires et fait appel, pour prévenir les risques de litiges, contentieux et non-respect des législations applicables, à des avocats et conseils spécialisés sur toutes les opérations jugées stratégiques et sur tous les contrats spécifiques, et fait valider en amont par ceux-ci tous les contrats types qu'elle est amenée à utiliser régulièrement dans l'exercice des différentes activités du Groupe.

a) Litiges et contentieux

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

La gestion des litiges et contentieux est assumée par la direction juridique en étroite liaison avec des avocats et conseils spécialisés.

La société et ses filiales ont provisionné tout litige ou contentieux dont elles estiment qu'il est susceptible de présenter un risque, à hauteur de leur estimation de ce risque réalisée sur la base d'une analyse individuelle en collaboration avec nos conseils extérieurs.

Le Groupe a constaté à fin 2006 une provision pour risques et charges de 2 112 milliers d'euros contre 3 290 milliers d'euros à fin 2005, dont notamment 1 187 milliers d'euros au titre de litiges avec des tiers et litiges prud'homaux, et 509 milliers d'euros au titre des charges de restructuration (principalement liées aux magasins cédés ou fermés).

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur le résultat, le patrimoine, la situation financière et l'activité de la société Mr Bricolage et du Groupe.

Pour plus d'information sur la méthode de provisionnement des litiges ainsi que sur le détail de la provision, se reporter à la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés sur les provisions pour risques et charges.

b) Législations applicables

La direction juridique, avec l'assistance de conseils extérieurs, joue un rôle de veille permanente quant aux évolutions des textes législatifs ou réglementaires et de la jurisprudence notamment en matière d'autorisations d'exploitation commerciale, aux relations entre la grande distribution et les fournisseurs et les règles de sécurité des personnes et des biens.

Concernant l'activité des Magasins Intégrés et du réseau, les dispositions applicables en matière d'équipement commercial soumettent à l'autorisation des Commissions Départementales d'Équipement Commercial (CDEC) l'ouverture des magasins dont la surface de vente est supérieure à 300 m². Ces dispositions s'appliquent aussi bien en cas de constructions nouvelles, de transformation d'un immeuble existant ou de transfert d'un magasin existant. Le Groupe Mr Bricolage a connu un développement de ses implantations conforme à ses attentes et les projets de développement n'ont pas été remis en cause de façon significative lors de l'examen des dossiers de demande d'autorisation par les CDEC ou contrariés par d'éventuels recours intentés par des concurrents. Un projet de réforme des dispositions concernant l'urbanisme commercial est à l'étude notamment celles concernant la procédure et les critères de délivrance des autorisations ainsi que des Commissions Départementales d'Équipements Commercial elles-mêmes, mais il est trop tôt pour en mesurer les implications éventuelles.

Concernant par ailleurs l'activité des Services Aux Réseaux et plus particulièrement celle de centrale de référencement des produits, plusieurs textes ont, depuis la loi Galland de 1986, encadré la négociation commerciale entre les distributeurs et les fournisseurs, que ce soit la loi NRE de 2001 ou la circulaire Dutreil de 2003.

La loi Jacob/Dutreil du 2 août 2005, a assez profondément remanié les dispositions jusqu'alors existantes, l'objectif affiché par la réforme étant de diminuer le poids des marges arrière pour favoriser la baisse des prix à la consommation.

Le renforcement des exigences formelles de conclusion des contrats de coopération commerciale a conduit la société Mr Bricolage, comme les autres acteurs de la distribution, à revoir en fin d'année 2005, l'ensemble des contrats qui la lie avec ses fournisseurs.

La société Mr Bricolage a donc mis en conformité ses contrats avec les nouvelles dispositions législatives. Celles-ci n'ayant pas évolué au cours de l'année 2006, les contrats ne seront pas modifiés pour l'année 2007.

Il faut toutefois noter que la loi dite « Jacob/Dutreil » du 2 août 2005 a enjoint au Gouvernement de remettre au Parlement avant le 31 décembre 2007 un rapport sur les conséquences de l'application de la nouvelle loi, ouvrant ainsi la voie à une possible nouvelle réforme en 2008.

Concernant enfin, les règles de sécurité portant sur les biens et les personnes, la politique de sensibilisation initiée par la Fédération des Magasins de Bricolage concernant la sécurité clientèle a été relayée par la société Mr Bricolage auprès des magasins de son réseau et s'est accompagnée, en direction des directeurs des Magasins Intégrés, pour

favoriser leur implication au quotidien dans ce domaine, par une révision des délégations de pouvoirs sur ce point.

V.2.3. RISQUES INDUSTRIELS, ENVIRONNEMENTAUX ET DE SÉCURITÉ

a) Risques industriels

Aucune des sociétés du Groupe ne réalise la fabrication des produits vendus par les magasins. La Société ne supporte donc pas à ce titre de risque industriel. La fabrication des produits de marque propre (MDD) est confiée à des fournisseurs et ne représente pas un risque industriel en tant que tel pour le Groupe.

b) Risques environnementaux et de sécurité

De manière générale, toutes les sociétés du Groupe veillent à ce que les conditions réglementaires en matière d'environnement et de sécurité soient respectées, notamment au sens de la législation sur les ERP (Etablissements Recevant du Public).

La gestion courante des domaines Environnement et Sécurité est assurée par les directeurs de sites opérationnels sur délégation de la Direction Générale, cette dernière ayant en charge le contrôle du respect de la réglementation et la fixation de règles additionnelles éventuelles.

Après la mise en conformité réglementaire des magasins et entrepôts (au sens des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE), réalisée en 2005 et 2006, et la mise en place du nouveau Concept Déchets commencée en 2006, les risques potentiels de l'entreprise en matière d'environnement et/ou de sécurité sont liés, dans les Entrepôts et Magasins, aux risques suivants :

a) l'**incendie** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité (dommages aux biens et aux personnes) et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols, de l'air et de l'eau). Les causes potentielles peuvent en être notamment les courts-circuits électriques, la malveillance, la foudre, le stockage de substances ou de préparation inflammables.

Pour faire face à ce risque, le Groupe met en place un certain nombre de mesures et matériels de prévention, notamment des gondoles anti-feu pour le stockage en magasin, des détecteurs, des équipements d'extinction (extincteurs, RIA) ainsi que des instructions écrites et des formations diverses. Concernant les Entrepôts, celui de Voivres bénéficie d'un local en conformité réglementaire pour le stockage des produits. Les matériels et documents sont périodiquement contrôlés par des audits internes et externes d'organismes agréés. Font particulièrement l'objet de contrôle les installations électriques ainsi que celles fonctionnant au gaz ou au fioul.

b) le **déversement accidentel** avec ses impacts potentiels en termes de Sécurité et d'Environnement (pollutions des sols et sous-sols et de l'eau). Les déversements peuvent survenir lors des dépotages ou manipulations des produits dangereux.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures de prévention telles des zones de stockage sur rétentions ou sur sol étanche, la mise à disposition de produits absorbants dans les zones à risque, etc.

c) l'**explosion**, qui peut avoir des impacts directs sur la Sécurité des biens et des personnes et indirects sur l'environnement.

Pour diminuer ce risque, le Groupe procède à intervalles réguliers au contrôle des installations utilisant du gaz et du GPL.

d) une **pollution atmosphérique**, conséquence possible d'un dysfonctionnement des brûleurs des chaudières, d'une défaillance du système de captation des poussières de bois (machines de découpe) ou d'une fuite sur le circuit de la climatisation (HCFC).

Le Groupe fait procéder à des contrôles périodiques des installations concernées par des prestataires extérieurs agréés.

V.2.4. RISQUES FINANCIERS

a) Risques de liquidité – risques de crédit

Les sources de financement

a.a) Le Crédit syndiqué

La principale source de financement du Groupe est le Crédit syndiqué.

A travers le contrat de Crédit syndiqué signé le 16 décembre 2004, le Groupe dispose d'une ligne de financement du type revolving sur 5 ans d'un montant global de 120 millions d'euros, amortissable en 8 semestrialités de 10 millions d'euros du 16 juin 2005 au 16 décembre 2008 puis en un solde de 40 millions d'euros le 16 décembre 2009.

Cette ligne porte intérêt au taux Euribor 3 mois majoré d'une marge variable en fonction d'un ratio de performance financière du Groupe mesuré chaque semestre (ratio Dette Financière Nette / EBITDA) et est assortie de clauses de ratios financiers (covenants) comme indiqué ci-après.

Le montant mobilisé au 31 décembre 2006 s'élève à 70 millions d'euros ; le montant confirmé disponible et non mobilisé s'établit donc à cette même date à 10 millions d'euros.

Début janvier 2007, le Groupe a effectué un tirage supplémentaire de 10 millions d'euros, le montant mobilisé au 28 février 2007 se monte ainsi au plafond de 80 millions d'euros.

a.b) La trésorerie

La trésorerie court terme du Groupe connaît des fluctuations saisonnières qui amènent le Groupe soit à mobiliser les lignes court terme dont il dispose sous forme de crédits spot ainsi que d'autorisations de découvert ou à effectuer des mises à l'escompte pour un montant global de 44,8 millions d'euros au 31 décembre 2006, soit à réaliser des opérations de placements sur support monétaire ne subissant pas de risque actions.

Les covenants

L'information détaillée concernant les covenants est donnée dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés.

- Ainsi qu'indiqué dans la note 12-7 de l'annexe aux comptes consolidés, les ratios financiers maximum du Crédit syndiqué sont respectés au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financiers pour les échéances futures.

- Pour un second emprunt assorti de covenants, les ratios sont respectés au 31 décembre 2006.

- Concernant le dernier emprunt assorti de covenants dont l'encours s'élève à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2006, l'un des ratios est dépassé. Néanmoins, la position des prêteurs est constante depuis l'origine et consiste à accepter de renoncer à la faculté de remboursement anticipé.

Le Groupe a ainsi obtenu renonciation expresse à toute demande de remboursement anticipée pour 2007.

Trésorerie

La trésorerie nette du Groupe s'est améliorée de 16,9 millions d'euros entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, passant de 2,7 millions d'euros en 2005 à 19,6 millions d'euros en 2006.

Pour plus d'information sur la trésorerie du Groupe, se reporter à la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés sur la trésorerie.

En janvier 2007, le tirage du Crédit syndiqué évoqué ci-dessus a permis de financer le rachat de deux sociétés d'exploitation ainsi que l'acquisition des murs de deux magasins (voir VI « Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2006 » ci-après).

Le niveau de trésorerie court terme constaté à fin janvier 2007 confirme une amélioration par rapport à l'année précédente d'un niveau comparable à l'amélioration constatée au 31 décembre 2006.

b) Risques de marché (taux, change, actions)

Le Groupe a mis en place, au sein de la direction financière, une organisation lui permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de taux et de change.

La direction financière dispose de l'expertise et des outils nécessaires tels que les bases de données principales des logiciels SAP et XRT autour desquels le Groupe a construit des applications internes (position de trésorerie, position de change, indicateurs de gestion, suivi de l'endettement, politique de couverture de taux et de change...), et s'appuie sur des conseils spécialisés de qualité, pour intervenir sur les différents marchés financiers, dans le cadre des seules orientations validées par le Conseil d'Administration, dans des conditions optimisées de sécurité et d'efficacité.

Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale au travers de reportings mensuels, et le cas échéant au Comité d'Audit.

Risque de taux

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations de swap, dans le seul objectif de couverture de ses emprunts et dettes financières à court et moyen terme exposés à la fluctuation des taux variables.

La part à taux variable est de 112,6 millions d'euros ; des opérations de couverture de taux sont en place à hauteur de 42,7 millions d'euros, ce qui ramène le montant net des emprunts et dettes financières exposés à la fluctuation des taux variables à 69,9 millions d'euros, soit 50,8 % du montant total du poste (contre 54 % en 2005) en conformité avec l'objectif de la société de couvrir un montant proche de 50 % de ses passifs financiers nets.

La société a pour objectif de conserver ce taux en 2007 avec une politique de couverture adaptée à l'évolution des taux d'intérêt.

La sensibilité à la hausse de 1 % des taux d'intérêt augmenterait de 11,1 % le coût de l'endettement financier net (contre 10,6 % en 2005).

Les tableaux de calcul de la position nette après gestion et de la sensibilité à la hausse des taux d'intérêt ont été inclus dans la note 18-2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, dont principalement des opérations d'options de change et d'achats à terme, dans le seul objectif de couverture des achats de marchandises effectués en dehors de la zone euro.

Les achats effectués en dollar US (seule devise utilisée par le Groupe) représentent moins de 5 % des achats du Groupe.

Le Groupe est peu exposé à la variation du cours du dollar US.

Le tableau de calcul de la position nette après gestion et de la sensibilité à la hausse des taux de change a été inclus dans la note 18-3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque sur actions

- Actions tierces :

Dans le cadre de la politique définie par le Groupe, la trésorerie excédentaire étant placée sur des supports monétaires, le risque sur actions des valeurs mobilières de placement est non significatif. Ainsi, les fluctuations du marché sont sans aucun effet.

- Actions propres :

La société Mr Bricolage a été amenée à acheter ses propres titres dans le cadre des contrats de liquidité d'une part (à ce titre, elle détient au 31 décembre 2006, 2 000 actions propres pour un montant brut de 35 milliers d'euros), et dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés et aux dirigeants d'autre part (à ce titre, elle détient au 31 décembre 2006, 81 417 actions propres pour un montant brut de 1 033 milliers d'euros).

Compte tenu du prix de revient des titres détenus et de leur valeur vénale (cours de Bourse au 31 décembre 2006 d'une part et prix de souscription des options d'achat consenties aux salariés d'autre part), le portefeuille d'actions propres recèle au 31 décembre 2006, une plus-value latente de 442 milliers d'euros.

Ainsi une baisse de 10 % du cours de bourse actuel ne conduirait à constater aucune provision sur le portefeuille actions.

V.2.5. LES ASSURANCES

Dans la poursuite des actions menées en 2005 et afin d'atteindre ses objectifs – protection de l'image du Groupe Mr Bricolage, garantie des actifs concourant directement à l'activité, continuité de l'exploitation en cas de sinistre majeur – la politique d'assurance du Groupe conduite en 2006 par la Direction Générale a consisté en :

- la poursuite d'une politique de prévention adaptée,
- l'analyse régulière des expositions réelles ou à venir,
- le recours à des niveaux de rétention raisonnables afin de ne pas exposer inutilement le Groupe,
- l'optimisation des budgets en bénéficiant des possibilités offertes par le marché de l'assurance,
- la sécurisation des actifs et des activités du Groupe par des programmes d'assurance adaptés et des procédures de gestion de crise actualisées.

L'ensemble des programmes mis en place couvre donc à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres (magasins et entrepôts) et la continuité de l'activité par des garanties spécifiques type Pertes d'Exploitation ou frais de retrait.

Les conditions d'assurance 2006 ont pu être optimisées du fait notamment d'une nouvelle analyse des périmètres à assurer et de négociations avec les partenaires courtiers/assureurs dans un marché favorable.

Le budget d'assurance 2006 est d'environ 1 172 000 € pour l'ensemble du programme.

La rétention du Groupe sur l'ensemble des polices et tous programmes confondus est estimée à 100 000 €.

Les principaux programmes existants sont les suivants :

a) Couverture des risques Dommages

Dans le cadre de la protection de ses actifs, Mr Bricolage a négocié, avec des acteurs du marché, différents contrats adaptés en fonction des spécificités, des expositions et des enjeux financiers.

Bien évidemment, les programmes permettent à la fois la couverture des périls majeurs et la prise en charge de risques spécifiques (vol, tous risques informatiques, Extension tous risques Sauf).

Sont également prévues les différentes conséquences financières d'un sinistre sur l'activité (Pertes d'Exploitation, Valeur Vénale du fonds de commerce).

Multirisque Siège :

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir l'ensemble des activités exercées au siège (administration, PLV, formation, architecture...).

Le montant du sinistre maximum est estimé à 13 millions d'euros.

Multirisque Entrepôts et Marchandises :

Le Groupe a procédé en 2006 à une analyse plus spécifique des conséquences en termes d'activité d'un sinistre sur ces principaux entrepôts. En effet, la réorganisation de la logistique a nécessité de contrôler l'adéquation des programmes en place avec les besoins réels en terme de garantie.

Ceci s'est traduit par un léger réaménagement des garanties en place qui offraient un niveau de couverture adapté, l'objectif étant toujours de couvrir les conséquences d'un sinistre majeur qui pourraient perturber l'activité du Groupe et donc son développement.

Le Sinistre Maximum Possible des risques Dommages et Pertes d'Exploitation confondus est estimé à 25 millions d'euros garanti par le contrat.

Multirisque Magasins Intégrés :

Les garanties mises en place offrent une garantie parfaitement adaptée au Groupe, intégrant les périls majeurs auxquels les magasins sont exposés ainsi que les conséquences en Pertes d'Exploitation sur 18 mois. La limite mise en place permet la couverture des sinistres majeurs : 20 millions d'euros.

b) Couverture des risques de Responsabilités

Les différents contrats mis en place visent à couvrir le Groupe de sa responsabilité vis-à-vis des tiers dans le cadre :

- de ses activités et services associés (RC Franchiseur, Centrale d'Achat, pollution accidentelle),
- de son personnel ou ses dirigeants (Responsabilité des Mandataires Sociaux),
- des produits commercialisés (après livraison : limite de garantie 8 millions d'euros, frais de retrait : limite de garantie 2 millions d'euros et décennale fabricant pour les produits concernés : limite de garantie 1,5 millions d'euros).

c) Autres programmes d'assurance

Flotte automobile et Auto mission des Collaborateurs

L'ensemble du parc automobile, véhicules propres ou en location, chariots élévateurs, font l'objet de polices Flottes permettant notamment d'analyser et maîtriser les coûts et les sinistres.

Cette stratégie a permis au Groupe de bénéficier encore en 2006 de participation aux bénéfices sur ces polices.

L'ensemble du parc de véhicules est garanti en Tous Risques avec franchise. Les salariés en déplacement pour les besoins de l'Entreprise bénéficient d'une Police Mission.

Programme Transport

Le programme d'assurance mis en place couvre l'ensemble des produits entrant dans le cadre des activités de la Centrale et des Magasins Intégrés.

Cette police globale offre une garantie totale jusqu'à destination finale des produits.

Polices Individuelles Accidents et Assistance

Ces polices visent à couvrir les personnels Cadres désignés et les Administrateurs tant durant leurs activités professionnelles que privées, et l'ensemble des collaborateurs durant leur déplacements professionnels.

d) Risques non couverts et auto assurance

Le Groupe considère avoir assuré l'ensemble des risques majeurs qui pourraient mettre en péril son activité et son avenir et n'utilise à ce jour aucune structure d'auto assurance.

Toutefois sur les risques significatifs et identifiés, le Groupe met en place des procédures de contrôle interne adaptées afin d'en prévenir la survenance.

Il en est ainsi par exemple de l'ERP SAP qui est externalisé auprès d'un prestataire spécialisé permettant ainsi de sécuriser au maximum cette fonction fondamentale à la vie de l'Entreprise.

Cette solution permet au Groupe Mr Bricolage un fonctionnement sécurisé de son métier tant en amont (gestion des approvisionnements, des distributions auprès des magasins, ...) qu'en aval (gestion des stocks, ...).

VI – ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2007 (ARTICLE L.232-1 DU CODE DE COMMERCE)

VI.1. Au niveau de la société Mr Bricolage

VI.1.1. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL SUITE À LEVÉES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La société Tabur SA avait mis en place, conformément aux articles L.225-177 et suivants du Code de commerce un programme d'options de souscription d'actions au profit de certains salariés et mandataires sociaux.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Mr Bricolage en date du 17 septembre 2003 autorisant l'absorption de la société Tabur SA par la société Mr Bricolage, les actionnaires ont expressément autorisé, aux termes de la troisième résolution de l'Assemblée, la reprise des engagements, par la société Mr Bricolage, de la société Tabur SA résultant des options de souscription d'actions allouées.

Pour rappel lors de cette Assemblée Générale du 17 septembre 2003, 16 000 options de souscription d'actions de la société Tabur SA ont été transformées en 49 056 options de souscription d'actions Mr Bricolage, à raison d'une option de souscription Tabur pour 3,066 options de souscription d'actions Mr Bricolage. (Voir sur le sujet le Rapport du Président sur le contrôle interne).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 17 septembre 2003 a alors donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre ledit programme et notamment procéder aux augmentations de capital en résultant selon les formes définies à l'article L.225-178 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-178 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a constaté lors de sa première réunion suivant la clôture des comptes que 3 986 actions d'un nominal de 3,20 € ont été émises.

Le nombre d'actions Mr Bricolage en circulation au 31 décembre 2006 s'élève donc à 10 689 609 actions au lieu de 10 685 623 actions. Les souscriptions ayant eu lieu sur 2006, leur traduction comptable a été enregistrée sur 2006.

Le Conseil d'Administration, usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 septembre 2003, a donc augmenté, à compter du 28 février 2007, le capital social de 12 755,20 €, pour le porter de 34 193 993,60 € à 34 206 748,80 €.

VI.1.2. PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTRÔLE

La société Mr Bricolage a acquis, en date du 2 janvier 2007, l'intégralité des titres de la société Bugey Bricolage, exploitant le magasin sous enseigne Mr.Bricolage d'Ambérieu en Bugey (7 156 m²).

Au 3 janvier 2007, la société Mr Bricolage a également acquis l'intégralité des titres de la société Bricolage Camozzi, exploitant le magasin sous enseigne Mr.Bricolage d'Auch (5 643 m²).

D'autres opérations de rachat de sociétés pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

VI.2. Au niveau de la société L'Immobilière Mr.Bricolage

Le 2 janvier 2007, la société L'Immobilière Mr.Bricolage a acquis la société BIG propriétaire de l'ensemble immobilier du magasin d'Ambérieu en Bugey.

La société L'Immobilière Mr.Bricolage a acheté le 3 janvier 2007 le contrat de crédit-bail immobilier du magasin de Libourne exploité par la société Sadef.

Au cours de l'année 2007, L'Immobilière Mr.Bricolage devrait effectuer d'autres acquisitions immobilières.

VI.3. À l'étranger

VI.3.1. ESPAGNE

Comme indiqué précédemment, la société Mr Bricolage España a cédé début janvier 2007 le magasin de Figueras à la société Iberbrico, créée en 2006 par la société Vivapyrdeco en partenariat avec la société Mr Bricolage et prévoit la cession du magasin de Pampelune.

La société Iberbrico prévoit le développement de l'enseigne en Espagne dans les prochains mois.

VI.3.2. BELGIQUE

En janvier 2007, deux magasins ont quitté l'enseigne Mr.Bricolage, ramenant à 22 le nombre de magasins sous enseigne Mr.Bricolage en Belgique. D'autres nouveaux magasins adhérents doivent ouvrir en cours d'année 2007.

Début janvier 2007, la société Prova a acquis la société Brico Ardenne exploitant le magasin sous enseigne Mr.Bricolage de Libramont.

Après la cession du magasin de Gretry fin 2006, ce magasin devient donc le troisième magasin intégré du groupe Prova (avec Frameries et Malonne).

VI.3.3. BULGARIE

Le magasin de Pleven ouvrira ses portes en avril 2007, devenant le huitième magasin en Bulgarie.

Deux autres magasins au moins doivent ouvrir sur le deuxième semestre 2007.

VI.3.4. ROUMANIE

La société Brico Expert a prévu l'ouverture d'un deuxième magasin sur la Roumanie au deuxième semestre 2007.

VI.3.5. URUGUAY

Les deux magasins prévoient un remodeling complet au deuxième semestre 2007.

VII – RENOUVELLEMENT ET NOUVELLES DÉLÉGATIONS AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VII.1. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions et de réduire le capital par annulation des actions auto détenues (articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce)

Nous vous proposons de renouveler la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, en date du 19 juin 2006, pour une nouvelle période de dix-huit mois afin que ce dernier puisse procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. (À titre d'information, cela représente 1 068 960 actions sur la base du capital actuel).

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006 (descriptif du programme publié).

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Nous vous proposons de prévoir la faculté d'utiliser cette délégation en période d'offre publique dans le cadre de la réglementation applicable.

Compte tenu de l'évolution du cours de Bourse de l'action Mr Bricolage, nous vous proposons de fixer le prix maximal d'achat à 30 €.

En conséquence, le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 32 068 800 €.

Nous vous proposons donc, en conséquence, d'autoriser le Conseil d'Administration à annuler, dans la limite de 10 % du capital social les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce. Nous vous proposons de fixer cette autorisation pour une durée de 24 mois à compter de la présente Assemblée.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

VII.2. Les autorisations d'augmentations de capital

VII.2.1. AUTORISATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR APPORT DE NUMÉRAIRE OU INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES OU PRIME (ARTICLE L.225-129-2 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous demandons de conférer au Conseil d'Administration :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 4 000 000 euros. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 75 000 000 euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbées la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

VII.2.2. AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE (ARTICLE L.225-147 DU CODE DE COMMERCE)

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette autorisation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieure à 10 % du capital social. Ce plafond est indépendant de celui de l'ensemble des plafonds prévus pour les autres délégations en matière d'augmentation de capital.

VII.3. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

Du fait des propositions d'autorisations à donner au Conseil d'Administration dont il pourrait résulter, en cas d'utilisation, une augmentation du capital de la société, nous vous proposons également de statuer, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce, sur un projet d'autorisation à donner au Conseil d'Administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L.443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 680 000 euros.

A cet effet nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

**VIII - TABLEAU RECAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2006 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)**

	AGE	Echéances	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières et par incorporation des réserves, bénéfice ou primes avec maintien du DPS des actionnaires	13-juin-05	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 12/08/2007	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 4 000 000 euros. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis : 75 000 000 euros	/	/	4 000 000 euros *
Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ou valeurs mobilières et par incorporation des réserves avec suppression du DPS	13-juin-05	Valable pendant 26 mois à compter du jour de ladite AGE : soit jusqu'au 12/08/2007	Montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises : 4 000 000 euros. Montant nominal des titres de créances maximum susceptibles d'être émis : 75 000 000 euros	/	/	4 000 000 euros *
Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature	13-juin-05	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 12/08/2007	Montant maximum de 10 % du capital social au 13 juin 2005, soit 3 419 104 euros	/	/	3 419 104 euros
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'octroyer des options de souscription et /ou d'achat d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	19 juin 2006	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 18 août 2009	Montant maximum de 2 % du capital social au jour de la première attribution	/	/	
Autorisation donnée au Conseil d'Administration d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et/ou mandataires sociaux	19 juin 2006	Validité pendant 38 mois à compter de la dite AGE soit jusqu'au 18 août 2009	Montant maximum de 2 % du capital existant au jour de la première attribution	/	/	
Délégation pour consentir aux salariés des actions par augmentation de capital dans le cadre d'un PEE	19 juin-2006	Validité pendant 26 mois à compter de ladite AGE soit jusqu'au 18/08/2008	Montant nominal maximal des actions qui pourront être émises : 680 000 euros	/	/	680 000 euros

* Plafond global pour les deux délégations.

IX – MODIFICATIONS STATUTAIRES

Il vous sera proposé d'amender le 5^{ème} alinéa de l'article 14 « Assemblées Générales » des statuts de la société pour se conformer avec l'article 136 du décret 67-236 du 23 mars 1967 introduit par le décret 2006-1566 du 11 décembre 2006. (Les statuts prévoiraient que l'actionnaire doit justifier d'un enregistrement comptable de ses titres dans les comptes de la société au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, au lieu de cinq jours comme précisé dans les statuts actuellement).

X - RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

X.1. Rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

X.1.1. RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce nous vous informons que Monsieur Maurice Vax, Président Directeur Général, a reçu, au cours de l'exercice 2006, une rémunération fixe annuelle brute totale avant impôts de 85 027 euros dont 69 960 euros au titre de son mandat social, 5 067 euros au titre d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction) et une prime de 10 000 euros correspondant à une prime de management versée au titre de l'exercice 2005 à la discrétion du Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

Monsieur Vax bénéficie d'une Assurance Décès invalidité dite « police individuelle accidents administrateur » pour un capital de 400 000 euros (au même titre que l'ensemble des administrateurs de la société).

Il bénéficie également d'un contrat de retraite complémentaire de type article 82 du Code Général des Impôts. Au 29 novembre 2006, le compte de retraite s'élevait à 219 850,43 euros.

Au cours de l'exercice 2006, 22 064,12 euros ont été versés au titre de cette assurance retraite.

X.1.2. RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Monsieur Hervé Courvoisier, Directeur Général Délégué a reçu, au cours de l'exercice 2006, une rémunération annuelle brute totale avant impôts de 313 287,18 euros se décomposant comme suit :

- 290 004 euros au titre de son contrat de travail,
- 17 749 euros au titre d'avantages en nature (dont 12 908 euros au titre de son assurance retraite et 4 841 euros au titre du véhicule de fonction)

Monsieur Courvoisier bénéficie d'une Assurance Décès Invalidité dite « Police individuelle Accidents collaborateur » pour un capital de 305 000 euros.

Il bénéficie également d'un contrat d'assurance retraite de type article 82 du Code Général des Impôts avec valeur de rachat, traité en avantage en nature sur les bulletins de salaire. Au 7 juillet 2006, la valeur de rachat de ce contrat était de 181 332 euros.

Le contrat de travail de Monsieur Hervé Courvoisier précise qu'en cas de licenciement (sauf faute lourde) :

- La société devrait respecter un préavis de 12 mois,
- Il lui serait reconnu une ancienneté contractuelle de 13 ans au 28 juillet 1986 (date de son embauche au sein de la société) sans préjudice de celle acquise depuis cette date, et ce, compte tenu de l'intérêt qu'a présenté pour la société Mr Bricolage l'expérience acquise par Monsieur Hervé Courvoisier avant son embauche,
- L'indemnité contractuelle de licenciement serait égale à un mois de salaire par année d'ancienneté,
- Le salaire de base serait calculé sur le salaire des douze derniers mois auquel s'ajoutera une somme égale à 1/36^{ème} de toutes sommes s'ajoutant à son salaire de base perçu ou dont il aura bénéficié au cours des 36 mois précédant la notification de son licenciement.

Le contrat de travail de Monsieur Hervé Courvoisier prévoit également une clause de non concurrence. En contrepartie de celle-ci, il a été prévu contractuellement que ce dernier percevrait une indemnité brute égale à :

- 70 % de son salaire mensuel brut pour les 24 premiers mois d'application,
- 50 % pour les 24 mois suivants,
- 30 % pour les 12 derniers mois d'application de la clause de non concurrence.

Messieurs Vax et Courvoisier n'ont perçu, durant l'exercice 2006, aucune rémunération ni avantage en nature émanant de sociétés contrôlées par la société Mr Bricolage.

Il est précisé que Monsieur Michel Tabur, Vice-président, ne perçoit aucune rémunération au titre de cette fonction.

X.2. Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2004, cinquième résolution, il est rappelé que l'Assemblée Générale a décidé d'allouer une somme de 135 000 euros au titre des jetons de présence au Conseil d'Administration pour l'exercice 2004 et pour chacun des exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de sa part.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 juillet 2004 a décidé d'attribuer cette somme ainsi qu'il suit :

- 50 % répartis en parts égales entre tous les administrateurs,

- 50 % répartis entre tous les administrateurs proportionnellement à leur présence lors des réunions du Conseil.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé pour le maintien de ce mode de fonctionnement depuis.

Certains administrateurs ont maintenu leur renonciation au versement de leurs jetons de présence sur l'exercice 2006, à savoir Messieurs Maurice Vax, Jean Blossé et Serge Rigaud.

Il est précisé que les sommes liées aux jetons de présence sont habituellement versées aux administrateurs en septembre N et en février N+1.

Ainsi les sommes versées en 2006, correspondent à la partie des jetons de présence reçue en février 2006 pour la deuxième moitié des jetons de l'exercice 2005 (partie variable correspondant à la participation des administrateurs aux séances du Conseil sur l'année 2005), et à la première partie des jetons de présence de l'exercice 2006 versé en septembre 2006 (correspondant à la première partie fixe répartie en parts égales entre tous les administrateurs, à l'exception de ceux y ayant renoncé).

Il apparaît ainsi, compte tenu du taux de participation aux Conseils et de la renonciation de certains administrateurs à l'attribution de jetons de présence, qu'il a été versé aux administrateurs en 2006, au titre des

jetons de présence pour l'exercice 2005-2006, la somme de 105 000 euros ainsi qu'il suit :

- 8 437,50 euros respectivement pour Messieurs Jean-François Boucher, Serge Courriol, Jacques Gleyse, Gilbert Giannelli, Yves Lafargue, Jean-Pierre Pèpe et Didier Tabur,
- 7 968,75 euros respectivement pour Messieurs Bernard Pierson et Michel Tabur,
- 7 500,00 euros pour Monsieur Alain Bériou,
- 6 328,13 euros pour Monsieur Guy Le Pivert, (administrateur jusqu'au 19 juin 2006),
- 6 093,75 euros pour Monsieur Yves Cordonnier,
- 5 859,38 euros pour Monsieur André Niort, (administrateur jusqu'au 19 juin 2006),
- 2 109,38 euros pour Messieurs Pascal Morvan et Bernard Mahuzier (administrateurs depuis le 19 juin 2006 ayant perçu la moitié de la partie fixe).

Le montant global des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2007 sera de 135 000 euros, conformément à la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2004.

X.3. Tableau récapitulatif des rémunérations brutes avant impôts versées aux mandataires sociaux (en euros) en 2005 et 2006

		Mandat social			Jetons de présence	Contrat de travail
		Partie fixe	Dont avantages en nature	Partie variable / primes		
Maurice Vax	2005	74 727	4 767	10 000	0 ⁽²⁾	/
	2006	75 027	5 067	10 000 ⁽¹⁾	0 ⁽²⁾	/
Michel Tabur	2005	/	/	/	8 437,50	/
	2006	/	/	/	7 968,75	/
Hervé Courvoisier	2005	/	/	/	NC	339 665,79 ⁽³⁾
	2006	/	/	/	NC	313 287,18 ⁽⁴⁾
Alain Bériou	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	7 500,00	
Jean Blossé	2005	/	/	/	0 ⁽²⁾	
	2006	/	/	/	0 ⁽²⁾	
Jean-François Boucher	2005	/	/	/	8 437,50	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Yves Cordonnier	2005	/	/	/	7 500,00	
	2006	/	/	/	6 093,75	
Serge Courriol	2005	/	/	/	8 437,50	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Gilbert Giannelli	2005	/	/	/	7 500,00	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Jacques Gleyse	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Yves Lafargue	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Guy Le Pivert	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	6 328,13	
Bernard Mahuzier	2005	/	/	/	/	
	2006	/	/	/	2 109,38	
Pascal Morvan	2005	/	/	/	/	
	2006	/	/	/	2 109,38	
André Niort	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	5 859,38	
Jean-Pierre Pèpe	2005	/	/	/	4 218,75	
	2006	/	/	/	8 437,50	
Bernard Pierson	2005	/	/	/	7 500,00	
	2006	/	/	/	7 968,75	
SIMB représentée par Serge Rigaud	2005	/	/	/	0 ⁽²⁾	
	2006	/	/	/	0 ⁽²⁾	
Didier Tabur	2005	/	/	/	7 968,75	
	2006	/	/	/	8 437,50	

(1) Prime de management versée en 2006 au titre de l'exercice 2005.

(2) Renonciation au versement des jetons de présence.

(3) Dont 17 654 euros d'avantages en nature et 25 000 euros de primes versées en 2005 au titre de l'exercice 2004.

(4) Dont 17 749 euros d'avantages en nature.

NC = Non concerné par le versement des jetons de présence.

X.4. Précisions complémentaires sur les rémunérations aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, il est en outre précisé qu'il n'a été attribué, au cours de l'exercice 2006, aucun titre de capital, titre de créance, titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société ou des sociétés contrôlées ou contrôlantes à des mandataires sociaux de la société.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants et membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006.

Mr Rigaud, représentant permanent de la société SIMB, administrateur de la société Mr Bricolage, a renoncé au versement des jetons de présence. Il ne perçoit aucune rémunération sous forme de commissions de gestion payées par la société Mr Bricolage à une société tierce hors Groupe ou permettant de le rémunérer indirectement.

Par ailleurs, aucune somme n'a été provisionnée ou constatée par la société Mr Bricolage ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en dehors de celles indiquées aux paragraphes ci-dessus.

XI – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (ARTICLE L.225-102-1 ALINÉA 4 DU CODE DE COMMERCE ET RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE)

A la connaissance de la société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006 et durant les cinq derniers exercices ont été les suivants (les actions sont détenues en pleine propriété) :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2006	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2006	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2006	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2006
Maurice Vax Né le 23 novembre 1937	2001	31/12/2006	Président Directeur Général Administrateur	Président du Conseil d'Administration (ANPF) Administrateur (Mozac 63, ANPF) Représentant permanent (Mr Bricolage dans St Quentin 02)	PDG et Administrateur (Maman Faites Vous mêmes)	Représentant permanent de Colmar 68 dans Ludovicienne de Bricolage
Actions Mr Bricolage détenues : 390						
Hervé Courvoisier Né le 8 septembre 1951	2002	31/12/2006	Directeur général Délégué	PDG (St Quentin 02, Catena France) Administrateur (St Quentin 02, Catena France) Représentant permanent de la société Mr Bricolage (Mozac 63, Brico Sud, Brico Normandie, Eurocat)		Administrateur (Mobrico, Sud Ouest Distribution, Sadef) Représentant permanent de la société Mr Bricolage (Paris 19 Bricolage, CGBM, La Flèche Bricolage, Lexy 54, Cherbourg 50, Valéria) Gérant (SCI Brico Martin)
Actions Mr Bricolage détenues : 12 910						
Michel Tabur Né le 28 novembre 1948	2002 renouvelé le 19 juin 2006	31/12/2011	Vice-Président Administrateur		Président (Forcole, Elimel Investissement, Dicarol investissement) Cogérant (SCI MT Bellevue, Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur, SCI Ampère) Membre du Conseil de surveillance (Groupe FLORY) Représentant permanent de Sofinaction chez CIC Banque CIO-BRO	PDG (Tabur SA, Catena France) Président (B3 Services, Serveco, DSEM, DSA, DSA Bricolage, BG, Bricolage, Quincaillerie Mention, Ets Seguin, Immobilière Tabur, Immobilière SNP, La Maison du Bricolage, TLS, TBLS, MB Verdun) Administrateur Représentant permanent de Mr Bricolage dans Eurocat Gérant (SNB, Bricomat, SCI Tiphane, SCI Sofag, SCI Les Fonds, SCI Chemin Vallée, SCI St-Jacques) Co-gérant (Société Civile du Lac, MT Bellevue)
Actions Mr Bricolage détenues : 332						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2006	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2006	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2006	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2006
Alain Beriou Né le 25 octobre 1947	2002	31/12/2006	Administrateur		Cogérant (SC IPO Management) Gérant (SCI Flavien)	Directeur général (IPO) Administrateur (Jouan)
Actions Mr Bricolage détenues : 50						
Jean Blossé Né le 6 décembre 1933	2002	31/12/2007	Administrateur		Président du Conseil de Surveillance (Blossé et Associés) Gérant (SCI de Recouvrance, SCI du Fief du Dominant, SCI des Menantelles, SCI La Robinière)	Président du Conseil d'Administration (Société Locale d'Epargne de Cognac) Administrateur (ANPF, SA du Dominant, Dutaghis) Gérant (SCI JCB) Membre du Conseil de Surveillance (Caisse d'Epargne de Poitou Charentes)
Actions Mr Bricolage détenues : 5 504						
Jean-François Boucher Né le 21 mai 1970	2000, renouvelé le 19 juin 2006	31/12/2011	Administrateur	Directeur Général et Administrateur (ANPF) Représentant permanent de l'ANPF, dans SIFA et SIMB	Président (Ets Boucher Outidécour, BIM, Almadis) Gérant (Boucher Invest, SCI Les Lilas, Air Brico SARL, Les Fresnes SARL, SCI Catalma, SPRL JFB Finances, SCI La Citadelle)	Président Gérant (Lexy 54, Aire 62) Gérant (Brico Artois, SCI Les Remparts, VSB Attin Bricolage) Co-gérant (SCI BCM)
Actions Mr Bricolage détenues : 330						
Yves Cordonnier Né le 16 décembre 1947	2002	31/12/2007	Administrateur		Président (AMETIS SAS, Soltex SAS) Gérant (Agedis SARL, Groupe Vitadresse SARL, SCI YC Immobilier)	Président (Aqua print) Gérant (SARL Source)
Actions Mr Bricolage détenues : 3						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2006	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2006	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2006	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2006
Serge Courriol Né le 8 janvier 1965	2001	31/12/2006	Administrateur	Administrateur (ANPF) Représentant permanent de la société Brico Issoire, Président du Conseil de Surveillance dans SIFA	Président (Brico Mozac SAS, Brico Brioude SAS, Brico Issoire SAS) Président du Directoire (Courriol Finances) Gérant (SCI Courrière)	PDG (Fournibat) Administrateur (Brico Decor)
Actions Mr Bricolage détenues : 115						
Gilbert GIANNELLI Né le 7 avril 1969	2002	31/12/2006	Administrateur		Cogérant (SARL shopping Bricolage Service "SBS")	Administrateur (ANPF)
Actions Mr Bricolage détenues : 10						
Jacques Gleyse Né le 25 avril 1947	2000, renouvelé le 19 juin 2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF)	Président (SAS Gleyse, SAS JG Bricolage, SAS JMG Finances)	
Actions Mr Bricolage détenues : 405						
Yves Lafargue Né le 28 juin 1942	2001	31/12/2006	Administrateur		Membre du Conseil de surveillance (High Co) Gérant (Cofinter SARL) Président (MVAL Maroc) Administrateur (MFD Ile Maurice)	Membre du Conseil de surveillance (Media Shopping, Mood Media, Financière C2G, C2G) Administrateur (Société La Buisnière)
Actions Mr Bricolage détenues : 2 424						
Bernard Mahuzier Né le 22 août 1946	2006	31/12/2011	Administrateur		Président (Stratime composites systemes)	PDG ((Telma, Telma Retarder Deutschland, Telma Retarder Espana, Telma Retarder Limited (UK), Telma Retarder Incorporation (USA), Telma Retarder de Mexico, Telma Retarder do Brazil Comercial)
Actions Mr Bricolage détenues : 1 273						
Pascal Morvan Né le 11 avril 1965	2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF)	Cogérant (SCI PACAM, SCI Pontavennec, SCI De Coat Meur, SARL Bricolandi, SARL Kershall, SARL Etablissements Morvan) Gérant (SCI des Pierres Noires)	
Actions Mr Bricolage détenues : 20						
Jean-Pierre Pèpe ⁽¹⁾ Né le 25 octobre 1949	2000, renouvelé le 19 juin 2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (ANPF) Représentant permanent de l'ANPF, actionnaire unique dans IFOGECO Représentant permanent de Mr Bricolage, administrateur dans Catena France	Président (BPH)	
Actions Mr Bricolage détenues : 5						

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercée dans la société en 2006	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Mr Bricolage et holdings de contrôle en 2006	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2006	Mandats/fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2006
Bernard Pierson Né le 16 décembre 1950	2001, ratifiée par Assemblée de 2002	31/12/2006	Administrateur	Gérant (IFOGECO) Président (Trans 83 Développement)	Gérant (SARL Le Cassivet Sud)	Administrateur (MBM)
Actions Mr Bricolage détenues : 5						

SIMB **Administrateur**

Actions Mr Bricolage
détenues : 3 655 175

Représentée par Serge Rigaud Né le 25 août 1952	2001	31/12/2006	Représentant permanent de SIMB (nommé par l'ANPF)	Administrateur (ANPF)	Président (Société des Matériaux de Crolles, Société des Matériaux de Pontcharra) Gérant (SCI Dessous le Grand Fossé, SCI La Conche du Touvet, SARL Jardinerie Amazonia)	
Actions Mr Bricolage détenues : 5						

Didier Tabur Né le 19 janvier 1947	2002, renouvelé le 19 juin 2006	31/12/2011	Administrateur	Administrateur (Elimel Investissement, Dicarol investissement)	Administrateur (Tabur SA)	
---------------------------------------	---------------------------------	------------	-----------------------	---	----------------------------------	--

Actions Mr Bricolage détenues : 27 034

(1) Monsieur Jean-Pierre Pèpe est décédé le 7 février 2007.

Les mandataires sociaux exercent leurs mandats et fonctions exclusivement dans des sociétés non cotées et françaises à l'exception de :

- Monsieur Jean-François Boucher : exerce un mandat dans la société SPRL JFB Finances, société de droit belge,
- Monsieur Yves Lafargue : exerce un mandat dans la société MVAL, société de droit marocain et dans la société MFD, société de droit mauricien.

XII – CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Les conventions et engagements réglementés conclus et/ou poursuivis au cours de l'exercice 2006 sont mentionnés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

XIII – DISPOSITIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES VISÉES À L'ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Rapport Social et Environnemental 2006 reprend l'ensemble des rubriques (significatives pour le Groupe Mr Bricolage) du Décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris en application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Dans le rapport social, le secteur d'activité Services Aux Réseaux est détaillé entre Centrale et Proximité/Négoce.

Stratégie de développement durable

La stratégie en la matière de Mr Bricolage, adoptée en 2004, a pour objectif d'inscrire le Groupe dans une démarche de développement volontaire, calculée et progressive. Cette démarche a principalement pour buts de :

- prévenir les risques juridiques et financiers dans les domaines de la sécurité, de l'environnement et des risques sociaux,
- créer des économies sur les consommables, les consommations d'énergie, d'eau et dans la gestion des déchets,
- répondre positivement à une préoccupation des collaborateurs et des clients,
- créer un cadre dynamique permettant une meilleure motivation du personnel.

Au cours de l'année 2006, le Groupe a notamment :

- achevé la mise au niveau réglementaire (au sens de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE) de tous les Magasins Intégrés et Entrepôts,
- mis en place une partie de son nouveau Concept Déchets,
- mis en place un concept de gestion administrative des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) selon la réglementation en vigueur.

En revanche, plusieurs projets envisagés en début d'exercice ont été reportés pour des questions d'ordre budgétaire et d'allocation des ressources disponibles (maîtrise des consommations énergétiques, maîtrise du stockage des produits dangereux, procédures d'achat des produits dangereux, etc.).

XIII.1. Rapport social

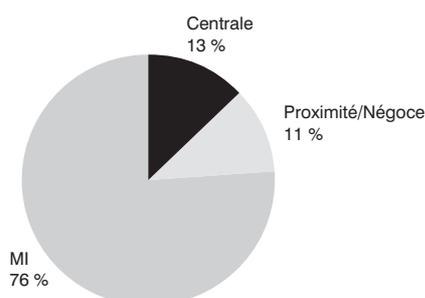
XIII.1.1 RESSOURCES HUMAINES

a) Effectif total au 31 décembre

	Centrale	Proximité/ Négoce	Sous-total SAR	Magasins	Total
2004	317	314	631	2037	2 668
2005	312	282	594	1945	2 539
2006	307	269	576	1849	2 425

Au 31 décembre 2006, l'effectif global est de 2 425 salariés, en baisse de 4,5 % par rapport au 31 décembre 2005.

Malgré les cessions d'actifs, la répartition des activités est restée stable sur l'année 2006.



b) Effectif moyen par catégorie et par activité

	2004	2005	2006
Cadres	294	292	286
Agents de Maîtrise	309	307	306
Employés	2 149	2 074	1 912
Total	2 752	2 673	2 504

	2004	2005	2006
Centrale	305	314	306
Proximité/Négoce	324	295	274
Sous-total SAR	629	609	580
Magasins	2 123	2 064	1 924
Total	2 752	2 673	2 504

c) Recrutements

CDI uniquement	Centrale	Proximité/ Négoce	Sous-total SAR	Magasins	Total
2004	71	10	81	474	555
2005	43	6	49	289	338
2006	55	12	67	285	352

Le Groupe a recruté 352 nouveaux salariés en 2006 en CDI dont 39 % de femmes.

Pour développer son image, Mr Bricolage a multiplié ses actions de recrutement. Il a intensifié sa présence sur les salons professionnels et à thématique « Emploi ». Dans la volonté de participer activement à la formation des jeunes aux métiers de la distribution, le Groupe a renforcé ses partenariats avec les écoles dont l'ISAM d'Amiens (Groupe de Sup de Co) pour le recrutement de « chef de secteur » et « chef de magasin ».

Le Groupe a poursuivi sa volonté de limiter son recours aux contrats à durée déterminée. Le Groupe a conclu, en 2006, 889 contrats à durée déterminée contre 1703 en 2005. Depuis 2 ans, le Groupe privilégie l'intérim pour effectuer les journées d'inventaires au sein des Magasins. Aujourd'hui, les CDD correspondent principalement à des remplacements de collaborateurs ou à des surcroîts d'activité.

d) Licenciements et leurs motifs

		2004	2005	2006
Centrale	Eco.	-	-	1
	Autres	10	12	19
Proximité/ Négoce	Eco.	16	14	5
	Autres	4	3	5
Sous-Total SAR	Eco.	16	14	6
	Autres	14	15	24
Magasins	Eco.	15	23	32
	Autres	118	114	83
Total	Eco.	31	37	38
	Autres	132	129	107
Total		163	166	145

En 2006, le Groupe a poursuivi sa réorganisation impliquant la cession de différents sites. Lors des cessions d'actifs, les propositions de reclassement au sein du Groupe ont été proposées mais souvent déclinées du fait essentiellement de l'éloignement géographique des sites. Les licenciements ont, malgré cela, diminué de 12,6 %.

e) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires sont limitées à des impératifs exceptionnels et ne représentent pas une grandeur statistique significative. Elles sont, par principe, récupérées.

XIII.1.2. LE TRAVAIL ET SON ORGANISATION

a) Organisation et durée du travail

Chaque société du Groupe a négocié un accord sur l'aménagement et de réduction du temps de travail. La société Mr Bricolage SA a conclu son accord en 2000 et l'a complété d'un avenant signé en 2004. L'accord Sadea a été signé en 2005 et a généralisé la possibilité de mettre en place la modulation du temps de travail. Des avenants ont été signés en 2001 et 2004 pour l'activité Proximité/Négoce.

b) Le travail à temps partiel

Au 31 décembre 2006, 10,2 % de l'effectif est à temps partiel. Ce pourcentage reste stable ces deux dernières années. 69,9 % des salariés à temps partiel au sein des Magasins Intégrés sont affectés au métier « Caisse » et 92,8 % des salariés à temps partiel au sein de l'activité Proximité/Négoce sont des Administratifs. A la Centrale, les salariés à temps partiel le sont majoritairement dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

	2004	2005	2006	
Centrale	TPL	310	304	301
	TPA	7	8	6
Proximité/ Négoce	TPL	297	268	255
	TPA	17	14	14
Sous-Total SAR	TPL	607	572	556
	TPA	24	22	20
Magasins	TPL	1 755	1 704	1 623
	TPA	282	241	226
Total	TPL	2 362	2 276	2 179
	TPA	306	263	246
Total		2 668	2 539	2 425

TPL = TEMPS PLEIN

TPA = TEMPS PARTIEL

c) Absentéisme

Nombre d'heures d'absence/ effectif moyen		Maladie	Accidents			Total
			de trajet/travail	Maternité	Autres (*)	
Centrale	2004	32	2	15	4	53
	2005	23		15	4	42
	2006	30	1	34	8	73
Proximité/ Négoce	2004	61	5	7	5	78
	2005	45	13	1	11	70
	2006	35	6	4	4	49
Sous-Total SAR	2004	93	7	22	9	131
	2005	68	13	16	15	112
	2006	65	7	38	12	122
Magasins	2004	50	13	14	10	87
	2005	61	14	19	11	105
	2006	57	15	16	11	99

(*) Congés paternité, congés événements familiaux, absences non-rémunérées.

Les mesures mises en place pour la sécurité ont permis de baisser significativement le nombre d'accidents de travail particulièrement au sein des entrepôts.

A la Centrale, l'augmentation du nombre de congés maternité explique la forte hausse du nombre d'heures d'absences totales.

XIII.1.3. LES RÉMUNÉRATIONS

a) Rémunérations totales, charges sociales et évolution de ces dernières

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération du personnel	53349	54894
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	13835	14334
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4058	4043
Participation et intéressement	1130	740
Rémunération en actions (IFRS 2)	9	105
Autres	1005	678
Total charges de personnel	73386	74794

b) Epargne salariale et instruments assimilés

Chaque salarié du Groupe peut bénéficier d'un plan d'Epargne (d'Entreprise ou de Groupe selon la société à laquelle il appartient). Les deux Fonds à disposition des salariés, au sein du FCPE dédié (Fonds Mr Bricolage) ainsi que les modalités d'abondement sont identiques quel que soit le plan d'épargne considéré. Le taux de couverture du personnel par un accord de participation est le suivant :

	Centrale	Proximité/ Négoce	Sous-total SAR	Magasins	Total
2004	96,80 %	100 %	NS	79,70 %	84,14 %
2005	96,47 %	100 %	NS	80,96 %	85,05 %
2006	97,71 %	100 %	NS	92,21 %	93,90 %

Le taux de couverture tend à s'accroître sur les 3 dernières années.

c) Rapport entre les femmes et les hommes

		2004			2005			2006		
		Cadres	AM	Employés	Cadres	AM	Employés	Cadres	AM	Employés
Centrale	H	145	13	7	135	12	7	133	10	12
	F	27	25	100	31	38	89	41	45	66
Proximité/ Négoce	H	39	39	152	39	35	131	38	37	120
	F	3	9	72	3	9	65	3	9	62
Sous-Total SAR	H	184	52	159	174	47	138	171	47	132
	F	30	34	172	34	47	154	44	54	128
Magasins	H	66	163	872	69	153	810	66	144	760
	F	7	44	885	7	53	853	7	58	814
Total	H	250	215	1 031	243	200	948	237	191	892
	F	37	78	1 057	41	100	1 007	51	112	942
Total		287	293	2 088	284	300	1 955	288	303	1 834

Au niveau du Groupe, les hommes représentent 54,4 % de l'effectif total. La répartition Hommes/Femmes varie selon les activités ce qui s'explique principalement par le cœur de métier.

A la Centrale, 49,5 % de l'effectif sont des femmes. Elles sont majoritaires sur les agents de maîtrises et les employés. Les femmes Cadres au 31 décembre 2006 représentaient 23,5 % de l'effectif Cadres contre 18,7 % au 31 décembre 2005.

Au sein de l'activité Proximité/Négoce, 72,5 % de l'effectif sont des hommes.

52,5 % des effectifs des Magasins Intégrés sont des hommes. Ce pourcentage varie nettement en fonction du statut.

XIII.1.4. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

En 2006, le Groupe a maintenu avec les partenaires sociaux un dialogue social régulier. Le Comité de Groupe, institué en 2005, a continué sa mission notamment en analysant les comptes consolidés et les comptes semestriels du Groupe avec la participation de l'expert comptable désigné.

Pour répondre aux obligations légales, la société Mr Bricolage publie les données sociales pour les sociétés Sadeff, Mr Bricolage SA, TBLs, TLS, Seguin.

Les collaborateurs du Groupe sont soumis principalement à deux Conventions Collectives : celle du Bricolage (Mr Bricolage SA, Sadeff et autres Magasins Intégrés) et celle de la Quincaillerie (Proximité/Négoce).

Les comités d'entreprise des sociétés Mr Bricolage et de Sadeff ont mis en place, chacun en leur sein, une Commission pour l'Egalité professionnelle.

XIII.1.5. LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe Mr.Bricolage porte une attention particulière aux problèmes d'hygiène et de sécurité pour les salariés et les clients. Dans les Magasins et Entrepôts, les principaux risques sont liés à l'incendie, aux déversements accidentels, aux explosions et aux risques matériels tel que la pollution atmosphérique.

Les risques auxquels sont exposés les collaborateurs sont liés aux chutes, aux déplacements et à l'activité au poste de travail (ports de charge, manutentions, ergonomie). Des programmes d'actions spécifiques pour prévenir ces risques sont en cours.

XIII.1.6. LA FORMATION

Pour l'activité « Services aux Réseaux », la formation s'est axée principalement sur des actions de maintien et d'adaptation. Dans la volonté de développer les compétences des collaborateurs, l'activité « Services Aux Réseaux » a permis à un salarié sur deux de s'adapter aux enjeux des nouvelles technologies et systèmes d'informations. En 2006, les heures de formation ainsi que le coût par stagiaire ont nettement augmenté. Les formations dispensées sont donc plus longues et plus approfondies.

Afin de servir au mieux nos clients, les Magasins Intégrés réalisent un plan de formation en collaboration avec l'organisme de formation de l'enseigne : IFOGECO. Les formations dispensées sont élaborées pour répondre aux problématiques de nos métiers et de nos produits.

Le Groupe applique la réglementation et les accords de branche, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, respectivement de la FMB (avenants du 2 décembre 2004 et du 26 janvier 2006) et de la Quincaillerie (accord du 27 juin 2006).

Les salariés acquièrent généralement des Droits Individuels à la Formation (DIF) après un an d'ancienneté à raison de 20 heures par an, plafonnées à 120 heures au bout de 6 ans. Conformément à la réglementation, les salariés sont informés annuellement de leurs droits au titre du DIF.

Les entreprises du Groupe s'orientent vers une politique DIF axée sur les DIF prioritaires effectués le plus souvent pendant les heures de travail.

XIII.1.7. L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

		2004	2005	2006
Centrale	Sec. Sociale	-	-	-
	CDDAPH	1	-	-
Proximité/ Négoce	Sec. Sociale	7	8	9
	CDDAPH	-	4	2
Sous-Total SAR	Sec. Sociale	7	8	9
	CDDAPH	1	4	2
Magasins	Sec. Sociale	4	8	14
	CDDAPH(*)	22	29	32
Total	Sec. Sociale	11	16	23
	CDDAPH	23	33	34
Total		34	49	57

(*) CDDAPH : Commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

XIII.1.8. LES ŒUVRES SOCIALES

Dans les diverses sociétés du Groupe, les œuvres sociales des comités d'entreprise se montent au moins au taux légal de 0,3 % de la masse salariale. Pour des raisons historiques, ces taux varient entre les activités du Négoce et les autres activités.

XIII.1.9. LA SOUS-TRAITANCE ET MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ

La sous-traitance concerne principalement la logistique (entrepôts et transport). De plus, un nombre limité de fonctions de la Centrale sont confiées à une main d'œuvre extérieure à la Société. Ni les Magasins Intégrés ni l'activité Proximité/Négoce n'en emploient de manière significative du point de vue statistique.

Le Groupe Mr Bricolage n'a pas de sous-traitant à l'étranger. La production des articles sous marque propre est confiée à des fournisseurs. La promotion auprès de ces derniers des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail est poursuivie.

XIII.1.10. PRISE EN COMPTE DE L'IMPACT TERRITORIAL DES ACTIVITÉS

Les 2 425 collaborateurs du Groupe Mr Bricolage sont répartis sur 70 (2005 : 79) implantations réparties sur l'ensemble du territoire national.

L'ensemble des employés et agents de maîtrises sont recrutés sur une base locale. Seuls les cadres font l'objet d'un recrutement national.

XIII.1.11. RELATIONS DIVERSES

Les relations avec les associations d'insertion, les associations de défense de l'environnement et de consommateurs ainsi qu'avec les populations riveraines sont actuellement étudiées dans le cadre d'un des axes stratégiques de la politique de développement durable.

XIII.1.12. FILIALES ÉTRANGÈRES

Le Groupe Mr Bricolage contrôle une seule filiale en Espagne. Cette filiale, qui détient les Magasins de Figueras et de Pampelune au 31 décembre 2006, n'a pas été prise en compte dans le Rapport Social et Environnemental 2006.

XIII.2. Rapport Environnemental

Pour des raisons d'ordre budgétaire et d'allocation des ressources disponibles, le Groupe s'est limité en 2006 à :

- achever la mise au niveau réglementaire de tous les Magasins Intégrés et Entrepôts
- mettre en place une partie de son nouveau Concept Déchets
- mettre en place un concept de gestion administrative des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) selon la réglementation en vigueur.

En revanche, les autres projets envisagés en début d'exercice et donc mentionnés dans le Rapport Social et Environnemental 2005 (maîtrise des consommations énergétiques, maîtrise du stockage des produits dangereux, procédures d'achat des produits dangereux, etc.) ont été reportés à 2007 et seront traités dans le cadre de projets spécifiques.

Les Dossiers ICPE

La mise au niveau réglementaire (au sens de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – ICPE) de tous les Magasins Intégrés, du bâtiment de la Centrale et des Entrepôts est achevée.

Tous les Dossiers de Déclaration ou d'Autorisation nécessaires ont été déposés.

Tri et Valorisation des Déchets

Une analyse préalable conduite en fin 2004 avait montré que la gestion des déchets générés par les Magasins Intégrés, les Entrepôts et la Centrale (« les Sites ») pouvait être notablement améliorée au regard :

- du respect de la réglementation concernant les déchets banals (obligation de tri des déchets d'emballage), et celle des déchets dangereux
- quant à la gestion des prestataires (les Sites s'adressant alors à 33 prestataires différents),
- quant au choix de matériels et les prix payés pour ces derniers et/ou les enlèvements.

L'appel d'offres lancé en début 2006 a permis la sélection du prestataire qualifié le plus économique et le plus efficace. Cependant la mise en place des résultats de l'appel d'offres n'a été que partiellement possible en 2006.

Néanmoins, plus de 60 % des Magasins Intégrés ont changé de prestataire, avec souvent de substantielles diminutions des trajets des camions jusqu'au centre de traitement ou de regroupement, ce qui a induit une diminution des atteintes à l'environnement et des coûts de transport.

Le Groupe compte prendre les mesures nécessaires en 2007 pour terminer la mise en place et pouvoir ainsi en tirer les avantages en termes environnementaux et d'économies.

Le Groupe est associé fondateur, avec une trentaine d'autres enseignes, de Ecofolio, un organisme mutualisé finançant indirectement la collecte et le recyclage des prospectus et catalogues publicitaires, des journaux gratuits d'annonces et des annuaires. Cet éco-organisme collecte des contributions financières auprès de ses adhérents (à hauteur de 35 euros / tonne produite) et les reverse aux collectivités territoriales en tant que contribution aux charges de collecte et de valorisation de ces imprimés.

Gestion des DEEE

La réglementation des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (« DEEE ») est entrée en vigueur le 15 novembre 2006. Cette nouvelle réglementation a pour objectif de mieux protéger la santé humaine et l'environnement en mettant en place une filière de recyclage de ces équipements.

Conscient de ses obligations, le Groupe a mené une réflexion dès 2005 sur les impacts de cette réglementation dans le fonctionnement de sa centrale d'achat, ses entrepôts et ses magasins. Celle-ci a notamment abouti à la signature de partenariats avec deux éco-organismes (Recyclum pour les tubes néon et les ampoules à économie d'énergie et Eco - Systèmes pour les autres types d'équipements électriques et électroniques).

Le Groupe participe ainsi au financement de la filière de recyclage de ces équipements. La mise en place de moyens de collecte et d'enlèvement permettra aux sites de faire valoriser leurs consommations propres et aux consommateurs de déposer leurs équipements électriques en fin de vie lors de leur passage dans les magasins du Groupe.

L'année 2007 doit permettre d'adapter les moyens mis en place afin de pérenniser cette nouvelle filière. Cela se traduira notamment par une montée en puissance de la communication sur le sujet dans les catalogues promotionnels et par affichage dans les Magasins.

XIII.2.1. EMPLOI DES RESSOURCES

a) Consommations

Les consommations sont relevées annuellement sur la base des factures puis synthétisées et ramenées à un indicateur unique, celui de la consommation par m² de surface bâtie. Cet indicateur permet une comparaison d'une année sur l'autre et entre les sites eux-mêmes. En raison de la méthode utilisée et des variations de périmètre ou de surfaces, certains chiffres des exercices précédents peuvent différer de ceux publiés dans le Rapport 2005.

a.a) Eau

	2004	2005	2006
EAU SERVICES AUX RÉSEAUX			
Consommation Eau	2 026 m ³	2 359 m ³	3 365 m ³
Nombre d'entités concernées	3 sites	3 sites	3 sites
Surface concernée (Bâti)	22 661 m ²	22 661 m ²	33 412 m ²
Ratio m ³ /m ² Bâti	0,09 m ³ /m ²	0,10 m ³ /m ²	0,10 m ³ /m ²
EAU MAGASINS			
Consommation Eau	35 427 m ³	24 215 m ³	40 648 m ³
Nombre d'entités concernées	68 sites	71 sites	70 sites
Surface concernée (Bâti)	246 193 m ²	263 763 m ²	266 346 m ²
Ratio m ³ /m ² Bâti	0,14 m ³ /m ²	0,09 m ³ /m ²	0,15 m ³ /m ²
EAU CONSOLIDATION			
Consommation Eau	37 453 m ³	26 574 m ³	44 013 m ³
Nombre d'entités concernées	71 sites	74 sites	73 sites
Surface concernée (Bâti)	268 854 m ²	286 424 m ²	299 758 m ²
Ratio m ³ /m ² Bâti	0,14 m ³ /m ²	0,09 m ³ /m ²	0,15 m ³ /m ²

Les consommations d'eau, sur la base de l'examen des factures, montrent globalement un retour aux niveaux atteints en 2004. La baisse constatée en 2005 n'avait pas été explicable par les moyens de mesure à disposition.

En tout état de cause, la consommation d'eau du Groupe peut être considérée comme non significative en termes d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

Elle est utilisée principalement pour les usages sanitaires et les lavages de sol et accessoirement pour les essais incendie et l'arrosage.

a.b) Matières Premières

Le Groupe ne fabrique pas et à ce titre ne consomme pas de matières premières.

a.c) Energies

• ÉLECTRICITÉ

	2004	2005	2006	Diff.
ÉLECTRICITE SERVICES AUX RÉSEAUX				
Consommation électrique	1 547 135 KWh	2 578 055 KWh	2 736 123 KWh	
Nombre d'entités concernées	3 sites	5 sites	4 sites	
Surface concernée (Bâti)	22 661 m ²	41 541 m ²	39 861 m ²	
Ratio KWh Elec/ m ² Bâti	68,27 KWh/ m ²	62,06 KWh/ m ²	68,64 KWh/ m ²	10,6 %
ÉLECTRICITE MAGASINS				
Consommation électrique	21 235 516 KWh	22 568 132 KWh	23 083 524 KWh	
Nombre d'entités concernées	72 sites	77 sites	72 sites	
Surface concernée (Bâti)	189 611 m ²	206 605 m ²	200 531 m ²	
Ratio KWh Elec/ m ² Bâti	112,00 KWh/ m ²	109,23 KWh/ m ²	115,11 KWh/ m ²	5,4 %
ÉLECTRICITE CONSOLIDATION				
Consommation électrique	22 782 651 KWh	25 146 187 KWh	25 819 647 KWh	
Nombre d'entités concernées	75 sites	82 sites	76 sites	
Surface concernée (Bâti)	212 272 m ²	248 146 m ²	240 392 m ²	
Ratio KWh Elec/ m ² Bâti	107,33 KWh/ m ²	101,34 KWh/ m ²	107,41 KWh/ m ²	6,0 %

La consommation électrique, exprimée en KWh par m² de surface couverte, augmente de 6 %.

L'électricité est principalement utilisée pour couvrir les besoins d'éclairage, d'alimentation des équipements (découpe du bois et du verre, etc.), de climatisation et dans une moindre mesure de chauffage.

Les données de consommation par m² continuent de montrer de très importantes disparités d'un site à l'autre, montrant un fort potentiel d'économies.

• *GAZ*

	2004	2005	2006	Diff.
GAZ SERVICES AUX RÉSEAUX				
Consommation Gaz	861 144 KWh	1 284 806 KWh	1 203 579 KWh	
Nombre d'entités concernées	2 sites	3 sites	3 sites	
Surface concernée (Bâti)	18 161 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²	
Ratio KWh Gaz/ m ² Bâti	47,42 KWh/ m ²	36,33 KWh/ m ²	34,04 KWh/ m ²	- 6,3 %
GAZ MAGASINS				
Consommation Gaz	14 576 217 KWh	14 812 454 KWh	14 080 010 KWh	
Nombre d'entités concernées	57 sites	59 sites	60 sites	
Surface concernée (Bâti)	157 526 m ²	161 547 m ²	169 219 m ²	
Ratio KWh Gaz/ m ² Bâti	92,53 KWh/ m ²	91,69 KWh/ m ²	83,21 KWh/ m ²	- 9,3 %
GAZ CONSOLIDATION				
Consommation Gaz	15 437 361 KWh	16 097 260 KWh	15 283 589 KWh	
Nombre d'entités concernées	59 sites	62 sites	63 sites	
Surface concernée (Bâti)	175 687 m ²	196 908 m ²	204 580 m ²	
Ratio KWh Gaz/ m ² Bâti	87,87 KWh/ m ²	81,75 KWh/ m ²	74,71 KWh/ m ²	- 8,6 %

La consommation de gaz, principalement utilisé pour les besoins de chauffage, exprimée en KWh par m² de surface bâtie, continue de diminuer par la triple conjugaison d'hivers plus cléments, d'un meilleur entretien des installations et la vigilance des responsables des Magasins Intégrés.

• *PROPANE*

	2004	2005	2006
PROPANE 13 kg SERVICES AUX RÉSEAUX			
Consommation Gaz propane		533 Kg	1 976 Kg
Nombre d'entités concernées		1 site	3 sites
Surface concernée (Bâti)		17 200 m ²	33 412 m ²
PROPANE 13 kg MAGASINS			
Consommation Gaz propane	43 654 Kg	44 304 Kg	42 320 Kg
Nombre d'entités concernées	47 sites	50 sites	52 sites
Surface concernée (Bâti)	188 274 m ²	198 697 m ²	210 681 m ²
PROPANE 13 kg CONSOLIDATION			
Consommation Gaz propane	43 654 Kg	44 837 Kg	44 296 Kg
Nombre d'entités concernées	47 sites	51 sites	55 sites
Surface concernée (Bâti)	188 274 m ²	215 897 m ²	244 093 m ²

La consommation de gaz propane, avant tout utilisé comme carburant pour les chariots élévateurs, est une source d'énergie en usage dans 55 sites. La consommation est globalement stable d'une année sur l'autre.

• FUEL

	2004	2005	2006
FUEL SERVICES AUX RÉSEAUX			
Consommation Fuel		2,1 m ³	2,2 m ³
Nombre d'entités concernées		1 site	2 sites
Surface concernée (Bâti)		17 200 m ²	28 912 m ²
FUEL MAGASINS			
Consommation Fuel	12,2 m ³	25,2 m ³	25,1 m ³
Nombre d'entités concernées	3 sites	4 sites	4 sites
Surface concernée (Bâti)	5 068 m ²	7 419 m ²	12 039 m ²
FUEL CONSOLIDATION			
Consommation Fuel	12,2 m ³	27,3 m ³	27,4 m ³
Nombre d'entités concernées	3 sites	5 sites	6 sites
Surface concernée (Bâti)	5 068 m ²	24 619 m ²	40 951 m ²

La consommation de fuel (usage principal : chauffage) ne concerne que 6 sites et n'est donc pas statistiquement exploitable.

• GPL

	2004	2005	2006
GPL AUX RÉSEAUX			
Consommation GPL		2,56 T	NA
Nombre d'entités concernées		1 site	NA
Surface concernée (Bâti)		17 200 m ²	NA
GPL MAGASINS			
Consommation GPL	25,14 T	21,22 T	29,47 T
Nombre d'entités concernées	2 sites	2 sites	2 sites
Surface concernée (Bâti)	4 967 m ²	4 967 m ²	4 967 m ²
GPL CONSOLIDATION			
Consommation GPL	25,14 T	23,78 T	29,47 T
Nombre d'entités concernées	2 sites	3 sites	2 sites
Surface concernée (Bâti)	4 967 m ²	22 167 m ²	4 967 m ²

La consommation de GPL (usage : chauffage) ne concerne que 2 sites et n'est donc pas statistiquement exploitable.

b) Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

Le Groupe avait eu l'intention de conduire en 2006 des diagnostics énergétiques sur une dizaine de sites et d'examiner le recours possible aux énergies renouvelables. Ce projet sera finalement conduit en 2007 et permettra de publier un guide pratique sur les Economies d'Énergie à l'intention de tous les sites.

XIII.2.2. LES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

a) Rejets affectant gravement l'environnement

- Air : trois types de pollution atmosphérique potentielle ont été identifiés (gaz de combustion [chauffage], poussières de bois des machines de découpe et émissions potentielles de HCFC). Tous les équipements (notamment les chaudières et les climatisations) sont entretenus et leur bon fonctionnement est vérifié périodiquement par des prestataires agréés.

- Eau : les activités des sites ne sont pas de nature à générer des rejets aqueux importants ou polluants.
- Sol : les activités des sites ne sont pas de nature à entraîner des pollutions de sols ou sous-sols. La gestion des déchets, de l'eau et des produits dangereux est en général réalisée dans des conditions qui permettent la préservation de ces derniers.

b) Nuisances sonores

Les nuisances sonores sont principalement créées par le trafic des camions de livraison, les chariots élévateurs et dans une moindre mesure par les haut-parleurs de parkings.

c) Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives (principalement générées par les canalisations et/ou fosses septiques) peuvent être considérées comme négligeables.

d) Déchets

Les activités des sites génèrent 3 grandes catégories de déchets: les déchets inertes, les déchets industriels banals (dont les déchets d'emballage industriels et commerciaux) et dans une moindre mesure des déchets dangereux (DEEE [dont les tubes fluorescents, les articles invendus ou rapportés contenant des composants électriques ou électroniques], piles, accumulateurs et batteries, pots de peinture ou produits chimiques usagés, emballages souillés, etc.).

Le nouveau Concept Déchets est décrit plus haut dans la section « Tri et Valorisation des Déchets ».

Le taux de tri sélectif est estimé en 2006 à 15,4 %, contre 18,6 % en 2005 (17,0 % en 2004).

d.a) Ensemble des déchets

	2004	2005	2006	Diff.
SERVICES AUX RÉSEAUX				
Tonnage	77,0 T	306,1 T	324,8 T	
Nombre de sites concernés	1 site	3 sites	3 sites	
Surface des sites concernés	6 449 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	11,94 Kg/m ²	8,66 Kg/m ²	9,18 Kg/m ²	6,1 %
MAGASINS				
Tonnage	3 760,4 T	4 326,5 T	4 013,2 T	
Nombre de sites concernés	54 sites	65 sites	66 sites	
Surface des sites concernés	218 307 m ²	254 800 m ²	257 086 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	17,23 Kg/m ²	16,98 Kg/m ²	15,61 Kg/m ²	- 8,1 %
CONSOLIDATION				
Tonnage	3 837,4 T	4 632,6 T	4 338,0 T	
Nombre de sites concernés	55 sites	68 sites	69 sites	
Surface des sites concernés	224 756 m ²	290 161 m ²	292 447 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	17,07 Kg/m ²	15,97 Kg/m ²	14,83 Kg/m ²	- 7,1 %

Globalement, les 69 sites de l'échantillon (soit 66 Magasins, 2 Entrepôts et la Centrale) ont généré 4 338 tonnes de déchets en 2006, contre 4 633 tonnes en 2005 pour 68 sites. Ramenés au tonnage de déchets générés par m² de surface totale, le Groupe a diminué sa production totale de déchets de 7,1 % par rapport à 2005 et de 13,2 % par rapport à 2004.

d.b) Cartons

	2004	2005	2006	Diff.
SERVICES AUX RÉSEAUX				
Tonnage	17,5 T	107,0 T	147,3 T	
Nombre de sites concernés	1 site	3 sites	3 sites	
Surface des sites concernés	6 449 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	2,71 Kg/m ²	3,03 Kg/m ²	4,16 Kg/m ²	37,6 %
MAGASINS				
Tonnage	337,4 T	378,0 T	443,6 T	
Nombre de sites concernés	21 sites	28 sites	31 sites	
Surface des sites concernés	106 687 m ²	124 768 m ²	129 205 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	3,16 Kg/m ²	3,03 Kg/m ²	3,43 Kg/m ²	13,3 %
CONSOLIDATION				
Tonnage	549,9 T	485,0 T	590,9 T	
Nombre de sites concernés	22 sites	31 sites	34 sites	
Surface des sites concernés	113 136 m ²	160 129 m ²	164 566 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	3,14 Kg/m ²	3,03 Kg/m ²	3,59 Kg/m ²	18,6 %

34 Sites (contre 31 en 2005) ont trié et fait valoriser 591 tonnes de cartons en 2006, contre 485 tonnes l'année précédente. Ramenés au tonnage de déchets générés par m² de surface totale, le Groupe a trié 3,59 kg/m² de cartons, un chiffre en augmentation de 18,6 % par rapport à 2005. Ces chiffres ne tiennent pas compte du carton enlevé gratuitement ou sans pesage par certains opérateurs.

d.c) Plastiques, Bois et Gravats

Les quantités triées et valorisées en 2006 n'ont pas fait l'objet d'un reporting suffisant pour en tirer des grandeurs statistiques représentatives. Dans la plupart des cas, les cartons et plastiques sont enlevés par la même benne et triés par le prestataire.

d.d) Déchets Industriels Banals (DIB) en mélange

	2004	2005	2006	Diff.
SERVICES AUX RÉSEAUX				
Tonnage	46,7 T	165,8 T	171,6 T	
Nombre de sites concernés	1 site	3 sites	3 sites	
Surface des sites concernés	6 449 m ²	35 361 m ²	35 361 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	7,25 Kg/m ²	4,69 Kg/m ²	4,85 Kg/m ²	3,5 %
MAGASINS				
Tonnage	3 136,4 T	3 604,2 T	3 499,9 T	
Nombre de sites concernés	51 sites	61 sites	65 sites	
Surface des sites concernés	206 610 m ²	244 759 m ²	255 855 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	15,18 Kg/m ²	14,73 Kg/m ²	13,68 Kg/m ²	- 7,1 %
CONSOLIDATION				
Tonnage	3 183,2 T	3 770,0 T	3 671,5 T	
Nombre de sites concernés	52 sites	64 sites	68 sites	
Surface des sites concernés	213 059 m ²	280 120 m ²	291 216 m ²	
Ratio Kg/ m ² de surface	14,94 Kg/m ²	13,46 Kg/m ²	12,61 Kg/m ²	- 6,3 %

Les DIB en mélange, qui ont le coût d'élimination à la tonne le plus élevé des déchets banals, représentent les déchets résiduels non triés.

La quantité générée par m² de surface diminue de 6,3 %.

d.e) Taux de tri

	2004	2005	2006
SERVICES AUX RÉSEAUX			
Tonnage total	77,0 T	306,1 T	324,8 T
Tonnage DIB	46,7 T	165,8 T	171,6 T
Taux de tri	39,3 %	45,8 %	47,2 %
MAGASINS			
Tonnage total	3 760,4 T	4 326,5 T	4 013,2 T
Tonnage DIB	3 136,4 T	3 604,2 T	3 499,9 T
Taux de tri	16,6 %	16,7 %	12,8 %
CONSOLIDATION			
Tonnage total	3 837,4 T	4 632,6 T	4 338,0 T
Tonnage DIB	3 183,2 T	3 770,0 T	3 671,5 T
Taux de tri	17,0 %	18,6 %	15,4 %

Le taux de tri continue d'augmenter dans les Entrepôts et la Centrale pour approcher les 50 %. Il baisse cependant fortement dans les Magasins. Au total, le taux de tri baisse de 18,6 à 15,4 %, l'enlèvement des cartons et plastiques sans pesage ou sans facture pouvant expliquer en partie cette diminution.

d.f) Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont générés en faibles quantités. 15 sites, contre 11 en 2005, ont fait enlever leurs déchets dangereux en tant que tels.

XIII.2.3. MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES...

- A la qualité de l'air et de l'eau : les atteintes à la qualité de l'air et de l'eau peuvent être considérées comme négligeables
- A la qualité des sols : les atteintes à la qualité des sols peuvent être considérées comme négligeables, à l'exception du risque de déversement accidentel de produits dangereux. Les quantités entreposées sont toutefois généralement peu importantes
- Aux riverains : toutes les nuisances pouvant affecter les riverains (bruit, odeurs, poussières) sont maîtrisées
- Au paysage : l'aménagement extérieur des magasins est réalisé conformément à la réglementation locale (POS, PLU).

XIII.2.4. RÈGLES D'ORGANISATION

- Les projets environnementaux sont pilotés par le Comité d'Audit Stratégie et Finance dans le cadre de ses responsabilités de conduite et de contrôle de la stratégie de Développement Durable
- Services internes de gestion de l'environnement : le Groupe n'a pas de service strictement dédié à la gestion de l'environnement. La responsabilité échoit par délégation pour partie au Secrétariat Général, à la direction des Entrepôts et à celle des Magasins Intégrés

- Pour assurer la pérennité et la coordination des projets, notamment dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, le responsable Assurance Qualité/Normes centralise et répercute les informations sur les projets, veille au suivi des normes réglementaires et assure la promotion des divers aspects des démarches normatives dans le Groupe
- L'information et la formation sont bien développées en termes de sécurité des biens et des personnes, en particulier quant au risque incendie. L'effort doit être poursuivi sur la maîtrise des impacts environnementaux et les autres risques sécurité identifiés.

XIII.2.5. AUTRES COMMENTAIRES

- Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement : le montant global n'est pas identifiable pour 2006.
- Les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement sont importants au niveau incendie (contrôle réguliers, formation, exercices, etc.).
- Au titre de l'exercice 2006, le Groupe
 - o n'a constitué aucune provision ou garantie pour risques en matière d'environnement
 - o n'a versé aucune indemnité suite à des actions en réparation de dommage, ni indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement
 - o n'a été l'objet d'aucune action menée en réparation de dommages causés à l'environnement.

XIII.2.6. OBJECTIFS ASSIGNÉS AUX FILIALES À L'ÉTRANGER

Le Groupe ne contrôle aucune filiale à l'étranger qui soit significative en terme de problématique environnementale.

XIV – INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous signalons l'identité des personnes physiques ou morales connues de la société détenant directement ou indirectement, au 31 décembre 2006, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Les informations ci-dessous proviennent du suivi des actionnaires au nominatif au 31 décembre 2006. (Pour un tableau de répartition de l'actionnariat voir chapitre « Informations complémentaires » du document de référence).

Au 31 décembre 2006, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre total d'actions	En pourcentage du capital	Actions à droit de vote double	% d'actions à droit de vote double	Nombre de droits de vote	% de droit de vote en Assemblée
Michel Tabur	332	0,00	332	0,00	664	0,00
Maurice Tabur ⁽¹⁾	4 051	0,04	4 051	0,06	8 102	0,05
Janine Tabur	668	0,01	668	0,01	1 336	0,01
SCPFT	104 249	0,98	104 249	1,42	208 498	1,16
Forcole	780 000	7,30	780 000	10,60	1 560 000	8,68
Sous total actionnaires A (I)	889 300	8,32	889 300	12,08	1 778 600	9,90
Elimel Investissement	785 650	7,35	785 650	10,68	1 571 300	8,75
Dicarol Investissement	937 881	8,77	920 883	12,51	1 858 764	10,35
Sous total parties accessoires (II)	1 723 531	16,12	1 706 533	23,19	3 430 064	19,09
Sous total famille Tabur Pactée (I + II) = III	2 612 831	24,44	2 595 833	35,28	5 208 664	28,99
SIMB	3 655 175	34,19	3 655 175	49,67	7 310 350	40,69
SIFA	565 000	5,29	565 000	7,68	1 130 000	6,29
Total Groupe B	4 220 175	39,48	4 220 175	57,35	8 440 350	46,98
TOTAL PACTE (III + B)	6 833 006	63,92	6 816 008	92,62	13 649 014	75,98
Management - actionnaires dirigeants⁽²⁾	50 483	0,47	39 992	0,54	90 475	0,50
Public :	3 806 120	35,61	502 786	6,83	4 225 489	23,52
dont auto détention	83 417	0,78	0	0,00	0	0,00
dont investisseurs résidents	1 525 782	14,27	352 174	4,79	1 877 956	10,45
dont actionnaires individuels ⁽³⁾	951 935	8,91	116 231	1,58	1 068 166	5,95
dont actionnariat salariés (FCPE Mr Bricolage)	34 581	0,32	34 381	0,47	68 962	0,38
dont non résidents	1 210 405	11,32	0	0,00	1 210 405	6,74
NOMBRE TOTAL	10 689 609	100,00	7 358 786	100,00	17 964 978	100,00

(1) Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006. Au jour de l'établissement du présent document sa succession est en cours de règlement.

(2) Cette catégorie est composée des administrateurs de la société Mr Bricolage à l'exception de Michel Tabur figurant déjà dans le groupe d'actionnaires A, ainsi que d'Hervé Courvoisier. (Pour le détail sur la détention individuelle de chaque administrateur voir point XI).

(3) Porteurs et nominatifs autres que ceux figurant dans le Pacte. Dans cette catégorie « Actionnaires individuels » figure la famille Tabur non pactée (composée de Clémentine et Elodie Tabur qui détiennent chacune 6 200 actions, de Mme Caroline Callies qui détient 28 086 actions et de Mme Elizabeth Bugey détenant 45 084 actions, toutes en pleine propriété). La participation de Didier Tabur est comprise dans la catégorie Management.

En application de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants en matière d'éléments pouvant être susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au présent paragraphe,
- les pactes et autres engagements signés entre actionnaires et connus de la société sont décrits ci-après,
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent document (programme de rachat et délégations d'augmentation de capital, voir point VIII).

XIV.1. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 33,33 %

- ANPF (indirectement), société anonyme au capital de 1 483 200 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint Mesmin, 1 rue Montaigne, 775 648 215 RCS Orléans), détenant 100 % de la société SIMB,
- SIMB, société par actions simplifiée au capital de 32 776 000 euros (siège social : 45 380 La Chapelle Saint Mesmin, 1 rue Montaigne, 430 217 406 RCS Orléans) détenant directement 34,19 % du capital et 40,69 % des droits de vote en Assemblée de la société Mr Bricolage.

XIV.2. Présentation du pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB et SIFA d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002. Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers (Décisions CMF n°202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Monsieur Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006. Sa succession est en cours de règlement au jour de l'établissement du présent document.

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, a fait l'objet d'un avenant, le 1^{er} mars 2004, (publication de l'AMF I&D du 16 mars 2004 n°204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur à savoir :

- La société Forcole, ayant adhéré en qualité de « partie principale » (au sein du « groupe d'actionnaires A »), bénéficie des mêmes droits et obligations que les parties au pacte d'actionnaires initial ;
- Les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement, qui ont adhéré en qualité de « parties accessoires ». Le droit de préemption ne s'applique pas aux cessions de titres de la société Mr Bricolage réalisées par ces sociétés.

Ces différentes opérations ont ainsi donné lieu à déclarations diverses de franchissement de seuil (Voir I&D mentionnées ci-avant), en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce.

Il est précisé que :

- La société SAS SIMB est une filiale à 100 % de la société ANPF, elle-même détenue par les sociétés d'exploitation sous enseigne Mr.Bricolage,
- La société SCA SIFA est détenue, au 31 décembre 2006, à 67,70 % par la société SIMB et à 5,27 % par la société ANPF,
- Les sociétés SIMB et SIFA n'ont d'autres activités que celles de holding de participation,
- Les sociétés SCPFT, Forcole, Elimel Investissement, Dicarol Investissement sont des sociétés appartenant à la Famille Tabur et sont des holdings de participation.

Aux termes de la convention en date du 1^{er} mars 2004, les signataires détenaient de concert 6 810 358 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 63,74 % du capital (alors composé de 10 684 703 actions) représentant 11 030 533 droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Il est précisé qu'au 3 mars 2004, la société Elimel Investissement a acheté 5 650 actions supplémentaires.

La société Dicarol Investissement a acquis, le 2 décembre 2005, 16 998 actions de la société Mr Bricolage. Michel Tabur étant Président de cette société et administrateur de la société Mr Bricolage, cette opération a fait l'objet d'un communiqué, le 8 décembre 2005, conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au 31 décembre 2006, les concertistes détenaient 6 833 006 actions Mr Bricolage en pleine propriété, soit 63,92 % du capital (composé de 10 689 609 actions) représentant 13 649 014 droits de vote exerçables en Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

Les principales stipulations de l'avenant sont les suivantes :

XIV.2.1. PÉRIMÈTRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le périmètre de l'action de concert existant est donc composé de :

- Messieurs Michel et Maurice Tabur ainsi que Madame Janine Tabur et les sociétés SCPFT et Forcole (groupe d'actionnaires A),
- Les sociétés SIMB et SIFA (groupe d'actionnaires B),
- Les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement (Parties accessoires)

XIV.2.2. DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORGANES DE DIRECTION

Les parties ont convenu que le Conseil d'Administration est composé de seize administrateurs, quatre choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A, onze choisis parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires B, et un administrateur indépendant désigné par le Conseil d'Administration après concertation entre les administrateurs.

A la première cessation, pour quelque cause que ce soit, du mandat de l'un quelconque des onze administrateurs désignés par le groupe d'actionnaires B, le premier successeur dudit administrateur est choisi parmi les candidats proposés par le groupe d'actionnaires A.

Un certain nombre de décisions importantes (adoption du budget de la société et de ses filiales, émission de titres, fusion, scission, apport d'actifs concernant la société ou ses filiales ayant pour conséquence de faire entrer un tiers au capital, cession de participation entraînant une perte de contrôle, emprunt pour un montant excédant le montant budgété, cession ou apport d'un magasin à un tiers) ne peuvent être adoptées sans une décision du Conseil d'Administration statuant à une majorité qualifiée de 80 % des administrateurs présents ou représentés.

XIV.2.3. MANDATS SOCIAUX ET VICE-PRÉSIDENT

Les parties conviennent que :

- Monsieur Maurice Vax cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général au sens de l'article L.225-51-1 du Code de commerce ;
- Monsieur Hervé Courvoisier exerce seul les fonctions de Directeur Général Délégué ;
- Monsieur Michel Tabur est Vice-président du Conseil d'Administration.

XIV.2.4. INALIÉNABILITÉ

Aux termes du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002, les parties s'étaient engagées à ne procéder à aucune cession de titres de la société Mr Bricolage pendant une durée d'un an à compter de l'entrée en vigueur dudit Pacte. L'avenant du 1er mars 2004 a pris acte que la durée de cette clause d'inaliénabilité est expirée.

XIV.2.5. DROIT DE PRÉEMPTION

En cas de cession de titres de la société Mr Bricolage par l'une des « parties principales » au profit d'un tiers, ayant pour conséquence que les parties détiennent ensemble un nombre de titres représentant moins de 51 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire de la société Mr Bricolage, « la partie principale » cédante consent un droit de préemption prioritaire à l'ensemble des membres du groupe d'actionnaires dont elle est issue et, subsidiairement, un droit de préemption à l'ensemble des membres de l'autre groupe d'actionnaires.

Le droit de préemption ne s'applique qu'en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties principales.

Par conséquent, le droit de préemption ne s'applique pas en cas de cession de titres Mr Bricolage réalisée par les parties accessoires que sont les sociétés Elimel Investissement et Dicarol Investissement.

En cas de cession par l'une des parties principales au profit d'un tiers de la pleine propriété, de la nue-propriété ou de l'usufruit des parts ou des actions d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage, ladite cession ayant pour conséquence une perte de contrôle par la partie principale cédante de ladite société, les droits de

préemption prioritaire et subsidiaire s'appliqueront mutadis mutandis sur la pleine propriété, la nue-propriété ou l'usufruit des parts ou des actions composant le capital de ladite société.

Le droit de préemption ne s'applique pas :

- en cas de reconstitution de la pleine propriété des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété, et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- en cas de reconstitution de la pleine propriété de titres d'une société détenant tout ou partie des titres Mr Bricolage par réunion de la nue-propriété et de l'usufruit de ces mêmes titres sur la tête d'une même personne ;
- et en cas de réalisation du nantissement du compte d'instruments financiers portant sur un nombre total de 1 123 090 titres Mr Bricolage consentis par la société SIMB le 2 mai 2000 au profit du Crédit Agricole (au 31 décembre 2006, 849 065 actions restent nanties au profit du Crédit Agricole).

XIV.2.6. INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS DE TITRES ET MISE AU NOMINATIF

Chaque partie s'engage à notifier aux autres parties la réalisation de toute cession ou de toute acquisition de titres directe ou indirecte et à inscrire et maintenir la totalité de leurs titres en compte nominatif.

XIV.2.7. CONCERTATION

Les parties s'engagent à se concerter avant toute Assemblée Générale de la société Mr Bricolage en vue d'établir une position commune sur les questions portées à l'ordre du jour. Cette concertation pourra, si les parties en conviennent, aboutir à un engagement des parties à ne pas modifier leur vote entre la date de concertation et la date de l'Assemblée Générale des actionnaires. En cas d'offre publique visant la société Mr Bricolage, les parties s'engagent à se concerter avant d'apporter leurs titres à l'offre, chacune d'elles demeurant cependant libre de sa décision. Le droit de préemption prioritaire et le droit de préemption subsidiaire ne s'appliqueront pas si les parties conviennent d'apporter conjointement leurs titres à ladite offre publique, offre concurrente ou surenchère.

XIV.2.8. ACTION DE CONCERT

Les parties reconnaissent que le pacte d'actionnaires est constitutif entre elles d'une action de concert et s'interdisent pendant la durée dudit pacte de conclure tout autre accord constitutif d'une action de concert avec un tiers.

XIV.2.9. DURÉE

Comme indiqué ci-avant le pacte d'actionnaires a été prolongé pour une nouvelle durée de deux ans à compter du 1^{er} mars 2004.

Conformément aux dispositions du pacte, celui-ci se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par voie de notification, sous réserve du respect d'un préavis minimum de trente jours de bourse.

Depuis le 17 janvier 2007, le pacte d'actionnaires est ainsi renouvelé jusqu'au 1er mars 2008, aucune dénonciation n'ayant été notifiée par l'une ou l'autre des parties.

Une résiliation automatique du pacte d'actionnaires est prévue au cas où le groupe d'actionnaires A et les parties accessoires ensemble, ou le groupe d'actionnaires B détiendraient une participation inférieure à 10 % des droits de vote en Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire.

XIV.3. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 10 %

- Dicarol Investissement, société par actions simplifiée au capital de 22 111 300€ (siège social : 75008 PARIS – 25 rue de la Boétie, 452 609 068 RCS Paris). La société Dicarol Investissement détient 8,77 % du capital et 10,35 % des droits de vote.

XIV.4. Personnes physiques ou morales dont le pourcentage de détention et/ou de contrôle est supérieur à 5 %

- SIFA, société en commandite par actions à capital variable (siège social : 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin – 1, rue Montaigne, 402 939 235 RCS Orléans). La société SIFA détient 5,29 % du capital et 6,29 % des droits de vote.
- Forcole, société à responsabilité limitée au capital de 13 957 000 € (siège social : 75008 Paris - 25 rue de la Boétie, 451 341 705 RCS Paris). La société Forcole détient 7,30 % du capital et 8,68 % des droits de vote.
- Elimel Investissement, société par actions simplifiée au capital de 18 730 200€ (siège social : 75008 PARIS – 25 rue de la Boétie, 452 615 180 RCS Paris). La société Elimel Investissement détient 7,35 % du capital et 8,75 % des droits de vote.

XIV.5. Modifications de l'actionariat au cours de l'exercice 2006

Au cours de l'exercice 2006, la société Mr Bricolage a été destinataire des notifications suivantes :

- la société Dicarol Investissement a déclaré avoir franchi, le 10 mars 2006, individuellement à la hausse le seuil de 10 % des droits de vote de la société Mr Bricolage, suite au passage de ses droits de vote en droits de vote double (détention d'actions au nominatif détenues depuis plus de deux ans). La société Dicarol Investissement a également effectué une déclaration d'intention conformément à la réglementation.
- la société SIMB a déclaré avoir franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société SIFA qu'elle contrôle, le 10 mars 2006, le seuil de 50 % des droits de vote. Ce franchissement faisait notamment suite à la hausse des droits de vote suite à des passages en droit de vote double de certains actionnaires.

La société Mr Bricolage, qui rappelle qu'il existe des seuils statutairement fixés, précise avoir reçu, par courrier du 28 mars 2006, une notification de la société IPO contenant déclaration à la baisse du seuil statutaire des 4 % des droits de vote de la société Mr Bricolage. Cette déclaration faisait également suite à la parution au Bulletin des Annonces légales Obligatoires du nouveau nombre total de droits de vote de la société Mr Bricolage.

XV. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2006

XV.1. Engagement de conservation de titres (article 885 I Bis du Code général des impôts)

A la connaissance de la société, certains actionnaires de la société Mr Bricolage ont signé le 4 novembre 2004 un pacte d'engagement de conservation de titres conformément à l'article 885 I Bis du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 020 317 actions qui représentent, au 31 décembre 2006, 28,25 % des droits financiers et 33,62 % des droits de vote.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de six années à compter du 4 novembre 2004, date de l'enregistrement de l'acte auprès de la recette des impôts d'Orléans (45000). Il est prorogé par périodes successives annuelles.

Cet engagement collectif de conservation des titres a été signé par Messieurs Maurice Vax, en sa qualité de Président Directeur Général et Hervé Courvoisier, en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Les membres du Conseil d'Administration suivants ont signé ce pacte : Messieurs Jean Blossé, Alain Bériou, Jean-François Boucher, Yves Cordonnier, Serge Courriol, Jacques Gleyse, Jean-Pierre Pèpe, Bernard Pierson, Serge Rigaud, Didier Tabur, Michel Tabur.

Les sociétés SIMB, SIFA, Forcole, Dicarol Investissement, Elimel Investissement et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur se sont également engagées.

Messieurs Guy Le Pivert et André Niort, administrateurs de la société Mr Bricolage jusqu'au 19 juin 2006, restent liés par cet engagement.

La publicité de cet engagement collectif a été effectuée dans les conditions fixées par l'Autorité des Marchés Financiers dans sa position du 20 septembre 2004.

XV.2. Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce).

La société Mr Bricolage a renouvelé au cours de l'exercice 2006 un programme de rachat d'actions. Celui autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 mai 2005 sous le numéro de visa 05-419 et validé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juin 2005 (sixième résolution) a été appliqué jusqu'au 19 juin 2006.

A cette date, l'Assemblée Générale des actionnaires, a validé, dans sa treizième résolution, le renouvellement du programme de rachat d'actions.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous précisons que la société a procédé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2006 :

- à l'acquisition en bourse de 54 207 actions au cours moyen de 16,9174 euros ;
- à la cession en bourse de 53 518 actions au cours moyen de 16,9268 euros.

Le montant global des frais de négociations relatifs à ces opérations s'est élevé à 37 euros (correspondant à l'impôt de bourse).

Les acquisitions et cessions ci-dessus ont toutes été réalisées en vue de poursuivre l'objectif « animation de la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement ». Les autres objectifs autorisés dans le cadre du programme de rachat d'actions n'ont pas été utilisés en 2006.

Il n'y a pas eu de levée d'option d'achat d'actions sur l'exercice.

À la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était ainsi de 83 417 actions dont 81 417 actions (soit 0,76 % du capital social) affectés à l'actionnariat salarié (conformément aux dispositions du rapport de gestion et de la note d'information visée le 19 mai 2005 par l'Autorité des Marchés Financiers et validés par les actionnaires le 13 juin 2005) et 2 000 actions (soit 0,02 % du capital social) en vertu du contrat de liquidité, pour une valeur totale de 1 586 591,34 euros évaluée au cours d'achat de 19,02 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant l'établissement de ce rapport.

Il est rappelé que la valeur nominale d'une action est de 3,20 euros.

Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 266 934,40 euros représentait 0,78 % du capital social.

XV.3. Actions d'autocontrôle, participations croisées, aliénation de participation croisée (Articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce)

Néant.

XV.4. État de la participation des salariés au capital de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés du Groupe, par l'intermédiaire du FCPE Mr Bricolage, détenaient 34 581 actions (0,32 % du capital de la société) au 31 décembre 2006.

Conformément à l'article L.225-23 du Code de commerce nous vous informons qu'il n'a pas lieu de nommer d'administrateur sur proposition des actionnaires salariés.

XV.5. Direction, administration et commissariat aux comptes de la société

XV.5.1. AU COURS DE L'EXERCICE 2006

Au cours de l'exercice 2006, Messieurs Guy Le Pivert et André Niort ont cessé leur fonction d'administrateur et ont été respectivement remplacés par Messieurs Pascal Morvan et Bernard Mahuzier.

La Direction Générale reste assurée par le Président Directeur Général, assisté du Directeur Général Délégué.

Le mandat du Cabinet Mazars et Guérard, Co-commissaire aux comptes est arrivé à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 19 juin 2006. Lors de cette Assemblée, le Cabinet Mazars et Guérard a été remplacé dans ses fonctions par le Cabinet Deloitte & Associés.

XV.5.2. COMPTES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2006 : POINTS SUR LES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Monsieur Maurice Vax, administrateur et Président Directeur Général, ne sollicitera pas vos suffrages.

Le Conseil d'Administration aura ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir le 14 mai 2007, à nommer un nouveau Président du Conseil d'Administration et un nouveau Directeur Général.

Il n'est pas envisagé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, mais de maintenir l'exercice de la Direction Générale par le Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-François Boucher, administrateur actuel, est pressenti pour ce poste de Président Directeur Général.

Monsieur Hervé Courvoisier, Directeur Général Délégué, conserverait sa fonction.

En remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur Vax, il vous sera proposé de vous prononcer sur la nomination de Monsieur Zacharie Hardy. Ce dernier est adhérent Mr Bricolage depuis 2000 et pourrait apporter à notre enseigne son expérience professionnelle acquise notamment dans le secteur de la distribution aux États-Unis. (Directeur de magasins pendant 8 ans de grandes enseignes). La mise à profit de la formation initiale de Monsieur Hardy (Ingénieur Aéronautique) et les connaissances de celui-ci en matière de conseil en développement industriel, d'informatique et de management seraient également des atouts pour notre Groupe.

En outre, les mandats des six administrateurs suivants arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir le 14 mai 2007 : Alain Bériou, Serge Courriol, Gilbert Giannelli, Yves Lafargue, Bernard Pierson, SIMB (représentée par Serge Rigaud).

Il vous sera proposé de renouveler les mandats de Messieurs Bériou, Courriol, Lafargue, Pierson et de la société SIMB, représentée au Conseil d'Administration par Monsieur Rigaud.

Monsieur Gilbert Giannelli ne sollicitera pas vos suffrages. Nous vous proposons donc de nommer en remplacement Monsieur Georges Corazzini.

Monsieur Georges Corazzini est titulaire d'un baccalauréat scientifique. Après deux années d'étude, il a rejoint comme attaché de direction puis comme contrôleur de gestion opérationnel une entreprise Marseillaise tout en participant à des cours du soir afin de préparer la reprise de l'entreprise familiale spécialisée dans la fourniture de béton. En 1978, il reprend effectivement la société familiale et la transforme en société de négoce en matériaux. En 1989, Monsieur Corazzini ouvre son premier magasin de bricolage sous enseigne B3. Il dirige aujourd'hui cinq points de vente sous enseigne Mr.Bricolage et pourra ainsi apporter toute son expérience à l'ensemble de notre réseau. Il est Président du Syndicat des négociants en matériaux de Corse depuis une dizaine d'années.

Enfin, suite au décès brutal, le 7 février 2007, de Monsieur Jean-Pierre Pèpe, administrateur, il vous sera proposé de nommer en remplacement Monsieur Nicolas Meier.

Monsieur Nicolas Meier est diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Après avoir participé à la conception d'un logiciel de Front Office pour des restaurants, hôtels et centres commerciaux, il a été durant trois années consultant senior en système d'information. Il alors pu travailler sur la mise en place d'un outil de supply chain, ou sur la réalisation d'une plate-forme d'achat on-line pour différents Groupes Internationaux. Depuis 2003, Monsieur Meier exploite un point de vente sous enseigne Mr.Bricolage et participe à la vie du groupement notamment en s'investissant dans notre commission informatique. Parallèlement Monsieur Meier a créé en 2005 un site de eCommerce de loisirs créatifs. Ses compétences en matière de management, de marketing et sa maîtrise des systèmes d'informations et de leur implémentation dans des environnements complexes et diversifiés seront des atouts pour notre Groupe.

XV.5.3. EXPIRATION DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le mandat de Co-commissaire aux comptes du Cabinet KPMG et le mandat de suppléant de Monsieur Jean Claude Carnis arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale annuelle (exercice clos au 31 décembre 2006).

Il vous sera proposé de renouveler leurs mandats pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous informons que les candidats n'ont vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

XV.6. Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a présenté aucune observation en application des dispositions de l'article L.432-4 du Code du Travail.

XV.7. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal pour un montant de 104 313 €.

XV.8. Frais de recherche et de développement (article L.232-1 du Code de commerce)

Compte tenu de son activité, la société Mr Bricolage ainsi que le Groupe Mr Bricolage n'ont consacré aucun frais en matière de recherche et de développement.

XV.9. Injonctions, sanctions prononcées par le Conseil de la Concurrence pour des pratiques anti-concurrentielles (article L.464-2 du Code de commerce)

Néant.

XV.10. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et Financier sur les titres de la société

En application des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-15-3 du Règlement Général de l'AMF, il vous est présenté l'état récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'année 2006 :

- Monsieur Jean-François Boucher, administrateur, a acheté le 24 novembre 2006 à Paris, au prix de 17,02 euros l'action, 210 actions Mr Bricolage. Le montant total de l'opération s'est élevé à 3 597,85 euros,
- Monsieur Jean-François Boucher, administrateur, a acheté le 6 décembre 2006 à Paris, au prix de 17,20 euros l'action, 115 actions Mr Bricolage. Le montant total de l'opération s'est élevé à 1 992,87 euros.

Le Conseil d'Administration

Résultats des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/06	31/12/05	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social (en euros)	34 206 749	34 193 994	34 191 050	34 191 050	34 191 050
Nombre d'actions					
- ordinaires	10 689 609	10 685 623	10 684 703	10 684 703	10 684 703
- à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	21 462	25 448	32 500	35 566	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS (en euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	144 220 445	168 684 468	211 022 114	177 990 277	113 728 843
Résultat avant impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	30 963 333	28 428 514	27 752 344	29 457 465	20 458 727
Impôts sur les bénéfices	6 864 564	688 226	5 592 395	8 881 401	5 749 440
Participation des salariés	1 060 942	706 250	753 744	897 530	601 495
Résultat net	20 854 999	18 481 920	10 553 726	17 193 062	12 074 848
Résultat distribué	5 344 805	5 022 243	5 021 810	5 021 810	4 487 575
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)					
Résultat après impôt, participation, avant dotations, amortissements, provisions	2,15	2,19	2,29	1,84	1,32
Résultat après impôt, participation, dotations, amortissements et provisions	1,95	1,73	0,99	1,61	1,13
Dividende attribué	0,50	0,47	0,47	0,47	0,42
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	298	297	295	266	190
Masse salariale (en euros)	11 671 556	11 802 184	11 582 833	10 319 211	7 522 575
Sommes versées en avantages sociaux en euros (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 802 161	5 932 242	5 494 327	4 849 582	3 649 186

Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2007

I. RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et de son Président, et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels clos au 31 décembre 2006, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice net comptable de 20 854 998,53 €.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 104 313 €, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés clos au 31 décembre 2006, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et se soldant par un bénéfice consolidé de 15 464 043 € part du groupe.

TROISIÈME RÉSOLUTION – Approbation des conventions et engagements réglementés

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des

co-commissaires aux comptes, relatif aux conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les nouvelles conventions et engagements qui y sont visés, ainsi que les conditions d'application dans lesquelles les conventions et engagements conclus antérieurement ont poursuivi leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 20 854 998,53 € de la manière suivante :

- A la réserve légale à hauteur de :	1 275,52 €
Le Bénéfice distribuable ressort à :	20 853 723,01 €
- Distribution aux actionnaires à titre de dividende de la somme de	5 344 804,50 €
Soit un dividende par action de 0,50 €.	
- Le solde au poste « Autres Réserves » soit	15 508 918,51 €
Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,50 €.	

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible pour les personnes physiques à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2 du Code général des impôts.

La mise en paiement des dividendes est prévue le 31 mai 2007.

L'Assemblée précise que si, à l'occasion de la mise en paiement du dividende, la société détient certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affectée au compte report à nouveau.

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois précédents exercices, le montant des dividendes distribués s'est élevé à :

Au titre de l'exercice	Dividende distribué par action ⁽¹⁾	Avoir fiscal	Revenu réel
2003	0,47 €	0,235 €	0,705 €

(1) Les actions d'auto détention ne donnent pas droit à dividende. Pour mémoire, le nominal des actions est actuellement de 3,20 €

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la refaction		Revenus non éligibles à la refaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2004	5 021 810,41 € (soit 0,47 € par action)	-	-
2005	5 022 242,81 € (soit 0,47 € par action)	-	-

CINQUIÈME RÉSOLUTION : Expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Vax

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Vax à l'issue de la présente Assemblée Générale et de l'intention de ce dernier de ne pas se représenter, décide de ne pas renouveler son mandat.

Monsieur Maurice Vax quitte à l'issue de la présente Assemblée ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général de la société.

L'Assemblée Générale des actionnaires remercie Monsieur Maurice Vax pour son implication et son dévouement au sein du Groupe Mr Bricolage depuis sa création.

SIXIÈME RÉSOLUTION : Nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur Vax

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Vax à l'issue de la présente Assemblée, et du souhait de ce dernier de ne pas solliciter les suffrages décide de procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Zacharie Hardy né le 28 juillet 1969 et demeurant à Chavenay (78 450), 1 allée des Bougainvilliers, pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Zacharie Hardy déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

SEPTIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alain Bériou

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Alain Bériou, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Alain Bériou déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

HUITIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Serge Courriol

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Serge Courriol, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Serge Courriol déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : Expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert Giannelli – Nomination de Monsieur Georges Corazzini

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert Giannelli, à l'issue de la présente Assemblée Générale, et du fait que ce dernier ne souhaite pas se représenter, décide de ne pas renouveler le mandat de ce dernier.

En remplacement, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'administrateur, Monsieur Georges Corazzini, né le 29 juin 1954 à Toulon et demeurant à Porticcio (20166), 20 Résidence Sampiero 2 pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Georges Corazzini déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

DIXIÈME RÉSOLUTION : Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Lafargue

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Yves Lafargue, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Yves Lafargue déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

ONZIÈME RÉOLUTION : Renouveaulement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Pierson

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Pierson, à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celui-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Bernard Pierson déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

DOUZIÈME RÉOLUTION : Renouveaulement du mandat d'administrateur de la société SIMB

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat d'administrateur de la société SIMB à l'issue de la présente Assemblée Générale, décide de renouveler le mandat de celle-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

La société SIMB, déclare accepter le renouvellement du mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

TREIZIÈME RÉOLUTION : Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Pèpe décédé

L'Assemblée Générale prenant acte du décès de Monsieur Jean-Pierre Pèpe, administrateur, décide de procéder au remplacement de ce dernier.

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur, Monsieur Nicolas Meier, né le 20 juillet 1973 à Vouziers et demeurant à Paris (75005), 36 rue Monge pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Nicolas Meier déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié et remplir toutes les conditions légales et réglementaires requises en vue de l'exercice dudit mandat.

QUATORZIÈME RÉOLUTION : Renouveaulement du mandat de Co-commissaire aux comptes du cabinet KPMG et de son suppléant

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Co-Commissaire aux comptes du Cabinet KPMG et de son suppléant Monsieur Jean Claude Carnis, à l'issue de la présente Assemblée,

décide de renouveler les mandats de ceux-ci pour une durée de six exercices, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Cabinet KPMG déclare accepter ce renouvellement de fonctions.

QUINZIÈME RÉOLUTION : Renouveaulement du programme de rachat d'actions propres

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera d'actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée Générale.

Cette autorisation se substitue à une précédente autorisation, donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 19 juin 2006.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa seizième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 30 € par action.

En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 32 068 800 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités et de manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

II. RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

SEIZIÈME RÉOLUTION – Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1. Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
2. Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 13 mai 2009, la durée de validité de la présente autorisation,
3. Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION – Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a. par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b. et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra être supérieur à 75 000 000 €.

4. En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a/ ci-dessus :

a. décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b. décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c. en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

5. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les

conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière,

6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure en date du 13 juin 2005 ayant le même objet.

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION – Délégation de compétence donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L.225-129-2 :

1. Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L.225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L.228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
3. Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de pouvoirs :

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 4 000 000 euros.

En outre, sur ce plafond, s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

Le montant nominal des valeurs mobilières représentatives des créances sur la société pouvant être ainsi émises ne pourra être supérieur à 75 000 000 euros.

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.
5. Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.
6. Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.
7. Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Prend acte que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure du 13 juin 2005 ayant le même objet.

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

Pour chacune des émissions décidées en application des dix-septième et dix-huitième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L.225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

VINGTIÈME RÉOLUTION – Autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des apports en nature

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.
2. Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée,
3. Décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.

Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée Générale.

4. Délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et de procéder à la modification corrélatrice des statuts, et faire le nécessaire en pareille matière.

VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail :

- Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise,
- Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation,

- Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation,
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 680 000 euros,
- Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L.443-6 est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.
- Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié (et / ou certains mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- Des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce,
- Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement ne pourra dépasser 2 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition :

- d'une durée minimale de deux ans pour les bénéficiaires résidents fiscaux français à la date d'attribution. En outre, ces derniers devront conserver les actions attribuées pendant une durée minimale de deux années. Le Conseil d'Administration a la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.
- d'une durée égale à quatre ans pour les bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution. Ces derniers ne sont en revanche pas soumis à l'obligation de conservation visée ci-dessus, sauf disposition fiscale contraire.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,
- Le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Cette autorisation se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006 dans sa quinzième résolution. La présente autorisation est donnée pour une durée de trente huit mois à compter de ce jour.

VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION : Mise en conformité des statuts avec l'article 136 du décret 67-236 du 23 mars 1967 introduit par le décret 2006-1566 du 11 décembre 2006

L'Assemblée Générale met en conformité les statuts avec la réglementation et décide de modifier le 5ème alinéa de l'article 14 « Assemblées Générales » ainsi qu'il suit : « Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.».

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION – Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage, et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 24 mois.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 2 ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Paris La Défense, Orléans et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Robert Labrune

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Rapport spécial des commissaires aux comptes

sur les autorisations d'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par le Code de commerce, et notamment les articles, L.225-135, L.225-138 et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différents projets d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer la compétence à l'effet de décider l'émission :

- d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (i) de la société, (ii) de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de votre société, (iii) de toute société dont votre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription (dix-septième résolution),
- d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (i) de la société, (ii) de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de votre société, (iii) de toute société dont votre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec faculté pour le Conseil d'Administration d'instituer un droit de priorité au profit des actionnaires (dix-huitième résolution),
- d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre société (dix-huitième résolution)

Le montant nominal des actions ordinaires et des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises immédiatement ou à terme en application des dix-septième et dix-huitième résolutions ne pourra pas excéder respectivement 4.000.000 d'euros et 75.000.000 d'euros au maximum pour l'ensemble des émissions prévues à la dix-septième et dix-huitième résolution. Le nombre de titres à créer au titre des dix-septième et dix-huitième résolutions pourra être augmenté dans les conditions prévues aux articles L.225-135-1 du Code de commerce (dix-neuvième résolution).

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, dans le cadre de l'article L.225-129-2, la compétence pour décider de ces opérations et fixer les conditions d'émission et vous propose de supprimer, dans la dix-huitième résolution, votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154, 155 et 155-1 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes et sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, le cas échéant avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler, étant rappelé que nous ne nous prononçons pas sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le cadre de la mise en œuvre des dix-septième et dix-huitième résolutions, qui ne sont pas précisées dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la dix-huitième résolution.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de ces autorisations par votre Conseil d'Administration.

Paris La Défense, Orléans et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Robert Labrune

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan épargne entreprise, pour un montant maximum de 680 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de ces opérations.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de ou des augmentations de capital qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Conseil d'Administration.

Paris La Défense, Orléans et Neuilly sur Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Robert Labrune

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou de certaines catégories d'entre eux et des mandataires sociaux de la société Mr Bricolage et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Conseil d'Administration vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

En l'absence de norme professionnelle applicable à cette opération issue de deux dispositions législatives du 30 décembre 2004 et du 30 décembre 2006, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Paris La Défense, Orléans et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Robert Labrune

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Associé

Informations complémentaires

SOMMAIRE

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital **66**

I. Renseignements de caractère général concernant la société au 31 décembre 2006	66
II. Renseignements concernant les contrôleurs légaux au 31 décembre 2006	68
III. Renseignement de caractère général concernant le capital au 31 décembre 2006	69
IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	71
V. Nantissements, cautions et autres engagements	74
VI. Marché des instruments financiers de la société Mr Bricolage	75
VII. Dividendes distribués par la société durant les cinq dernières années	76

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société **77**

I. Présentation de la société et du Groupe	77
II. Les relations privilégiées du groupe avec ses clients et ses fournisseurs	88
III. Investissements du groupe	89



Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

I.1. Dénomination et siège social (Articles 2 et 4 des statuts)

Raison sociale et nom commercial : Mr Bricolage.

Siège social : 1, rue Montaigne – 45 380 La Chapelle-Saint-Mesmin.
Tél : 02.38.43.50.00

I.2. Forme juridique

Société anonyme, régie par les dispositions du Code de commerce et le décret du 23 mars 1967.

I.3. Législation de la société

La société est soumise au droit français.

I.4. Date de constitution et date d'expiration

Date de constitution

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Orléans le 3 octobre 1988 initialement sous la dénomination ANPF Développement.

Durée et date d'expiration (Article 5 des Statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 2 octobre 2087, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

I.5. Objet social (Article 3 des Statuts)

La société a pour objet : « toutes activités de centrale de référencement, d'achat, toutes activités de vente, de production, de fabrication, de représentation, de diffusion de tous matériels, produits, articles, fournitures, la prestation de tous services : animations, organisations, publicité, gestion et assistance technique, commerciale, administrative, comptable et financière, la concession, cession, exploitation et utilisation de toutes marques, licences, savoir-faire, l'octroi de tous concours financiers autorisés, l'acquisition de toute entreprise ou fonds de commerce, la prise de participation directe ou indirecte dans toute entreprise, société commerciale ou autre groupement, et la gestion de ces participations, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui contribuent à sa réalisation. ».

I.6. Lieu du registre et numéro d'inscription

348 033 473 RCS Orléans

I.7. Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Les documents juridiques relatifs à la société peuvent être consultés au siège social : 1, rue Montaigne – 45 380 La Chapelle-Saint-Mesmin.

I.8. Exercice social (Article 18 des Statuts)

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre (soit 12 mois).

I.9. Répartition statutaire des bénéfices (Article 20 des statuts)

« Si les comptes de l'exercice approuvés par l'Assemblée Générale font apparaître un bénéfice distribuable tel que défini par la loi, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction. »

I.10. Assemblées Générales

I.10.1 MODE DE CONVOCATION ET DÉLIBÉRATION (EXTRAIT DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS)

« Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi (...) »

I.10.2 CONDITIONS D'ADMISSION, CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE VOTE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 14 DES STATUTS)

« (...) Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. (Proposition de modification statutaire en ce sens à l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 afin de tenir compte des nouvelles dispositions issues du décret du 11 décembre 2006).

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements.

« (...) Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide de l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale. »

I.10.3 CONDITIONS D'ACQUISITION DES DROITS DE VOTE MULTIPLE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 11 DES STATUTS)

« (...) Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Si les actions sont soumises à usufruit ou appartiennent indivisément à plusieurs personnes, le droit de vote est exercé, conformément aux

dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

Si les actions font l'objet d'un gage, le droit de vote est exercé par les titulaires des titres. A cet effet, le créancier gagiste doit remettre au débiteur le certificat d'immobilisation des actions délivré par le teneur du compte ».

A toutes fins utiles, il est précisé que les statuts de la société ne prévoient pas de plafonnement des droits de vote double.

Les statuts ne précisent pas que le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

I.10.4 EXISTENCE DE SEUILS STATUTAIRES (EXTRAIT DE L'ARTICLE 10 DES STATUTS)

« (...) Sans préjudice des seuils visés à l'article L.233-7 alinéa 1 du Code de commerce, tout actionnaire venant à détenir, directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5%, est tenu d'informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de seuil de participation. Cette notification doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi, à la hausse ou à la baisse. A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital et des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

I.11. Dispositions concernant le Conseil d'Administration et la Direction Générale (articles 12 et 13 des statuts)

Article 12

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par les dispositions du Code de Commerce.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une action.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du

directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, à l'exception des décisions du Conseil d'Administration relatives à la nomination et à la révocation du président, du directeur général et des directeurs généraux délégués, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés. (Paragraphe modifié par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006).

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son président. Il détermine sa rémunération.

La limite d'âge des fonctions de président est fixée à 70 ans.

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci. Il rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. »

Article 13

« La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du directeur général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. »

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006

II.1. Commissaires aux comptes titulaires

Les deux cabinets co-commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage sont les suivants :

- KPMG Audit Département de KPMG SA
- Deloitte & Associés

Ces deux cabinets sont en outre commissaires aux comptes ensemble ou séparément des principales filiales du Groupe.

Les coordonnées (noms, adresses, qualifications) des deux cabinets ci-dessus se trouvent en page d'introduction du Document de Référence. Il en est de même pour les commissaires aux comptes suppléants.

Le Cabinet Deloitte & Associés a été nommé, pour six années, lors de la dernière Assemblée Générale de la société du 19 juin 2006. Il vous sera proposé de renouveler le mandat du Cabinet KPMG lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 pour une nouvelle durée de six années.

II.2. Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros

	Deloitte & Associés ⁽¹⁾				KPMG Audit			
	Montants		%		Montants		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	120	140	56 %	37 %	120	140	53 %	38 %
- Filiales intégrées globalement	93	173	43 %	45 %	105	164	46 %	45 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes								
- Emetteur		40	0 %	10 %		60	0 %	16 %
- Filiales intégrées globalement	2		1 %		2		1 %	
Sous-total	215	353	100 %	92 %	227	364	100 %	100 %
Juridique, fiscal, social								
Autres		30		8 %				
Sous-total	0	30	0 %	8 %	0	0	0 %	0 %
Total	215	383	100 %	100 %	227	364	100 %	100 %

(1) Les montants indiqués au titre de l'exercice 2005 ont été facturés par le cabinet Mazars & Guérard, précédent co-commissaire aux comptes.

III. RENSEIGNEMENT DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

III.1. Capital social

Montant : 34 206 748,80 euros.

Nombre d'actions : 10 689 609 actions entièrement libérées et ordinaires.

Il n'existe pas d'action non représentative du capital ni de valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

III.2. Valeur nominale par action

3,20 euros.

III.3. Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2005 a consenti au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois :

- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder, pendant une durée de vingt-six mois, par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, à l'émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société, pour un montant nominal de 4 millions d'euros avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Aucune des délégations susvisées n'a été utilisée par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2006.

Le renouvellement de ces délégations sera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

Par décision de l'Assemblée Générale mixte du 13 juin 2005, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une durée de vingt-six mois, à augmenter le capital social dans la limite de 10 % en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le renouvellement de cette délégation sera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007.

L'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2006 a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à octroyer des options de souscription d'actions ne pouvant représenter plus de 2 % du capital de la société. Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée sur le fondement de cette autorisation.

L'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2006 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à attribuer des actions gratuites à émettre ne pouvant représenter plus de 2 % du capital de la société. Cette autorisation n'a pas été utilisée. Une nouvelle autorisation sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée du 14 mai 2007.

L'Assemblée Générale mixte du 19 juin 2006 a autorisé, pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE pour un montant nominal maximal de 680 000 euros. Une nouvelle autorisation sera mise à l'ordre du jour de l'Assemblée du 14 mai 2007.

Pour plus d'information, le lecteur se reportera au tableau des délégations d'augmentation de capital en cours de validité figurant dans le rapport de gestion.

III.4. Capital potentiel

Suite à la fusion absorption de la société Tabur SA par la société Mr Bricolage, en date du 17 septembre 2003, les 16 000 options de souscriptions d'actions de la société Tabur ont été transformées en 49 056 options de souscription d'actions Mr Bricolage, à raison d'une action Tabur pour 3,066 actions Mr Bricolage.

Le nombre d'options susceptibles d'être souscrites au titre du plan d'options de souscription d'actions au jour de l'établissement de la présente note s'élève à 21 462 (même montant qu'au 31 décembre 2006) correspondant à un nombre égal d'actions, soit 0,20 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2006, 3 986 options de souscription d'actions ont été levées. Pour plus d'information sur les options de souscription d'actions, le lecteur se reportera au Rapport du Président relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne.

III.5. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel

A la date d'établissement du présent rapport il n'existe aucune option sur le capital de tout membre du Groupe, à l'exception de l'émission des obligations remboursables en actions émises par la société L'Immobilier Mr.Bricolage. Cette opération est détaillée dans les renseignements de caractère général concernant l'activité de la société au paragraphe a) sur les contrats importants en page 87.

III.6. Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale extraordinaire du 19 juin 2006 a renouvelé l'autorisation donnée à la société d'acquies ses propres actions pour une durée de dix-huit mois, dans une limite de 10 % du capital social, conformément aux dispositions des articles L.225-109 du Code de commerce et du Règlement CE n° 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, dans le but :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Mr Bricolage par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou par attribution gratuite d'actions,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- d'assurer la couverture de titres de créance convertibles en actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Outre le rapport spécial du Président sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions, un descriptif du nouveau programme de rachat d'actions, qui sera proposé aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2007 (quinzième résolution), sera publié, conformément aux dispositions en vigueur, avant ladite Assemblée.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, à la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société était de 83 417 actions dont 81 417 actions (soit 0,76 % du capital social) affectées à l'actionnariat salarié et 2 000 actions (soit 0,02 % du capital social) en vertu du contrat de liquidité. (Animation du titre Mr Bricolage).

Au 28 février 2007, la société détenait 81 417 actions affectées à l'actionnariat salarié et 2 602 actions au titre du contrat de liquidité.

Après avoir suspendu les opérations depuis le 30 septembre 2005, et pour tenir compte des nouvelles dispositions applicables, les sociétés Mr Bricolage, SIMB et HSBC Securities ont résilié amiablement, en date du 23 février 2006, le contrat de liquidité qu'elles avaient signé en mai 2000.

Par suite, les sociétés Mr Bricolage et HSBC Bank Plc ont signé le 13 mars 2006 un nouveau contrat de liquidité établi conformément aux dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles

L.225-209 et suivants du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

La résiliation et la mise en œuvre du nouveau contrat de liquidité ont fait l'objet de publications sur le site Internet de l'AMF et sur le site Internet de la société Mr Bricolage conformément à la réglementation applicable.

La société Mr Bricolage a demandé la résiliation de ce contrat de liquidité avec effet au 12 septembre 2006. Un nouveau contrat de liquidité, conforme à la réglementation applicable, a été signé avec la société ODDO Corporate Finances avec effet au 13 septembre 2006.

La résiliation et la mise en œuvre du nouveau contrat de liquidité ont fait l'objet de publications sur le site Internet de l'AMF et sur le site Internet de la société Mr Bricolage conformément à la réglementation applicable.

III.7 Tableau d'évolution du capital au cours des cinq dernières années (en euros)

Date	Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Nombre d'actions composant le capital social	Capital après opération
30/09/02	Augmentation de capital à l'occasion du rapprochement avec la société Tabur SA	3,20	11 994 089,60	62 781 562,75	3 748 153	10 684 703	34 191 049,60
8/02/06	Augmentation de capital suite à levées d'options de souscription d'actions sur 2005 (ex plan Tabur)	3,20	2 944	9 706	920	10 685 623	34 193 993,60
28/02/07	Augmentation de capital suite à levées d'options de souscription d'actions sur 2006 (ex plan Tabur)	3,20	12 755,20	42 052,30	3 986	10 689 609	34 206 748,80

L'opération du 30 septembre 2002 a été réalisée par apport en nature de 1 222 178 actions de la société Tabur SA à la société Mr Bricolage. Un document relatif à cet apport en nature a été visé par l'AMF le 16 septembre 2002 sous le numéro 02-1022. Les deux autres opérations sont des apports en numéraire.

ci-après ensemble le « groupe d'actionnaires A »), et SIMB et SIFA d'autre part (désignées ci-après le « groupe d'actionnaires B ») sont régies par un pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002.

Les principales stipulations de ce pacte d'actionnaires ont fait l'objet de deux publications par le Conseil des Marchés Financiers conformément à la réglementation (Décisions CMF n° 202C0934 du 25 juillet 2002 et n° 202C1347 du 11 octobre 2002).

Ce pacte d'actionnaires, en date du 30 septembre 2002, a fait l'objet d'un avenant, le 1^{er} mars 2004, (publication de l'AMF I&D du 16 mars 2004 n° 204C0398), contenant adhésion au dit pacte de trois nouvelles sociétés de la famille Tabur.

Les principales stipulations du pacte et de son avenant sont mentionnées dans le rapport de gestion de la société auquel le lecteur voudra bien se reporter.

IV. Répartition actuelle du capital et des droits de vote

IV.1. Rappel préalable : le pacte d'actionnaires

Les relations au sein de la société Mr Bricolage entre Messieurs Maurice Tabur (Monsieur Maurice Tabur est décédé le 13 octobre 2006, sa succession est en cours de règlement au jour de l'établissement du présent document) et Michel Tabur, Madame Janine Tabur et la Société Civile Patrimoniale et Financière Tabur (SCPFT) d'une part (désignés

IV.2. Le capital et les droits de vote au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions en circulation était de 10 689 609 et le nombre de droits de vote total exerçable en Assemblée Générale était de 17 964 978.

Pour information, la société tient à jour sur son site Internet l'évolution mensuelle du nombre de droits de vote et du nombre d'actions conformément à la réglementation.

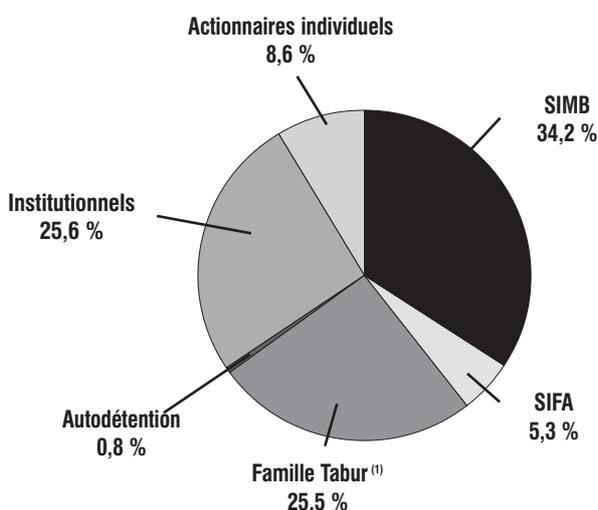
IV.2.1. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

Au 31 décembre 2006, et en fonction de l'enquête TPI réalisées au 29 décembre 2006, le nombre approximatif d'actionnaires est de 4 935, réparti en 80 actionnaires au nominatif et 4 855 actionnaires au porteur.

Les actionnaires ou groupe d'actionnaires qui, à la connaissance de la société, possèdent ou sont susceptibles de posséder directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la société, ou exercent le contrôle de la société sont mentionnés dans le rapport de gestion auquel le lecteur voudra bien se reporter.

De même le pourcentage de capital et de droits de vote détenus par le management, par la société elle-même et par les salariés via le FCPE sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Répartition schématique du capital de la société Mr Bricolage au 31 décembre 2006



1) La "Famille Tabur" se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 725 435 actions représentant 25,50 % du capital social et 30,25 % des droits de vote en AGO / AGE de la société Mr Bricolage. La catégorie « Actionnaires individuels » intègre les actions détenues par le Management, à l'exception de celles de Messieurs Michel et Didier Tabur comprises dans la catégorie « Famille Tabur ».

IV.2.2. LES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

a) Franchissements de seuils statutaires

- Au cours de l'exercice 2006

Conformément à l'article 10 des statuts de la société Mr Bricolage tout actionnaire venant à détenir directement ou indirectement, seul ou de concert, 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer la société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée, dans les quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation.

Il est rappelé qu'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital ou des droits de vote peut demander que les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, soit privée du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

La société IPO (Institut de Participations de l'Ouest) a adressé à la société Mr Bricolage le 28 mars 2006, une notification de franchissement de seuil statutaire à la baisse des 4% des droits de vote de la société Mr Bricolage.

- Après le 31 décembre 2006

La société UBS Global Asset Management a adressé à la société Mr Bricolage le 16 janvier 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire à la hausse des 0,5% du capital de la société Mr Bricolage.

La société Tocqueville Finance a adressé à la société Mr Bricolage, par courrier du 8 mars 2007, une notification de franchissement de seuil statutaire des 3,5 % du capital social et des 2 % des droits de vote.

b) Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2006

Suite au passage en droits de vote double, en mars 2006, des actions détenues par les sociétés Elimel Investissement, Dicarol Investissement et Forcole, différentes déclarations corrélatives ont été effectuées auprès de l'AMF et reçues par la société Mr Bricolage :

Déclarations effectuées par la société Mr Bricolage :

- la société Mr Bricolage a déclaré à l'AMF son nouveau nombre total de droits de vote le 6 mars 2006,
- une parution au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 10 mars 2006 a été effectuée précisant ce nouveau nombre total de droits de vote.

Déclaration effectuée par la société Dicarol Investissement :

- la société Dicarol Investissement a notifié, par courriers en date du 13 mars 2006, à l'AMF et à la société Mr Bricolage son

franchissement direct de seuil à la hausse de 10 % des droits de vote. Cette déclaration a fait l'objet d'une Information & Décision de l'AMF n° 206C0495 en date du 15 mars 2006.

courriers en date du 13 mars 2006, son franchissement indirect passif de seuil, à la baisse des 50 % des droits de vote de la société Mr Bricolage (par l'intermédiaire des sociétés SIMB et SIFA). Cette déclaration a fait l'objet d'une Information & Décision de l'AMF n° 206C0495 en date du 15 mars 2006.

Déclaration effectuée par la société SIMB :

- la société SIMB a notifié à l'AMF et à la société Mr Bricolage, par

IV.3. Évolution de l'actionnariat sur trois ans (exprimé en pourcentage)

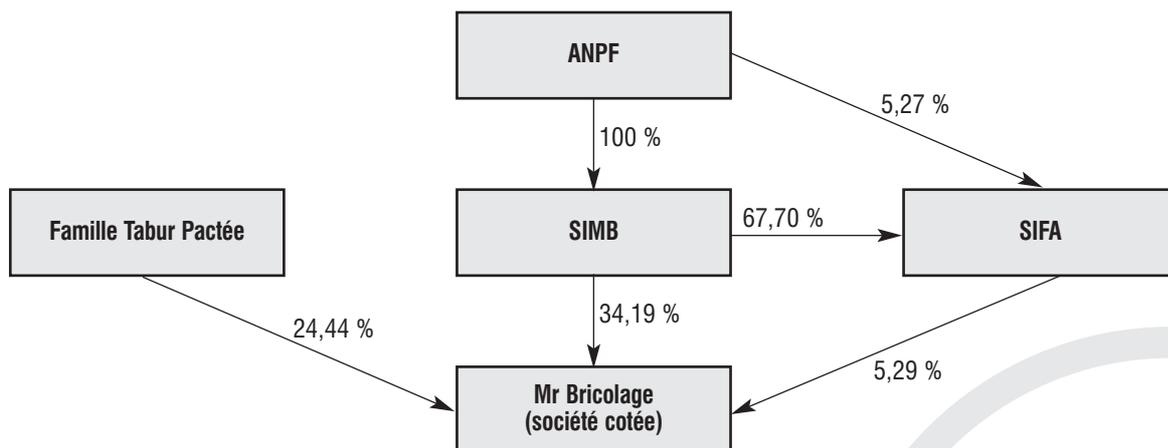
	03/03/2005		03/03/2006		31/12/2006	
	Actions	Vote	Actions	Vote	Actions	Vote
SIMB	34,21	47,19	34,21	40,71	34,19	40,69
SIFA	5,29	7,29	5,29	6,29	5,29	6,29
Famille Tabur ⁽¹⁾	25,51	19,13	25,51	30,23	25,50	30,25
Management ⁽²⁾	0,20	0,22	0,20	0,19	0,22	0,20
Autodétention	0,77	0,00	0,76	0,00	0,78	0,00
Investisseurs résidents	18,00	14,68	14,52	10,60	14,27	10,45
dont Société IPO	3,26	4,50	3,26	3,88	3,26	3,88
Actionnaires individuels ⁽³⁾	7,89	5,89	11,23	7,05	8,43	5,38
dont FCP Mr Bricolage (actionnariat salarié)	0,34	0,46	0,36	0,41	0,32	0,38
Non résidents	8,14	5,60	8,28	4,93	11,32	6,74

1) La "Famille Tabur" se compose de la Famille Tabur pactée telle que mentionnée dans le rapport de gestion ainsi que de Monsieur Didier Tabur, Mesdemoiselles Clémentine et Elodie Tabur, Madame Caroline Callies et Madame Elisabeth Bugey. La famille réunit au total 2 725 435 actions représentant 25,50 % du capital social et 30,25 % des droits de vote en AGO / AGE de la société Mr Bricolage.

2) Le management est composé des administrateurs de la société Mr Bricolage (à l'exception de Michel et Didier Tabur figurant ici dans la « Famille Tabur ») et de Monsieur Hervé Courvoisier en sa qualité de Directeur Général Délégué.

(3) La catégorie « Actionnaires individuels » est ici retraitée, les actions détenues par le Management faisant l'objet d'une catégorie dédiée.

IV.4. Organigramme du groupe d'entreprises auquel l'émetteur appartient (en capital) au 31 décembre 2006



V. NANTISSEMENTS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

V.1. Nantissements

V.1.1. NANTISSEMENT DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES ACTIONNAIRES DE L'ÉMETTEUR

La société SIMB qui a acquis 350 000 titres de la société Mr Bricolage détenus par le management, 28 250 titres détenus par la SMB et

74 500 titres de la société SIFA, a contracté, en mai 2000, auprès respectivement du Crédit Agricole et de HSBC (ex CCF), un prêt dont les modalités prévoient le nantissement d'une partie des titres de son portefeuille Mr Bricolage. Les modalités des prêts prévoient la dégressivité des nantissements au prorata de l'amortissement du capital emprunté.

Le nombre de titres Mr Bricolage nantis à la mise en place des prêts, en mai 2000, était globalement de 1 283 090 titres, soit 18,5 % du capital de l'époque de la société Mr Bricolage, réparti en 160 000 actions nanties au profit de HSBC et 1 123 090 actions nanties au profit du Crédit Agricole.

La situation au 31 décembre 2006 est la suivante :

En milliers d'euros

Nom de l'actionnaire inscrit nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Capital emprunté initial	Capital restant dû au 31-12-2006	Nombre d'actions restant nanties de l'émetteur	% de titres restant nantis dans le capital de l'émetteur
SIMB	Crédit Agricole	2 mai 2000	2 mai 2007	10 482	5 503	849 065	7,94
SIMB	HSBC	4 mai 2000	4 mai 2007	1 480	794	136 441	1,28
TOTAL				11 962	6 297	985 506	9,22

V.1.2. NANTISSEMENT D'ACTIFS DE L'ÉMETTEUR ET SES FILIALES

Au 31 décembre 2006, le tableau des nantissements d'actifs du Groupe Mr Bricolage se présente comme suit :

En milliers d'euros

Type de nantissements/hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste du bilan consolidé (b)	% correspondant (a) / (b)	Nombre d'actions nanties	% nanti
Nantissement de fonds de commerce Paris 12 sur immobilisations incorporelles	29/06/1993	31/12/2018	4 656	124 693	3,73 %		
Hypothèque immobilier de Vienne	28/12/2000	28/12/2012	350				
Hypothèque immobilier de Vienne	05/02/2001	05/02/2013	357				
Hypothèque immobilier d'Auxerre	20/01/2002	20/01/2017	1 360				
Nantissements Fenwick sur immobilisations corporelles	01/12/2004	01/03/2008	4	104 544	1,98 %		
Titres Windspell	19/11/2003	19/11/2010	2 057				1 765
Titres L'Immobilière Mr.Bricolage	31/05/2005	01/01/2008	18 000			26 075 735	100 %
Titres SCI Des Clairions sur immobilisations financières ⁽¹⁾	01/01/1997	31/12/2011	634			1 000	100 %
Total d'actif nanti et % du total bilan			27 418	478 474	5,73 %		

(1) Du fait que ces titres sont éliminés dans les comptes consolidés, il ne peut être calculé de % significatif correspondant aux immobilisations financières.

V.2. Garanties et sûretés

Des cautions ont été consenties par la société Mr Bricolage afin de garantir principalement le paiement de loyers et redevances de crédits-bails et les opérations de sourcing internationales. Le montant de ces cautions, au 31 décembre 2006, s'élève à la somme de 35 005 milliers d'euros (cf. note 25 des comptes sociaux).

V.3. Échéancier des obligations contractuelles

En milliers d'euros

Obligations contractuelles au 31/12/2006	Total	A moins d'un an	De un à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme ⁽¹⁾	101 503	14 441	86 019	1 043
Obligations en matière de location financement ⁽¹⁾	41 993	3 676	15 739	22 578
Contrats de location simple	13 340	4 675	5 298	3 367
Obligations d'achat irrévocables	16 994	16 994	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
TOTAL	173 830	39 786	107 056	26 988

(1) : Ces postes correspondent à la dette financière brute consolidée au 31/12/2006 (hors découverts bancaires).

V.4. Autres engagements commerciaux

Il n'existe pas d'engagements commerciaux souscrits auprès de fournisseurs ou de clients autres que ceux traduits dans les actifs et passifs du Groupe au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, en terme d'engagement réciproque, il convient de préciser que toutes les acquisitions de magasins par la société Mr Bricolage sont assorties de convention de garantie d'insuffisance d'actif et de passif couvrant le Groupe contre toute perte d'actif ou aggravation de passif dans les quatre années de l'acquisition.

VI. MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ MR BRICOLAGE

VI.1. Informations sur les marchés réglementés, catégories d'instruments financiers cotés

VI.1.1. PLACE DE COTATION

Les titres de la société sont cotés à Paris sur l'Eurolist, Compartiment B, depuis le 4 mai 2000 date à laquelle elle a été introduite en bourse.

Par ailleurs la société a intégré l'indice SBF 250 en date du 20 décembre 2002.

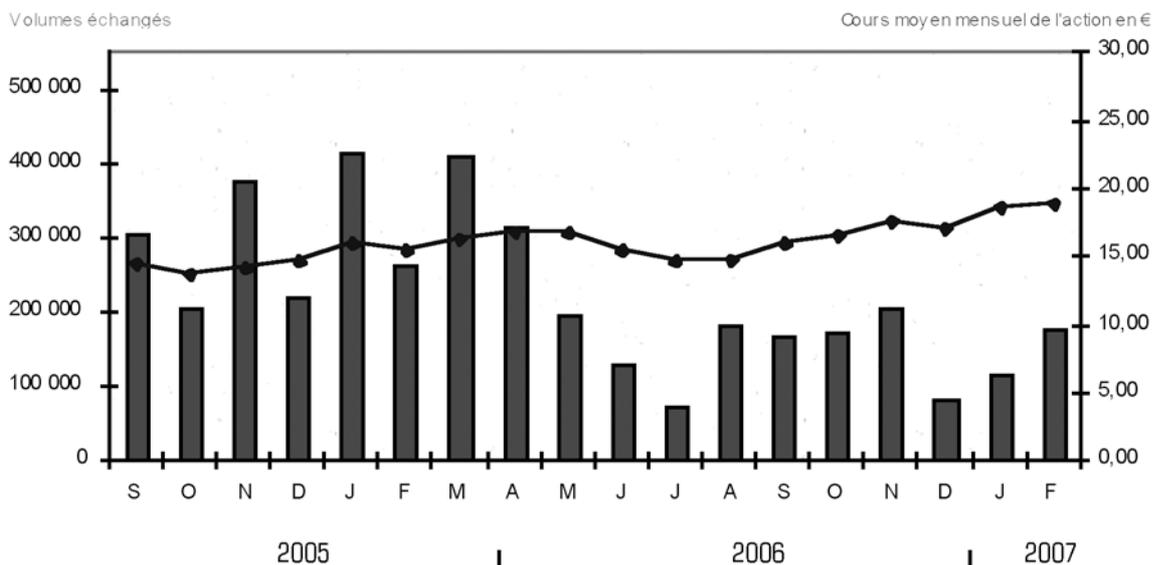
La société Mr Bricolage appartient également aux indices : CAC Mid, CAC Mid Small 190, CAC Small 90, SBF SM.

VI.1.2. CATÉGORIE DES TITRES COTÉS

Actions ordinaires entièrement libérées, toutes de même catégorie.

VI.2. Évolution des cours sur les 18 derniers mois

Mois	COURS (moyenne du mois)				Volume	Capitaux €
	Plus haut €	Plus bas €	Dernier €	Moyen €		
Septembre 2005	14,78	14,51	14,63	14,65	305 314	4 472 850,10
Octobre 2005	14,04	13,77	13,87	13,90	205 398	2 855 032,20
Novembre 2005	14,39	14,11	14,26	14,25	376 012	5 358 171,00
Décembre 2005	14,82	14,53	14,62	14,68	221 808	3 256 141,40
Janvier 2006	16,23	15,90	16,08	16,06	414 020	6 649 161,20
Février 2006	15,72	15,44	15,58	15,58	265 727	4 140 026,60
Mars 2006	16,56	16,22	16,42	16,39	410 601	6 729 750,40
Avril 2006	17,07	16,75	17,06	16,91	314 381	5 316 182,70
Mai 2006	17,01	16,62	16,85	16,82	198 333	3 335 961,10
Juin 2006	15,87	15,26	15,66	15,57	132 640	2 065 204,80
Juillet 2006	15,01	14,57	14,80	14,79	75 603	1 118 168,40
Août 2006	15,01	14,71	14,89	14,86	185 890	2 762 325,40
Septembre 2006	16,14	15,92	16,10	16,03	167 329	2 682 283,90
Octobre 2006	16,84	16,58	16,78	16,71	173 394	2 897 413,70
Novembre 2006	17,80	17,53	17,70	17,66	207 723	3 668 388,18
Décembre 2006	17,35	17,16	17,28	17,26	86 419	1 491 591,94
Janvier 2007	18,96	18,62	18,90	18,79	116 531	2 189 617,49
Février 2007	19,15	18,82	19,03	18,99	179 750	3 413 452,50



VII. DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ DURANT LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

En euros

Exercice	Dividendes	Avoirs fiscaux	Montant total du dividende brut	Dividende par action
31/12/00	1 829 423,50	914 771,75	2 744 195,25	Soit un dividende de 0,26 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,13 €
31/12/01	2 427 792,50	1 213 896,30	3 641 688,80	Soit un dividende de 0,35 € par action assorti d'un avoir fiscal de 0,175 € (arrondi à 0,18 €)
31/12/02	4 487 575,20	2 243 787,60	6 731 362,80	Soit un dividende de 0,42 € par action assorti d'un avoir de 0,21 €
31/12/03	5 021 810,41	2 510 905,20	7 532 715,60	Soit un dividende de 0,47 € par action assorti d'un avoir de 0,235 €
31/12/04	5 021 810,41	2 510 905,20	7 532 715,60	Soit un dividende de 0,47 € par action assorti d'un avoir de 0,235 €
31/12/05	5 022 242,81	-	5 022 242,81	Soit un dividende de 0,47 € par action

Les dividendes, non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'État.

Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

I – Présentation de la société et du Groupe

I.1. Historique du Groupe

1964 : Des commerçants indépendants se regroupent dans une structure associative afin de pouvoir échanger des informations sur leur activité créant ainsi l'ANPF (Association Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes).

1974 : La structure associative de la société ANPF, ne permettant plus de répondre aux attentes du Groupement, est abandonnée au profit d'une structure coopérative, dénommée Action Nationale des Promoteurs du Faites-le-vous-mêmes.

1980 : La montée en puissance des grandes surfaces et la structuration du marché décident les adhérents de la SA Coopérative ANPF à se doter d'une enseigne commune : c'est la naissance de l'enseigne, Mr.Bricolage.

1995 : La société ANPF fait apport de son activité de centrale de référencement et de prestataire de services dans le secteur du bricolage à la société ANPF Développement, sa filiale à 99,99 % qui change de dénomination sociale : c'est la naissance de Mr Bricolage SA. La société ANPF conserve la propriété de la marque Mr.Bricolage.

La société de capital développement 3i rentre au capital de Mr Bricolage SA pour accompagner son développement. Les commerçants indépendants participent également au développement de cette stratégie en créant, fin 1995, la société en commandite par actions dénommée SIFA qui devient un actionnaire important du Groupe.

2000 : Introduction en bourse de Mr Bricolage SA sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 4 mai. Le Groupe se restructure : la société ANPF crée la société SIMB à laquelle elle apporte la totalité des titres de la société Mr Bricolage. Cette société vient ainsi s'interposer entre la société ANPF et la société Mr Bricolage. La société SIMB renforce son contrôle sur Mr Bricolage SA en rachetant :

- 66 % du capital de la société SIFA
- 378 250 actions de Mr Bricolage SA détenues par le management et les salariés.

ANPF cède à Mr Bricolage SA la marque « Mr.Bricolage » et reste propriétaire du centre de formation IFOGECO.

2002 : Sortie du capital de la société 3i en janvier.

Rapprochement du Groupe Mr Bricolage (quatrième acteur du marché du bricolage en France) et du Groupe Tabur (sixième acteur français à travers les enseignes B3, Bricogite ainsi que le réseau Catena) en septembre 2002.

Mr Bricolage SA devient propriétaire de la totalité des titres de Tabur SA pour un montant de 85,9 M€, financé à 87,05 % par augmentation de capital réservée à la famille Tabur, à 1,23 % par échange d'actions existantes et à 11,72 % par un emprunt amortissable sur sept ans.

2003 : Passage sous enseigne Mr.Bricolage de 45 magasins B3 et Bricogite. Fusion-absorption de la société Tabur SA par Mr Bricolage SA en septembre 2003.

Début de la simplification de l'organigramme juridique conduisant à regrouper l'activité Magasins intégrés sous la filiale SadeF.

Lancement d'un nouveau concept « Au Cœur de la Maison » adapté aux magasins de plus de 2 000 m² inauguré à Yzeure (03).

2004 : Poursuite des regroupements de magasins autour de la société SadeF.

Constitution d'un pôle immobilier regroupant au sein de la société L'Immobilière Mr.Bricolage les actifs immobiliers de 38 magasins.

Déclinaison du nouveau concept pour les magasins de moins de 2 000 m² « Au Cœur des Métiers » inauguré à Andorre.

2005 : Partenariat immobilier signé le 31 mai 2005 entre L'Immobilière Mr.Bricolage et la société Icade Foncière des Pimonts (groupe Caisse des Dépôts). Ce partenariat s'est traduit par un apport de capitaux de 18 millions d'euros sous forme d'Obligations Remboursables en Actions qui représenteront 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage à leur date de remboursement fixée au 1^{er} janvier 2008.

I.2. Un métier à multiples facettes basé sur une stratégie de croissance

Le Groupe dans son ensemble intervient comme un véritable spécialiste dans le secteur du bricolage et du jardinage.

I.2.1. LA STRATÉGIE DU GROUPE

Stratégie commerciale

Les magasins se présentent comme des enseignes de proximité ou de super proximité vers lesquels les consommateurs se tournent pour répondre à l'ensemble de leurs besoins en matière de produits de bricolage, de jardinage et d'équipement de la maison.

Quelle que soit l'enseigne, Mr.Bricolage ou Catena, l'objectif est de répondre aux attentes des clients et de les fidéliser en leur proposant un conseil approprié et des produits de qualité.

Pour répondre à cet objectif, le Groupe a défini, pour l'ensemble des deux réseaux, une offre caractérisée par :

- Le choix et la spécialisation

L'enseigne se positionne comme un spécialiste du bricolage et de l'aménagement de la maison en proposant plus de 40 000 références et en développant une politique de marque propre particulièrement dans les rayons de produits banalisés. Les produits à marque propre offrent aux consommateurs une alternative, à moindre prix et à qualité au moins comparable. La production est sous-traitée auprès d'un nombre limité de fournisseurs privilégiés de la zone euro.

Les ventes de produits à marque représentent près de 11 % des ventes, chiffre en légère baisse par rapport à 2005.

- Les services à la clientèle

Outre son offre large et spécialisée, le Groupe se veut aussi proche de sa clientèle en lui offrant différents services : distribution de fiches-conseils, contrat d'assistance, carte de fidélité et de paiement Mr.Bricolage, service après-vente, magazine bimestriel, site Internet.

L'accueil, le service et l'ambiance des magasins participent activement à la politique commerciale. Cela implique la présence, dans les magasins, de conseillers disponibles et compétents, spécialement formés à cet effet. Le magasin se doit d'être un lieu d'information et d'apprentissage pour le client.

- La convivialité en adoptant un nouveau concept : « Au Cœur de la Maison »

Ce nouveau concept de magasin, axé davantage sur la décoration et l'aménagement de la maison, est né afin d'améliorer le confort d'achat du client. L'enseigne a complètement revu la façon de présenter les produits en instaurant une mise en scène. Le point d'orgue de cette théâtralisation est la Place Décoration qui occupe un emplacement privilégié au centre du magasin, face à l'entrée où sont exposées les tendances et les nouveautés.

Le nombre de magasins du réseau Mr.Bricolage ayant adopté ce concept à fin 2006 est de 44 parmi lesquels 14 magasins intégrés.

Le concept a été adapté aux magasins de plus petite taille : « Au Cœur des Métiers ». L'identité visuelle du concept « Au Cœur de la Maison » est reprise sans la Place Décoration. Le premier magasin de ce type a ouvert en Principauté d'Andorre au second semestre 2004. A fin 2006, ce sont 32 magasins qui sont passés sous ce concept, dont trois magasins intégrés.

Ainsi, fin 2006, ce sont 76 magasins à décliner l'un des deux concepts, soit un nombre supérieur à l'objectif annoncé de 70.

Carte des magasins passés aux nouveaux concepts au 31 décembre 2006 en France Métropolitaine

(Au Cœur de la Maison représentée par des ronds, au Cœur des Métiers par des triangles)



- La politique de prix

La politique de prix du Groupe n'est pas celle d'un discounteur. L'objectif est de proposer des prix s'inscrivant dans la norme du marché, en enrichissant les produits proposés grâce à des services.

Stratégie de développement

Les deux priorités de développement du Groupe sont les suivantes :

- Renforcer sa pénétration dans le marché de proximité français en développant :

- l'emprise des magasins actuels sur leur zone de chalandise par l'amélioration de la proposition commerciale et l'accroissement des surfaces de vente ;
- la couverture territoriale en développant les enseignes Mr.Bricolage et Catena dans les zones de chalandise qui leur sont imparties ;
- la croissance externe.

- Élargir sa présence internationale avec l'enseigne Mr.Bricolage en recherchant, de façon active, des possibilités d'implantation hors de France :

- en ciblant prioritairement l'Europe de l'Est et le bassin méditerranéen ;
- en s'associant avec un partenaire local, en prenant une participation minoritaire dans une structure dédiée au développement de l'enseigne dans cette zone.

Jusqu'à ce jour, le développement à l'étranger de Mr Bricolage SA s'est effectué selon différentes modalités liées à la spécificité des pays concernés.

- En Espagne, par la détention d'une société à 100 % qui exploite à ce jour un magasin à la suite de la cession du deuxième magasin le 2 janvier 2007. La cession de ce magasin s'est effectuée au profit d'une société dans laquelle Mr Bricolage a pris en 2006 une participation de 19,5 % et qui a vocation à développer l'enseigne en Espagne.
- En Belgique, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 30 % dans une centrale de référencement (Prova) à laquelle adhèrent 24 magasins (dont un adhérent supplémentaire début 2006).
- En Bulgarie, par l'intermédiaire d'une participation minoritaire de 45 % (notre partenaire contrôlant 55 % du capital) dans une société qui a ouvert 7 magasins, dont 2 en 2006. Cette société a créé en 2006 une filiale détenue à 100 % en charge du développement de l'enseigne en Serbie.
- Dans les autres pays, au travers d'accords pris avec des partenaires, renforcés ou non d'une prise de participation minoritaire dans le capital.
- Ainsi, au premier semestre 2007, un nouveau contrat de partenariat va être signé pour développer l'enseigne sur l'île Maurice, sans prise de participation de la part de la société Mr Bricolage.

- Les sociétés dont Mr Bricolage SA détient moins de 20 % du capital ne sont pas mises en équivalence dans les comptes consolidés. En effet, en l'absence d'influence notable en terme de gestion de la société Mr Bricolage, ces sociétés ne sont en aucune façon dépendantes techniquement de Mr Bricolage ou de ses filiales et ne réalisent aucune transaction significative avec le Groupe Mr Bricolage.

Pays	Nombre de magasins	% de participation
Espagne	2	100,00
Belgique	24	30,00
Bulgarie	7	45,00
Uruguay	2	19,99
Maroc	1	19,99
Roumanie	1	19,99
Argentine	1	NA
Andorre	1	NA
Madagascar (transféré en 2006)	1	NA
TOTAL ÉTRANGER au 31/12/2006	40	

1.2.2. LES MÉTIERS DU GROUPE

Par référence à l'organigramme juridique en pages 2-3, le Groupe est organisé autour de trois sociétés pivots : les sociétés Mr Bricolage (qui est à la fois société mère et centrale de référencement, d'achat, de services et d'animation du réseau) et TLS (franchiseur délégué pour Catena et exploitant de l'entrepôt de Voivres) pour l'activité des Services Aux Réseaux et la société Sadef (qui est la principale société gestionnaire des magasins intégrés) pour l'activité Magasins Intégrés.

Chiffre d'affaires TTC du réseau							
sous enseigne Mr.Bricolage en millions d'euros	2004	% progression	2005	% progression	2006	% progression	
Chiffre d'affaires réseau France métropolitaine	1 372	5,2	1 370	-0,2	1 386	1,1	
Chiffre d'affaires réseau Dom Tom	101	8,1	108	7,1	117	8,8	
France + Dom Tom	1 473	5,4	1 478	0,3	1 503	1,7	
Bulgarie	31	17,8	40	28,5	49	25	
Belgique	59	5,5	63	7,2	70	9,7	
Autres implantations étrangères	7	20,7	14	98,1	17	20	
Chiffre d'affaires réseau étranger total	97	10,2	117	20,7	136	16,1	
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉSEAU TOTAL	1 570	5,7	1 595	1,45	1 639	2,8	

Les adhérents du réseau Mr.Bricolage bénéficient du droit d'usage de la marque et de l'enseigne Mr.Bricolage.

Tout projet d'expansion, de réduction ou de transfert de surface des magasins est soumis à l'accord du Conseil d'Administration de Mr Bricolage. Le Groupe Mr Bricolage bénéficie par ailleurs d'un droit de préemption lorsqu'un adhérent souhaite céder un magasin.

En contrepartie du soutien logistique, administratif, marketing et de l'usage de l'enseigne Mr.Bricolage, les adhérents effectuent au moins 80 % de leurs achats auprès des fournisseurs référencés par Mr Bricolage SA.

a) Services Aux Réseaux

a.a) Enseigne Mr.Bricolage

La société Mr Bricolage est la société mère du Groupe et détient directement les participations dans les principales sociétés du Groupe.

Il est en outre précisé que les dirigeants de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe Mr Bricolage sont soit mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants, soit membres du Comité de Direction.

En complément à son rôle de société mère, la société Mr Bricolage exerce le métier de centrale de référencement, d'approvisionnement, d'achat et d'animation et a pour vocation de dynamiser le réseau de magasins sous enseigne Mr.Bricolage, constitué au 31 décembre 2006 de 416 unités dont 364 magasins en France métropolitaine, 12 dans les DOM-TOM et 40 à l'étranger. Elle définit la stratégie commerciale et développe en permanence le savoir-faire marketing en garantissant notamment une offre produits homogène.

La société donne à ses adhérents les moyens de réussir en regroupant des activités pour dégager des économies d'échelle (centrale de référencement) et en mettant en commun des connaissances techniques touchant à la communication, à l'informatique et à la formation. Elle assure par ailleurs le contrôle (gestion, solvabilité, rachat de magasins) et la coordination (stratégie, financement) de l'ensemble des magasins. Le niveau d'activité de Mr Bricolage SA, en tant que Centrale est directement lié au niveau des ventes réalisées par les différents magasins membres du réseau. Il convient donc pour réaliser l'étude de la situation économique et financière de Mr Bricolage SA de se référer aux activités et perspectives de l'ensemble du réseau.

Indicateurs d'activité du réseau sous enseigne Mr.Bricolage

	Nombre de magasins		Surface de vente en m ²		Chiffre d'affaires en %	
	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne	En propre	Sous enseigne
31/12/2000	27	320	69 944	615 208	11	89
31/12/2001	32	318	83 647	662 342	10	90
31/12/2002	36	317	103 279	700 222	12	88
31/12/2003	73	337	248 712	782 288	24	76
31/12/2004	73	352	266 618	821 329	21	79
31/12/2005	74	348	272 362	855 058	20	80
31/12/2006	71	345	260 288	886 654	19	81

Il est précisé ici que la répartition du chiffre d'affaires du tableau ci-avant est basée sur un chiffre d'affaires commercial toutes taxes comprises, réalisé par les magasins du réseau (comprenant uniquement les ventes de marchandises) sur la période calendaire (soit 12 mois).

Carte des 364 magasins MB de France métropolitaine :



Nombre d'ouvertures nettes, transferts et agrandissements de magasins à l'enseigne Mr.Bricolage

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Création nette de magasins	21	3	3	57 ⁽¹⁾	15	-3	-6
Surface en mètres carrés nets créés	39 654	27 733	13 853	201 228	27 778	5 860	8 387
Transferts et agrandissements de magasins existants	23	25	28	19	23	22	14
Surface en mètres carrés supplémentaires (transferts et agrandissements)	33 893	33 104	43 659	26 271	29 169	31 451	18 337

(1) : Dont 45 par prise d'enseigne des ex-B3 et Bricogite (152 230 m²).

Répartition du chiffre d'affaires du réseau sous enseigne Mr.Bricolage par rayon et en %

	Quincaillerie	Outils	Electricité	Sanitaire	Décoration	Bois	Matériaux	Jardin	Divers
2003	9,8	10,1	11,6	11,7	23,0	10,0	8,8	14,1	0,9
2004	9,8	10,0	11,3	11,7	23,0	10,1	8,9	14,5	0,7
2005	9,8	9,8	11,5	11,5	22,8	9,9	9,1	14,9	0,7
2006	9,7	9,7	11,7	11,3	22,9	9,8	9,1	15,0	0,8

Nous constatons que le positionnement de Mr.Bricolage est fort sur le rayon décoration par rapport au marché du bricolage. Par ailleurs, le rayon jardin est le second en importance et augmente chaque année sa part relative.

a.b) Enseigne Catena

Historiquement dans le Groupe Tabur depuis 1953, année de naissance de cette première chaîne volontaire européenne de bricolage, la franchise Catena compte, en fin d'année 2006 en France, 125 magasins dont 4 dans les Dom-Tom.

Le réseau a réalisé au cours de l'année 2006 un chiffre d'affaires commercial de 135,6 millions d'euros avec une surface commerciale à fin décembre 2006 de 105 628 m². Le réseau se décompose comme suit :

- 85 unités Catena, développant une surface commerciale comprise entre 500 m² et 1 000 m² en périphérie de villes moyennes (zone de chalandise entre 8 000 et 20 000 habitants) et entre 300 m² et 500 m² en centre-ville ;
- 40 Super Catena, plus proches du positionnement Mr.Bricolage, qui offrent une surface commerciale comprise entre 1 000 m² et 2 000 m² (zone de chalandise entre 20 000 et 60 000 habitants).

Indicateurs d'activité du réseau de franchisés Catena / Super Catena :

	Nombre de magasins	CA commercial (en M€)	Surface commerciale (en m ²)
31/12/2002	163	140,3	107 541
31/12/2003	156	146,3	110 715
31/12/2004	146	146,6	108 083
31/12/2005	131	137,5	105 893
31/12/2006	125	135,6	105 628

Les services proposés par la structure de gestion sont très proches de ceux de la Centrale Mr.Bricolage.

La centrale Catena perçoit deux types de recettes :

- de la part des fournisseurs pour rémunérer le référencement ;
- de la part des magasins pour contribuer à l'animation du réseau ainsi qu'aux frais de publicité engendrés.

Il faut noter que les deux structures de Centrale Mr.Bricolage et Catena restent indépendantes et gèrent directement leur propre réseau par des équipes opérationnelles dédiées, en utilisant toutefois une approche globale commune pour les sujets suivants :

- le développement harmonieux des deux réseaux est confié à une direction expansion unique,
- le référencement et la négociation des conditions d'achat auprès des fournisseurs sont à la charge d'une équipe unique basée à Orléans,
- la refonte complète des plans de vente des magasins Catena élaborée au sein des référencements de l'enseigne Mr.Bricolage sur l'exercice 2006.

Carte des 121 magasins Catena de France métropolitaine :



a.c) Logistique

Pour l'approvisionnement des marchandises, le Groupe fait bénéficier ses réseaux Mr.Bricolage et Catena de ses services logistiques.

Pour l'approvisionnement de détail, le Groupe dispose d'une logistique intégrée et pour les gros volumes d'une logistique sous-traitée.

Logistique intégrée

Le Groupe dispose d'une logistique d'approvisionnement intégrée, à partir de ses trois entrepôts.

Historiquement, ces entrepôts approvisionnaient deux types de clientèle :

- les franchisés Catena, ceux-ci effectuant près de la moitié de leurs achats globaux par l'intermédiaire de ces plateformes ;
- les clients tiers : afin d'assurer une meilleure couverture des coûts d'infrastructure, les entrepôts restent ouverts à l'extérieur et alimentent GSA, GSB, grossistes et quincailleries.

En 2004, le Groupe a décidé de faire appel à sa logistique intégrée pour approvisionner progressivement le réseau Mr.Bricolage.

Ce mouvement démarré prudemment en 2004 a été développé en 2005.

Depuis le début de l'année 2006, l'essentiel de l'approvisionnement des produits permanents du réseau Mr.Bricolage est géré sur l'entrepôt intégré de Voivres. Ceci a pour effet d'augmenter sensiblement la part revenant aux réseaux Mr.Bricolage et Catena.

Afin d'assurer une meilleure couverture des coûts d'infrastructure, ces entrepôts restent ouverts à l'extérieur et réalisent ainsi 39 % de leur chiffre d'affaires (contre 42 % en 2005) avec près de 3 000 clients tiers aux réseaux Catena et Mr.Bricolage.

Le tableau ci-dessous explique l'évolution de la clientèle de la logistique intégrée.

Clients par catégorie	2004	2005	2006
Réseau sous enseigne Catena	54 %	55 %	46 %
Réseau sous enseigne Mr.Bricolage	1 %	3 %	15 %
Sous-total	55 %	58 %	61 %
Clients tiers	45 %	42 %	39 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

Logistique externalisée

Pour le traitement des gros volumes (opérations promotionnelles, premiers prix), le Groupe fait appel à un contrat d'externalisation avec un opérateur logistique pour une surface adaptable au volume traité. L'entrepôt principal est situé près d'Orléans, proche des équipes du siège en charge de leur suivi.

Ainsi au premier semestre 2006, les m² utilisés sur cette plate-forme se sont élevés à 40 000 m², auxquels il faut ajouter 15 000 m² sur une plate-forme située près de Dijon. Au second semestre 2006, les m² utilisés sont redescendus à 20 000 m², exclusivement près d'Orléans.

b) Magasins Intégrés

Ce métier de gestionnaire des magasins que le Groupe a créés ou acquis constitue l'autre activité du Groupe et représente à lui seul plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé.

Au 31 décembre 2006, le Groupe détenait 75 magasins en propre représentant une surface commerciale totale de 264 945 m².

Le Groupe procède depuis 2002 à une simplification de son organigramme juridique en fusionnant les sociétés filiales qui exploitent les points de vente (ainsi que leur holding lorsqu'il en existe).

La société Sadef est le pivot de cette réorganisation.

En 2006, la société Sadef a absorbé les sociétés d'exploitation de 7 magasins supplémentaires.

Compte tenu de deux fermetures et d'une création intervenues sur l'exercice 2006, la société Sadef regroupe 66 magasins au 31 décembre 2006 (contre 60 magasins au 31 décembre 2005).

Concernant l'évolution des Magasins Intégrés sur l'année 2006, se reporter au rapport de gestion dans l'activité des filiales IV – 1 – 2.

Evolutions sur les premiers mois de 2007 :

Compte tenu du rachat début janvier 2007 des magasins d'Auch et d'Ambérieu sous enseigne Mr.Bricolage, le Groupe gère, à ce jour, 77 magasins en propre sur une surface commerciale totale de 277 744 m².

Le tableau ci-après présente les chiffres clés de nos Magasins Intégrés par réseau au 31/12/2006.

Réseau	Surface de vente en m ²	Nombre de magasins
Mr.Bricolage France	256 786	69
Mr.Bricolage Espagne	3 502	2
Bricogite	2 500	1
Super Catena	1 157	1
Catena	1 000	2
TOTAL au 31/12/2006	264 945	75

Les magasins détenus en propre, implantés sur l'ensemble du territoire français et en Espagne, sont exploités par des sociétés constituées sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées.

Les magasins détenus en propre appliquent les mêmes principes et orientations stratégiques et commerciales décidés au niveau de l'enseigne et s'acquittent auprès du Groupe Mr Bricolage des mêmes commissions et participations financières que celles dont s'acquittent l'ensemble des sociétés indépendantes sous enseigne.

Néanmoins, compte tenu de l'assistance plus spécifique que Mr Bricolage SA est amenée à rendre aux sociétés qu'elle détient en propre, en terme de direction, de structure et d'animation commerciale, elle perçoit une cotisation particulière fixée à 1,5 % du chiffre d'affaires hors taxes des sociétés détenues en propre.

Par ailleurs, dans le cadre de la centralisation des services administratifs, une cotisation supplémentaire de 0,48 % du chiffre d'affaires hors taxes est perçue depuis 2003 pour la tenue de la comptabilité et de la paie.

I.2.3. MARCHÉ, CONCURRENCE, CLIENTÈLE

Les chiffres d'Unibal publiés en 2006 concernent l'exercice 2005.

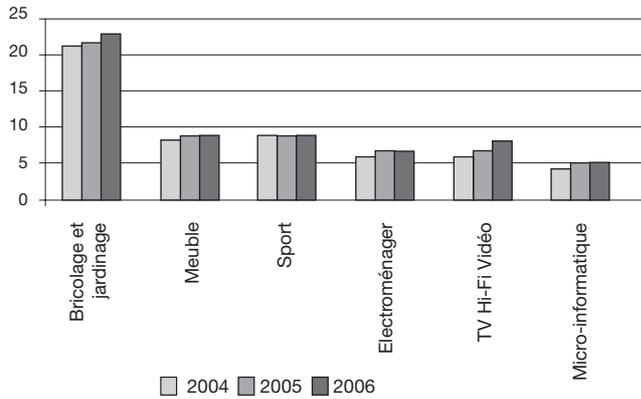
Les chiffres de l'Observateur Cetelem publiés en 2007 concernent l'exercice 2006.

a) Le marché du bricolage en France

Le bricolage et le jardinage demeurent le premier secteur de l'équipement des ménages.

Principaux marchés de l'équipement des ménages en milliards d'euros TTC

(Source : L'Observateur Cetelem, 2006)



Le Groupe Mr Bricolage intervient dans le secteur des Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage (GSB) qui couvrent à la fois le marché du bricolage et du jardinage.

Ce marché a poursuivi sa croissance en 2006 (+ 2,2 % en valeur selon la Banque de France) et confirme son évolution à la hausse.

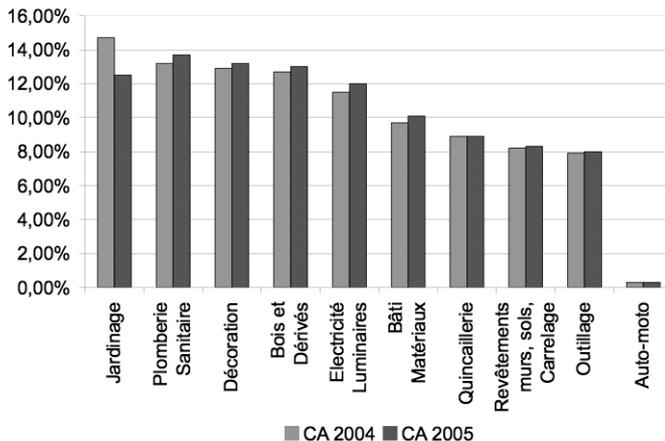
En 2005, selon l'Union des fabricants du bricolage (Unibal), il atteint 19,15 milliards d'euros de chiffre d'affaires global (en tenant compte du rayon jardin des GSB), contre 18,35 milliards d'euros l'année précédente. Ce marché a enregistré une progression d'environ 4,40 % en euros courants et en euros constants par rapport à l'année 2004.

Le marché du bricolage et du jardinage confirme donc sa tendance à la hausse régulière et peu cyclique.

En bricolage, les rayons les plus importants demeurent la plomberie – sanitaire (13,7 %) et la décoration (13,2 %) talonnés par le bois & dérivés (13 %) et le jardinage (12,5 %). En dernier, nous trouvons l'outillage (8 %) et les revêtements murs, sols, carrelage (8,3 %). Après deux bonnes années, le rayon jardin marque le pas et représente 12,5 % des ventes globales des GSB. Sa part a diminué car ce sont les magasins dépôt qui se développent le plus, et ces derniers n'ont pas de rayon jardin.

Répartition du chiffre d'affaires TTC par rayon au sein des GSB

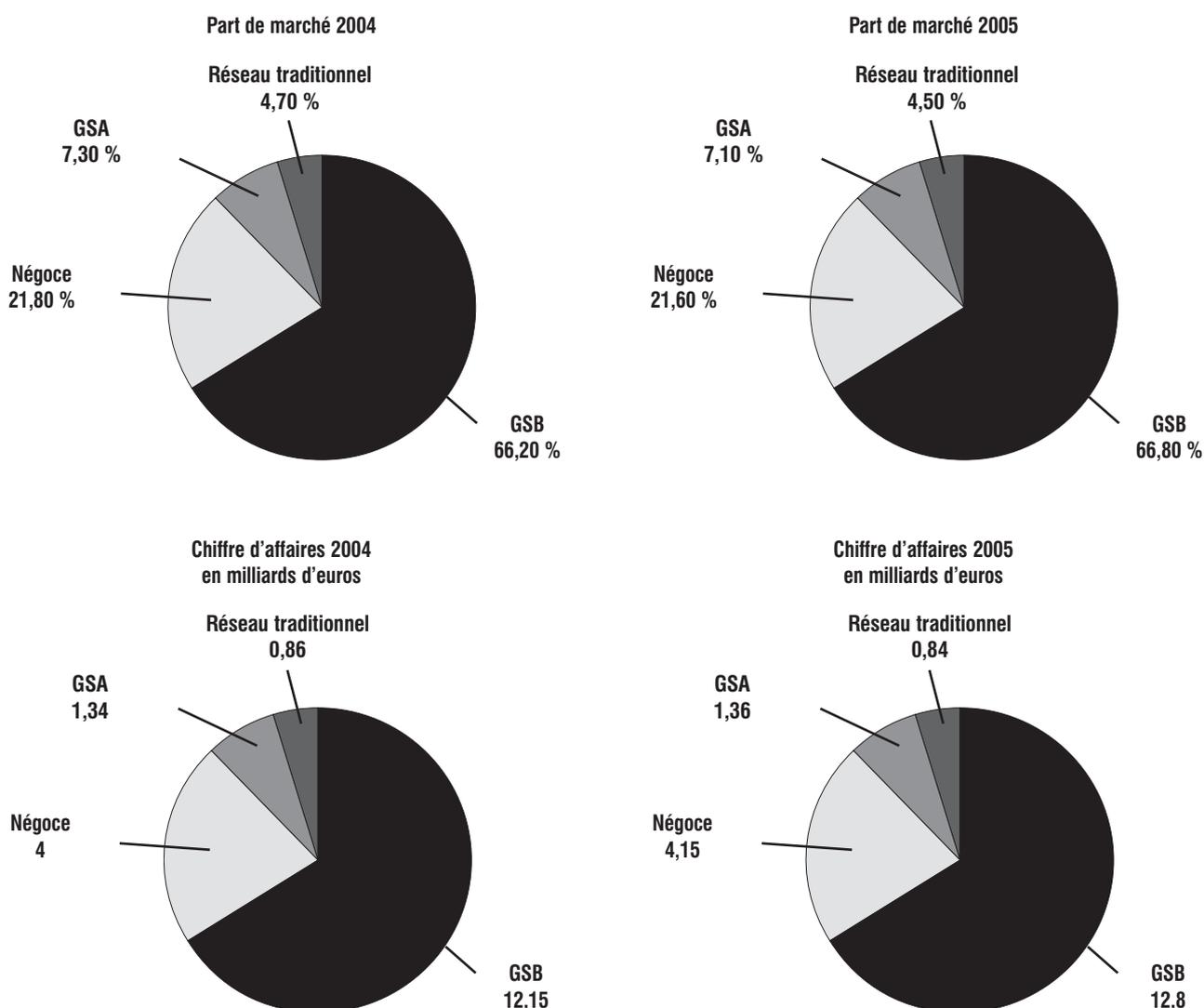
(Source : Unibal)



b) Les acteurs du marché du bricolage en France

Marché du bricolage en France, chiffre d'affaires TTC en milliards d'euros et part de marché des différents canaux de distribution

(Source : Unibal, publiée en 2005 et 2006)



Il existe différents circuits de distribution :

- Les GSB (Grandes Surfaces spécialisées de Bricolage de plus de 300 m²) qui sont constituées soit de succursalistes (Castorama, Leroy Merlin...), soit de commerçants indépendants (Mr.Bricolage), ou franchisés (Bricomarché), soit de réseaux d'approvisionnement (Domaxel). En 2005, les GSB représentent 66,8 % du marché global en France, soit 12,8 milliards d'euros TTC. Les GSB continuent de progresser et sont les seules à enregistrer une croissance plus forte que celle du marché (+ 5,4 % en euros courants).

Selon la même source Unibal, leur chiffre d'affaires moyen par mètre carré est de 2 682 euros en 2005 contre 2 616 € en 2004, soit une progression de 1,4 % entre les deux années.

- Les négoces pour les ventes au grand public qui enregistrent en 2005 un chiffre d'affaires de 4,15 milliards d'euros en progression de 3,5 % et atteignent une part de marché de 21,6 %.
- Les GSA (rayons bricolage et quincaillerie des Grandes Surfaces Alimentaires - hypermarchés, supermarchés -) représentent, pour

l'année 2005, 7,1 % du marché. La plupart des GSA, agissant en tant que libre service, se concentre sur les consommables en réduisant leur rayon.

- Le réseau traditionnel ou points de vente indépendants de moins de 300 m² enregistrent une diminution de 2 % de leur chiffre d'affaires. Leur part de marché n'atteint plus que 4,5 % du marché.

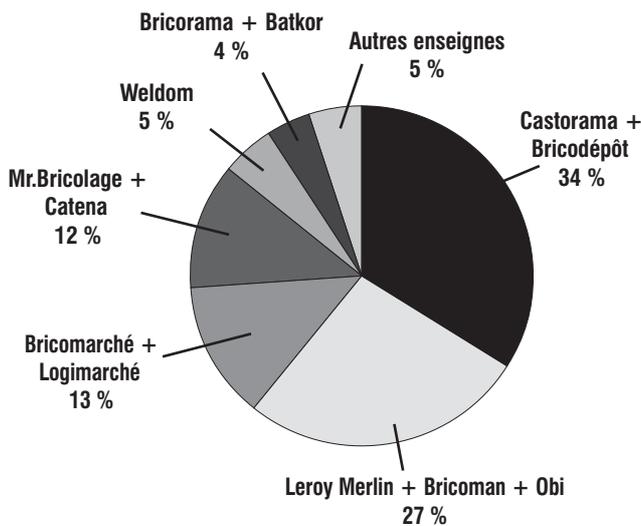
Ainsi, l'évolution du marché du bricolage par segment de distribution est extrêmement contrastée. Les GSB sont les seules à enregistrer une croissance plus forte de leur chiffre d'affaires que le marché global tandis que le recul du réseau traditionnel continue.

c) La concurrence

Comme le montre le graphique ci-dessous, quatre distributeurs représentent 86,9 % du marché des GSB, soit aussi 62,1 % du marché global du bricolage.

Parts de marché des principales enseignes de GSB 2005 en France

(Source : Unibal publiée en 2006)



- Pour Mr.Bricolage

La localisation privilégiée des magasins du réseau se situe dans les villes de taille moyenne correspondant à des zones de chalandises de 40 000 à 80 000 habitants.

De ce fait, Mr.Bricolage est en concurrence avec des enseignes qui sont présentes sur le même type de zone de chalandise que lui.

En revanche Mr.Bricolage ne se positionne pas comme un concurrent direct des poids lourds du secteur que sont Castorama et Leroy Merlin.

Bricomarché, Weldom, Bricorama ainsi que Brico-dépôt et Bricoman sont les principales enseignes concurrentes de Mr.Bricolage.

- Pour Catena

Pour la majorité des magasins du réseau, les zones de chalandise sont

comprises entre 8 000 et 40 000 habitants. Les principaux concurrents sont Weldom et dans une moindre mesure Bricomarché.

Données commerciales sur les principaux concurrents

	Nombre de magasins	Surface commerciale en milliers de m ²	CA TTC en millions d'euros
Brico-dépôt	72	388	2 001
Bricomarché + Logimarché	532	852	1 761
Weldom	280	430	655
Bricorama + Batkor	84	332	527
Bricoman	18	89	233

(Source : Unibal publiée en 2006)

d) La clientèle

Source : L'Observateur Cetelem 2007

Les ménages français ont consacré au bricolage et au jardinage un budget annuel moyen de près de 784 euros en 2006 (contre 873 euros en 2005).

Selon la même source, les tendances 2007 sont bien orientées : 41 % des ménages français envisagent l'achat d'un article de bricolage en 2007 contre 31 % en 2006. Plus précisément, 36 % des ménages français envisagent l'achat d'un équipement pour bricoler ou jardiner en 2007 (contre 26 % en 2006), et 45 % ont l'intention d'effectuer des travaux d'aménagement et de rénovation en 2007 (contre 35 % en 2006).

1.3. Les chiffres et indicateurs clés du Groupe

1.3.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

La saisonnalité de l'activité est faible, tant en ce qui concerne l'activité Services Aux Réseaux que l'activité Magasins Intégrés.

Ainsi le chiffre d'affaires 2006 du Groupe se répartit comme suit : 24,6 % au premier trimestre, 26 % au second trimestre, 26,3 % au troisième trimestre et 23,1 % au dernier trimestre de l'année.

a) Chiffre d'affaires HT à périmètre courant Mr Bricolage 2006

En millions d'euros

Libellé des activités	2004	2004	2005	2006
	PCG	IFRS	IFRS	IFRS
Services Aux Réseaux	240,8	204,2	194,8	183,6
dont ventes de prestations	90,2	54,2	55,6	60
dont ventes de marchandises	150,6	150,0	139,2	123,6
Magasins Intégrés	282,3	281,1	275,9	272,2
TOTAL	523,1	485,3	470,7	455,8

A partir de 2005, les chiffres publiés sont des comptes consolidés aux normes IFRS.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique est indiquée dans la note 20.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France, 7,7 M€, représente 1,7 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006.

b) Chiffre d'affaires HT pro forma

Lorsque les acquisitions et cessions de sociétés ou de fonds de commerce intervenues au cours des deux exercices de référence rendent difficile la comparaison entre l'exercice en cours et l'exercice précédent, un compte de résultat pro forma peut être effectué.

Cela consiste à reconsolider l'exercice précédent avec le périmètre de l'exercice en cours.

Les créations ou fermetures de magasins ne sont, en revanche, pas considérées comme des variations de périmètre.

L'impact des variations de périmètre entre 2005 et 2006 est faible et ne nécessite pas de présenter une comparaison de résultat en pro forma.

La présentation du chiffre d'affaires pro forma 2005 est détaillée ci-dessous.

Groupe Mr Bricolage

En milliers d'euros

	2005 proforma	2006	Variation en %
Activité Services Aux Réseaux	194 916	183 621	- 5,8 %
dont ventes de prestations	55 633	60 012	+ 7,9 %
dont ventes de marchandises	139 283	123 609	- 11,3 %
Activité Magasins Intégrés	275 518	272 167	- 1,2 %
CA consolidé	470 434	455 789	- 3,1 %

Ce tableau montre une baisse du chiffre d'affaires consolidé pro forma de 3,1 % contre une baisse de 3,2 % à périmètre courant. La variation provient du rachat en février 2005 de la société gérant le magasin de Granville et de la cession du fonds de commerce du magasin de La Ville aux Dames fin août 2006.

I.3.2. CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS À PÉRIMÈTRE COURANT

En milliers d'euros

	2004 PCG	2004 IFRS	2005 IFRS	2006 IFRS
Chiffre d'affaires	523,1	485,3	470,7	455,8
Résultat d'exploitation	23,6			
<i>dont Centrale</i>	16,5			
<i>dont Proximité et Négoce</i>	(1,2)			
<i>dont Magasins</i>	8,3			
Résultat opérationnel des activités maintenues		20,1	21,8	27,2
<i>dont Services Aux Réseaux</i>		22,8	24,1	28,5
<i>dont Magasins Intégrés</i>		(2,6)	(2,2)	(0,6)
<i>dont éliminations inter-secteur</i>		(0,1)	(0,1)	(0,7)
Résultat opérationnel ordinaire ⁽¹⁾		20,8	24,0	27,7
<i>dont Services aux réseaux</i>		22,7	24,9	29,1
<i>dont Magasins</i>		(1,8)	(0,7)	(0,7)
<i>dont éliminations inter-secteur</i>		(0,1)	(0,2)	(0,7)
Résultat courant avant impôts	18,2			
Résultat avant impôt des activités maintenues		14,6	15,3	23,4
Résultat net part du Groupe	5,1	9,0	10,2	15,5
Capital	34,2	34,2	34,2	34,2
Capitaux propres part du Groupe	144,8	147,8	151,2	161,8
Dette financière brute ⁽²⁾	147,8	155,0	159,6	143,5
Trésorerie nette	(2,8)	(3,8)	2,7	19,6
Dette financière nette	150,6	158,8	156,9	123,9
Valeur nette des actifs immobilisés et actifs financiers non courants ⁽³⁾	241,5	262,2	255,2	245,2
Total du bilan	474,1	486,8	475,3	478,5
Bénéfice net dilué par action (en euros)	0,47	0,85	0,96	1,46
Dividende par action (en euros)	0,47	0,47	0,47	0,50
Effectif moyen	2 752	2 752	2 673	2 528

(1) Définition revue par rapport à 2005 : Résultat opérationnel hors plus ou moins values de cessions, hors opérations à caractère exceptionnel et hors résultat opérationnel des magasins fermés/cédés.

(2) Après déduction de la juste valeur positive des instruments dérivés et pour 2004 IFRS, avant retraitement selon les normes IAS 32 et 39 applicables à compter du 1^{er} janvier 2005.

(3) Application de la norme IFRS 5 « Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées » à compter du 1^{er} janvier 2005.

Pour l'analyse des comptes, se reporter au rapport de gestion au chapitre sur les chiffres consolidés, V.1.1. pour l'exploitation et V.1.2. pour le bilan.

1.4. Produits et moyens d'exploitation

1.4.1. LES SITES D'EXPLOITATION

- **Le siège** de la société Mr Bricolage est installé depuis août 2000 près d'Orléans à La Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret), 1, rue Montaigne.
- **Les 75 magasins en propre** sont répartis sur le territoire français et en Espagne (Figueras et Pampelune).
- **Les entrepôts**

En matière de logistique, le Groupe dispose pour l'approvisionnement de détail de plusieurs bases logistiques lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire national, d'une surface globale de 45 000 m², détenus en crédit-bail (Voivres, entrepôt principal) et en pleine propriété (Sourdeval et Cahors).

Pour les informations financières sur l'immobilier, se reporter à la partie 3.1. ci-après.

1.4.2. LES MARQUES

a) La marque Catena

Celle-ci a été déposée par la société Catena France auprès de l'INPI le 23 septembre 1982 sous le numéro 640 611 et enregistrée sous le numéro 1 213 631. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement puis d'un deuxième renouvellement le 31 mai 2002 enregistré le 23 septembre 2002 sous le même numéro.

Le 12 octobre 2001 la société Catena France, sous-filiale de Mr Bricolage et franchiseur Catena, a procédé auprès de l'INPI à un nouveau dépôt de la marque Catena (nouveau logo) sous le numéro 01/3125799 et enregistrée sous le numéro 01/3125799 dans les classes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.

b) La marque Mr.Bricolage

Celle-ci a été déposée à l'INPI le 21 novembre 1979 sous le numéro 534 866, enregistrée sous le numéro 1 114 047. Ce dépôt a fait l'objet d'un premier renouvellement le 17 novembre 1989 sous le numéro 19 061, enregistré le 17 novembre 1989 sous le numéro 1 561 497 pour une durée de dix ans dans les classes 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 27, 28, 31, 35, 42, et d'un deuxième renouvellement le 20 août 1999 enregistré le 20 août 1999 sous le même numéro et dans les mêmes conditions.

La société Mr Bricolage a acquis la marque Mr.Bricolage auprès de la société coopérative ANPF le 17 mai 2000.

Le contrat de cession de marque a fait l'objet d'un enregistrement fiscal auprès de la recette divisionnaire des impôts d'Orléans ouest en date

du 20 juin 2000, folio 38, bordereau 251, case 13 et a été enregistré auprès du Registre national des marques en date du 21 août 2000 sous le numéro 305 956.

La marque Mr.Bricolage a été déposée en France et dans les pays dans lesquels sont implantés des magasins du réseau.

1.4.3. LES CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats signés par le Groupe sont des contrats conclus dans le cadre normal des affaires (principalement avec les fournisseurs pour la centrale d'achat, les adhérents pour l'enseigne Mr.Bricolage, les franchisés pour l'enseigne Catena, les salariés et prestataires).

Deux contrats signés depuis moins de trois ans, sont à mentionner :

a) Le Crédit syndiqué

Dans le double objectif de disposer d'une ligne de financement moyen terme souple et pérenne pour faire face aux investissements futurs et de rationaliser la dette existante en réduisant sensiblement le nombre de lignes et de partenaires financiers, en améliorant la maturité de la dette et en réduisant la charge financière, le Groupe a conclu en décembre 2004 un contrat de Crédit syndiqué d'un montant de 120 millions d'euros, avec un pool bancaire de 9 partenaires (dont 60 millions d'euros au titre de la rationalisation de la dette existante et 60 millions d'euros d'emprunt complémentaire) du type revolving sur 5 ans. Le montant mobilisé s'élève à 70 millions d'euros au 31 décembre 2006 (sur un montant mobilisable de 80 millions d'euros) contre 73 millions d'euros au 31 décembre 2005.

En cas de dépassement des deux ratios financiers prévus au contrat, le pool bancaire détient contractuellement la faculté d'exiger le remboursement anticipé du montant mobilisé. Le calcul de ces ratios financiers a été modifié par l'avenant du 21/03/2006 au contrat de crédit syndiqué du 16 décembre 2004 afin d'intégrer l'incidence de la mise en application des normes IFRS.

Au 31 décembre 2006, ces ratios sont respectés. Leur calcul est détaillé dans la note 12.7 « Covenants » de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2006.

b) Le partenariat immobilier entre L'Immobilière Mr.Bricolage et la société Icade Foncière des Pimonts

En 2004, le Groupe a regroupé l'ensemble de son immobilier commercial dans une filiale dédiée : L'Immobilière Mr.Bricolage avec pour objectif d'y faire entrer un partenaire immobilier.

Au 31 mai 2005, le Groupe Mr Bricolage a signé un partenariat avec la société Icade Foncière des Pimonts (groupe Caisse des Dépôts). Ce partenariat vise à allier les compétences métiers au service du développement du pôle immobilier du Groupe Mr Bricolage.

D'un point de vue financier, ce partenariat s'est traduit, au sein de la société L'Immobilière Mr.Bricolage, par un apport de capitaux de 18 millions d'euros réalisé par la société Icade Foncière des Pimonts sous forme de souscription d'Obligations Remboursables en Actions (ORA) rémunérées au taux de 4,5 % l'an qui représenteront 32 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage à leur date de remboursement

fixée au 1^{er} janvier 2008. A cette même date, la société Icade Foncière des Pimonts aura vocation à porter sa participation à 95 % du capital de L'Immobilière Mr.Bricolage par rachat de titres complémentaires.

Il est à noter, toutefois, que la société Icade Foncière des Pimonts dispose d'une option utilisable entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 septembre 2007, lui permettant d'obtenir le remboursement en numéraire des ORA avant le 31 décembre 2007, et de ne pas avoir à acquérir le complément de titres qui porterait sa participation à 95 %.

Cette opération permet au Groupe Mr Bricolage, en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire du premier acteur global de l'immobilier en France, de dynamiser la gestion immobilière de ses magasins et de disposer de ressources financières pour sa politique de croissance.

Afin d'assurer la gestion de ce parc immobilier et la relation avec Icade Foncière des Pimonts, le Groupe Mr.Bricolage utilise une structure dédiée : la société GIMB (Gestion Immobilière Mr.Bricolage) animée par le directeur immobilier du Groupe Mr Bricolage.

Les deux partenaires ont créé un Comité Stratégique où chacun est représenté par deux membres. Son objectif est de piloter la gestion des sites existants ainsi que les opérations de développement immobilier. Ce comité se réunit chaque trimestre. Il s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2006.

II – LES RELATIONS PRIVILÉGIÉES DU GROUPE AVEC SES CLIENTS ET SES FOURNISSEURS

II.1. Les clients

II.1.1. LES RÉSEAUX

Les clients du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement les adhérents Mr.Bricolage et les franchisés Catena.

a) Le Groupe Mr Bricolage intervient en qualité de prestataire de services pour l'animation des réseaux Mr.Bricolage et Catena, réseaux constitués principalement de points de vente, majoritairement indépendants.

C'est ainsi que le Groupe assure les fonctions suivantes :

- pour les deux réseaux, centrale de référencement commune pour l'ensemble des magasins incluant plus particulièrement la sélection des produits et la négociation auprès des fournisseurs des conditions d'achat suivant les spécificités de chacun des réseaux.
- avec des équipes spécialement dédiées à chaque réseau :
 - animation commerciale : détermination des politiques de communication et des plans de publicité (affichage, radio Mr.Bricolage diffusée dans l'enceinte de l'ensemble des points de vente), aide à la définition des plans merchandising, adaptation des plans de vente aux magasins ;
 - mise en place d'une formation standardisée ;
 - aide à la création et à l'agrandissement des magasins du réseau par l'intermédiaire d'un service expansion : service d'aide à la création et à l'agrandissement des points de vente ;

- mise à disposition d'un outil informatique de gestion commerciale (gestion de stock, encaissement) et pour l'enseigne Mr.Bricolage, entretien d'un système de transmission d'informations par satellite offrant une liaison en temps réel avec l'ensemble des magasins du réseau et permettant une grande réactivité de gestion et d'animation.

En contrepartie des services mentionnés ci-dessus, les adhérents et franchisés, liés par un contrat, versent au Groupe Mr Bricolage des cotisations et prestations dans les conditions suivantes :

• En ce qui concerne le réseau Mr.Bricolage en France

Mr Bricolage SA est liée aux points de vente sous enseigne par un contrat dénommé « Charte de l'adhérent ».

Ce contrat prévoit l'ensemble des droits et des obligations à la fois des points de vente sous enseigne et de Mr Bricolage SA ainsi que les modalités de rémunération de cette dernière. Outre le versement d'un droit d'enseigne de 9 150 €, qui rémunère le droit pour le point de vente d'utiliser la marque Mr.Bricolage et qui est perçu à l'occasion de sa première ouverture au public, Mr Bricolage SA perçoit deux types de rémunération :

- une cotisation réseau calculée selon un barème dégressif sur le montant des achats hors taxes réalisé par les points de vente sous enseigne auprès de leurs fournisseurs ;
- une cotisation publicitaire équivalente à 0,85 % du chiffre d'affaires TTC du point de vente.

Ces deux rémunérations ont représenté en 2006, un montant hors taxe de 18 millions d'euros. La majorité des ressources de Mr Bricolage SA reste toutefois constituée de rémunérations provenant des fournisseurs.

• En ce qui concerne le réseau Mr.Bricolage à l'étranger

Le Groupe Mr Bricolage est lié par des accords de partenariat pour le développement de son enseigne à l'étranger. Ceux-ci revêtent la forme de concession de marque et de connaissances techniques en contrepartie du paiement d'une redevance fixe versée lors de la signature du contrat et d'une redevance variable acquittée pendant la période du contrat.

Les prestations fixes de 2006 ont représenté un montant de 251 milliers d'euros (contre 284 milliers d'euros en 2005) et les prestations variables 1 167 milliers d'euros (contre 1 097 milliers d'euros en 2005).

• En ce qui concerne le réseau Catena

La rémunération du franchiseur est essentiellement constituée de :

- droits d'entrée fixes se montant à 8 150 € par magasin (passant à 8 300 € en 2007),
- redevances de franchise calculée selon un barème dégressif sur le chiffre d'affaires TTC du point de vente,
- cotisations au titre de la publicité nationale calculées selon un barème dégressif sur le chiffre d'affaires TTC du point de vente,
- cotisations au titre de la publicité régionale fixées annuellement par chaque comité régional Catena.

L'ensemble de ces rémunérations a représenté en 2006 une somme de 2,2 millions d'euros, en baisse de 6,5 % par rapport à 2005.

b) En complément de ces prestations de services, le Groupe Mr Bricolage est amené à acheter des marchandises pour approvisionner les magasins de ses réseaux :

- Logistique de détail : au travers des entrepôts exploités par le Groupe desservant principalement le réseau Catena et aussi le réseau Mr.Bricolage (cf. le paragraphe I.2.2. a.c) ci-dessus).
- Logistique de volume : au travers de sous-traitance d'un opérateur logistique pour les produits promotionnels et les « premiers prix ».

II.1.2. LES MAGASINS INTÉGRÉS

Pour les 75 points de vente exploités directement par le Groupe Mr Bricolage, les clients sont les consommateurs finaux.

Le nombre de passage en caisse a diminué en 2006 à 9,2 millions contre 9,5 millions en 2005, principalement du fait des cessions de magasins intervenues sur les exercices 2005 et 2006.

Le taux de démarque dans les Magasins Intégrés est inférieur à 1,7 %, en amélioration par rapport à 2005 (taux de 1,8 %). Bien qu'en baisse significative de 8 %, il reste supérieur au taux normatif estimé à 1 %.

II.2. Les fournisseurs

La compétitivité des conditions d'achat obtenues par le Groupe Mr Bricolage dépend de l'importance des volumes achetés par les adhérents et les franchisés auprès d'un nombre aussi réduit que possible de fournisseurs nationaux et internationaux avec lesquels le Groupe cherche à instituer une relation commerciale durable. Aujourd'hui, le potentiel d'achat du Groupe est supérieur à 1 milliard d'euros (Mr.Bricolage et Catena).

Par ailleurs, les consommateurs étant de plus en plus attentifs à la sécurité des produits qu'ils achètent, le Groupe Mr Bricolage développe des normes strictes de référencement. La recherche permanente de compétitivité conduit le Groupe Mr Bricolage à adapter sa politique d'approvisionnements. Ceci a amené depuis 2005 le Groupe à harmoniser les plans de vente des enseignes Catena et Mr.Bricolage. En fonction des conditions, le Groupe recherche toujours le meilleur circuit logistique : achats départ ou franco, livraisons directes aux magasins, passage par plate-forme ou par entrepôt pour les magasins du réseau Mr.Bricolage. En ce qui concerne les magasins Catena, de taille plus modestes, l'approvisionnement est assuré en majorité à travers les plates-formes du Groupe.

Dans tous les cas, les coûts des différents circuits sont analysés (transports, plate-forme d'éclatement et de stockage). Le choix du circuit d'approvisionnement est ainsi fonction de l'intérêt économique, de la flexibilité et du service rendu. Le Groupe Mr Bricolage n'est dépendant d'aucun de ses fournisseurs dans la mesure où le plus important d'entre eux pèse moins de 2 % de la totalité des achats réalisés par les enseignes et que seuls six fournisseurs représentent individuellement plus de 1 % du poids total des achats.

Les fournisseurs du Groupe Mr Bricolage sont essentiellement européens et principalement basés dans la zone euro. Les achats étrangers payés en devise (toujours en US dollar) sont de l'ordre de 1,1 % du total des achats référencés Mr.Bricolage, en baisse par rapport au taux de 1,5 % constaté en 2005 (du fait de la diminution volontaire de l'activité sourcing). Le délai moyen de règlement des fournisseurs est de 90 jours. Le calcul des remises obtenues des fournisseurs est fonction du volume d'achat annuel du réseau.

La politique d'approvisionnement et logistique est détaillée dans le paragraphe I.4.1. consacré aux sites d'exploitation et I.2.2. a.c) sur la logistique.

III – INVESTISSEMENTS DU GROUPE

III.1 Propriétés immobilières

La valeur des immobilisations corporelles dans les comptes consolidés au 31/12/2006 se monte à 102 874 milliers d'euros, comprenant principalement 88 241 milliers d'euros au titre de l'immobilier (terrains et constructions).

La valeur des immeubles de placement au 31/12/2006 est de 1 670 milliers d'euros.

C'est cette partie immobilière qui est décrite ci-après.

III.1.1. SIÈGE SOCIAL

L'immeuble situé près d'Orléans est financé en crédit-bail immobilier sur quinze ans pour une redevance annuelle de 800 milliers d'euros environ. La société Mr Bricolage dispose d'une option d'achat à l'échéance du contrat en septembre 2015.

En incluant la climatisation qui fait l'objet d'un contrat de crédit-bail mobilier et les immobilisations détenues en pleine propriété, la valeur nette au 31/12/2006 du siège social dans les comptes consolidés se monte à 7,5 millions d'euros (dont 6,4 millions d'euros pour le crédit-bail immobilier).

III.1.2. ENTREPÔTS

Le Groupe est propriétaire des entrepôts de Sourdeval et de Cahors et détient l'entrepôt de Voivres à travers un contrat de crédit-bail pour lequel le Groupe dispose également d'une option d'achat.

La valeur nette au 31/12/2006 de ces entrepôts dans les comptes consolidés se monte à 10,2 millions d'euros (dont 8,8 millions d'euros pour le seul entrepôt de Voivres).

III.1.3. IMMOBILIER DES MAGASINS

- A travers L'Immobilière Mr.Bricolage et ses filiales

Au 31/12/2006, le Groupe est propriétaire de l'immobilier de 37 sites sur ses magasins français, dont 8 magasins au travers de contrats de crédit-bail (tous avec option d'achat) et 5 en bail à construction.

Cette société a vocation à accueillir les futures acquisitions d'immobilier des magasins.

La valeur nette au 31/12/2006 de l'immobilier concerné dans les comptes consolidés se monte à 57 millions d'euros.

- A travers des contrats de location longue durée

Le Groupe a signé des contrats de location longue durée sur quatre magasins, sans option d'achat au terme des contrats. Ceux-ci ont été classés en location financement et la valeur nette au 31/12/2006 des constructions concernées dans les comptes consolidés se monte à 7 millions d'euros.

- Autres

Enfin, le Groupe détient partiellement l'immobilier de quatre magasins ainsi que des agencements immobiliers sur un nombre important de magasins en location simple.

La valeur nette au 31/12/2006 des immobilisations concernées dans les comptes consolidés se monte à 6,5 millions d'euros.

III.1.4. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le Groupe est propriétaire de bureaux à Paris, loués à la mairie de Paris dont la juste valeur au 31/12/2006 est de 1,7 millions d'euros.

Cet immeuble a fait l'objet en 2006 d'une évaluation par le cabinet Expertises Galtier, expert immobilier basé 92 bis, rue Edouard Vaillant – 92309 Levallois Perret.

III.2. Acquisitions et cessions de l'exercice

Les investissements nets de 2006 ont été réduits à 6,2 millions d'euros contre 9,6 millions d'euros en 2005.

L'analyse par secteur d'activité montre que l'activité des Magasins Intégrés a concentré comme en 2004 l'essentiel des investissements nets de l'exercice, représentant 80 % du total des investissements nets de 2006 contre 20 % pour l'activité Services Aux Réseaux. Ces pourcentages sont stables par rapport à 2005.

La baisse des investissements nets constatée en 2006 s'explique essentiellement par :

- la baisse des acquisitions de filiales consolidées (0,9 million d'euros en 2006 contre 3,1 millions d'euros en 2005),
- l'augmentation des cessions (5,4 millions d'euros en 2006 contre 2,2 millions d'euros en 2005),

et est partiellement compensée par une hausse des investissements en immobilisations corporelles (de 7,7 millions d'euros en 2006 contre 5,7 millions d'euros en 2005).

III.2.1. ACQUISITIONS

Les investissements de l'année 2006 se montent à 10,2 millions d'euros, dont 8,7 millions d'euros liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles, 0,9 million d'euros liés aux acquisitions de titres de filiales consolidées et 0,6 million d'euros liés aux titres de participation non consolidés.

a) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le montant investi pour l'activité Magasins Intégrés représente 7,2 millions d'euros.

Les principaux investissements de l'année ont concerné l'acquisition des murs du second magasin de Melle et la livraison mi 2006 du magasin d'Eprenay, ainsi que les remodelings des magasins de Lunel, Blois, Fiers, Autun et Sablé sur Sarthe.

Le montant investi par les sociétés de l'activité des Services Aux Réseaux est de 1,5 million d'euros et correspond aux développements informatiques et dans une moindre mesure aux aménagements du siège social et des entrepôts.

b) Acquisitions de filiales consolidées et titres de participation non consolidés

Les acquisitions de titres de sociétés consolidées ont représenté 0,9 million d'euros.

Il s'agit essentiellement du rachat de 30 % des actions de la société Brico Sud exploitant le magasin de Brignoles, ainsi que d'un complément de prix versé pour le magasin de Libourne.

Les acquisitions de titres de sociétés non consolidées se sont élevées à 0,6 million d'euros avec l'acquisition par Sadef d'actions ANPF à des adhérents et avec la souscription à hauteur de 19,5 % par la société Mr Bricolage à la création d'Iberobrico en Espagne.

III.2.2. CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

Les cessions d'immobilisations de l'exercice 2006 se sont élevées à 5,4 millions d'euros, soit 1,2 million d'euros d'immobilisations incorporelles, 1,5 million d'euros d'immobilisations corporelles, 1,9 million d'euros de titres de sociétés consolidées et 0,8 million d'euros d'autres immobilisations financières.

Le Groupe a notamment cédé en 2006 les immobilisations et les contrats de crédit-bail de La Ville aux Dames et La Flèche, les titres de la SCI Tiphane propriétaire du magasin de Noyon ainsi que la participation détenue dans Cap Bricolage.

III.3. Politique d'investissement

En 2006, le Groupe a décidé de reprendre, à compter de 2007, les acquisitions de Magasins Intégrés. Ainsi, en 2007, Mr Bricolage SA prévoit de racheter au moins 5 sociétés d'exploitation de magasins au total. Ces éléments sont repris des informations concernant les perspectives d'avenir du présent Document de référence.

Enfin, le tableau de flux de trésorerie et ses notes annexes donnent plus de précisions sur la politique d'investissement du Groupe.

III.4. Recherche et développement

Néant.

Comptes consolidés

SOMMAIRE

Bilan consolidé	92
Compte de résultat consolidé	93
Variation des capitaux propres	94
Tableau des flux de trésorerie consolidés	95
Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés	96
Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS	97
Annexe aux comptes consolidés	106
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	139



Bilan consolidé

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Ecart d'acquisition	1	117 182	117 265
Immobilisations incorporelles	2	7 511	9 039
Immobilisations corporelles	3	102 874	112 938
Immeubles de placement	3	1 670	1 670
Participations dans les entreprises associées	4	10 631	8 397
Actifs financiers non courants	5	5 347	5 892
Impôts différés	6	1 803	1 218
Actifs non courants		247 019	256 418
Stocks	7	121 741	122 741
Clients	8	56 195	53 571
Actifs financiers courants	5	377	319
Autres actifs courants	9	28 863	29 093
Trésorerie et équivalents	10	19 951	9 589
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	3	4 329	3 568
Actifs courants		231 455	218 880
Total actifs		478 474	475 298

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capital	11	34 207	34 194
Prime liée au capital		73 236	73 194
Réserves		38 922	33 572
Résultat		15 464	10 199
Capitaux propres (part du Groupe)		161 829	151 159
Intérêts minoritaires		792	1 055
Capitaux propres		162 621	152 214
Obligations remboursables en actions	12	18 000	18 408
Emprunts	12	106 595	130 431
Autres passifs financiers non courants	12	784	961
Provisions part non courante	13	1 594	2 109
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	14	2 842	2 600
Impôts différés	6	318	632
Passifs non courants		130 134	155 140
Passifs financiers courants	12	18 831	17 017
Provisions part courante	13-14	518	1 308
Fournisseurs		114 221	106 899
Autres passifs courants	15	51 194	42 719
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	12	955	-
Passifs courants		185 719	167 944
Total passifs		478 474	475 298

Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Produits des activités ordinaires	16	455 789	470 724
Autres produits des activités ordinaires	16	133	183
Marchandises et matières consommées	17	(271 329)	(283 236)
Charges externes	17	(60 879)	(64 341)
Charges de personnel	24	(73 386)	(74 793)
Impôts et taxes	17	(10 837)	(10 630)
Amortissements et dépréciations	17	(14 425)	(16 836)
Dépréciations suite aux tests de valeur	17	(461)	0
Autres produits et charges opérationnels	17	2 602	700
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	17	27 207	21 771
Charges d'intérêt sur emprunts		(6 285)	(8 479)
Produits de trésorerie		239	998
Coût de l'endettement financier		(6 046)	(7 481)
Autres charges financières		(1 873)	(3 480)
Autres produits financiers		1 898	3 310
Autres charges/produits financiers nets		25	(170)
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	18	(6 021)	(7 651)
Quote-part dans le résultat net des entités associées	4	2 243	1 177
Résultat avant impôt des activités maintenues		23 429	15 298
Impôts sur les résultats	6	(7 893)	(4 882)
Résultat après impôt des activités maintenues		15 535	10 416
Résultat relatif aux activités abandonnées ou en cours de cession net d'impôts		0	0
Résultat de l'exercice		15 535	10 416
- dont quote-part du Groupe		15 464	10 199
- dont quote-part des minoritaires		71	217
Résultat net (part du Groupe) par action en euros	22	1,46	0,96
Résultat net (part du Groupe) dilué par action en euros	22	1,46	0,96

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves recyclables de couverture	Réserves consolidées	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres à l'ouverture	34 194	73 194	(1 052)	68	44 755	151 160	1 055	152 214
Augmentation de capital et prime	13	42	-	-	-	55	-	55
Dividendes versés	-	-	-	-	(4 983)	(4 983)	(93)	(5 076)
Avantages au personnel (IFRS 2)	-	-	-	-	9	9	-	9
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	-	-	-	141	-	141	-	141
Variation des actions propres	-	-	(16)	-	-	(16)	-	(16)
Résultat ⁽¹⁾	-	-	-	-	15 464	15 464	71	15 535
Variation de périmètre ⁽²⁾	-	-	-	-	-	0	(241)	(241)
Capitaux propres à la clôture	34 207	73 236	(1 068)	209	55 245	161 829	792	162 621

(1) Montant global des produits et charges de la période :

En milliers d'euros

	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat de la période	15 464	71	15 535
Réserves recyclables de couverture	141	-	141
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	15 605	71	15 676

(2) L'incidence de la variation de périmètre sur les intérêts minoritaires est relative au rachat des participations minoritaires de la société Brico Sud (magasin de Brignoles).

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros

	Notes annexes au TFT	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net		15 535	10 416
Part dans les résultats nets des entreprises associées nette des dividendes reçus		(2 243)	(976)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		13 631	15 062
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs		(2 463)	(274)
Impôts différés		(539)	(488)
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie ⁽¹⁾		(225)	597
Marge brute d'autofinancement (A)		23 696	24 337
Variation des stocks		999	(3 605)
Variation des clients		(2 774)	(6 330)
Variation des fournisseurs		7 373	(9 301)
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité		9 407	15 559
Variation du besoin en fonds de roulement (B)		15 005	(3 677)
Flux de trésorerie sur activité (A+B) = (a)		38 702	20 660
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(940)	(1 807)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(7 742)	(5 753)
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	a)	(880)	(3 131)
Acquisition de titres de participation non consolidés		(643)	(1 138)
Variation des dettes sur immobilisations		(961)	(966)
Cession d'immobilisations incorporelles		1 210	-
Cession d'immobilisations corporelles		1 464	2 032
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	a)	1 916	-
Cession d'autres immobilisations financières		782	129
Variation nette des prêts et créances		(439)	1 019
Flux de trésorerie sur investissement (b)	b)	(6 233)	(9 615)
Augmentation de capital		55	13
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(4 983)	(4 982)
Dividendes versés aux minoritaires		(93)	(233)
Encaissement provenant des emprunts obligataires		-	18 000
Remboursement des emprunts obligataires		-	-
Encaissement provenant des emprunts bancaires		-	11 200
Remboursement des emprunts bancaires		(6 565)	(24 639)
Remboursement des dettes de location financement		(3 796)	(4 076)
Variation nette des autres passifs financiers		(153)	172
Flux de trésorerie sur financement (c)	c)	(15 535)	(4 545)
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) = (d)		16 934	6 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)		2 670	(3 830)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture⁽²⁾ (d) + (e)		19 604	2 670

(1) Ce poste comprend, au titre de l'exercice 2006, la variation des justes valeurs des instruments dérivés pour (810) milliers d'euros, la variation de la juste valeur des obligations remboursables en actions émises par L'Immobilière Mr.Bricolage pour (196) milliers d'euros ainsi que les abandons de créance consentis à la société Bricolage de Argentina pour 347 milliers d'euros et à la société SBB Ecommoy pour 380 milliers d'euros.

(2) La trésorerie nette à la clôture est détaillée dans la note 10.

Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés

I – Flux de trésorerie liés à la cession ou à l'acquisition de filiales consolidées

Les flux d'acquisition de titres consolidés de 880 milliers d'euros sont relatifs au rachat des participations minoritaires de la société Brico Sud (magasin de Brignoles) et au complément de prix versé pour le magasin de Libourne, fusionné dans la société Sadef.

Les flux de cession de titres consolidés de 1 916 milliers d'euros sont relatifs à la cession de la Sci Tiphane.

II – Principaux flux de trésorerie sur investissement par secteurs d'activité

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(903)	(37)	(940)	(1 526)	(281)	(1 807)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(576)	(7 165)	(7 742)	(736)	(5 017)	(5 753)
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise	-	(880)	(880)	-	(3 131)	(3 131)
Acquisition de titres de participation non consolidés	-	(643)	(643)	(899)	(239)	(1 138)
Variation des dettes sur immobilisations	(358)	(603)	(961)	219	(1 185)	(966)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	173	2 501	2 674	68	1 964	2 032
Cession de filiales nette de la trésorerie cédée	-	1 916	1 916	0	-	0
Cession d'autres immobilisations financières	738	44	782	-	129	129
Variation nette des prêts et créances	(261)	(178)	(439)	803	216	1 019
Total des flux sur investissement	(1 188)	(5 045)	(6 233)	(2 071)	(7 544)	(9 615)

III – Principaux flux de trésorerie sur financement par secteurs d'activité

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Services aux réseaux	Magasins	Total	Services aux réseaux	Magasins	Total
Augmentation de capital	55	-	55	13	-	13
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(4 983)	-	(4 983)	(4 982)	-	(4 982)
Dividendes versés aux minoritaires	-	(93)	(93)	-	(233)	(233)
Encaissement provenant des emprunts obligataires	-	-	0	-	18 000	18 000
Remboursement des emprunts obligataires	-	-	0	-	-	0
Encaissement provenant des emprunts bancaires	-	-	0	11 200	-	11 200
Remboursement des emprunts bancaires	(5 890)	(675)	(6 565)	(24 025)	(614)	(24 639)
Remboursement des dettes de location financement	(1 201)	(2 595)	(3 796)	(1 156)	(2 920)	(4 076)
Variation nette des autres passifs financiers	-	(153)	(153)	(71)	243	172
Total des flux sur financement	(12 019)	(3 516)	(15 535)	(19 022)	14 477	(4 545)

IV – Transactions sans contrepartie en trésorerie

Les principales transactions d'investissement et de financement réalisées sans contrepartie en trésorerie sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Cession de contrats de location financement ⁽¹⁾	(3 408)	-
Acquisition d'actifs en location financement	-	1 862
Acquisition d'actifs par émission d'actions	-	-
Conversion de dettes en capitaux propres	-	-
Total	(3 408)	1 862

(1) La dette de location financement a été réduite de 3 408 milliers d'euros sans contrepartie de trésorerie suite à la cession par l'Immobilière Mr.Bricolage de deux contrats (La Ville aux Dames et La Flèche).

Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS

I. Principes généraux

Conformément aux dispositions du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 de Mr Bricolage SA, entreprise domiciliée en France, sont préparés et présentés au titre des exercices 2005 et 2006 conformément aux normes internationales d'informations financières (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et approuvées par les autorités européennes.

Pour la présentation des comptes consolidés, le Groupe Mr Bricolage a choisi d'établir ses états financiers conformément aux principes de reconnaissance et d'évaluation des transactions définis par les normes IFRS applicables à ce jour. Les états financiers ont été établis sur la base du principe du coût historique et d'une comptabilité d'engagements.

Par exception, les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de transaction, les actifs disponibles à la vente, ainsi que les immeubles de placement tels que définis par la norme IAS 40.

Toutes les sociétés consolidées et associées arrêtent leurs comptes annuels au 31 décembre.

La préparation des états financiers selon IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations, d'exercer un jugement et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 février 2007.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les nouvelles normes ou interprétation de normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2006 n'ont pas entraîné d'impact significatif sur les comptes.

Les nouvelles normes ou interprétation de normes applicables sur option dès 2006 n'ont pas été appliquées de manière anticipée.

Une analyse de ces normes et interprétations est en cours afin de déterminer leur impact sur les comptes.

Les informations financières sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

II. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Mr Bricolage SA ainsi que ceux de ses filiales et de ses sociétés associées. Cet ensemble forme le Groupe Mr Bricolage.

La liste des sociétés du périmètre figure en note 26.

En date du 1^{er} mars 2006, le périmètre du sous-groupe Prova a été modifié par l'entrée de la société Distriburt (magasin de Malonne) acquise à 100 % par la société Prova. Le sous-groupe Prova est consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe Mr Bricolage. Dans le sous-groupe Prova, la société Distriburt est consolidée depuis la date de prise de contrôle en intégration globale.

En date du 29 mars 2006, la société Mr Bricolage SA a acquis 17 % des titres de la société Brico Sud (magasin de Brignoles), ce qui porte son pourcentage de détention à 100 %.

En date du 28 août 2006, les SCI Gagnebien et Maisonnia ont transmis leur patrimoine (TUP) à la société L'Immobilière Mr.Bricolage.

En date du 30 septembre 2006, les sociétés Alannjo, CGBM, Cherbourg 50, Dutaghis, Gagnebien, Quincaillerie Mention, Valéria, Yzeure Bricolage ont fusionné dans la société Sadef.

En date du 31 octobre 2006, la SCI Tiphane a été cédée à un tiers extérieur au Groupe.

L'incidence des variations de périmètre sur les postes du bilan consolidé, lorsqu'elle est significative, fait l'objet d'une mention dans chacune des notes de l'annexe aux comptes consolidés.

III. Méthodes de consolidation

Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par le Groupe sont consolidées en intégration globale.

Indépendamment du pourcentage de participation détenu, la notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres.

Les co-entreprises dans lesquelles le Groupe partage le contrôle avec un co-entrepreneur et les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées, dès la date effective de transfert de contrôle au Groupe, selon la méthode de l'acquisition décrite dans la norme IFRS 3.

Les sociétés ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession ou de la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

Les transactions et les résultats inter sociétés sont annulés.

IV. Conversion en monnaies étrangères

Comptabilisation des opérations en monnaies étrangères :

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont inscrites au compte de résultat.

Par exception à ce principe les écarts de change relatifs à un élément monétaire qui en substance fait partie intégrante de l'investissement net d'une entité dans une entité étrangère sont inscrits en capitaux propres dans un poste « écart de conversion » jusqu'à la sortie de cet investissement net, date à laquelle ils sont comptabilisés au compte de résultat.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères :

Lors de la consolidation, les actifs et passifs des sociétés du Groupe exprimés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives.

Les différences de change qui surviennent lors de la conversion des actifs nets du Groupe par rapport au cours de l'exercice précédent, de même que les différences qui surviennent lors de la conversion au cours de fin d'année des résultats calculés au cours moyen ou effectif, sont imputées directement en capitaux propres dans un poste « écart de conversion ».

Lors de la cession des sociétés étrangères, les écarts de conversion s'y rattachant sont comptabilisés au compte de résultat.

V. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie en fonction de deux critères distincts : l'un primaire, fondé sur les secteurs d'activités du Groupe, l'autre secondaire, fondé sur les zones géographiques.

Le critère primaire (activité) est représentatif de la structure du Groupe qui est organisé autour de deux activités principales :

- le secteur « Services Aux Réseaux », correspondant aux activités de services à destination des réseaux Mr.Bricolage et Catena (animation commerciale, référencement des fournisseurs, approvisionnements des magasins) ;
- le secteur « Magasins Intégrés », correspondant à l'activité propre d'exploitation de surfaces de vente par le Groupe.

Le Groupe développe ses activités principalement en France.

De ce fait, aucune information ne sera donnée au titre du découpage secondaire, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires.

Les résultats sectoriels représentent la contribution des différents secteurs au bénéfice du Groupe.

Les actifs et passifs par secteur comprennent tous les postes de l'actif et du passif à l'exception des postes d'impôts différés. Les éliminations représentent le montant des transactions réalisées entre chacun des deux secteurs.

VI. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables d'une filiale, d'une société associée ou d'une coentreprise, à la date d'acquisition.

Si cette différence est positive, l'écart est reconnu comme un actif et inscrit au bilan dans la rubrique « écart d'acquisition ».

Si cette différence est négative, l'écart est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition dégagés lors du rachat de magasins sont affectés :

- au secteur d'activité « Magasins Intégrés », à hauteur d'un pourcentage de chiffre d'affaires des magasins acquis, au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés par leur exploitation
- au secteur d'activité « Services Aux Réseaux », au titre de la part relative aux flux de trésorerie futurs générés au sein de ce secteur d'activité (cotisations magasins, commissions fournisseurs, ...) par les magasins acquis.

Les écarts d'acquisition du secteur d'activité « Services Aux Réseaux » comprennent par ailleurs le coût historique du fonds de commerce représentant l'activité Centrale de Mr.Bricolage d'une part, et le goodwill correspondant aux activités de Services Aux Réseaux dégagés lors de l'acquisition du Groupe Tabur d'autre part.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique lors de chaque clôture annuelle ou lors de l'apparition d'un indice de perte de valeur survenant entre deux clôtures. Ainsi, un test de dépréciation est réalisé lorsque le montant du résultat d'exploitation ré-estimé est inférieur de 20 % au résultat d'exploitation prévisionnel de l'année en cours.

Une perte de valeur est, le cas échéant, comptabilisée dans les conditions définies au paragraphe 12 « Pertes de valeur des actifs ».

Les pertes de valeur sur écarts d'acquisition ne sont pas reprises ultérieurement.

VII. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement des coûts de développement des produits à marques, des licences d'exploitation de logiciels et la marque Mr.Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Marque	Non amortissable
Coûts de développement	3 ans

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont comptabilisées en tant qu'actif lorsqu'elles génèrent des avantages économiques futurs et que leurs coûts sont mesurables de manière fiable.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans la période où elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont inscrites au bilan si et seulement si toutes les conditions définies ci-après sont remplies :

- le produit ou processus est clairement défini et les coûts qui y sont liés sont mesurés de façon fiable et identifiés séparément ;
- la faisabilité technique du produit est démontrée ;
- le produit ou processus sera commercialisé ou utilisé en interne ;
- les actifs seront générateurs d'avantages économiques futurs ;
- les ressources techniques et financières adéquates et les autres ressources nécessaires à l'achèvement du projet sont disponibles.

Les coûts de développement activés sont amortis selon la méthode linéaire et ce, sur leur durée d'utilité qui généralement ne dépasse pas trois ans.

La marque Mr.Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr Bricolage SA dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage SA à la cote du second marché. Cette marque constitue un actif incorporel non amortissable. Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la centrale. Le cas échéant, une dépréciation serait constatée.

VIII. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Terrains	Non amortissables
Aménagements de terrains	35 ans
Constructions composants gros œuvre	15 à 35 ans
Constructions composants second œuvre	10 à 15 ans
Matériel informatique	3 ans
Installations techniques, équipement magasins	5 à 15 ans
Matériels de transport	3 à 7 ans
Matériels et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Les intérêts sur le financement des immobilisations en-cours de construction sont enregistrés au compte de résultat.

Les subventions liées à l'achat d'actifs sont présentées au bilan en déduction de la valeur de ces actifs.

IX. Immeubles de placement

Les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital sont classés dans la catégorie des immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût comme toute immobilisation corporelle.

Après leur comptabilisation initiale les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur.

Pour évaluer la juste valeur de ses biens immobiliers le Groupe a recours régulièrement à un évaluateur indépendant et réalise annuellement des évaluations intermédiaires en interne.

Les profits ou les pertes résultant des écarts de juste valeur sont comptabilisés dans le résultat de la période à laquelle ils se rattachent.

X. Actifs non courants destinés à être cédés

En application de la norme IFRS 5, un actif non courant (ou un groupe d'actifs non courants) est classé en actif destiné à être cédé lorsqu'il n'est pas utilisé dans le cadre de l'exploitation courante du Groupe et lorsque la décision de le céder est prise, que des démarches actives dans ce sens sont effectuées et qu'il est escompté que sa cession interviendra dans un horizon maximum d'un an.

Un actif classé dans cette catégorie est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

XI. Contrats de crédit bail et contrats de location

Les contrats de crédit bail et les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués.

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si cette valeur est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux liés aux contrats.

L'obligation correspondante est enregistrée dans les dettes financières. Les charges financières, qui représentent la différence entre l'ensemble des obligations de location et la juste valeur des actifs, sont portées au compte de résultat sur la durée du contrat.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles détenues en propre.

Dans le cas des locations financement sans option d'achat, lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location ne répondant pas aux critères de classement en contrats de location financement sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de loyer dans le compte de résultat.

XII. Pertes de valeur des actifs incorporels et corporels

Les valeurs comptables des actifs sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

En cas d'identification d'un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif fait l'objet d'une estimation.

Pour les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie une estimation systématique de la valeur recouvrable est effectuée à la clôture de chaque exercice.

Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable.

Détermination de la valeur recouvrable :

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminué des coûts de la vente de celui-ci et sa valeur d'utilité.

Juste valeur :

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui pourrait être obtenu à la date de clôture de la vente d'un actif ou d'une UGT lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, nette des coûts de sortie.

Valeur d'utilité :

La valeur d'utilité est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs, calculés à partir des plans à moyen terme établis par le management sur une durée de 5 ans. Au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance perpétuelle, spécifique à chaque Unité Génératrice de Trésorerie et qui se situe, au 31 décembre 2006, entre 0,80 % et 1 %.

Ces flux de trésorerie futurs sont fondés sur des hypothèses d'évolution des éléments suivants, issues des tendances dégagées sur les exercices passés, sur l'exercice en cours et sur le budget prévisionnel de l'exercice N+1 :

- chiffre d'affaires dont participations publicitaires ;
- taux de marge brute ;
- taux de démarque totale ;
- niveau des stocks de marchandises déduction faite des remises de fin d'année et de la dépréciation des stocks ;
- loyers, frais de publicité, autres charges externes, frais de personnel, amortissements.

Ils sont construits par la Direction de la Stratégie et de l'Organisation et par la Direction opérationnelle concernée, puis validés par le Conseil d'Administration.

L'actualisation des flux est effectuée sur la base du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) avant impôts du Groupe, fixé pour l'exercice 2006 à 9,3 % contre 10,5 % pour l'exercice 2005.

Les flux de trésorerie retenus sont déterminés au niveau d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui regroupent un ensemble d'actifs générant des entrées de trésorerie communes et correspondant au pilotage opérationnel du Groupe. Cinq UGT ont été définies au sein du Groupe :

- une UGT pour le secteur d'activité « Services Aux Réseaux »
- quatre UGT au sein du secteur d'activité « Magasins Intégrés » :
 - trois UGT pour l'exploitation commerciale des magasins regroupés par concepts :
 - MB/MB1 (magasins de moins de 1 800 m²)
 - MB2 (magasins de 1 800 m² à 3 000 m²)
 - MB3/MB4 (magasins de plus de 3 000 m²)
 - une UGT pour l'exploitation immobilière des magasins.

Aucune dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles n'est constatée au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 compte tenu des valeurs d'utilité mesurées, à l'exception de la perte de valeur, comptabilisée au 31 décembre 2006, de l'écart d'acquisition de Mr Bricolage Espagne, dont les actifs sont en cours de cession.

Par ailleurs, aucune dépréciation ne serait à constater en cas d'augmentation de 0,5 % du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC). De même, aucune dépréciation ne serait à constater en cas de diminution de 0,5 % du taux de croissance perpétuelle.

XIII. Impôts sur le résultat

Ce poste comprend les impôts sur les bénéfices exigibles et différés y compris les ajustements d'impôts sur exercices antérieurs.

L'impôt, qu'il soit exigible ou différé, est directement reconnu en capitaux propres lorsqu'il se rattache à un élément qui a été comptabilisé en capitaux propres à l'origine.

Des impôts différés sont enregistrés sur les différences temporelles qui surviennent lorsque les autorités fiscales enregistrent et évaluent les actifs et les passifs avec des règles qui diffèrent de celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt attendus au moment du renversement de la différence temporelle.

Tout changement de taux d'impôt est enregistré au compte de résultat sauf s'il est lié directement à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables à l'exception des écarts d'acquisition non déductibles.

Concernant les contrats de location, des impôts différés sont enregistrés lors du retraitement de leurs actifs et passifs.

Les impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices futurs imposables seront disponibles.

Les impôts différés non reconnus lors d'un regroupement d'entreprise et reconnus postérieurement sont comptabilisés en résultat avec un ajustement symétrique de l'écart d'acquisition par le compte de résultat.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'un droit juridique exécutoire de compensation existe et lorsqu'ils relèvent de la même autorité fiscale.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

XIV. Stocks

Les marchandises sont valorisées au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et tous les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé, sous déduction des coûts estimés de ventes.

La valeur des stocks du Groupe est déterminée par application de la méthode du prix de revient moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et des escomptes de règlements, à l'exception des stocks de marchandises des entrepôts qui sont évalués au coût d'achat selon la méthode « premier

entré/premier sorti », augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats. L'écart mesuré entre les deux méthodes n'étant pas significatif, le Groupe a souhaité conserver leur application.

Lorsque la valeur réalisable d'un article ou d'une famille d'articles similaires est inférieure à son coût, une dépréciation est comptabilisée au résultat pour ramener le stock à sa valeur de réalisation.

XV. Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur probable d'encaissement.

A chaque clôture, le Groupe apprécie s'il y a lieu de constater une dépréciation des créances clients.

Les dépréciations ou les pertes sur créances irrécouvrables sont comptabilisées en charges de l'exercice de leur constatation.

XVI. Actifs et passifs financiers

XVI.1. Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, majorée, pour les instruments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit ci-dessous.

Un instrument financier est comptabilisé si le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels du Groupe de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration ou si le Groupe transfère l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages. Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées au contrat arrivent à expiration ou ont été éteintes ou annulées.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée au paragraphe 24.

XVI.1.1. ACTIFS FINANCIERS :

- Actifs détenus jusqu'à échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec

l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

- Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations non consolidées, les autres prêts et les autres créances.

Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

- Actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et les titres de placement.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au cours de bourse pour les titres cotés. Les titres non cotés dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable sont alors évalués au coût.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres est effectué :

- en cas de variations positives ou négatives non durables de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, elles sont comptabilisées directement en capitaux propres ;

- en cas d'indication objective de perte de valeur (notamment justifiée par une baisse significative et durable de leur valeur d'utilité), une dépréciation est constatée en résultat. Lorsqu'il s'agit de titres de capital, la reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- Placements comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Un instrument est comptabilisé en tant que placement à sa juste valeur s'il est détenu à des fins de transaction ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat.

Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, et toute variation est comptabilisée en résultat.

- Actifs comptabilisés selon l'option de juste valeur :

Pour les titres de placements (VMP, parts de SICAV, ...), les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat. La juste valeur correspond à la valeur liquidative.

- Trésorerie :

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des espèces en caisse, des dépôts bancaires à vue, des placements dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est inférieure à trois mois, des titres négociables ainsi que des placements à court terme.

Les placements à terme dont l'échéance est supérieure à trois mois font partie des actifs financiers courants.

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur.

Les profits et les pertes générés par la trésorerie, qu'ils soient ou non réalisés, sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

La juste valeur est déterminée sur la base de prix de marché à la clôture pour les instruments cotés.

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de trésorerie.

Les découverts bancaires non assimilables à un financement sont également inclus dans la trésorerie.

Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

XVI.1.2. PASSIFS FINANCIERS :

Les passifs financiers sont essentiellement constitués des obligations remboursables en actions, des emprunts bancaires, des découverts bancaires et des emprunts sur location financement.

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond au montant des fonds reçus net des coûts de transaction afférents.

Les charges financières sur dettes financières sont comptabilisées en charge en fonction de la durée de l'engagement sur la base du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières sont classées en éléments courants si elles sont exigibles ou renouvelables dans le délai d'un an au maximum.

XVI.2. Instruments financiers dérivés

Le Groupe Mr Bricolage utilise les instruments financiers dérivés tels que swaps de taux et options de change. Ceux-ci ont pour objectif de couvrir les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours des devises étrangères.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou futurs. Les variations de juste valeur d'un dérivé désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres si elles correspondent à la part efficace de la couverture. Si elles correspondent à la part inefficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Lorsque l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères d'une comptabilité de couverture, arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Dans les autres cas, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée aux instruments dérivés qui couvrent économiquement des actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères. Les variations de juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées en résultat en gains ou pertes de change.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine et tant qu'elle perdure.

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transaction. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

XVII. Gestion du risque financier

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers de couverture de change utilisés par le Groupe pour couvrir ses achats de marchandises en dollars sont des contrats à terme et des options de change. Les instruments financiers de couverture de taux mis en place ont pour objectif de couvrir la variation de taux de la dette financière long terme à taux variable au moyen de contrats de swap à taux fixe.

Ces dérivés sont initialement évalués à leur juste valeur, puis réévalués à chaque date d'arrêté.

Les variations de valeur des instruments financiers de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture et en résultat pour la part inefficace.

Les variations de valeur des instruments financiers non éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées en totalité en résultat.

XVIII. Capital

- Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

- Rachat d'instruments de capitaux propres

Les titres de la société Mr Bricolage SA détenues par la société Mr Bricolage SA et/ou ses filiales consolidées sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres nets d'impôts et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

XIX. Paiement fondé sur des actions

En application de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés en charges de personnel.

Deux plans accordés en 2003 par le Groupe Mr Bricolage ont ainsi été retraités selon les modalités d'évaluation décrites par le modèle Black & Scholes.

Le programme d'options sur actions permet aux membres du personnel du Groupe d'acquies des actions de la société Mr Bricolage SA. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquies les droits d'une manière définitive.

Ces éléments sont présentés dans la note 11.2.

XX. Obligations Remboursables en Actions (ORA)

Dans le cadre des accords de partenariat conclus avec la société ICADE - Foncière des Pimonts qui devraient conduire celle-ci à contrôler 95 % du capital de notre filiale L'Immobilière Mr.Bricolage à effet du 1^{er} janvier 2008, L'Immobilière Mr.Bricolage a émis le 31 mai 2005 en faveur d'ICADE - Foncière des Pimonts des ORA présentant les principales caractéristiques suivantes :

- montant nominal : 18 millions d'euros ;
- taux d'intérêt annuel : 4,5 % ;
- modalités de remboursement : émission de titres nouveaux de L'Immobilière Mr.Bricolage donnant droit à 32 % du nouveau capital de celle-ci, le 1^{er} janvier 2008.

Toutefois, nonobstant les caractéristiques ci-dessus, et nonobstant l'intention des parties, il a été décidé de faire une application littérale des textes de la norme IAS 32 et de comptabiliser les ORA en totalité en dettes, du fait de l'existence d'une option de sortie offerte à ICADE – Foncière des Pimonts entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 septembre 2007, sous forme de remboursement des ORA en numéraire avant leur échéance du 1^{er} janvier 2008.

De la même manière, et nonobstant le fait que la rémunération de l'ORA corresponde à l'équivalent de 32 % des résultats prévisionnels distribuables de L'Immobilière Mr.Bricolage, il a été décidé de faire une application littérale des textes des normes IAS 32 et IAS 39 et de comptabiliser en dettes (et en charges financières) l'écart entre :

- la juste valeur de cette dette (incluant l'écart entre le prix de rachat des ORA dans l'hypothèse de réalisation de l'option de sortie et le montant nominal des ORA) calculée sur la base de conditions de marché pour une dette de même risque et de même maturité
- et son montant nominal.

XXI. Provisions

Ce poste comprend les obligations du Groupe dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de restructurations, de risques environnementaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée.

XXII. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages fournis par les régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges de la période concernée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Le Groupe est tenu, en application des conventions collectives du Bricolage et Interrégionale de la Quincaillerie de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité de départ à la retraite calculée en fonction de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière. Les engagements résultant de cette obligation sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite et les charges sociales liées sont comptabilisés au bilan pour la valeur actualisée des paiements futurs estimés en retenant le taux d'intérêt des obligations d'Etat dont l'échéance est approximativement celle du passif correspondant.

Les écarts actuariels qui résultent principalement des modifications d'hypothèses sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Le Groupe n'a pas constitué d'actifs de couverture au titre des ses engagements de retraite.

Les engagements du Groupe résultant d'autres avantages à long terme consistent principalement en des indemnités de départ pour certains salariés qui n'ont pas le caractère de pension.

Les modalités de calculs des engagements postérieurs à l'emploi sont précisées dans la note 14 de l'annexe.

XXIII. Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes et les prestations de services à des tiers. Ainsi, ne sont pas reconnus en produits :

- les RFA (Remises de Fin d'Année) encaissées par le Groupe auprès des fournisseurs pour le compte des réseaux Mr.Bricolage et Catena et reversées intégralement à ceux-ci ;
- les commissions de référencement et participations publicitaires reçues des fournisseurs, pour la partie afférente aux achats des magasins et entrepôts exploités en propre par le Groupe, qui sont comptabilisées en diminution du coût des achats des marchandises.

Les ventes sont enregistrées à leur juste valeur dans le compte de résultat lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

XXIV. Charges financières nettes

Ce poste inclut les charges d'intérêt sur les fonds empruntés à l'extérieur, y compris les obligations remboursables en actions.

Il comprend également :

- les différences de change sur les actifs et passifs financiers ;
- les variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de change affectant le compte de résultat ;
- les effets de l'actualisation des actifs et des passifs financiers ;
- les variations de la valeur recouvrable des titres de participation non consolidés ;
- les écarts de conversion ;
- les dividendes ;
- les produits d'intérêt.

Les dividendes sont enregistrés en résultat lorsqu'ils ont été votés par l'Assemblée Générale de la société qui les distribue.

Les produits d'intérêt sont inscrits en « prorata temporis » en tenant compte du taux d'intérêt effectif de l'instrument financier auquel ils se rattachent.

XXV. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels sont ceux dont l'existence doit être confirmée par la survenance d'événements futurs. Ces éléments sont présentés en annexe, note 23.

XXVI. Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes par le Conseil d'Administration.

Les autres événements ne modifiant pas l'état des actifs et passifs à la date de clôture sont présentés en annexe, note 25.



Annexe aux comptes consolidés

Notes sur le bilan consolidé

Note 1 : Écarts d'acquisition

En milliers d'euros

	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Valeurs à l'ouverture	117 265	0	117 265
Augmentations / dotations ⁽¹⁾	1 484	(461)	1 023
Diminutions / reprises ⁽²⁾	(1 106)	-	(1 106)
Valeurs à la clôture	117 643	(461)	117 182

(1) L'augmentation de la valeur brute correspond aux écarts d'acquisition calculés suite au rachat des participations minoritaires de la société Brico Sud (magasin de Brignoles), au complément de prix versé pour le magasin de Libourne (fusionné dans la société Sadeff) et au rachat du fonds de commerce du magasin à enseigne Weldom situé à Melle. La dépréciation constatée concerne la société Mr Bricolage Espana, dont les actifs sont en cours de cession.

(2) La diminution de la valeur brute correspond à la sortie des écarts d'acquisition des magasins de La Flèche, La Ville aux Dames et Noyon, magasins cédés sur le second semestre 2006.

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

En milliers d'euros

	31/12/2006		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	51 150	(461)	50 689
Services Aux Réseaux	66 493	0	66 493
Valeurs au 31/12/2006	117 643	(461)	117 182

En milliers d'euros

	31/12/2005		
	Valeur brute	Dépréciations suite aux tests de perte de valeur	Valeur nette
Magasins	50 871	0	50 871
Services Aux Réseaux	66 394	0	66 394
Valeurs au 31/12/2005	117 265	0	117 265

Suite aux tests de perte de valeur effectués selon les modalités définies par le Groupe et détaillées dans les paragraphes 6 et 12 des principes comptables et méthodes d'évaluation, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, à l'exception de la perte de valeur, comptabilisée au 31 décembre 2006, de l'écart d'acquisition de la société Mr Bricolage Espana, dont les actifs sont en cours de cession.

Note 2 : Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Frais de développement ^(a)	Marques ^(b)	Logiciels et autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	3 203	4 050	10 558	17 811
Acquisitions de la période	4	-	936	940
Cessions de la période	-	-	(110)	(110)
Variations de périmètre	-	-	-	0
Classement en actifs détenus en vue de la vente	-	-	(30)	(30)
Ecart de conversion	-	-	-	0
Autres variations ⁽¹⁾	30	-	(291)	(261)
Valeurs brutes à la clôture	3 237	4 050	11 063	18 350
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(2 144)	0	(6 627)	(8 772)
Amortissements	(610)	-	(1 576)	(2 186)
Dépréciations suite aux tests de valeur	-	-	-	0
Cessions	-	-	97	97
Variations de périmètre	-	-	-	0
Classement en actifs détenus en vue de la vente	-	-	23	23
Ecart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(2 755)	0	(8 083)	(10 838)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 058	4 050	3 931	9 039
Valeurs nettes à la clôture	483	4 050	2 980	7 511
Dont données en garantie de dettes financières (ouverture)	0	0	0	0
Dont données en garantie de dettes financières (clôture)	0	0	0	0

(1) Les autres variations enregistrées correspondent principalement à la réaffectation, en écarts d'acquisition, d'éléments incorporels pour 261 milliers d'euros, suite à l'acquisition des parts des minoritaires de la société Brico Sud (magasin de Brignoles).

(a) Les frais de développement concernent les produits à marque Mr.Bricolage et les concepts Au Cœur de la Maison et Au Cœur de la Couleur.

(b) Les marques sont essentiellement constituées de la marque Mr Bricolage (4 038 milliers d'euros).

Note 3 : Immobilisations corporelles

Note 3.1 : Variations des immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles	Immeubles de placement
Valeurs brutes à l'ouverture	14 363	96 522	9 779	25 692	809	147 165	1 670
Acquisitions de la période ⁽¹⁾	231	3 540	177	3 689	104	7 742	-
Cessions de la période ⁽²⁾	(709)	(3 240)	(563)	(1 596)	-	(6 108)	-
Variations de périmètre ⁽³⁾	(300)	(1 145)	-	-	-	(1 445)	-
Classement en actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾	-	-	(1 417)	(340)	-	(1 757)	-
Autres variations	-	613	(3)	44	(653)	0	-
Valeurs brutes à la clôture	13 585	96 290	7 973	27 489	260	145 597	1 670
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(40)	(15 687)	(5 285)	(13 215)	0	(34 227)	0
Amortissements	(10)	(6 805)	(1 140)	(3 674)	-	(11 629)	-
Dépréciations suite au test de valeur	-	-	-	-	-	0	-
Cessions ⁽²⁾	-	661	523	995	-	2 178	-
Variations de périmètre ⁽³⁾	-	245	-	-	-	245	-
Classement en actifs détenus en vue de la vente ⁽⁴⁾	-	-	440	270	-	710	-
Autres variations	2	-	(3)	1	-	0	-
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(49)	(21 586)	(5 465)	(15 623)	0	(42 722)	-
Valeurs nettes à l'ouverture	14 324	80 834	4 494	12 478	809	112 938	1 670
Valeurs nettes à la clôture	13 537	74 704	2 508	11 865	260	102 874	1 670

(1) Les acquisitions de la période concernent principalement le rachat d'un second magasin à Melle, la livraison en juillet 2006 du magasin d'Epervay ainsi que les principaux remodelings des magasins de Lunel, Blois, Flers, Autun et Sablé sur Sarthe.

(2) La variation des cessions concerne notamment les cessions des immobilisations du magasin de La Ville aux Dames et de La Flèche. La variation des autres immobilisations correspond essentiellement à la mise au rebut de matériels informatiques de la société Mr Bricolage SA.

(3) La variation de périmètre concerne l'immobilier du magasin de Noyon détenu par la SCI Tiphane, cédée en 2006.

(4) Les immobilisations corporelles de Mr Bricolage Espana ont été reclassées en actifs détenus en vue de la vente.

Note 3.2 : Détail des immobilisations corporelles en location financement

Le détail des actifs corporels objet d'un contrat de location financement, inclus dans le tableau ci-dessus, est présenté ci-après :

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Total
Valeur brute à l'ouverture	7 873	51 351	59 225
Acquisitions de la période	-	-	0
Cessions de la période ⁽¹⁾	(1 009)	(4 262)	(5 271)
Variations de périmètre	-	-	0
Autres variations ⁽²⁾	(386)	(924)	(1 310)
Valeur brute à la clôture	6 479	46 165	52 644
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	0	(6 495)	(6 495)
Amortissements	-	(3 142)	(3 142)
Dépréciations suite au test de valeur	-	-	0
Cessions ⁽¹⁾	-	735	735
Variations de périmètre	-	-	0
Autres variations ⁽²⁾	-	(193)	(193)
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	0	(9 095)	(9 095)
Valeurs nettes à l'ouverture	7 873	44 856	52 730
Valeurs nettes à la clôture	6 479	37 070	43 549

(1) Ces mouvements correspondent à la cession de la Sci Tiphane, propriétaire de l'immobilier du magasin de Noyon et à la cession des contrats de crédit-bail des magasins de La Flèche et de La Ville aux Dames.

(2) Ces variations correspondent aux levées d'option des contrats de crédit-bail du magasin de Laval et de l'entrepôt de Cahors.

Note 3.3 : Immobilisations corporelles données en garantie

Les biens immobiliers sur lesquels existe une hypothèque sont principalement les murs des magasins d'Auxerre (1 360 milliers d'euros) et de Vienne (707 milliers d'euros).

Note 3.4 : Actifs classés comme détenus en vue de la vente

Le détail des actifs classés comme détenus en vue de la vente est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Autres ⁽²⁾	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 803	2 568	-	4 371
Classement en actifs détenus en vue de la vente	-	-	1 787	1 787
Acquisitions de la période	-	-	-	-
Cessions de la période ⁽¹⁾	(30)	(295)	-	(325)
Variations de périmètre	-	-	-	-
Autres variations	23	(23)	-	-
Valeur brute à la clôture	1 796	2 250	1 787	5 833
Dépréciations cumulées à l'ouverture	0	(803)	-	(803)
Classement en actifs détenus en vue de la vente	-	-	(733)	(733)
Cessions de la période ⁽¹⁾	-	32	-	32
Variations de la période	-	-	-	0
Dépréciations cumulées à la clôture	0	(771)	(733)	(1 504)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 803	1 765	0	3 568
Valeurs nettes à la clôture	1 796	1 479	1 054	4 329

(1) Cessions de lots du lotissement et de l'entrepôt situés à Avranches.

(2) Correspond essentiellement aux immobilisations de la société Mr Bricolage Espana.

Note 4 : Participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros

	Valeur de mise en équivalence	Écarts d'acquisition	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	7 281	1 116	8 397
Résultat de la période	2 243	-	2 243
Distribution de dividendes	(9)	-	(9)
Valeurs brutes à la clôture	9 515	1 116	10 631

Le détail des participations dans les entreprises associées et co-entreprises est présenté ci-après :

En milliers d'euros

	% d'intérêt	Écarts d'acquisition	Valeur au 31/12/2006	Valeur au 31/12/2005
Prova SA (sous-groupe)	30,00 %	-	823	598
SCI La Tuilerie	33,33 %	-	170	166
Doverie Brico SA	45,00 %	1 116	9 638	7 633
Total		1 116	10 631	8 397

Les informations issues des comptes sociaux des sociétés mises en équivalence sont communiquées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006				
	Actifs non courants	Passifs non courants	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retrait
Prova SA (sous-groupe)	2 973	1 204	2 742	(180)	748
SCI La Tuilerie	54	-	191	(135)	40
Doverie Brico SA	28 787	18 001	18 773	(7 169)	3 602
Total	31 814	19 205	21 706	(7 484)	4 390

En milliers d'euros

	31/12/2005				
	Actifs non courants	Passifs non courants	Capitaux propres retraités	Endettement financier net	Résultat net retrait
Prova SA (sous-groupe)	1 353	825	1 994	101	415
SCI La Tuilerie	57	-	179	(113)	29
Doverie Brico SA	25 712	11 729	14 481	10 990	2 433
Total	27 122	12 554	16 654	10 978	2 877

Note 5 : Actifs financiers (hors équivalents de trésorerie)

Note 5.1 : Variation des actifs financiers courants et non courants

Les variations des actifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2005	Acquisitions	Cessions	Variations nettes	Variations liées à la juste valeur	Pertes de valeur de la période	Reprises pertes de valeur sur la période	Variations de périmètre	31/12/2006
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	3 377	643	(933)	-	-	(8)	259	(522)	2 817
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture ⁽²⁾	312	-	-	-	55	-	-	-	367
Prêts et créances financières nets ⁽³⁾	2 521	-	-	(135)	-	182	(28)	-	2 540
Actifs financiers	6 211	643	(933)	(135)	55	174	231	(522)	5 724

(1) Le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente est essentiellement composé de titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable et/ou sans activité. S'agissant exclusivement de titres de sociétés non cotées, dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ils sont évalués au coût historique et dépréciés le cas échéant à la date de clôture. Le détail des actifs financiers disponibles à la vente est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Juste valeur au 31/12/2006	Juste valeur au 31/12/2005
SA Bricolaje de Argentina (Argentine) ^(a)	0	0
SA Imagen del Sur (Uruguay) ^(b)	0	0
SA SDB Quimper ^(c)	0	0
SA Brico Expert (Roumanie)	506	506
SA Brico Invest (Maroc)	324	324
SAS Brico Josselin ^(c)	0	0
SA ANPF	1 649	1 055
SCA SIFA	86	109
SARL Cap Bricolage (magasin de Millau) ^(d)	0	612
SCI La Touques ^(d)	0	524
Autres	252	247
Total	2 817	3 377

(a) Cession de ces titres qui étaient dépréciés à 100 %.

(b) participation pour lesquelles les titres sont dépréciés à 100 %.

(c) cession de ces titres.

(d) TUP de la SCI Touques dans la société Sadef.

(2) Voir note n°27 relative à la valorisation des instruments dérivés.

(3) Les prêts et créances financières nets sont présentés ci-après en variation nette :

En milliers d'euros

	Coût amorti au 31/12/2006	Dépréciation au 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2005
Dépôts de garantie	1 994	0	1 994	1 883
Autres prêts et créances ^(c)	619	(74)	545	637
Total	2 613	(74)	2 540	2 521

(c) Les autres prêts et créances sont essentiellement composés de prêts accordés par le Groupe à des sociétés non consolidées.

Note 5.2 : Ventilation des actifs financiers courants et non courants

La ventilation des actifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006		Total
	Non courant	Courant	
Actifs financiers à la juste valeur avec variations de juste valeur en résultat	-	-	0
Actifs financiers disponibles à la vente	2 817	-	2 817
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	0
Juste valeur positive des dérivés de couverture	-	367	367
Prêts et créances financières	2 531	9	2 540
Actifs financiers	5 347	377	5 724

Note 6 : Impôts sur le résultat

Note 6.1 : Charge d'impôts

La charge d'impôts s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Impôts courants sur activités maintenues ⁽¹⁾	(8 432)	(5 369)
Impôts courants sur activités abandonnées ou en cours de cession	-	-
Impôts différés sur activités maintenues	539	488
Impôts différés sur activités abandonnées ou en cours de cession	-	-
Charge d'impôts	(7 893)	(4 882)

(1) Les impôts courants correspondent aux montants des impôts sur le résultat dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice. Ils sont calculés en application des règles et taux d'imposition en vigueur. La société Mr Bricolage SA a opté pour le régime de l'intégration fiscale prévu à l'article 223A du Code Général des Impôts Français pour elle-même et les sociétés françaises qu'elle contrôle au moins à 95 %.

L'évolution des dettes et créances sur impôt courant est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Créances sur impôts courants	273	319
Dettes sur impôts courants	(3 231)	(1 836)
	(2 958)	(1 517)

Note 6.2 : Rationalisation de la charge d'impôts*En milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net (a)	15 535	10 416
Résultat net des sociétés mises en équivalence (b)	2 243	1 177
Charge d'impôts (c)	(7 893)	(4 882)
Résultat avant impôt (a - b - c)	21 186	14 121
Taux d'impôt applicable à la société consolidante ⁽¹⁾	34,43 %	34,93 %
Charge d'impôt théorique	(7 294)	(4 932)
Différences permanentes	(62)	(240)
Impôts différés sur déficits nés sur la période et non comptabilisés	(534)	(296)
Autres	(3)	586
Charge d'impôt réelle	(7 893)	(4 882)

(1) Ce taux correspond au taux courant applicable en France et retenu pour le calcul de l'impôt exigible par la société mère Mr Bricolage SA.

Note 6.3 : Variations des impôts différés actifs et passifs

Les variations des impôts différés actifs et passifs sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

Impôts différés actifs à l'ouverture	1 218
Impôts différés passifs à l'ouverture	(632)
Impôts différés nets à l'ouverture	586
Charge de l'exercice	539
Variation de périmètre	0
Autres ⁽¹⁾	360
Impôts différés nets à la clôture	1 485
- Dont Impôts différés actifs	1 803
- Dont Impôts différés passifs	(318)

(1) Il s'agit principalement des effets, sur les impôts différés, de l'application des normes IAS 32 et IAS 39.

Note 6.4 : Sources des impôts différés actifs et passifs

Les principales sources des impôts différés comptabilisés au 31 décembre 2006 sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Différence temporelle sur immobilisations	(2 204)	(3 166)
Différence temporelle sur stocks	2 138	1 879
Différence temporelle sur instruments financiers	292	493
Différence temporelle sur provision pour retraite et avantages assimilés	864	878
Autres différences temporelles	383	488
Reports fiscaux déficitaires activés	12	14
Impôts différés nets à la clôture	1 485	586

Note 6.5 : Impôts différés non reconnus

Les déficits reportables non reconnus, imputables sur les résultats fiscaux futurs au taux de droit commun, s'élèvent, au 31 décembre 2006, à 6 784 milliers d'euros, contre 6 464 milliers d'euros au 31 décembre 2005. L'activation de ces déficits aurait conduit à reconnaître, au 31 décembre 2006, un actif d'impôt différé supplémentaire de 2 336 milliers d'euros.

Note 7 : Stocks

Note 7.1 : Composition des stocks

Le détail de la valeur comptable des stocks est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	124 423	2 735	121 687
Fournitures et approvisionnements	54	-	54
Stocks au 31/12/2006	124 477	2 735	121 741

En milliers d'euros

	31/12/2005		
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Marchandises	124 937	2 755	122 182
Fournitures et approvisionnements	559	-	559
Stocks au 31/12/2005	125 496	2 755	122 741

Note 7.2 : Dépréciations et reprises de dépréciations

L'analyse des variations des dépréciations comptabilisées en compte de résultat au cours de l'année 2006 est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	Dépréciations comptabilisées au 31/12/2005	Dépréciations nettes comptabilisées		Dépréciations comptabilisées au 31/12/2006
		au résultat	Variations de périmètre	
Marchandises	2 755	(20)	-	2 735
Fournitures et approvisionnements	0	-	-	0
Dépréciations	2 755	(20)	0	2 735

Note 7.3 : Stocks donnés en nantissement

Néant.

Note 8 : Clients

Le détail du poste clients est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Valeur brute 31/12/2006	Provisions 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2006	Valeur nette au 31/12/2005
Créances magasins adhérents ⁽¹⁾	23 533	(3 279)	20 254	22 962
Créances fournisseurs référencés ⁽²⁾	23 510	(1 328)	22 182	19 722
Autres créances clients ⁽³⁾	15 358	(1 600)	13 758	10 887
Total	62 401	(6 207)	56 195	53 571

(1) Il s'agit de créances relatives aux prestations fournies et aux marchandises vendues par les sociétés du Groupe aux magasins adhérents sous les enseignes Mr.Bricolage, Catena et Maison Service.

La baisse de ce poste s'explique par la diminution volontaire des ventes de marchandises promotionnelles.

(2) Il s'agit notamment de créances relatives aux commissions et participations publicitaires facturées par la société Mr Bricolage SA aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale. L'augmentation de ce poste entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006 provient de la facturation, depuis 2006, d'acomptes trimestriels de Remises de Fin d'Année (RFA).

(3) L'augmentation de ce poste provient essentiellement de l'activité Négoce.

Note 9 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	Valeur brute 31/12/2006	Dépréciation 31/12/2006	Valeur comptable 31/12/2006
Créances sociales	147	-	147
Créances fiscales ⁽¹⁾	6 591	-	6 591
Autres débiteurs ⁽²⁾	19 407	(36)	19 371
Charges constatées d'avance ⁽³⁾	2 754	-	2 754
Autres actifs courants au 31/12/2006	28 899	(36)	28 863

En milliers d'euros

	Valeur brute 31/12/2005	Dépréciation 31/12/2005	Valeur comptable 31/12/2005
Créances sociales	123	-	123
Créances fiscales	6 938	-	6 938
Autres débiteurs	18 335	(44)	18 291
Charges constatées d'avance	3 742	-	3 742
Autres actifs courants au 31/12/2005	29 137	(44)	29 093

(1) La variation des créances fiscales est essentiellement due à des variations constatées sur des comptes de TVA.

(2) La variation est notamment due aux augmentations des acomptes versés sur des commandes, des fournisseurs débiteurs, des Remises de Fin d'Année à obtenir et à une diminution des avoirs à recevoir sur les marchandises.

(3) Les charges constatées d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés en 2006 alors qu'ils concernent l'exercice 2007. Concernant l'activité Services Aux Réseaux, il s'agit de prestations dont les faits générateurs se réaliseront sur 2007, de charges liées au congrès 2007, de loyers et d'en-cours de fabrication de catalogues.

Concernant l'activité Magasins Intégrés, il s'agit essentiellement de loyers ou de redevances de crédit bail. La baisse intervenue sur l'exercice s'explique principalement par une charge constatée d'avance de 996 milliers d'euros enregistrée en charge constatée d'avance en 2005 et entièrement supportée en 2006. Il s'agit d'honoraires liés à l'étude réalisée par un prestataire pour la société Mr Bricolage SA afin d'améliorer la performance de sa fonction de Centrale.

Note 10 : Trésorerie et équivalents

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Liquidités (comptes courants bancaires et caisse)	19 570	9 080
Placements à moins de trois mois ⁽¹⁾	381	509
Trésorerie et équivalents	19 951	9 589
Découverts et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	(347)	(6 919)
Trésorerie nette	19 604	2 670

(1) Les placements à court terme détenus par le Groupe sont essentiellement composés de SICAV monétaires de trésorerie. Ils sont valorisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2006.

(2) Voir aussi la note 12 sur les passifs financiers

La trésorerie nette au 31 décembre 2006 est en augmentation significative par rapport au 31 décembre 2005. Cette hausse traduit l'amélioration de la structure financière du Groupe au cours de l'année 2006 comme démontré par le Tableau de Flux de Trésorerie consolidé.

Note 11 : Capital social et actions

Note 11.1 : Capital social et prime

Le capital social de la société consolidante est composé, au 31 décembre 2006, de 10 689 609 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 3,20 euros représentant un montant total de 34 206 748,80 euros.

La prime liée au capital s'élève, au 31 décembre 2006 à 73 236 055 euros, soit une augmentation de 42 052 euros par rapport au 31 décembre 2005.

Entre le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006, le nombre d'actions en circulation, hors actions propres, a évolué comme suit :

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture	10 602 895	10 602 359
Augmentation de capital	3 986	920
Amortissement de capital	-	-
Annulation des actions propres	-	-
Variation des actions propres	(689)	(384)
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture	10 606 192	10 602 895

Il n'existe aucune restriction ou privilège particulier sur les actions Mr.Bricolage, hormis les nantissements décrits au paragraphe 11.6 ci-dessous.

Au 31 décembre 2006, le nombre de droits de vote est le suivant :

	Nombre d'actions	Nombre de droits
Actions détenues en auto-contrôle	83 417	0
Actions à droits de vote simple	3 247 406	3 247 406
Actions à droits de vote double	7 358 786	14 717 572
Nombre d'actions et de droits de vote à la clôture	10 689 609	17 964 978

Pour qu'un actionnaire bénéficie de droit de vote double, il suffit qu'il ait inscrit ses actions au nominatif depuis plus de 2 ans.

Note 11.2 : Plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'options d'achat d'actions

Le Groupe accorde à ses salariés et à ses dirigeants des plans d'options d'achat et de souscription d'actions.

Les mouvements du nombre d'options au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	Options d'achat d'actions		Options de souscription d'actions	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Options au début de l'exercice	53 813	71 366	25 448	32 500
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	(6 567)	(17 553)	0	(6 132)
Options émises au cours de l'exercice	0	0	0	0
Options exercées au cours de l'exercice	0	0	(3 986)	(920)
Options à la fin de l'exercice	47 246	53 813	21 462	25 448

Les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Date de décision	14/05/2002	23/07/2003
Date de maturité	14/05/2003	22/07/2004
Date d'expiration	14/05/2009	22/07/2010
Nombre de bénéficiaires	11	1
Prix d'exercice (en euros)	17,81	23,67
Nombre d'options restantes	43 614	3 632

Les options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2003
Date de décision	17/09/2003
Date de maturité	23/04/2005
Date d'expiration	23/04/2007
Nombre de bénéficiaires	3
Prix d'exercice (en euros)	13,75
Nombre d'options restantes	21 462

Note 11.3 : Valorisation des plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002

Les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été retraités conformément à la norme IFRS 2 et ont été évalués sur les bases suivantes :

	Plan du 23/07/2003	Plan du 17/09/2003
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	26,64	25,60
Volatilité retraitée	43 %	42 %
Taux zéro coupon	3,17 %	2,85 %
Prix d'exercice (en euros)	23,67	13,75
Durée de l'option	7 ans	3,5 ans
Taux de dividende	1,80 %	1,80 %
Valorisation initiale des plans	151 538	379 404
Charge de la période	9	0

Note 11.4 : Actions propres

Les mouvements sur les actions propres détenues par le Groupe sont présentés ci-dessous :

	31/12/2006		31/12/2005	
	Nombre	Valeur (en euros)	Nombre	Valeur (en euros)
Nombre au début de l'exercice	82 728	1 051 879	82 344	1 049 824
Acquisitions de l'exercice	54 207	917 038	18 083	285 825
Cessions de l'exercice	(53 518)	(900 854)	(17 699)	(283 770)
Annulations de l'exercice	-	-	-	-
Nombre et valeur à la fin de l'exercice	83 417	1 068 063	82 728	1 051 879
Valeur comptable par action		12,80		12,71
Valeur de marché par action		18,10		14,70

Note 11.5 : Dividendes

Le dividende à payer par la société consolidante à ses actionnaires n'est comptabilisé qu'après décision de l'Assemblée Générale.

Note 11.6 : Autres informations

La société SIMB, détentrice de 34,2 % du capital social de Mr Bricolage SA, a donné en nantissement à deux établissements bancaires un nombre total résiduel de 985 506 actions sur un total détenu de 3 655 175 actions. Ce nantissement a été donné en garantie d'emprunts bancaires.

Note 12 : Passifs financiers

Note 12.1 : Variation des passifs financiers courants et non courants

Les variations des passifs financiers de la période sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2005	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Variations de juste valeur	Variations nettes	Autres ⁽⁴⁾	31/12/2006
Obligations remboursables en actions ⁽¹⁾	18 597	-	(196)	-	-	-	-	18 401
Emprunts auprès des établissements de crédits	88 695	-	(6 565)	-	-	-	(955)	81 175
Emprunts sur location financement	49 276	-	(7 204)	(79)	-	-	-	41 993
Découverts bancaires	6 919	-	(6 572)	-	-	-	-	347
Juste valeur négative des instruments dérivés ⁽²⁾	1 666	-	-	-	(882)	-	-	784
Autres passifs financiers ⁽³⁾	1 663	-	-	-	-	(153)	-	1 510
Total des passifs financiers courants et non courants	166 817	0	(20 537)	(79)	(882)	(153)	(955)	144 210

(1) Obligations d'un nominal de 18 millions d'euros, émises le 31 mai 2005 par l'Immobilière Mr.Bricolage, souscrites en totalité par Icade Foncière des Pimonts, remboursables en actions le 1^{er} janvier 2008, représentant 32 % du capital de l'Immobilière Mr.Bricolage et rémunérées au taux annuel de 4,5 %. Elles sont évaluées à leur juste valeur actualisée, calculée sur la base des conditions de taux de marché incluant le coût de l'option de rachat dont bénéficie la société Icade Foncière des Pimonts.

(2) Voir note n°27 relative aux instruments dérivés.

(3) Les autres passifs financiers sont essentiellement constitués de dépôts de garantie reçus, de la participation des salariés ainsi que des intérêts courus sur emprunts.

(4) Reclassement des emprunts de Mr Bricolage Espagne en passifs classés comme détenus en vue de la vente pour un montant de 955 milliers d'euros.

Note 12.2 : Ventilation des passifs financiers courants et non courants

La ventilation des passifs financiers entre éléments courants et non courants est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Obligations remboursables en actions	18 000	401	18 401	18 407	190	18 597
Emprunts auprès des établissements de crédits	68 278	12 897	81 175	85 099	3 596	88 695
Emprunts sur location financement	38 318	3 676	41 993	45 332	3 944	49 276
Découverts bancaires	-	347	347	-	6 919	6 919
Juste valeur négative des instruments dérivés	-	784	784	-	1 666	1 666
Autres passifs financiers	784	726	1 510	962	701	1 663
Total des passifs financiers courants et non courants	125 380	18 831	144 210	149 800	17 017	166 817

Note 12.3 : Echancier des emprunts

En milliers d'euros

	Échéances du nominal						Total
	12/2007	12/2008	12/2009	12/2010	12/2011	Au-delà	
Obligations remboursables en actions	401	18 000	-	-	-	-	18 401
Emprunts auprès des établissements de crédits	12 897	22 867	42 821	1 086	459	1 043	81 175
Emprunts sur location financement	3 676	3 794	3 814	3 954	4 178	22 578	41 993
Total des emprunts	16 974	44 661	46 635	5 040	4 637	23 621	141 569

Note 12.4 : Ventilation des emprunts par taux fixe et taux variable

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Obligations remboursables en actions	18 401	-	18 401	18 597	-	18 597
Emprunts auprès des établissements de crédits	1 650	79 525	81 175	3 459	85 236	88 695
Emprunts sur location financement	9 284	32 709	41 993	10 008	39 268	49 276
Total emprunts	29 335	112 234	141 569	32 064	124 504	156 568

Le Groupe bénéficie, pour se couvrir contre la hausse des taux d'intérêt, de quatre swaps de taux. Au 31/12/2006, la couverture totale est de 42 712 milliers d'euros (voir détail en note 27).

Note 12.5 : Caractéristiques des principaux emprunts

En milliers d'euros

	Valeur au bilan au 31/12/2006	Juste valeur à l'émission	Devise d'émission	Échéance	Taux contractuel	Taux avant couverture ⁽³⁾	Taux après couverture
Obligations remboursables en actions							
(L'Immobilière Mr.Bricolage)	18 401	18 714	Eur	01/01/2008	4,50 %	⁽²⁾	⁽²⁾
Mr Bricolage SA -> crédit syndiqué ⁽¹⁾	69 704	83 507	Eur	21/12/2009	Eur 3m +0,80 %	4,57 %	5,02 %
Mr Bricolage SA -> emprunt ex Tabur SA	4 886	11 400	Eur	30/10/2009	Eur 3m +0,85 %	4,55 %	4,55 %
Mr Bricolage SA -> emprunt Windspell Limited	2 057	3 600	Eur	19/11/2010	Eur 3m +0,60 %	4,10 %	4,10 %
Autres emprunts	4 528						
Emprunts auprès des établissements de crédits	81 175	98 507					
Bricolage SAS -> crédit bail Voivres	8 256	9 756	Eur	28/02/2015	Taux Fixe	5,09 %	5,09 %
SCI Le Chemin Vallée -> crédit bail Mr Bricolage Allonne	5 041	6 723	Eur	31/08/2015	Eur 3m +0,70 %	3,97 %	3,49 %
L'Immobilière Mr.Bricolage -> crédit bail Mr Bricolage Montluçon	2 686	3 389	Eur	28/02/2018	Eur 3m +0,70 %	3,97 %	3,49 %
L'Immobilière Mr.Bricolage -> crédit bail Mr Bricolage Paris 12 ^{ème}	4 656	5 944	Eur	31/12/2018	Eur 3m +1,40 %	4,82 %	6,43 %
L'Immobilière Mr.Bricolage -> crédit bail Mr Bricolage Guéret	3 144	3 800	Eur	01/03/2019	Eur 3m +0,70 %	3,96 %	3,49 %
Mr Bricolage SA -> crédit bail du siège	5 952	8 402	Eur	09/08/2015	Eur 3m +0,70 %	3,97 %	3,97 %
Refran SAS -> Location Financement Mr Bricolage Lunel	2 337	3 037	Eur	15/03/2015	-	-	-
Sadef SAS -> Location Financement Mr Bricolage Colmar	1 870	2 402	Eur	30/06/2014	-	-	-
Sadef SAS -> Location Financement Mr Bricolage Soissons	1 643	1 884	Eur	31/08/2016	-	-	-
Sadef SAS -> Location Financement Mr Bricolage Touques	1 628	1 862	Eur	31/12/2016	-	-	-
Autres	4 780						
Emprunts sur location financement	41 993	47 199					

(1) Montant mobilisé, sur un total mobilisable au 31/12/2006 de 80 millions d'euros.

(2) Le taux d'intérêt effectif des obligations remboursables en actions est de 3,41 %.

(3) Taux Euribor du dernier tirage.

Note 12.6 : Dette financière nette

La dette financière nette présentée ci-dessous correspond à la totalité des passifs financiers courants et non courants du bilan, diminuée de la trésorerie et de la juste valeur positive des instruments dérivés présentée en actifs financiers.

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005 ⁽¹⁾
Passifs financiers courants et non courants	144 210	166 817
Juste valeur positive des instruments dérivés	(367)	(312)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(19 951)	(9 589)
Endettement net	123 892	156 916

(1) Le montant d'endettement net publié au 31/12/2005 s'élevait à 153 898 milliers d'euros. Au 31/12/2005, les justes valeurs positive et négative des instruments dérivés ainsi que les autres passifs financiers ne figuraient pas dans cette note.

Note 12.7 : Covenants

Trois contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement (semestriel et/ou annuel) de certains ratios financiers pour un solde de 75 986 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (dont le contrat de crédit syndiqué pour 69 704 milliers d'euros). Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, le Groupe serait amené à rembourser par anticipation l'en-cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Au regard des covenants au 31/12/2006, la situation de chacun des trois emprunts est présentée ci-dessous :

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué	Emprunt rachat du Groupe Tabur	Crédit-bail immobilier Lexy
Période concernée	du 16/12/2004 au 16/12/2009	du 01/11/2002 au 31/10/2009	du 05/10/2001 au 05/10/2013
Solde au 31/12/2006	69 704 milliers d'euros	4 886 milliers d'euros	1 396 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette / EBITDA < 3,5 B - Dette financière nette / fonds propres < 1	A - Endettement net moyen terme / CAF < 4 B - Frais financiers / EBE < 40 % C - Fonds propres (+ provisions - dividendes) > 105 000 milliers d'euros	A - Fonds propres / endettement net moyen terme > 1 B - Endettement net moyen terme / EBE < 3,5
Périodicité de mesure	Semestrielle	Annuelle	Annuelle
Ratios financiers au 31/12/2006	A - 2,94 B - 0,76	A - 5,29 B - 15,31 % C - 162 553 milliers d'euros	A - 1,30 B - 3,17
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Bien que le ratio A ne soit pas respecté, les prêteurs ont expressément renoncé à toute demande de remboursement anticipé sur l'année 2007.	Les ratios financiers sont respectés

Note 13 : Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Restructuration	Provision fiscale	Autres	Total
Valeurs à l'ouverture	740	648	1 309	292	301	3 290
Dotations	202	345	263	0	5	815
Utilisations	(106)	(305)	(590)	(145)	(2)	(1 147)
Reprises non utilisées	(69)	(274)	(356)	(30)	(118)	(846)
Autres variations	(47)	52	(118)	37	76	0
Valeurs à la clôture	721	466	509	154	263	2 112
Dont part courante	134	54	152	74	103	518
Dont part non courante	586	411	357	80	160	1 594
	721	466	509	154	263	2 112

Note 14 : Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

Note 14.1 : Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Indemnités de départ à la retraite	2 653	2 727
Médailles du travail ⁽¹⁾	189	-
Régime de couverture médicale postérieur à l'emploi	-	-
Régime complémentaire de pension	-	-
Autres	-	-
Total provision pour pensions et autres avantages assimilés	2 842	2 727

(1) le régime des Médailles du travail est régi par un accord d'entreprise qui a été signé en 2006 par la majorité des sociétés du Groupe.

Note 14.2 : Composantes des engagements de retraite provisionnés

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Valeur actuarielle des engagements de retraite financés	-	-
Juste valeur des actifs financiers de couverture	-	-
Valeur nette des engagements financés	0	0
Valeur actuarielle des engagements de retraite non financés	2 653	2 727
Gain (ou perte) actuariel non reconnu	-	-
Coûts des services passés non comptabilisés	-	-
Obligation nette	2 653	2 727
Actifs de contrepartie	-	-
Provision au bilan à la clôture	2 653	2 727

Note 14.3 : Variation des engagements sur la période

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Provision au bilan à l'ouverture	2 727	2 374
Variations de périmètre	-	17
Charges nettes de la période (détail en 14.4)	339	406
Reprises nettes de la période	-	-
Prestations payées sur la période ⁽¹⁾	(85)	(70)
Autres variations (dont modifications de régimes) ⁽²⁾	(139)	-
Provision au bilan à la clôture	2 842	2 727
Dont part courante	0	127
Dont part non courante	2 842	2 600

(1) les prestations payées sur la période correspondent à la dette actuarielle des personnes âgées de plus de 56 ans et ayant quitté le Groupe en 2006.

(2) les autres variations correspondent, pour 161 milliers d'euros, à la dette actuarielle du régime des Médailles du travail à l'ouverture de l'exercice, à la suite d'un accord d'entreprise signé en 2006 pour la majorité des sociétés du Groupe et pour (300) milliers d'euros à des écarts actuariels.

Note 14.4 : Charges comptabilisées sur la période*En milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2005
Droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de la période ⁽¹⁾	226	197
Effets de l'actualisation des droits acquis	113	209
Rendement escompté des actifs financiers de couverture	-	-
Effets des changements de régimes	-	-
Charges nettes de la période	339	406

(1) À partir du 31/12/2006, les droits supplémentaires acquis par les salariés comprennent également les droits acquis au titre du régime des Médailles du travail (+20 milliers d'euros).

Note 14.5 : Hypothèses de calcul retenues pour les engagements de retraite et les médailles du travail

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe pour les indemnités de départ à la retraite et pour les médailles du travail sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation : taux corporate AA à 10 ans ⁽¹⁾	4,1 %	3,6 %
Taux de rendement des actifs de couverture	NA	NA
Taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation	1 %	0 %
Taux d'inflation	2,1 %	2 %

L'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié est de 63 ans pour les cadres et à 60 ans pour les non cadres.

La table de mortalité retenue pour l'évaluation des engagements versés en cas de vie et de durée courte, comme le sont les Indemnités de Fin de Carrière et les Médailles du Travail, est, depuis le 01/01/2006, la table INSEE TH-TF 2001-2003.

Les taux de sortie utilisés pour le calcul de la provision pour engagements de retraite au 31/12/2005 et au 31/12/2006 sont les suivants, ceci pour les personnes âgées de moins de 56 ans :

Catégorie socio-professionnelle	Convention du Bricolage	Convention de la Quincaillerie
Cadres	15 %	10 %
Agents de Maîtrise	10 %	5,4 %
Employés	15 %	2,45 %

Note 15 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Dettes sociales ⁽¹⁾	13 274	12 888
Dettes fiscales ⁽²⁾	14 550	12 884
Dettes sur immobilisations ⁽³⁾	363	1 324
Produits constatés d'avance	633	498
Autres ⁽⁴⁾	22 375	15 125
Total	51 194	42 719

(1) Les dettes sociales sont principalement composées de dettes au personnel, de la provision pour congés payés et Réduction du Temps de Travail (RTT), de dettes Urssaf, de dettes envers les organismes de retraite et de prévoyance, de la participation des salariés. La hausse concerne essentiellement la participation des salariés pour 392 milliers d'euros.

(2) Les dettes fiscales sont principalement composées de la TVA, de l'Organic, de l'impôt sur les sociétés et de taxes diverses. La hausse de 2006 s'explique principalement par la hausse d'impôt sur les sociétés de 1 395 milliers d'euros.

(3) La baisse des dettes sur immobilisations en 2006 s'explique par la libération du capital sur les titres Brico Expert pour 392 milliers d'euros, la livraison de l'immeuble du magasin d'Epemay pour 263 milliers d'euros et la baisse des dettes sur investissements des Magasins Intégrés pour 345 milliers d'euros.

(4) Les autres passifs courants sont essentiellement composés d'avoirs à établir, de Remises de Fin d'Année (RFA) à reverser, d'avances et acomptes reçus sur commandes et de dettes envers les Agefos.

Les variations sur les « autres passifs courants » s'expliquent principalement par les remises de fin d'année. Depuis 2006, celles-ci sont facturées d'avance sous forme d'acomptes trimestriels, ce qui a pour conséquence d'augmenter les autres passifs courants.

Note 16 : Revenus des activités ordinaires

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises ⁽¹⁾	387 297	405 762
Ventes de produits finis	8 139	8 886
Prestations de services	60 353	56 076
Produits des activités ordinaires	455 789	470 724
Redevances	133	183
Autres produits des activités ordinaires	133	183
Revenus des activités ordinaires ⁽¹⁾	455 921	470 907

(1) La diminution de 18 465 milliers d'euros des ventes de marchandises s'explique par la réduction volontaire des ventes de marchandises promotionnelles de bricolage de l'activité Services Aux Réseaux aux magasins pour 21 608 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires du Groupe Mr Bricolage est principalement composé de :

- ventes de marchandises de bricolage des secteurs d'activité Services Aux Réseaux et Magasins Intégrés, de matériels informatiques, de magazines, d'articles d'Information sur le Lieu de Vente (ILV) et d'articles de Publicité sur le Lieu de Vente (PLV) du secteur d'activité Services Aux Réseaux,
- ventes de produits finis (catalogues, affiches, ILV) du secteur Services Aux Réseaux auprès des adhérents et franchisés,
- fourniture de prestations de services du secteur Services Aux Réseaux auprès des fournisseurs référencés et auprès des adhérents et franchisés.

Note 17 : Résultat opérationnel des activités maintenues

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Revenus des activités ordinaires	455 921	470 907
Marchandises	(258 632)	(270 741)
Dépréciations nettes des stocks de marchandises	20	(17)
Matières premières et fournitures	(12 717)	(12 478)
Dépréciations nettes des stocks de matières et fournitures	0	0
Marchandises et matières consommées	(271 329)	(283 236)
Charges externes	(60 879)	(64 341)
Charges de personnel (note 24)	(73 386)	(74 793)
Impôts et taxes	(10 837)	(10 630)
Dotations nettes aux amortissements des actifs non courants hors instruments financiers	(14 963)	(13 993)
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges (hors provision pour retraite) et dépréciations des créances clients	538	(2 843)
Amortissements et dépréciations	(14 425)	(16 836)
Dépréciation des écarts d'acquisition	(461)	-
Dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-
Dépréciations suite aux tests de valeur	(461)	0
Profits nets sur cession d'actif hors instruments financiers ⁽¹⁾	3 098	162
Perte sur créances irrécouvrables	-	-
Régularisation sur exercices antérieurs	(1)	(20)
Production immobilisée	-	-
Autres ⁽²⁾	(495)	558
Autres produits et charges opérationnels	2 602	700
Résultat opérationnel avant impôt des activités maintenues	27 207	21 771

(1) Au titre de l'année 2006, les profits nets sur cession d'actifs comprennent essentiellement :

- la cession de l'immobilier et du droit au bail du magasin de Noyon,
- la cession du contrat de crédit bail immobilier, du fonds de commerce et des immobilisations du magasin de La Ville aux Dames,
- la cession du contrat de crédit bail immobilier et du droit au bail du magasin de La Flèche,
- la cession du droit au bail du magasin de Bourgoin Jallieu.

(2) La variation est principalement due à l'augmentation des créances irrécouvrables pour 661 milliers d'euros.

Note 18 : Charges financières nettes

Note 18.1 : Charges financières nettes

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Charges d'intérêt sur dettes financières ⁽¹⁾	(7 089)	(6 996)
Inefficacité des instruments de couverture ⁽²⁾	811	(503)
Coût de l'endettement brut	(6 278)	(7 499)
Produits nets sur trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽³⁾	232	18
Coût de l'endettement net	(6 046)	(7 481)
Résultat net de change	3	135
Dépréciation nette des instruments financiers ⁽⁴⁾	682	(741)
Juste valeur des instruments financiers en résultat	(88)	419
Profit sur cession des immobilisations financières ⁽⁴⁾	782	129
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées ⁽⁴⁾	(873)	(118)
Dividendes reçus	56	31
Autres produits et charges financières ⁽⁴⁾	(536)	(24)
Autres produits (ou charges) financiers nets	25	(170)
Résultat financier avant impôt des activités maintenues	(6 021)	(7 651)

(1) Au 31/12/2006, la hausse de 93 milliers d'euros des charges d'intérêt sur dettes financières s'explique par deux éléments distincts. Le premier élément est la hausse des taux d'intérêt sur l'année 2006 augmentant les intérêts payés de 887 milliers d'euros (7 285 milliers d'euros en 2006 contre 6 398 milliers d'euros en 2005). Le deuxième élément est constitué par la comptabilisation au coût amorti des obligations remboursables en actions enregistrant en 2006 un produit de 196 milliers d'euros, contre une charge de 597 milliers d'euros en 2005.

(2) Au 31/12/2006, les instruments de couverture de taux permettent d'atténuer la hausse du taux Euribor 3 mois (indice de référence des emprunts du Groupe). En effet, ce taux a augmenté de près de 50 % sur l'exercice. La juste valeur des contrats de swap a évolué favorablement sur l'année 2006 permettant de dégager un produit de 811 milliers d'euros, en retournement par rapport à l'évolution constatée de (503) milliers d'euros en 2005, année où le taux Euribor était au plus bas.

(3) La situation de la trésorerie s'est nettement améliorée de 10 à 15 millions d'euros tout au long de l'année 2006 par rapport à l'année 2005. Ceci a ainsi permis d'accroître les produits de trésorerie.

(4) Au 31 décembre 2006, ces postes enregistrent notamment la cession des titres de la société Bricolaje de Argentina (provisionnés à 100 %), un abandon de créance (provisionnée à 100 %) à cette même société.

18.2 : Calcul de la sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêt

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers (emprunts et dettes financières hors découverts bancaires) (note 12)	30 846	113 018	143 863	33 727	126 170	159 897
Actifs financiers (y compris les actifs équivalents de trésorerie) (notes 5 & 10)	5 724	381	6 105	6 211	509	6 720
Position nette avant gestion	25 122	112 637	137 758	27 516	125 661	153 177
Couverture de taux	42 712	(42 712)	0	42 928	(42 928)	0
Position nette après gestion	67 834	69 925	137 758	70 444	82 733	153 177

Le calcul de sensibilité à la hausse de 1 % des taux d'intérêt, présenté ci-dessous, isole les éléments d'actifs et de passifs financiers soumis à la sensibilité des taux d'intérêt Euribor.

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Position nette après gestion à taux variable	69 925	82 733
Variation de 1 % du taux d'intérêt (a)	699	827
Durée moyenne restant à courir à moins d'un an (b)	0,961	0,954
Variation des frais financiers (a x b)	672	790
Sensibilité des charges financières à la hausse des taux d'intérêts	11,1 %	10,6 %

Ainsi une hausse de 1 % du taux d'intérêt augmenterait de 11 % le coût de l'endettement financier net.

Note 18.3 : Position de change et calcul de la sensibilité des charges financières à la hausse du dollar US

La seule devise utilisée par le Groupe est le dollar US.

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Actifs	1 714	798
Passifs	(1 013)	(2 902)
Position nette avant gestion	701	(2 104)
Variation des charges financières liée à la hausse de 1 % du dollar US	7	(21)
Position hors bilan	4 677	2 419
Position nette après gestion, avec variation de 1 % à la hausse du dollar US	5 385	294
Position nette après gestion, à la clôture	5 378	315

Note : 19 Transactions avec les parties liées

Les états financiers consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec ses participations non consolidées, ses co-entreprises et ses entreprises associées.

Ces transactions sont réalisées aux conditions du marché.

Les transactions entre la société mère et les filiales consolidées éliminées en consolidation ne sont pas présentées dans cette note.

Les parties liées comprennent les dirigeants du Groupe, les entreprises dans lesquelles Mr Bricolage SA exerce une influence notable (entreprises consolidées selon la méthode de la mise en équivalence) et les sociétés dans lesquelles un dirigeant de Mr Bricolage SA est dirigeant.

Mr Bricolage SA ayant cédé au cours du premier semestre 2006, la totalité des titres de la société Bricolaje de Argentina qu'elle détenait, cette dernière n'est plus une entreprise liée au 31 décembre 2006.

Les transactions significatives réalisées avec les parties liées au 31 décembre 2006 sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Prêts ou avances accordés aux parties liées ⁽¹⁾	681	1 167
Prêts ou avances obtenus des parties liées	(26)	(21)
Créances sur les entreprises liées	786	784
Dettes envers les entreprises liées	(43)	(30)
Provisions pour créances et risques et charges	(290)	(195)
Produits des activités ordinaires réalisés avec des parties liées ⁽²⁾	2 226	1 666
Autres revenus réalisés avec des parties liées	32	43
Charges relatives aux parties liées (hors rémunérations)	(252)	(216)
Garanties accordées aux parties liées	-	-
Garanties obtenues des parties liées	-	-
Rémunérations des membres (et de la proche famille) de la Direction Générale	398	424
Rémunérations des membres (et de la proche famille) du Conseil d'Administration	110	110
Autres avantages accordés aux membres (et de la proche famille) de la Direction Générale	-	-
Autres avantages accordés aux membres (et de la proche famille) du Conseil d'Administration	-	-

(1) La variation est essentiellement due à un abandon de créances vis-à-vis de la société SBB Ecommoy.

(2) L'augmentation est essentiellement liée à l'ouverture de 3 nouveaux magasins en Bulgarie par la société Doverie Brico AD.

Note 20 : Informations sectorielles

Note 20.1 : Informations sectorielles relatives au compte de résultat

INFORMATIONS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

En milliers d'euros

Au 31/12/2006	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Ventes externes	183 621	272 168	-	455 789
Ventes inter-secteurs	41 838	1	(41 839)	0
Ventes des secteurs	225 459	272 169	(41 839)	455 789
Résultat opérationnel	28 442	(553)	(682)	27 207
Quote-part dans le résultat net des entités associées	224	2 019	0	2 243

En milliers d'euros

Au 31/12/2005	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Ventes externes	194 843	275 881	-	470 723
Ventes inter-secteurs	46 959	19	(46 979)	0
Ventes des secteurs	241 802	275 900	(46 979)	470 724
Résultat opérationnel	24 112	(2 184)	(157)	21 771
Quote-part dans le résultat net des entités associées	97	1 080	0	1 177

INFORMATIONS PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

En milliers d'euros

Ventilation du chiffre d'affaires par pays ⁽¹⁾	31/12/2006	31/12/2005
Ventes en France	448 130	463 299
Ventes hors France	7 659	7 426
Ventes des secteurs	455 789	470 724

(1) Le chiffre d'affaires est pris en compte dans les secteurs géographiques en fonction de la localisation des clients.

Note 20.2 : Informations sectorielles relatives au bilan

En milliers d'euros

Au 31/12/2006	Services Aux Réseaux	Magasins	Éliminations inter-secteur	Total
Écarts d'acquisition	66 306	50 876	-	117 182
Immobilisations incorporelles	7 398	113	-	7 511
Immobilisations corporelles	19 041	83 833	-	102 874
Immeubles de placement	1 670	-	-	1 670
Participations dans les entreprises associées	823	9 808	-	10 631
Actifs financiers non courants	56 088	3 464	(54 205)	5 347
Stocks	24 595	97 146	-	121 741
Clients	61 399	2 778	(7 982)	56 195
Actifs financiers et autres actifs courants	13 545	29 113	(13 419)	29 239
Trésorerie et équivalents	19 075	876	-	19 951
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	28	4 301	-	4 329
Total actifs sectoriels	269 968	282 309	(75 606)	476 671
Obligations remboursables en actions (part non courante)	-	18 000	-	18 000
Emprunts	79 804	62 791	(36 000)	106 595
Autres passifs financiers non courants	450	334	-	784
Provisions pour risques et charges (part non courante)	1 117	-	477	1 594
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 623	1 219	-	2 842
Provisions pour risques et charges (part courante)	331	187	-	518
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part courante)	-	-	-	0
Passifs financiers courants	19 950	16 881	(18 000)	18 831
Fournisseurs	50 884	71 319	(7 982)	114 221
Autres passifs courants	48 256	16 357	(13 419)	51 194
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	955	-	955
Total passifs sectoriels	202 415	188 521	(75 401)	315 535

En milliers d'euros

Au 31/12/2005	Services Aux Réseaux	Magasins	Eliminations inter-secteur	Total
Écarts d'acquisition	66 394	50 871	-	117 265
Immobilisations incorporelles	8 646	393	-	9 039
Immobilisations corporelles	20 354	92 584	-	112 938
Immeubles de placement	1 670	-	-	1 670
Participations dans les entreprises associées	598	7 799	-	8 397
Actifs financiers non courants	70 205	3 222	(67 535)	5 892
Stocks	26 036	96 705	-	122 741
Clients	57 813	2 382	(6 625)	53 571
Actifs financiers et autres actifs courants	23 468	24 160	(18 216)	29 412
Trésorerie et équivalents	8 327	1 262	-	9 589
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	124	3 444	-	3 568
Total actifs sectoriels	283 635	282 822	(92 376)	474 081
Obligations remboursables en actions (part non courante)	-	18 408	-	18 408
Emprunts	96 636	84 795	(51 000)	130 431
Autres passifs financiers non courants	520	970	(529)	961
Provisions pour risques et charges (part non courante)	1 590	519	-	2 109
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part non courante)	1 492	1 108	-	2 600
Provisions pour risques et charges (part courante)	446	735	-	1 181
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés (part courante)	127	-	-	127
Passifs financiers courants	15 042	17 975	(16 000)	17 017
Fournisseurs	47 567	65 956	(6 624)	106 899
Autres passifs courants	35 993	24 949	(18 223)	42 719
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	0
Total passifs sectoriels	199 413	215 415	(92 376)	322 453

Note 21 : Contrats de location

Note 21.1 : Contrats de location financement

Les contrats de location financement souscrits par le Groupe ne portent que sur des biens immobiliers.

Les paiements futurs minimaux au 31 décembre 2006 sont détaillés ci-dessous :

	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement sur biens immobiliers	5 703	22 193	25 903	53 798	41 993
Location financement sur autres biens	-	-	-	-	-
	5 703	22 193	25 903	53 798	41 993

Les contrats de location financement retraités au 31 décembre 2006 ne comportent pas de clause d'ajustement conditionnel des loyers.

Ils portent sur des durées variant de 12 à 20 ans avec, majoritairement, une option d'achat à la fin du contrat.

La ventilation des paiements futurs minimaux au 31 décembre 2006 par nature de taux est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros

	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs	Valeur actualisée des paiements minimaux futurs
Location financement à taux variable	4 396	17 400	19 680	41 475	32 709
Location financement à taux fixe	1 307	4 793	6 223	12 323	9 284
	5 703	22 193	25 903	53 798	41 993
Dont contrats bénéficiant d'option d'achat à la fin du contrat	4 559	17 615	21 680	43 853	34 515

Note 21.2 : Contrats de location simple

Les contrats de location simple souscrits par le Groupe portent essentiellement sur des biens immobiliers et des matériels de transport.

Les paiements futurs minimaux au 31 décembre 2006 à effectuer pour les contrats de location simple non résiliables sont présentés ci-après :

En milliers d'euros

	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total des paiements minimaux futurs
Location simple sur biens immobiliers ⁽¹⁾	4 023	4 437	3 367	11 827
Location simple sur autres biens	652	861	0	1 513
	4 675	5 298	3 367	13 340

(1) L'essentiel des contrats de location simple immobilière ne contient pas de clause d'ajustement des loyers.

Seuls quelques contrats sont concernés par des clauses de loyers conditionnels calculés en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires des magasins. Le montant des loyers conditionnels de la période est considéré non significatif à l'échelle du Groupe.

Tous les contrats de location simple immobilière sont des contrats commerciaux portant sur des durées de 3, 6 ou 9 ans sans option d'achat.

Note 21.3 : Opérations de cession-bail

Aucune opération de cession-bail n'a été réalisée au cours de la période.

Note 22 : Résultat par action

Note 22.1 : Résultat par action avant dilution

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice (part du Groupe) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe au 31 décembre.

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net part du Groupe (en euros)	15 464 043	10 199 174
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	10 606 192	10 602 895
Résultat par actions (en euros)	1,46	0,96

(1) Selon détail ci-dessous :

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre total d'actions émises	10 689 609	10 685 623
Actions propres	(83 417)	(82 728)
- dans le cadre du contrat de régularisation du cours	(2 000)	(1 311)
- dans le cadre des contrats de stocks options	(81 417)	(81 417)
Moyenne du nombre d'actions en circulation à la clôture	10 606 192	10 602 895

Note 22.2 : Résultat par action dilué

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte les effets de tous les instruments en circulation potentiellement dilutifs, déduction faite du nombre moyen d'actions détenues par les sociétés du Groupe.

Le résultat net est corrigé afin d'éliminer la charge financière nette d'impôt correspondant aux instruments dilutifs.

L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net retenu pour le calcul du résultat dilué par action (en euros)	15 464 043	10 199 174
Moyenne du nombre d'actions en circulation ⁽²⁾	10 609 483	10 607 007
Résultat dilué par actions (en euros)	1,46	0,96

(2) selon détail ci-dessous :

	31/12/2006	31/12/2005
Nombre d'actions à la clôture / résultat avant dilution (a)	10 606 192	10 602 895
Option de souscription plan autorisé le 17/09/2003 (b)	21 462	25 448
Juste valeur d'une action ordinaire (cours de bourse moyen de période) (t1)	16,24	16,40
Prix d'exercice des actions découlant de l'option (t2)	13,75	13,75
Nombre d'actions qui auraient été émises à la juste valeur (c) = - (b) x (t2) / (t1)	(18 171)	(21 336)
Nombre d'actions à la clôture pour calcul du résultat dilué (a) + (b) + (c) = (d)	10 609 483	10 607 007

Note 23 : Engagements hors bilan, actifs et passifs éventuels

Les engagements présentés ci-dessous n'incluent pas les engagements mentionnés dans la note 27 relative aux instruments dérivés et ceux relatifs aux contrats de location indiqués dans la note 21.

Note : 23.1 Détail des engagements hors bilan

	31/12/2006	31/12/2005
Nantissements de fonds de commerce ⁽¹⁾	4 656	4 876
Hypothèques et autres garanties ⁽²⁾	2 071	2 320
Nantissements de titres ⁽³⁾	20 691	21 348
Engagements d'investissements ⁽⁴⁾	16 994	2 920
Cautions accordées par le Groupe ⁽⁵⁾	2 158	2 129
Engagements donnés	46 570	33 593
Cautions bancaires obtenues et autres engagements reçus ⁽⁶⁾	480	0
Engagements reçus	480	0

(1) Au 31 décembre 2006, il s'agit du seul fonds de commerce du magasin de Paris (12ème arrondissement).

(2) Les biens immobiliers sur lesquels existe une hypothèque sont principalement les murs des magasins d'Auxerre (1 360 milliers d'euros) et de Vienne (707 milliers d'euros).

(3) Au 31 décembre 2006, les nantissements de titres concernent les titres de trois filiales, L'Immobilière Mr.Bricolage pour 18 000 milliers d'euros, Windspell Limited pour 2 057 milliers d'euros et la SCI Des Clairions pour 634 milliers d'euros.

(4) Les engagements fermes en investissements se décomposent comme suit :

- activité Magasins Intégrés : 2 213 milliers d'euros, soit 1 293 milliers d'euros d'acquisitions immobilières et 920 milliers d'euros d'aménagements et d'agencements, notamment des magasins d'Epemay (113 milliers d'euros), de Lunel (93 milliers d'euros) et de Blois (77 milliers d'euros),
- activité Services Aux Réseaux : 14 781 milliers d'euros, soit 14 500 milliers d'euros d'acquisition de titres de participation de société d'exploitation et 281 milliers d'euros d'investissements principalement informatiques.

(5) L'augmentation de 29 milliers d'euros des cautions provient de deux nouvelles cautions accordées en 2006 pour 445 milliers d'euros et de la diminution de 416 milliers d'euros des cautions antérieures à 2006.

(6) Le Groupe bénéficie de cautions bancaires pour un total de 180 milliers d'euros et de garanties reçues sur acquisitions immobilières pour 300 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2006, il n'y a aucune option d'achat de titres de filiale consolidée significative.

Mr Bricolage SA a un engagement vis à vis de la société Animation pour un montant de 100 milliers d'euros qui devrait s'éteindre le 31/07/2007.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs. Les engagements hors bilan des sociétés du Groupe sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage SA.

Note 23.2 : Echancier des engagements hors bilan

	31/12/2006	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Nantissements de fonds de commerce	4 656	239	1 175	3 242
Hypothèques et autres garanties	2 071	234	993	843
Nantissements de titres	20 691	615	20 039	37
Engagements d'investissements	16 994	16 994	-	-
Cautions accordées par le Groupe	2 158	420	1 188	550
Effets escomptés non échus	0	-	-	-
Engagements donnés	46 570	18 502	23 395	4 672
Cautions bancaires obtenues et autres engagements reçus	480	330	150	-
Engagements reçus	480	330	150	0

Note 23.3 : Actifs et passifs éventuels

Néant.

Note 24 : Personnel

L'effectif moyen du personnel est le suivant :

	effectif moyen année 2006	effectif moyen année 2005
Employés	1 935	2 074
Techniciens	306	307
Cadres	287	292
Effectif moyen (équivalent temps plein)	2 528	2 673

Les charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat sont présentées ci-dessous :

	31/12/2006	31/12/2005
Rémunération du personnel	53 349	54 894
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	13 835	14 334
Charges liées aux régimes de retraite à cotisations définies	4 058	4 043
Participation et intéressement	1 130	740
Rémunération en actions (IFRS 2)	9	105
Autres	1 005	678
Total charges de personnel	73 386	74 793

Les rémunérations et autres avantages accordés aux membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration figurent dans la note 19.

Note 25 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

Note 26 : Périmètre de consolidation

Note 26.1 : Sociétés consolidées par intégration globale au 31/12/2006

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	%	% de	%	% de
			intérêt	contrôle	intérêt	contrôle
			31/12/2006	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2005
Mr Bricolage SA	France	SAR	Mère	Mère	Mère	Mère
B2 Bricolage SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Normandie SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolage Fermeture et Menuiserie (BRICO-FER-ME) SARL	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolage SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Bricolding SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brico Sud SA	France	MAG	100,00	100,00	83,00	83,00
Bricoville SA	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Brijafra SAS	France	MAG	82,79	99,99	82,79	99,99
Brikholding SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Catena France SA	France	SAR	67,06	67,06	67,06	67,06
Etablissements Pierson et Fils SAS	France	MAG	89,78	99,75	89,78	99,75
Eurocat SA	France	SAR	79,93	79,93	79,93	79,93
Gestion Immobilière Mr.Bricolage (G.I.M.B) SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
L'Immobilier Mr.Bricolage SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
MBM Distribution SAS	France	MAG	89,70	99,69	89,70	99,69
Mozac 63 SA	France	MAG	99,99	99,99	99,99	99,99
Mr Bricolage Espana SA	Espagne	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Merchandises and Business International (MBI) SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Refran SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Sadef SAS	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Saint Quentin 02 SA	France	MAG	82,80	82,80	82,80	82,80
SCI des Meuniers	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Enjac du Fayet	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Kurzydlo	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI la Chambourcienne	France	SAR	57,20	74,00	57,20	74,00
SCI le Chemin Vallée	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI le Malacombes	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI des Clairions	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Pierry-Bat	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Synonyme	France	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00
Seguin SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Tabur Blanc Logistique & Services SAS	France	SAR	99,99	99,99	99,99	99,99
Tabur Logistique & Services SAS	France	SAR	100,00	100,00	100,00	100,00
Trans 83 Développement SAS	France	MAG	90,00	90,00	90,00	90,00
Windspell Limited	Chypre	MAG	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés.

Note 26.2 : Sociétés consolidées par mise en équivalence au 31/12/2006

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	% intérêt 31/12/2006	% de contrôle 31/12/2006	% intérêt 31/12/2005	% de contrôle 31/12/2005
Doverie Brico AD	Bulgarie	MAG	45,00	45,00	45,00	45,00
Prova SA	Belgique	SAR	30,00	30,00	30,00	30,00
La Tuilerie SARL	France	MAG	33,33	33,33	33,33	33,33

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés.

Note 26.3 : Sociétés fusionnées en 2006

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	Société Absorbante	Fusion / Tup	% intérêt 31/12/2005	% Contrôle 31/12/2005
Alannjo SAS	France	MAG	Sadef SAS	F	99,96	99,96
CGBM SAS	France	MAG	Sadef SAS	F	100,00	100,00
Cherbourg 50 SA	France	MAG	Sadef SAS	F	99,99	99,99
Dutaghis SA	France	MAG	Sadef SAS	F	99,99	100,00
Établissements Gagnebien SA	France	MAG	Sadef SAS	F	100,00	100,00
Quincaillerie Mention SAS	France	MAG	Sadef SAS	F	100,00	100,00
SCI Gagnebien	France	MAG	L'Immobilière Mr.Bricolage SAS	TUP	100,00	100,00
SCI Maisonia	France	MAG	L'Immobilière Mr.Bricolage SAS	TUP	100,00	100,00
Valeria SA	France	MAG	Sadef SAS	F	99,96	99,96
Yzeure Bricolage SARL	France	MAG	Sadef SAS	F	100,00	100,00

(1) SAR = Services Aux Réseaux, MAG = Magasins Intégrés.

Note : 26.4 Société déconsolidée en 2006

Société	Pays	Activité ⁽¹⁾	% intérêt 31/12/2006	% de Contrôle 31/12/2006	% intérêt 31/12/2005	% de contrôle 31/12/2005
SCI Tiphane	France	MAG	NC	NC	100,00	100,00

(1) SAR = Services Aux Réseaux , MAG = Magasins Intégrés.

NC : société non consolidée.

F : société fusionnée.

TUP : société ayant fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP).

Il est précisé que toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Note 27 : Juste valeur des instruments financiers dérivés

Note 27.1 Instruments financiers dérivés actifs

En milliers d'euros

	31/12/2006		31/12/2005	
	Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt				
Swap de taux / emprunteur taux fixe				
- Euribor 3 mois -> 2,62 % (échéance 2010)	8 000	367	8 000	205
Swap de taux / prêteur taux fixe	-	-	-	-
Swap de taux variable / variable	-	-	-	-
Futures et instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt	8 000	367	8 000	205
Instruments de change				
Achats à terme de devises	-	-	-	-
Ventes à terme de devises	-	-	-	-
Options de change - achats	-	-	2 419	116
Options de change - ventes	-	-	3 226	(8)
Total des instruments de change	0	0	5 645	108
Total des instruments dérivés actifs (note 5)	8 000	367	13 645	312

27.2 : Instruments financiers dérivés passifs

En milliers d'euros

	31/12/2006		31/12/2005	
	Montants notionnels	Valeurs de marché	Montants notionnels	Valeurs de marché
Instruments de taux d'intérêt				
Swap de taux / emprunteur taux fixe				
- Euribor 3 mois -> 3,945 % (échéance 2005)	-	-	-	-
- Euribor 3 mois -> 5,03 % (échéance 2008)	4 712	49	4 928	183
- Euribor 3 mois -> 3,06 % ou 5,25 % (échéance 2009)	20 000	611	20 000	1 303
- Euribor 3 mois -> de 2,20 à 4,24 % (échéance 2010)	10 000	61	10 000	181
Swap de taux / prêteur taux fixe	-	-	-	-
Swap de taux variable / variable	-	-	-	-
Futures et instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Total des instruments de taux d'intérêt	34 712	721	34 928	1 666
Instruments de change				
Achats à terme de devises	1 553	44	-	-
Ventes à terme de devises	-	-	-	-
Options de change - achats	3 124	(2)	-	-
Options de change - ventes	2 734	21	-	-
Total des instruments de change	7 411	63	0	0
Total des instruments dérivés passifs (note 12)	42 123	784	34 928	1 666

Note 27.3 : Répartition par devises des instruments dérivés de change

Les opérations de couverture de change sont exclusivement réalisées en dollar US.

Note 27.4 : Répartition des instruments dérivés par échéance au 31 décembre 2006

En milliers d'euros

	Montants notionnels			31/12/2006	Total juste valeur 31/12/2006	Montants notionnels 31/12/2005	Total juste valeur 31/12/2005
	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans				
Actifs liés aux instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾	-	8 000	-	8 000	367	8 000	205
Actifs liés aux instruments de change :	0	0	0	0	-	5 645	108
- Achats à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-
- Ventes à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-
- Options de change - achats	-	-	-	-	-	2 419	116
- Options de change - ventes	-	-	-	-	-	3 226	(8)
Total des instruments dérivés actifs	0	8 000	0	8 000	367	13 645	313
Passifs liés aux instruments de taux d'intérêt ⁽¹⁾	234	34 478	-	34 712	721	34 928	1 666
Passifs liés aux instruments de change :	7 411	0	0	7 411	63	0	0
- Achats à terme de devises	1 553	-	-	1 553	44	-	-
- Ventes à terme de devises	0	-	-	0	0	-	-
- Options de change - achats	3 124	-	-	3 124	(2)	-	-
- Options de change - ventes	2 734	-	-	2 734	21	-	-
Total des instruments dérivés passifs	7 645	34 478	0	42 123	784	34 928	1 666

(1) Tous les contrats de swap de taux sont de type « payeur fixe / receveur variable ».

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Mr Bricolage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation en IFRS » expose :
 - au paragraphe 6, les modalités de détermination, d'affectation et de dépréciation des écarts d'acquisition ;
 - au paragraphe 12, les modalités d'estimation des éventuelles pertes de valeur des actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux états financiers et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, Orléans et Neuilly-sur Seine le 16 mars 2007

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin	Robert Labrune
Associé	Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin
Associé

Comptes sociaux

SOMMAIRE

Bilan	142
Compte de résultat	144
Tableau des flux de trésorerie	146
Annexe aux comptes sociaux	147
Notes sur le bilan	150
Rapports des commissaires aux comptes	168



Bilan

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2006			31/12/2005
		BRUT	AMORT. & DEPR.	NET	NET
Concessions, brevets, marques		15 044	8 380	6 664	7 472
Fonds commercial		22 974	0	22 974	22 974
Immobilisations incorporelles en cours		27	0	27	83
Immobilisations incorporelles	1	38 045	8 380	29 665	30 529
Terrains		127	2	125	156
Constructions		185	57	127	192
Instal. techn., matériels et outillages		54	51	4	5
Autres immobilisations corporelles		2 985	2 104	881	1 044
Immobilisations corporelles	2	3 351	2 215	1 137	1 397
Titres de participation		178 374	16 344	162 030	133 312
Créances sur participations		405	52	353	503
Autres titres immobilisés		66	45	21	632
Prêts		54 148	124	54 024	67 023
Autres immobilisations financières		55	0	55	25
Immobilisations financières	3	233 047	16 565	216 482	201 495
ACTIF IMMOBILISÉ		274 444	27 159	247 285	233 421
Stocks et en-cours	4	14 973	451	14 522	15 836
Avances et acomptes versés sur commandes		506	0	506	96
Clients et comptes rattachés	5	44 778	5 010	39 768	40 772
Autres créances	5	8 709	0	8 709	15 174
Valeurs mobilières de placement	6	1 194	109	1 085	941
Disponibilités		17 397	0	17 397	7 461
Charges constatées d'avance	7	1 489	0	1 489	1 972
ACTIF CIRCULANT		89 046	5 569	83 476	82 251
Ecarts de conversion actifs		0	0	0	39
TOTAL GÉNÉRAL		363 490	32 728	330 760	315 711

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
PASSIF			
Capital		34 207	34 194
Prime d'émission		74 881	74 839
Réserve légale		3 419	3 415
Autres réserves		50 580	39 643
Report à nouveau		39	(2 519)
Résultat de l'exercice		20 855	18 482
CAPITAUX PROPRES	8	183 981	168 055
Provisions pour risques		617	846
Provisions pour charges		2 919	3 318
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	9	3 536	4 164
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	77 158	89 022
Emprunts et dettes financières diverses	10	91	99
Fournisseurs et comptes rattachés	11	24 195	22 212
Dettes fiscales et sociales	11	10 288	9 244
Dettes sur immobilisations	11	9	437
Autres dettes	11	30 927	22 011
DETTES		142 668	143 025
Produits constatés d'avance	12	575	467
TOTAL GÉNÉRAL		330 760	315 711

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires	14	144 220	168 684
Production stockée et immobilisée		23	(294)
Subventions		10	15
Reprises de prov. dépr. & transferts de charges	15	1 752	1 650
Autres produits		100	135
PRODUITS D'EXPLOITATION		146 105	170 191
Achats de marchandises		45 093	70 746
Variation des stocks de marchandises		1 240	(1 085)
Achats de matières premières		8 019	8 028
Variation des stocks de matières premières		1	17
Autres achats et charges externes		38 881	42 328
Impôts, taxes et versements assimilés		1 727	1 623
Salaires et traitements		11 672	11 802
Charges sociales		5 802	5 932
Dotations aux amortissements	15	2 247	2 241
Dotations aux provisions et dépréciations	15	1 560	1 924
Autres charges		681	296
CHARGES D'EXPLOITATION		116 923	143 851
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		29 181	26 340

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Produits des autres valeurs mobilières		514	1 040
Autres intérêts et produits assimilés		4 128	3 287
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	1 051	6 209
Différences positives de change		0	15
Produits nets de cessions de valeurs mobilières		192	10
PRODUITS FINANCIERS		5 885	10 560
Dotations aux provisions et dépréciations	15	1 085	9 800
Intérêts et charges assimilés		4 154	3 631
Pertes sur des créances liées à des participations		1 147	2 289
Différences négatives de change		40	0
Charges nettes de cessions de valeurs mobilières		7	8
CHARGES FINANCIÈRES		6 433	15 728
RÉSULTAT FINANCIER		(548)	(5 167)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		28 633	21 173
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		264	428
Produits exceptionnels sur opérations en capital		995	47
Reprises de provisions, dépr. et transferts de charges	15	1 863	428
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 122	903
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		659	252
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 095	43
Dotations aux amortissements, dépr. et provisions	15	1 220	1 904
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 974	2 200
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	147	(1 296)
Participation des salariés		1 061	706
Impôts sur les bénéfices	17	6 865	688
RÉSULTAT DE L' EXERCICE		20 855	18 482

Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net	20 855	18 482
Amortissements, dépréciations et provisions	2 876	5 922
Profits nets sur cessions d'éléments d'actifs	100	(4)
Marge brute d'autofinancement (A)	23 831	24 400
Variation des stocks	1 314	(580)
Variation des avances et acomptes	(410)	4
Variation des clients	1 004	(6 411)
Variation des fournisseurs	1 983	(15 502)
Variation nette des autres actifs et passifs liés à l'activité	4 199	18 394
Variation du besoin en fonds de roulement (B)	8 090	(4 095)
Flux de trésorerie sur activité (A+B) = (a)	31 921	20 305
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(862)	(1 371)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(400)	(447)
Acquisitions de titres de participation	(890)	(808)
Variation des dettes sur immobilisations	(37)	(31)
Cessions d'immobilisations corporelles et remboursements d'immobilisations financières	(15 202)	9 789
Variation nette des prêts	12 384	(1 000)
Flux de trésorerie sur investissement (b)	(5 007)	6 132
Augmentation de capital	13	3
Prime d'émission suite à augmentation de capital	42	10
Dividendes versés aux actionnaires	(4 983)	(4 983)
Encaissements provenant des emprunts bancaires	0	10 000
Remboursements des emprunts bancaires et autres dettes financières	(5 156)	(23 235)
Flux de trésorerie sur financement (c)	(10 084)	(18 205)
Variation de trésorerie (a) + (b) + (c) = (d)	16 830	8 232
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (e)	1 533	(6 699)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (d) + (e)	18 363	1 533

Annexe aux comptes sociaux

I. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Plan Comptable Général 1999 actualisé par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

II. Faits majeurs de l'exercice

- Différentes opérations de nature financière ont été réalisées au cours de l'exercice 2006 au sein du Groupe Mr Bricolage et ont impacté la situation du portefeuille des titres de participation détenus par la société Mr Bricolage SA :

- **Souscriptions à des augmentations de capital :**
 - le 26 septembre 2006 la société Cherbourg 50 a procédé à une augmentation de capital de 180 milliers d'euros, qui a été souscrite dans son intégralité par la société Mr Bricolage SA,
 - le 10 octobre 2006 la société Sadef a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 20 000 milliers d'euros par incorporation du compte courant de la société Mr Bricolage SA,
 - le 27 octobre 2006 la société Mr Bricolage SA a souscrit à hauteur de 19,50 % au capital de la société Ibérobico (Espagne),
 - le 17 novembre 2006 la société Mozac 63 a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 1 500 milliers d'euros par incorporation du compte courant de la société Mr Bricolage SA.

- Acquisitions de titres :

- le 29 mars 2006 la société Mr Bricolage SA a porté à 100 % la participation qu'elle détenait initialement à 83 % dans la société Brico-Sud, par le rachat des actionnaires minoritaires,
- le 29 septembre 2006 la société Mr Bricolage SA a acquis les titres des sociétés Bricolding Lunel, Brikholding Granville et Quincaillerie Mention, détenus initialement par la société Sadef.

- Cessions de titres :

La société Mr Bricolage SA a cédé l'intégralité des titres des sociétés Cap Bricolage, Bricolage de Argentina et de la SCI Synonyme.

- Fusions au 30 septembre 2006 :

Les sociétés Alannjo, Cherbourg 50, CGBM, Gagnebien, Quincaillerie Mention, Valéria et Yzeure Bricolage, dans lesquelles la société Mr Bricolage SA détenait des participations, ont été absorbées par la société Sadef en date du 30 septembre 2006.

Les fusions-absorption réalisées le 30 septembre 2006 ont entraîné une augmentation de la valeur des titres de la société Sadef dans les comptes sociaux de la société Mr Bricolage SA à hauteur de 11 748 milliers d'euros.

Par ailleurs, la dépréciation des titres de participation de la société Cherbourg 50 figurant au 31 décembre 2005 dans les comptes de la société Mr Bricolage SA, a été reprise dans son intégralité le 30 septembre 2006.

- Autres événements marquants de l'exercice :

Le 7 avril 2006 l'entrepôt d'Avranches et le terrain attenant ont été cédés. Par ailleurs, la société Mr Bricolage SA a consenti deux abandons de créances à caractère financier aux sociétés Bricolage de Argentina et Mr Bricolage Espana pour un montant total de 1 147 milliers d'euros.

- Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2006 :

Néant.

III. Principes comptables et méthodes d'évaluation

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Cette rubrique comprend essentiellement le fonds de commerce, des licences d'exploitation de logiciels, des coûts de développement des produits à marque ainsi que la marque Mr.Bricolage.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés.

- Fonds de commerce

Il s'agit d'une part du fonds de commerce de l'activité Centrale de Mr Bricolage qui correspond au coût historique du fonds de commerce ayant fait l'objet d'un apport partiel d'actif par l'ANPF intervenu en 1995 pour un montant de 2 970 milliers d'euros. D'autre part, il s'agit

du fonds de commerce correspondant à l'évaluation de la valeur des réseaux de magasins ex B3 et Bricogite et de l'activité Centrale de ces mêmes réseaux pour un montant de 20 000 milliers d'euros. La valeur de ces fonds fait l'objet d'un suivi en fonction de la rentabilité de l'activité de la société Mr Bricolage SA. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

- Concessions, brevets, licences

Ce poste intègre essentiellement des licences d'exploitation de logiciels, amortis sur une durée de trois ans à cinq ans et des coûts de développement des produits à marque Mr.Bricolage, amortis sur une durée de trois ans.

- Marque Mr.Bricolage

La marque Mr.Bricolage a été cédée au cours de l'exercice 2000 par la société ANPF à Mr Bricolage SA dans le cadre de l'admission des actions de la société Mr Bricolage SA à la cote du second marché (devenu Eurolist compartiment B).

Un suivi de sa valeur est effectué chaque année, en fonction notamment du niveau d'activité de la société Mr Bricolage SA. Le cas échéant, une dépréciation est constatée.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément.

Les coûts d'entretien et de réparation qui n'augmentent pas le niveau de performance de l'actif concerné au-delà du niveau de performance original sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

L'amortissement est calculé suivant un mode linéaire en fonction des durées d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilités sont les suivantes :

NATURE	DURÉE
Constructions composants gros oeuvre	15 à 35 ans
Agencements et installations techniques	5 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	3 à 7 ans
Mobilier de bureau	5 à 10 ans

- Immobilisations financières

Elles sont composées de titres de participation de sociétés, de créances rattachées, d'autres titres immobilisés, de prêts et d'autres immobilisations financières essentiellement composées de dépôts de garantie.

Des dépréciations sont constatées pour les immobilisations financières dont la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable.

- Titres de participation

Les titres de participation des sociétés sont comptabilisés au bilan à leur coût historique d'acquisition ou d'apport.

La valeur d'utilité retenue pour évaluer les titres de participation, intègre les éléments suivants :

- la situation nette réévaluée de la filiale sur la base d'une estimation des avantages économiques futurs attendus de l'exploitation de la filiale par la société Mr Bricolage SA ;
- la survalueur reconnue par la société Mr Bricolage SA à la date d'acquisition de la filiale, correspondant aux avantages économiques futurs attendus, dégagés par la société Mr Bricolage SA, grâce notamment au volume d'achats apporté par la participation acquise.

- Autres immobilisations financières

Elles sont essentiellement constituées :

1. d'obligations convertibles, détenues par Mr Bricolage SA, souscrites au cours d'exercices antérieurs (entre 1991 et 1995) pour contribuer au financement de quatre magasins.
Ces obligations convertibles font l'objet d'une dépréciation à 100 % lorsqu'elles ne sont pas remboursées à leur date d'échéance. Mr Bricolage SA n'a plus souscrit de telles obligations convertibles depuis 1995, et n'entend pas convertir les obligations convertibles détenues actuellement.
2. de titres de sociétés achetés uniquement en vue de leur cession ultérieure. A chaque clôture, l'évaluation de ces titres est réalisée en fonction de leur valeur probable de réalisation.
3. d'un prêt accordé à la société Mr Bricolage Espana.
4. d'un prêt accordé à la société Sadeff, pour un montant restant dû en capital de 54 000 milliers d'euros au 31/12/2006.

- Stocks et en cours

Ils sont constitués de matières premières et approvisionnements, d'en cours de production de biens, et de marchandises.

- En cours de production de biens

Les en-cours de production de biens correspondent à des catalogues et affiches mis en fabrication par Mr Bricolage SA dans le cadre de ses

fonctions de centrale. Ils sont évalués à leur coût de production.

- Stocks de marchandises

Ce poste se compose de différents stocks de marchandises. Ces derniers sont principalement constitués de pancartes publicitaires (PLV), de fiches techniques (ILV), d'articles publicitaires, de produits informatiques ainsi que d'articles de bricolage achetés en volume par la société Mr Bricolage SA et destinés aux magasins.

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix d'achat moyen pondéré augmenté des frais accessoires et diminué des ristournes sur achats et escomptes de règlement.

Une dépréciation du stock est constatée le cas échéant pour ramener la valeur nette au niveau de la valeur probable de réalisation.

- Provision pour médailles du travail

Une provision pour médailles du travail a été comptabilisée dans les comptes sociaux de la société Mr Bricolage SA pour la première fois au 31 décembre 2006. Le régime de médailles du travail est régi par un usage qui donne lieu au paiement d'une prestation en capital, dont la valeur est fonction de l'ancienneté professionnelle. L'engagement a été calculé sur les bases des hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et en tenant compte d'une somme forfaitaire versée aux salariés lorsqu'ils atteignent une ancienneté

professionnelle de 20, 30, 35 et 40 ans. Le taux de revalorisation des médailles du travail qui a été pris en compte est un taux nul. L'âge de début de carrière est réputé de 22 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

- Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés en fin d'exercice au titre des indemnités de départ à la retraite font l'objet d'un calcul actuariel tenant compte de l'évolution des salaires (cf note 26). Ces droits, tenant compte des charges sociales et hors effet d'impôt sur les sociétés, ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de Mr Bricolage SA. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate AA 10 ans et s'établit au 31 décembre 2006 à 4,10 % dont 2,10 % au titre de l'inflation. La table de mortalité retenue pour l'ensemble de la population est la table INSEE TH-TF 2001-2003 qui est généralement utilisée pour les engagements en cas de vie. Le taux de sortie, le taux d'augmentation des salaires au-delà de l'inflation, les conditions de départ en fin de carrière ont été déterminés en fonction de données propres à la société Mr Bricolage SA. A ce titre, le taux de sortie pour les salariés âgés de moins de 56 ans cadres et employés est de 15 % et de 10 % pour les agents de maîtrise. Concernant le taux d'augmentation des salaires au-delà du taux d'inflation, ce taux s'établit à 1 %. Quant à l'âge de départ à la retraite à l'initiative du salarié, il a été retenu 63 ans pour les cadres et 60 ans pour les non cadres.

Notes sur le bilan

Note 1 - Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Concessions, brevets, et licences	Marque Mr.Bricolage	Fonds commercial	Immobilisations en cours	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 31/12/2005	10 089	4 038	22 974	83	37 184
Acquisitions et augmentations	835	0	0	26	861
Cessions et diminutions	0	0	0	0	0
Mouvements de compte à compte	82	0	0	(82)	0
Valeurs brutes au 31/12/2006	11 006	4 038	22 974	27	38 045
Amort. & déprec. au 31/12/2005	6 655	0	0	0	6 655
Dotations	1 725	0	0	0	1 725
Reprises		0	0	0	0
Amort. & déprec. au 31/12/2006	8 380	0	0	0	8 380
Valeurs nettes au 31/12/2006	2 626	4 038	22 974	27	29 665

Le règlement n°2002-10 du C.R.C, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, a été appliqué à partir du 1^{er} janvier 2005.

Note 2 - Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

	Terrains	Constructions	Install. tech. mat. & outillages	Autres immo. corp.	Total immobilisations corporelles
Valeurs brutes au 31/12/2005	157	255	54	3 108	3 574
Acquisitions et augmentations	0	0	0	392	392
Cessions et diminutions	(30)	(70)	0	(515)	(615)
Valeurs brutes au 31/12/2006	127	185	54	2 985	3 351
Amort. & déprec. au 31/12/2005	2	63	49	2 063	2 177
Dotations	1	10	2	509	522
Reprises	0	(15)	0	(468)	(484)
Amort. & déprec. au 31/12/2006	2	57	51	2 104	2 215
Valeurs nettes au 31/12/06	125	127	4	881	1 137

Note 3 - Immobilisations financières

En milliers d'euros

	Titres de participation ⁽¹⁾	Créances rattachées	Autres titres immobilisés	Prêts ⁽²⁾	Autres immo. financières	Total immobilisations financières
Valeurs brutes au 31/12/2005	149 251	503	676	67 344	25	217 799
Abandons de créances ⁽³⁾	0	(800)	0	(197)	0	(997)
Acquisitions et augmentations	40 524	702	1	3 006	30	44 263
Cessions et diminutions	(11 401)	(0)	(612)	(16 005)	0	(28 019)
Valeurs brutes au 31/12/2006	178 374	405	66	54 148	55	233 047
Dépréciation au 31/12/2005	15 939	0	45	321	0	16 304
Dotations	1 033	52	0	0	0	1 085
Reprises	(627)	0	0	(197)	0	(824)
Dépréciation au 31/12/2006	16 344	52	45	124	0	16 565
Valeurs nettes au 31/12/2006	162 030	353	21	54 024	55	216 482

(1) Voir le paragraphe « Faits majeurs ».

(2) Ce poste intègre un prêt accordé à la société Sadef en 2005, dont le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 54 000 milliers d'euros.

(3) Deux abandons de créances à caractère financier ont été réalisés pour un montant total de 997 milliers d'euros.

Note 4 - Stocks et en cours

En milliers d'euros

	Matières premières	En cours de production de biens & services	Marchandises	Total
Valeurs brutes au 31/12/2005	22	353	15 866	16 241
Variations	(14)	(28)	(1 226)	(1 268)
Valeurs brutes au 31/12/2006	8	325	14 640	14 973
Dépréciation au 31/12/2005	0	0	405	405
Dotations	0	0	46	46
Reprises	0	0	0	0
Dépréciation au 31/12/2006	0	0	451	451
Valeurs nettes au 31/12/2006	8	325	14 189	14 522

Note 5 - Créances d'exploitation

Note 5.1 - Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros

	Magasins adhérents ⁽¹⁾		Fournisseurs référencés ⁽²⁾		Total
	Comptes clients	Effets à recevoir	Comptes clients	Autres	
Valeurs brutes au 31/12/2005	21 664	973	20 793	2 077	45 507
Variations	(6 759)	2 815	2 375	840	(728)
Valeurs brutes au 31/12/2006	14 904	3 788	23 169	2 918	44 778
Dépréciation au 31/12/2005	3 560	0	1 071	104	4 735
Dotations	858	0	531	52	1 441
Reprises	(844)	0	(273)	(49)	(1 165)
Dépréciation au 31/12/2006	3 574	0	1 329	107	5 010
Valeurs nettes au 31/12/2006	11 330	3 788	21 840	2 810	39 768

(1) Créances dues au titre des prestations fournies et des marchandises vendues par Mr Bricolage aux magasins adhérents dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

(2) Créances dues au titre des commissions et participations publicitaires facturées par Mr Bricolage aux fournisseurs dans le cadre de ses fonctions de Centrale.

La dépréciation des créances clients est appréciée au cas par cas en fonction de leur antériorité et/ou de la situation du débiteur.

Note 5.2 - Autres créances

En milliers d'euros

	Avoirs et RRR à obtenir	Personnel et Avances	TVA	Comptes d'intégration fiscale et de trésorerie	Autres produits à recevoir	Total
Valeurs brutes au 31/12/2005	748	44	4 280	9 929	173	15 174
Variations	(427)	(4)	(1 461)	(4 516)	(57)	(6 466)
Valeurs brutes au 31/12/2006	321	40	2 819	5 413	116	8 709

Note 5.3 - État des échéances des créances

En milliers d'euros

	Montants bruts	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés	44 778	37 999	6 779
Autres créances	8 709	8 658	51
Valeurs brutes au 31/12/2006	53 487	46 657	6 830

Note 6.1 - Valeurs mobilières de placement

En milliers d'euros

	Actions propres ⁽¹⁾	Stock options ⁽²⁾	Valeurs mobilières de placement ⁽³⁾	Total
Valeurs brutes au 31/12/2005	19	1 033	36	1 088
Variations	105	0	2	107
Valeurs brutes au 31/12/2006	124	1 033	37	1 194
Dépréciation au 31/12/2005	1	146	0	147
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	(38)	0	(38)
Dépréciation au 31/12/2006	1	108	0	109
Valeurs nettes au 31/12/2006	123	925	37	1 085

(1) Il s'agit de 2 000 actions Mr Bricolage et de liquidités versées et non affectées dans le cadre du contrat de régulation de cours.

(2) Il s'agit de 81 417 actions Mr Bricolage détenues dans le cadre d'un contrat de stock options.

(3) Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur cours de clôture au 31 décembre 2006.

Le cours de clôture de l'action Mr Bricolage au 31 décembre 2006 s'établit à 18,10 euros.

Note 6.2 - Plans d'attribution d'options d'achat d'actions et de souscription d'actions

Le Groupe a accordé à ses salariés et à ses dirigeants des plans d'options d'achat et de souscription d'actions.

Les mouvements du nombre d'options au cours de l'exercice sont présentés ci-dessous :

	Options d'achat d'actions		Options de souscription d'actions	
	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Options au début de l'exercice	53 813	71 366	25 448	32 500
Options perdues par les bénéficiaires initiaux	(6 567)	(17 553)	0	(6 132)
Options émises au cours de l'exercice	0	0	0	0
Options exercées au cours de l'exercice	0	0	(3 986)	(920)
Options à la fin de l'exercice	47 246	53 813	21 462	25 448

Les options d'achat d'actions en cours au 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2002	Plan 2003
Date de décision	14/05/2002	23/07/2003
Date de maturité	14/05/2003	22/07/2004
Date d'expiration	14/05/2009	22/07/2010
Nombre de bénéficiaires	13	1
Prix d'exercice en euros	17,81	23,67
Nombre d'options restantes	43 614	3 632

Les options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

	Plan 2003
Date de décision	17/09/2003
Date de maturité	23/04/2005
Date d'expiration	23/04/2007
Nombre de bénéficiaires	3
Prix d'exercice en euros	13,75
Nombre d'options restantes	21 462

Note 7 - Charges constatées d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Total	1 489	1 972

Les charges constatées d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2006 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2007 et comprennent essentiellement des charges liées à la réalisation de magazines, le loyer du crédit bail immobilier du siège, de la location de matériels, des contrats assistance, des prestations, des frais relatifs au congrès Mr Bricolage 2007 ainsi que des intérêts et commissions sur engagements relatifs aux emprunts.

Note 8 - Capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat net	Total capitaux propres
Au 31/12/2005	34 194	74 839	3 415	39 643	(2 519)	18 482	168 055
Distribution de dividendes						(4 983)	(4 983)
Affectation du résultat 2005			4	10 937	2 558	(13 500)	0
Résultat au 31 décembre 2006						20 855	20 855
Exercice d'options de souscription d'actions ⁽¹⁾	13	42					55
Au 31/12/2006	34 207	74 881	3 419	50 580	39	20 855	183 981

(1) Soit 3 986 actions de valeur nominale de 3,20 € assortie d'une prime d'émission de 10,55 € par action.

Le capital social est divisé en 10 689 609 actions de 3,20 € de valeur nominale.

La part du résultat 2005 portée en report à nouveau correspond aux dividendes versés sur les actions Mr Bricolage détenues par la société.

Identité de la société consolidant les comptes de Mr Bricolage SA :

- ANPF S.A. , 1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle Saint Mesmin - Numéro de siret : 775 648 215 00066

Note 9 - Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour risques	617	846
Provisions pour charges	2 919	3 318
Total	3 536	4 164

Concernant les provisions pour risques, il s'agit principalement de :

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions prud'homales	143	324
Provisions pour litiges fournisseurs	474	442
Provisions diverses	0	80
	617	846

Concernant les provisions pour charges, il s'agit principalement de :

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour écart de conversion sur prêt libellé en devise étrangère	0	39
Provisions pour impôt sur réévaluation de constructions	7	27
Provisions pour sauvegarde d'emplois	0	31
Provisions pour changement d'enseigne	0	300
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	2 838	2 921
Provisions pour médailles du travail	74	0
Total	2 919	3 318

Tableau récapitulatif des mouvements constatés en 2006 sur les provisions pour risques et charges :

En milliers d'euros

	31/12/2005	Dotations de l'exercice	Provisions consommées	Provisions devenues sans objet	31/12/2006
Provisions pour risques	846	205	(158)	(275)	617
Provisions pour charges	3 318	1 089	(1 137)	(351)	2 919
Total	4 164	1 294	(1 295)	(627)	3 536

Note 10 - Dettes financières

Note 10.1 - Ventilation par échéances

En milliers d'euros

	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	10 096	60 000	0	70 096
Autres emprunts bancaires	2 143	4 801	0	6 944
Découverts & frais bancaires à payer	118	0	0	118
Emprunts et dettes financières diverses	86	5	0	91
Total	12 443	64 806	0	77 249

(1) Montant mobilisé sur un total mobilisable au 31 décembre 2006 de 80 millions d'euros. Le montant à moins d'un an comprend 96 milliers d'euros d'intérêts courus. Le crédit syndiqué a notamment été utilisé pour accorder un prêt à la société SADEF, dont le capital restant dû au 31 décembre 2006 est de 54 000 milliers d'euros (voir note 3).

Note 10.2 - Ventilation par devises

La totalité des emprunts et dettes financières diverses est libellée en euros.

Note 10.3 - Variation des dettes financières

En milliers d'euros

	Crédit syndiqué	Autres emprunts bancaires	Découverts bancaires	Emprunts et dettes financières diverses	Total
Montants au 31/12/2005	73 067	9 086	6 869	99	89 121
Augmentations	96	0	119	5	220
Diminutions	(3 067)	(2 142)	(6 870)	(13)	(12 091)
Valeurs brutes au 31/12/2006	70 096	6 944	118	91	77 249

Note 10.4 - Structure des emprunts bancaires par taux et état des swap de taux

	Valeur au bilan au 31/12/2006	Devise d'émission	Échéance	Taux contractuel	Taux avant couverture	Taux après couverture
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	70 096	EURO	21/12/2009	Eur 3m + 0,80 %	3,29 %	4,03 %
Emprunt Tabur SA	4 886	EURO	30/10/2009	Eur 3m + 0,85 %	3,11 %	3,11 %
Emprunt Wlindspell LTD	2 057	EURO	19/11/2010	Eur 3m + 0,60 %	2,95 %	2,95 %

(1) Le crédit syndiqué bénéficie de deux swaps de taux à hauteur de 30 000 milliers d'euros dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - swap de taux de 20 000 milliers d'euros : Euribor 3 mois -> 3,06 % ou 5,25 % (échéance 2009)
 - swap de taux de 10 000 milliers d'euros : Euribor 3 mois -> de 2,20 % à 4,24 % (échéance 2010)

Note 10.5 - États des covenants sur les emprunts souscrits par la société Mr Bricolage

Deux contrats d'emprunts sont assortis de clauses de remboursement anticipé, à l'initiative du prêteur, en cas de dépassement (semestriel et/ou annuel) de certains ratios financiers pour un montant restant dû en capital de 74 886 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (dont le contrat de crédit syndiqué pour 70 000 milliers d'euros). Dans l'hypothèse d'un dépassement de ces ratios financiers d'une part et d'une demande expresse de remboursement anticipé des emprunts concernés par les prêteurs d'autre part, la société Mr Bricolage serait amenée à rembourser par anticipation l'en cours des contrats, soit en utilisant sa trésorerie excédentaire, soit en contractant de nouveaux financements auprès de nouveaux prêteurs.

Au regard des covenants au 31/12/2006, la situation de chacun des deux emprunts est présentée ci-dessous :

Nature de l'emprunt	Crédit syndiqué	Emprunt rachat du Groupe Tabur
Période concernée	du 16/12/2004 au 16/12/2009	du 01/11/2002 au 31/10/2009
Montant restant dû en capital au 31/12/2006	70 000 milliers d'euros	4 886,4 milliers d'euros
Ratios financiers à respecter	A - Dette financière nette / EBITDA < 3,5 B - Dette financière nette / fonds propres < 1,1	A - Endettement net moyen terme / CAF < 4 B - Frais financiers / EBE < 40 % C - Fonds propres (+ provisions - dividendes) > 105 000 milliers d'euros
Périodicité de mesure	Semestrielle	Annuelle
Ratios financiers au 31/12/2006	A - 2,95 B - 0,76	A - 5,30 B - 15,31 % C - 162 553 milliers d'euros
Conséquences et positions des prêteurs	Les ratios financiers sont respectés	Bien que le ratio A ne soit pas respecté, les prêteurs ont expressément renoncé à toute demande de remboursement anticipé sur l'année 2007.

Note 11 - Dettes d'exploitation

Note 11.1- Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros

	Magasins adhérents Comptes fournisseurs	Fournisseurs		Autres	Total
		Comptes fournisseurs	Effets à payer		
Valeurs au 31/12/2005	1 451	18 567	522	1 671	22 211
Variations	(1 126)	2 628	(293)	775	1 984
Valeurs au 31/12/2006	325	21 195	229	2 446	24 195

Note 11.2 - Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros

	Dettes salariales ⁽¹⁾	Dettes sociales assises sur les salaires et autres ⁽²⁾	Impôts sur les bénéfices	T.V.A.	État charges à payer ⁽³⁾	Total
Valeurs au 31/12/2005	1 326	2 729	1 694	2 767	728	9 244
Variations	13	387	1 395	(745)	(7)	1 044
Valeurs au 31/12/2006	1 339	3 116	3 090	2 022	721	10 288

(1) Ce poste intègre notamment les provisions pour congés payés, R.T.T et primes à verser sur l'exercice 2007.

(2) Ce poste comprend la provision pour participation des salariés, les dettes sociales à verser auprès des organismes sociaux, ainsi que les provisions pour charges sociales calculées sur les provisions pour congés payés, R.T.T et primes.

(3) Ce poste comprend notamment les taxes fiscales assises sur les salaires (taxe d'apprentissage, effort construction, formation continue) ainsi que les provisions de nature fiscale (Organic, T.P, TVTS...).

Note 11.3 - Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros

	Versements restant à effectuer sur titres de participation	Fournisseurs d'immobilisations	Total
Valeurs au 31/12/2005	397	40	437
Variations	(392)	(36)	(428)
Valeurs au 31/12/2006	5	4	9

Note 11.4 - Autres dettes

En milliers d'euros

	Comptes d'inté- gration fiscale et de trésorerie	Afos	Divers charges à payer	Avoirs à établir ⁽¹⁾	Total
Valeurs au 31/12/2005	9 152	724	312	11 824	22 011
Variations	3 146	(305)	(0)	6 075	8 915
Valeurs au 31/12/2006	12 297	418	312	17 899	30 927

(1) Ce poste est constitué d'avoirs à établir aux fournisseurs référencés pour un montant de 979 milliers d'euros et aux adhérents pour un montant de 16 213 milliers d'euros (régularisations de cotisations et R.F.A.) ainsi que des clients créditeurs pour un montant de 707 milliers d'euros.

Note 11.5 - État des échéances des dettes

En milliers d'euros

	Montants	
	bruts	A moins d'un an
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 195	24 195
Dettes fiscales et sociales	10 288	10 288
Dettes sur immobilisations	9	9
Autres dettes	30 927	30 927
Valeurs au 31/12/2006	65 418	65 418

Note 12 - Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Total	575	467

Les produits constatés d'avance enregistrent des éléments qui ont été facturés sur l'exercice 2006 alors qu'ils sont afférents à l'exercice 2007 et comprennent essentiellement des produits facturés dans le cadre des contrats d'assistance, de la maintenance informatique de magasins, les cotisations du congrès Mr Bricolage au titre de 2007, ainsi que la facturation d'une master franchise.

Note 13 - Opérations sur le bilan avec les entreprises liées

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Créances rattachées à des participations	111	441
Prêts	54 124	67 124
Clients et comptes rattachés	6 379	6 852
Autres créances	5 401	9 817
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 445	1 591
Autres dettes	12 275	9 125
Autres créditeurs	1	0
Produits constatés d'avance	11	0

Note 14 - Chiffre d'affaires

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de production de biens ⁽¹⁾	11 291	12 213
Ventes de marchandises :	52 082	80 954
- ventes d'ILV et de PLV	3 107	2 949
- ventes de magazines Mr Bricolage	234	245
- ventes de marchandises de bricolage	47 363	76 427
- ventes de matériels informatiques	1 379	1 333
Prestations de services :	80 847	75 517
- prestations effectuées auprès des fournisseurs référencés	51 366	45 919
- prestations effectuées auprès des adhérents et filiales	29 481	29 598
Chiffre d'affaires	144 220	168 684

(1) Elles sont uniquement constituées par la vente de catalogues, d'affiches et d'ILV.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
France	139 561	164 092
Étranger	4 659	4 593
Chiffre d'affaires	144 220	168 684

Note 15 - Dotations et reprises aux amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

Note 15.1 - Éléments relatifs au résultat d'exploitation

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
- aux amortissements des immobilisations	(2 247)	0	(2 247)	(2 241)
- pour dépréciation des comptes clients	(1 441)	1 016	(425)	(1 143)
- pour dépréciation des stocks	(45)	0	(45)	(102)
- pour risques et charges	(74)	0	(74)	0
Total (1)	(3 807)	1 016	(2 791)	(3 486)

	Transferts de charges	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
- remboursements divers	40	40	47
- refacturations d'assurances	696	696	924
Total (2)	736	736	971
Total (1) + (2)	(3 807)	1 752	(2 055)

Note 15.2 - Éléments relatifs au résultat financier

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
- pour dépréciation des immobilisations financières et V.M.P.	(1 085)	862	(223)	(3 613)
- aux provisions pour risques et charges financières	0	189	189	22
Total	(1 085)	1 051	(34)	(3 591)

Note 15.3 - Éléments relatifs au résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	Dotations	Reprises	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
- aux amortissements sur immobilisations	0	0	0	(7)
- aux provisions pour risques et charges exceptionnels	(1 220)	1 863	643	(1 469)
Total	(1 220)	1 863	643	(1 476)

Note 16 - Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	Charges	Produits	Net au 31/12/2006	Net au 31/12/2005
Sur opérations de gestion ⁽¹⁾	(659)	264	(396)	176
Sur opérations en capital				
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(131)	138	7	4
Cessions d'immobilisations financières	(964)	857	(107)	0
	(1 095)	995	(100)	4
Mouvements des provisions				
Provisions pour prud'hommes	(111)	292	181	92
Provisions pour litiges	(94)	442	348	249
Provisions pour insuffisance d'actif net retraité des filiales	(1 015)	1 098	83	(1 810)
Divers	0	31	31	(7)
	(1 220)	1 863	643	(1 476)
Total	(2 974)	3 122	147	(1 296)

(1) Les charges et produits intègrent des sommes versées et reçues au titre de litiges prudhomaux, commerciaux et divers.

Note 17 - Impôts sur les bénéfices

Note 17.1 - Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

L'impôt comptabilisé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Organic	223	274
Participation	1 061	706
Base	1 284	980
Taux d'impôt sur les sociétés	34,43 %	34,93 %
Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	442	342

Note 17.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros

Résultat exceptionnel avant retraitements fiscaux	147
Réintégrations fiscales relatives aux éléments exceptionnels	222
Déductions fiscales relatives aux éléments exceptionnels	(493)
Résultat exceptionnel après retraitements fiscaux	(124)

Le résultat exceptionnel retraité des éléments fiscaux étant négatif, il génère une économie d'impôt à hauteur de 43 milliers d'euros.

Note 18 - Fiscalité relative a l'intégration fiscale

La société Mr Bricolage SA est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les sociétés suivantes :

- S.A.S. B2 Bricolage
- S.A.S. Bricolage
- S.A.S. Brikholding
- S.C.I. des Meuniers
- S.C.I. Enjac du Fayet
- S.A.S G.I.M.B.
- S.A.S. L'Immobilière Mr.Bricolage
- S.C.I. Kurzydlo
- S.C.I. Le Chemin Vallée
- S.C.I. Le Malacombes
- S.C.I. Les Clairions
- S.A.S M.B.I.
- S.C.I. Pierry-Bat
- S.A.S. Sadeif
- S.A. S.D.B.
- S.A.S. Seguin
- S.A.S. Tabur Logistique et Services

Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale conclue entre la société Mr Bricolage SA et les filiales mentionnées ci-dessus, l'économie d'impôt liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société Mr Bricolage SA et chaque filiale détermine le cas échéant son impôt comme si elle était imposée séparément.

L'intégration fiscale a conduit pour l'exercice 2006 à une diminution d'impôt au profit de la société Mr Bricolage SA qui s'élève à 2 691 milliers d'euros.

Note 19 - Opérations sur le résultat avec les entreprises liées

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Achats de marchandises	12 112	16 625
Autres achats et charges externes	646	826
Autres charges	0	2
Intérêts et charges assimilés	968	2 402
Production vendue de biens	3 153	3 567
Production vendue de services	11 414	11 952
Ventes de marchandises	17 260	24 424
Autres produits	15	30
Autres intérêts et produits assimilés	3 985	3 387

Note 20 - Produits à recevoir

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Immobilisations financières :		
- Prêts (intérêts courus)	6	5
Créances :		
- Clients et comptes rattachés (factures à établir)	486	713
- Autres ⁽¹⁾	8 709	15 174

(1) Dont principalement 2 820 milliers d'euros au titre de créances de TVA, 5 414 milliers d'euros relatifs à des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie et 321 milliers d'euros concernant des avoirs, remises, rabais et ristournes à obtenir des fournisseurs.

Note 21 - Charges à payer

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts courus) ⁽¹⁾	215	296
Emprunts et dettes financières diverses	4	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures non parvenues)	6 208	3 552
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	10 288	9 244
Autres dettes ⁽³⁾	30 927	22 011

(1) Dont principalement 111 milliers d'euros au titre de charges relatives aux intérêts sur swaps de taux et 96 milliers d'euros relatives aux intérêts d'emprunts.

(2) Dont 2 472 milliers d'euros au titre des charges relatives au personnel (primes, participation, congés payés et comité d'entreprise), 1 983 milliers d'euros relatifs aux charges constatées sur les organismes sociaux (dont les charges sociales calculées sur les congés payés et primes) et 5 833 milliers d'euros concernant des charges de nature fiscales (IS, TVA à payer, TVS, Organic, Taxe professionnelle...).

(3) Dont 12 297 milliers d'euros au titre des comptes d'intégration fiscale et de convention de trésorerie, 2 363 milliers d'euros relatifs à des avoirs à établir aux clients et 16 267 milliers d'euros concernant des sommes à payer (RFA, Afos...).

Note 22 - Effectifs**Note 22.1 - Ventilation de l'effectif moyen**

	Effectif moyen 2006	Effectif moyen 2005
Cadres	162	160
Agents de maîtrise	54	48
Employés	82	89
Total	298	297

Note 22.2 - Rémunération des organes d'administration et de direction*En milliers d'euros*

	31/12/2006	31/12/2005
Rémunérations accordées	508	534
Engagements en matière de pension	0	0
Avances et crédits accordés aux dirigeants sociaux	0	0

Note 23 - Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (dont la valeur excède 1 % du capital social de Mr Bricolage S.A.) :					
<u>1. Filiales détenues à plus de 50 % :</u>					
B2 Bricolage SAS	15 avenue Henri Barbusse 38 300 Bourgoin Jallieu	393 303 888	160	(998)	100,00 %
Bricoferme SARL	Zac avenue Des Fougerolles 37 700 La Ville aux Dames	314 694 423	8	(1 127)	100,00 %
Brico Normandie SA	Centre commercial Le Rond Point d'Alençon 72 610 Arconnay	410 272 140	100	235	99,99 %
Brico Sud SA	Quartier Raton RN 7 83 170 Brignoles	315 191 080	391	1 037	99,97 %
Caténa France SA	Le Genièvre 72 210 Voivres les Le Mans	602 032 187	309	551	39,03 %
L'Immobilière Mr.Bricolage SAS	1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle St Mesmin	440 059 822	26 076	14	37,90 %
Mozac 63 SA	1 rue Montaigne 45 380 La Chapelle St Mesmin	411 875 743	510	11	99,99 %
Mr Bricolage Espana SA	Carretera de Rose 17 600 Figueras - ESPAGNE	-	2 105	(2 432)	100,00 %
Sadef SAS	34 rue de Reuilly 75 012 Paris	390 689 529	69 000	8 310	100,00 %
Tabur Logistique & Services SAS	Le Genièvre 72 210 Voivres Les Le Mans	397 890 039	6 592	2 360	100,00 %
Trans 83 SAS	Les Hellènes 83 300 Draguignan	400 966 164	617	518	90,00 %
Bricolding SAS	C.Cial Les portes de la mer 34 400 Lunel	423 388 560	40	351	100,00 %
SAS Brikholding Granville	Route de Villedieu 50 400 Yquelon	401 145 149	50	658	100,00 %
Windspell Limited	1 Lamboussa Street 1 095 Nicosie - CHYPRE	-	2 571	73	100,00 %
<u>2. Participations détenues entre 10 et 50 % :</u>					
Brico Expert SA	Calea Vitan 112-114, secteur 3 - Bucarest - ROUMANIE	-	3 097	(564)	19,99 %
Brico Invest SA	RS 109 Route de Bouskoura - Casablanca - MAROC	-	1 953	(333)	19,99 %
Doverie Brico SA	1164 John Paul II sq - Sofia 1 - BULGARIE	-	8 436	8 179	14,70 %
Imagen Del Sur	Av. Italia 5775 L.1 11 500 Montevideo - URUGUAY	-	280	nc	19,99 %
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :					
<u>1. Filiales non reprises au § A.</u>					
a. Filiales françaises					
b. Filiales étrangères					
<u>2. Participations non reprises au § A.</u>					
a. Dans des sociétés françaises					
b. Dans des sociétés étrangères					

Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Nette						
1 524	0	0	0	794	(230)	0	
593	0	0	0	2 144	52	0	
570	0	0	0	1 684	(364)	0	
6 069	6 069	0	0	6 623	188	0	
536	536	0	0	2 355	22	0	
9 884	9 884	0	195	7 098	1 718	0	
2 445	513	0	0	0	(40)	0	
1 718	0	205	1 017	2 638	(9)	0	Le prêt accordé est déprécié à 100 % pour un montant de 124 milliers d'euros
111 353	111 353	54 000	3 315	237 530	(7 137)	0	
28 153	19 242	0	959	58 540	1 637	0	
991	991	0	0	175	258	474	
3 753	3 753	0	0	0	11	0	
2 444	2 444	0	0	0	9	0	
4 499	4 499	0	0	0	(12)	0	
600	506	0	0	1 366	nc	0	
388	324	208	0	3 764	nc	0	
1 282	1 282	0	0	41 097	3 602	0	
455	0	52	90	1 971	nc	0	La créance rattachée est dépréciée à 100 % pour un montant de 52 milliers d'euros
644	161	0	22 698	14 683	38	0	
0	0	0	0	0	0	0	
222	222	63	1 291	20 795	(186)	40	
248	248	0	0	5 653	510	0	

Note 24 - Crédit bails immobiliers

En milliers d'euros

	Immobilisations en crédit bail au 31/12/2006
Valeurs d'origine	8 402
Amortissements des exercices précédents	1 700
Amortissements de l'exercice	373
Total des amortissements	2 073
Valeurs nettes	6 329

En milliers d'euros

	Engagements de crédit bail au 31/12/2006
Redevances payées	
Cumul des exercices précédents	3 067
Exercice	769
Total	3 836
Redevances restant à payer	
A moins d'un an	720
Entre 1 et 5 ans	3 013
A plus de 5 ans	2 892
Total	6 625
Valeurs résiduelles	
A moins d'un an	0
Entre 1 et 5 ans	0
A plus de 5 ans	0
Total	0
Montant pris en charge sur l'exercice	769

Taux d'intérêt retenu pour l'évaluation des redevances restant à payer : 4 %
Les montants concernent uniquement le siège social de la société Mr Bricolage.

Note 25 - Engagements financiers

En milliers d'euros

	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Effets escomptés non échus	0	0	0	0	0
Effets remis à l'encaissement	2 456	0	0	2 456	3 213

En milliers d'euros

Engagements donnés	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Cautions données ⁽¹⁾	16 993	8 139	9 873	35 005	37 810
- dont Groupe	16 861	8 081	9 873	34 815	37 240
Contrats de crédit bails immobiliers	720	3 013	2 892	6 625	7 365
Emprunts garantis par des nantissements	514	8 365	0	8 879	9 393
Engagements d'acquisitions d'immobilisations	14 765	0	0	14 765	99

(1) La variation du montant des cautions au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005 s'explique par la diminution, à hauteur des remboursements effectués sur l'exercice 2006, des emprunts bancaires et des crédit bails immobiliers.

En milliers d'euros

Engagements reçus	à moins d'un 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Total au 31/12/2006	31/12/2005
Contre garantie sur titres sur le prêt accordé par la Société Générale à la société Imagen Del Sur (Uruguay)	32	57	0	89	122

Les engagements hors bilan sont centralisés et contrôlés par la Direction Juridique de la société Mr Bricolage SA.

Note 26 - Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ à la retraite ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de la société Mr Bricolage SA et sont évalués à un montant de 361 milliers d'euros, charges sociales comprises et hors effet impôt sur les bénéfices.

Rapport général des commissaires aux comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Mr Bricolage, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La partie « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables ainsi que les critères d'évaluation relatifs :

- au fonds de commerce,
- à la marque Mr Bricolage,
- aux titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes 1 et 3 de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris la Défense, Orléans et Neuilly, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Robert Labrune

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40, L.225-22-1 et L.225-42-1 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Sociétés concernées	Personnes ou actionnaires concernés	Nature et objet	Montant
Mr Bricolage Espagne	M. Hervé Courvoisier	Abandons de créances au profit de la société Mr Bricolage Espagne. Charges constatées au titre de l'exercice :	€ 800 000
Bricolage de Argentina	M. Hervé Courvoisier	Abandons de créances au profit de la société Bricolage de Argentina. Charges constatées au titre de l'exercice :	€ 347 052
Mozac 63	M. Maurice Vax M. Hervé Courvoisier	Cession de 99 parts de la SCI Synonyme à Mozac 63	€ 83 944
Sadef	Mr Bricolage S.A.	Acquisition par Mr Bricolage SA auprès de la société Sadef des titres de participation des sociétés : - SAS Quincaillerie Mention (100 %) - SAS Bricolding (100 %) - SAS Brikholding (100 %)	€ 661 440 € 3 753 234 € 2 444 223
Ets Seguin	Mr Bricolage SA	Cautions accordées par Mr Bricolage SA au profit de la Société Générale en garantie des Etablissements Seguin pour un montant de 1 200 000 €. Rémunération de la caution au titre de l'exercice :	€ 3 000
L'Immobilière Mr.Bricolage	Mr Bricolage SA	Cautions accordées par Mr Bricolage SA au profit de la société Immochan France en garantie de l'Immobilière Mr.Bricolage pour un montant de 195 000 €. Rémunération de la caution au titre de l'exercice :	€ 488
BPH Houtaud	M. Jean-Pierre PEPE	Autorisation de procéder au rachat éventuel : - des titres des sociétés BPH et HOUTAUD - point de vente Pontarlier - (prix à ajuster en fonction de la situation nette au jour de la cession) - de l'immobilier du site	€ 2 600 000 € 1 400 000

II. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Sociétés concernées	Nature et objet	Montant
Sadef	Crédit Syndiqué : Compte tenu des remboursements intervenus au cours de l'exercice et d'un complément de prêt de 3 000 000 € consenti par Mr Bricolage SA, le capital restant dû au 31 décembre 2006 s'élève à 54 000 000 €. Durée : 5 ans - Taux : 4,5892 % - Date d'échéance : 21/12/09 Produit constaté au titre de l'exercice :	€ 3 099 240
M.B.I.	Contrat de prestation de « sourcing » conclu avec Merchandises and Business International (M.B.I.). Charge constatée au titre de l'exercice : Mandat commercial conclu avec Merchandises and Business International (M.B.I.). Charge constatée au titre de l'exercice : Caution accordée par Mr Bricolage SA au profit de HSBC en garantie de Merchandises and Business International (M.B.I.) pour un montant de 14 500 000 €. Produit constaté au titre de l'exercice :	€ 750 000 € 510 000 € 36 250
L'Immobilière Mr.Bricolage	Couverture de taux sur fluctuation du loyer de crédit bail par l'intermédiaire de la BRED, au profit de la société L'Immobilière Mr.Bricolage. Produit constaté au titre de l'exercice :	€ 101 609
Mr Bricolage Espagne	Redevance au titre du contrat de licence de marque avec la société Mr Bricolage Espagne. Produit constaté au titre de l'exercice :	€ 15 245
B2 Bricolage Brico Ferme Bricolage Brikholding SCI Des Meuniers SCI Enjac du Fayet G.I.M.B. L'Immobilière Mr.Bricolage SCI Kurzydlo SCI Le Chemin Vallée SCI Le Malacombes SCI Des Clairions MBI SCI Pierry Bat Sadef SDB Seguin T.L.S.	La convention d'intégration fiscale entre Mr Bricolage SA et certaines de ses filiales a continué de poursuivre ses effets. Dans la conception choisie, l'économie d'impôt éventuelle liée aux déficits des filiales est enregistrée dans les produits de l'exercice de la société tête de groupe Mr Bricolage SA et chaque filiale détermine son impôt comme si elle était imposée séparément. En 2006, l'intégration a entraîné une économie de :	€ 2 691 445

Paris la Défense, Orléans et Neuilly sur Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin
Associé

Robert Labrune
Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin
Associé

Rapport du Président

SOMMAIRE

Gouvernance d'entreprise - Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise	172
Procédures de contrôle interne	183
Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable	186
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	189



Rapport du Président

prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce relatif au gouvernement d'entreprise et au contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport respecte les principales normes en vigueur applicables en France en la matière. Il s'inspire de la trame AFEP/MEDEF.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport, le cadre de référence ainsi que le questionnaire relatif au contrôle interne publié par l'AMF le 23 janvier 2007 a été partiellement utilisé par la Direction Financière comme outil de réflexion permettant d'effectuer un bilan du contrôle interne au sein de la société.

En fonction de leurs correspondances avec l'activité et les impératifs de la société, ces guides ont été ajustés.

Le rapport est scindé en trois parties :

- Gouvernance d'entreprise : organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise
- Description des procédures de contrôle interne mises en place
- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

1^{re} partie : Gouvernance d'entreprise – Organisation du Conseil d'Administration et gouvernement d'entreprise

1^{ere} SOUS PARTIE : ORGANISATION ET PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le rôle du Conseil d'Administration est de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

D'une manière générale le Conseil d'Administration est ainsi amené à :

- examiner les états financiers, approuver le budget annuel et contrôler les moyens mis en œuvre par la société et les commissaires aux comptes pour s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés,
- discuter et contrôler l'opportunité des choix stratégiques (budgets, opérations significatives de croissance interne ou externe, désinvestissements, restructurations hors budget ou hors stratégie annoncée...);
- contrôler la régularité des actes de la Direction Générale,
- autoriser certaines conventions dans l'intérêt de la société.

Afin de mieux appréhender les actions du Conseil d'Administration, nous étudierons son organisation humaine (I), matérielle (II) ainsi que les modalités de l'évaluation de ses travaux. (III)

I. Organisation humaine du Conseil d'Administration

Etudier l'organisation de notre Conseil d'Administration implique de vous parler plus particulièrement de ses membres, que se soit par le biais de leur qualité professionnelle ou de la réglementation qui régit leur statut, et de son fonctionnement.

I.1. - Les membres du Conseil d'Administration : présentation, qualification et réglementation

I.1.1. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

a) Informations sur les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, la société Mr Bricolage est administrée par un Conseil d'Administration composé de seize membres :

- Maurice Vax, Président-Directeur Général ;

Actif fondateur de la coopérative du « Faites le Vous-mêmes » dès 1974, Monsieur Maurice Vax, a créé plusieurs magasins exploités sous enseigne Mr. Bricolage. Il apporte aujourd'hui son expérience au Groupe. Maurice Vax est le Président de la société exploitant le point de vente sous enseigne Mr. Bricolage de Montereau.

- Michel Tabur, Vice-président et administrateur,

Diplômé d'HEC (1970), Monsieur Michel Tabur a participé de 1975 à 2002 au développement du Groupe Tabur en étant successivement, depuis 1980, Directeur Général et Président Directeur Général de la société Tabur SA et Vice Président et Président de la société Catena France. Depuis le rapprochement du Groupe Tabur avec le Groupe Mr Bricolage, M. Tabur met son expérience au service du Groupe Mr Bricolage.

- Alain Bériou ; administrateur,

Diplômé d'une licence de philosophie et de l'I.E.P de PARIS, Economie et Finances, M.Bériou a été Directeur Général d'une société de capital investissement (IPO) du 1er janvier 1986 au 30 novembre 2005. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Jean Blosse ; administrateur

M. Blosse est l'un des premiers membres de la coopérative du « Faites le Vous-mêmes » et participe activement, depuis 1970, au développement de l'enseigne Mr.Bricolage. Il exploite aujourd'hui trois points de vente sous enseigne Mr. Bricolage en Charentes Maritimes.

- Jean-François Boucher ; administrateur

M. Boucher est titulaire d'un BTS obtenu parallèlement au développement de sa première entreprise. Dirigeant d'entreprises depuis 1989 (activité de centre automobile et de bricolage),

M. Boucher se consacre spécifiquement depuis 2000, date de sa nomination en qualité d'administrateur de la société Mr Bricolage, au marché du bricolage. Il détient quatre magasins sous enseigne Mr. Bricolage dans le nord de la France.

- Yves Cordonnier ; administrateur

Ingénieur en mécanique et électricité (ESME - Sudria 1971) et diplômé d'un MBA de l'INSEAD (Administration des affaires - 1976), M. Cordonnier est Président Directeur Général d'un Groupe de sociétés leader dans le domaine de la traçabilité des produits en milieu industriel. Il apporte ses compétences techniques et son savoir faire dans le monde des affaires au Groupe Mr Bricolage depuis 2002, date de sa nomination en qualité d'administrateur. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Serge Courriol ; administrateur

Diplômé de l'institut de la Promotion Commerciale de Valences (1986 – Gestion commerciale des Affaires) M. Courriol a créé et dirige, depuis 1988 un point de vente sous enseigne Mr. Bricolage à Issoire. Il est président du Directoire de l'entreprise familiale détenant aujourd'hui quatre magasins Mr. Bricolage et un commerce de détail de sport. Il est membre de la Commission Aménagement du Territoire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont - Issoire.

- Gilbert Giannelli ; administrateur

Diplômé d'une maîtrise de gestion de l'Université de Corte, M. Giannelli s'est forgé sa première expérience professionnelle dans l'entreprise familiale. Il est aujourd'hui co-gérant de la société exploitant deux points de vente sous enseigne Mr. Bricolage à Bastia.

- Jacques Gleyse ; administrateur

Diplômé de l'Ecole de Commerce de Metz, M. Gleyse est créateur et chef d'entreprises depuis 1970. Adhérent du réseau Mr. Bricolage depuis 1972 (deux magasins), il a largement contribué au développement de l'enseigne. M. Gleyse est également délégué consulaire auprès de la Chambre de Commerce de Nîmes. Depuis septembre 2006, il est Président de l'association des entreprises de la Zone d'Uzès.

- Yves Lafargue ; administrateur

Ancien dirigeant de différents grands groupes (Promodès, Groupe Bolloré) et Conseil d'entreprise, ce Docteur-Ingénieur est administrateur indépendant de la société Mr Bricolage depuis juillet 1995.

M. Lafargue est membre du Comité Logistique Civilo-Militaire (CLCM) et expert auprès de la Chambre d'Arbitrage de la Logistique. Il est considéré comme administrateur indépendant.

- Pascal Morvan, administrateur

Titulaire depuis 1986 du Diplôme de l'institut de la promotion commerciale, M. Morvan intervient depuis 1987 sur le marché du bricolage.

Fort de sa première expérience dans l'entreprise familiale à Saint Renan, M. Morvan a été nommé responsable d'un magasin de

bricolage, sous enseigne concurrente, pendant six années. Adhérent Mr. Bricolage depuis 1999, M. Morvan détient aujourd'hui trois points de vente sous enseigne Mr. Bricolage en Bretagne. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société.

- Bernard Mahuzier, administrateur

Assistant du Conseiller de Coopération technique auprès du Consulat Général de France à Québec, de 1971 à 1973, M. Mahuzier a été successivement de 1973 à 1985, au sein du Groupe Poclair, chef de Zone Export (matériel de travaux publics) et Directeur Marketing et Développement (matériel de levage).

De 1985 à 2002, il rejoint le Groupe Labinal (secteur d'activités : véhicules industriels) et prend les fonctions de membre du Comité de Direction, de PDG de la société Telma et des sept filiales du Groupe Labinal. De 2002 à 2005, M. Mahuzier a été conseil en stratégie dans le secteur des biens industriels.

Il est depuis mars 2005 Président d'une société de fabrication de pièces techniques en matière plastique. Il a rejoint en juin 2006 le Conseil d'Administration de notre société.

- Jean-Pierre Pèpe ; administrateur

Titulaire d'un DUT de génie électrique, M. Pèpe a participé activement au développement de l'enseigne Mr. Bricolage depuis 1989. Il est décédé brutalement le 7 février 2007.

- Bernard Pierson ; administrateur

Ayant poursuivi des études de droit et étant titulaire du diplôme professionnel d'Administration des Entreprises (IAE) d'Aix en Provence, M. Pierson est le gérant de la société Ifogeco, institut de formation assurant les formations professionnelles aux magasins du Groupe, et filiale de la société ANPF. Il a créé sa première entreprise dès 1976 et est aujourd'hui Président de la société Trans 83, détenant deux magasins sous enseigne Mr. Bricolage à Trans en Provence et Draguignan. Il est également Délégué Consulaire à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var (Section Commerce).

- Société SIMB, représentée par M. Serge Rigaud, administrateur

La société SIMB détient 34,19 % du capital de la société Mr Bricolage. M. Rigaud, son représentant permanent dans la société Mr Bricolage, participe au développement de l'enseigne Mr. Bricolage depuis 1978. Serge Rigaud détient trois magasins et une jardinerie sous enseigne Mr. Bricolage en Isère.

- Didier Tabur ; administrateur

Ancien administrateur de la société Tabur SA, ce diplômé de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile est pilote de ligne.

Les administrateurs ont leur adresse professionnelle au siège social de la société, au 1 rue Montaigne 45380 La Chapelle Saint Mesmin.

Les fonctions exercées par les personnes ci-dessus, en dehors du Groupe Mr Bricolage, sont mentionnées dans le rapport de gestion (Voir rapport de gestion : XI - Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux). Leur date de naissance et les actions qu'ils détiennent dans la société y sont également mentionnées.

Aux termes des statuts tous les administrateurs doivent détenir – obligation reprise dans la Charte de l'Administrateur – au moins une action au nominatif de la société Mr Bricolage, obligation satisfaite par tous les administrateurs au 31 décembre 2006.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.

Il n'y a pas lieu à cooptation soumise à ratification de l'Assemblée Générale à venir.

b) Lien familial entre les administrateurs

Messieurs Michel et Didier Tabur sont frères. Les administrateurs n'ont pas de lien familial avec la Direction Générale.

c) Déclarations générales concernant les dirigeants

A la date du présent document, et à la connaissance de la société, aucun administrateur ou membre de la Direction Générale en fonction au 31 décembre 2006 n'a, au cours des cinq dernières années au moins :

- été condamné pour fraude,
- été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

d) Conflits d'intérêts potentiels

La plupart des administrateurs exploitent un magasin sous enseigne Mr. Bricolage. Leurs expériences sont ainsi mises au profit de l'ensemble du Groupe.

A la date du présent document et à la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit(s) d'intérêt potentiel(s) entre les devoirs, à l'égard de la société Mr Bricolage, des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Il est rappelé que Monsieur Michel Tabur est membre du pacte d'actionnaires signé le 30 septembre 2002 et renouvelé le 1^{er} mars 2004, reconduit tacitement depuis. (Voir le rapport de gestion partie XIV pour un détail sur le pacte d'actionnaires).

1.1.2. QUALIFICATION DES ADMINISTRATEURS : CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

a) Critères de sélection des administrateurs

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration, adopté en juillet 2005 et mis à jour depuis, consacre un paragraphe aux « Critères de sélection des membres du Conseil d'Administration » et est rédigé ainsi qu'il suit :

« Limite d'âge :

Conformément à l'article 12 des statuts, le nombre d'administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser le tiers des membres

du Conseil d'Administration.

Lorsque l'âge limite est atteint, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

La nomination d'un nouvel administrateur de plus de 70 ans qui viendrait entraîner l'application de cette clause ne peut pas être acceptée.

Domaines de compétences :

Avant chaque nomination d'un nouveau membre, le Conseil examine la situation du candidat par rapport aux domaines de compétence de celui-ci, de façon à en apprécier l'adéquation par rapport aux missions du Conseil, ainsi que leur complémentarité avec les compétences des autres membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration a ainsi étudié les candidatures de Messieurs Mahuzier et Morvan avant leur nomination en juin 2006.

La durée des fonctions des administrateurs est de six années.

Comme indiqué précédemment, le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers. A ce jour, un seul administrateur, M. Blossé, a franchi l'âge de 70 ans. La limite d'âge des fonctions de Président est également fixée à 70 ans.

b) Administrateurs indépendants

Inspiré du rapport AFEP/MEDEF, un paragraphe est consacré à la qualification d'administrateur indépendant dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration qui prévoit :

Cas particulier des administrateurs indépendants :

Le Conseil d'Administration s'efforce de tout mettre en œuvre pour qu'en permanence soient intégrés en son sein des membres indépendants.

Pour être qualifié d'indépendant, un membre doit :

- ne pas être salarié de Mr Bricolage SA, salarié ou mandataire social d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être actionnaire, représentant ou salarié d'un actionnaire qui, agissant seul ou de concert, détient au moins 5 % du nombre total des droits de vote de Mr Bricolage SA ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, significatif de Mr Bricolage SA ou de son Groupe, ou pour lequel Mr Bricolage SA où son Groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de Mr Bricolage SA ou du Groupe,
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de Mr Bricolage SA au cours des cinq années précédant la fin de ses fonctions (L.225-225 du Code de commerce),
- de façon générale, ne pas avoir avec Mr Bricolage SA, un lien susceptible d'entraver sa capacité de jugement indépendant dans l'exécution de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration.

Chaque année, le Conseil d'Administration examine lors du premier Conseil suivant la clôture de l'exercice de Mr Bricolage SA, la situation de chacun des membres au regard de ces critères d'indépendance.

Chaque membre qualifié d'indépendant au regard des critères ci-dessus, informe le président, dès qu'il en a connaissance, de tout changement dans sa situation personnelle au regard de ces mêmes critères. »

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration a, dans sa première séance suivant la clôture de l'exercice 2005, étudié la situation de chaque administrateur au regard desdits critères et a ainsi constaté que trois administrateurs peuvent être considérés comme des administrateurs indépendants en 2006 : Messieurs Bériou, Cordonnier et Lafargue.

1.1.3. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

a) Cumul des mandats (article L.225-21 du Code de commerce)

Les mandats des membres du Conseil d'Administration et les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés ont été évoqués ci-dessus et sont également mentionnés de manière plus exhaustive dans le rapport de gestion. (Voir partie XI : liste des mandats et fonctions exercées au cours des cinq dernières années dans le Groupe ou en dehors).

Aucun des administrateurs de la société Mr Bricolage ne se trouve, à la connaissance de la société et à la date du présent document, en contradiction avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

b) Opérations sur les titres de la société par les administrateurs et hauts dirigeants : déclarations et restrictions

Dès le début de l'année 2005, une note interne destinée aux mandataires sociaux rappelait aux dirigeants et aux personnes qui y sont étroitement liées qu'ils devaient déclarer les opérations effectuées sur les titres de la société Mr Bricolage conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L.621-18-2) et du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) (articles 223-22, 223-23 et 223-25).

La Charte de l'Administrateur, adoptée le 20 juillet 2005 en même temps que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et modifiée en mars 2006 suite à la modification de la procédure d'information à l'AMF et à l'Émetteur des opérations effectuées sur les titres de la société, (loi n° 2005-811 du 20 juillet 2005 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des marchés financiers, arrêté du 9 mars 2006 portant homologation de modifications du Règlement Général de l'AMF publié au Journal Officiel le 21 mars 2006) rappelle aux administrateurs leurs obligations en la matière : « Les articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et les articles 222-14 (ancien article) et suivants du Règlement Général de l'AMF précisent que les mandataires sociaux et hauts responsables, ainsi que leurs proches, sont tenus, en raison de la connaissance particulière qu'ils ont de la société, de ses projets, de ses résultats, à une stricte vigilance dans leurs opérations sur les titres de cette société et prévoient : une déclaration systématique, individuelle et nominative, par les mandataires et hauts responsables, à l'AMF et à la société Mr Bricolage SA dans un délai maximal de cinq

jours de bourse, des opérations qu'ils effectuent sur les titres de la société (achats, ventes, souscription...) selon une procédure conforme aux préconisations et instructions de l'AMF présentée lors du Conseil d'Administration du 22 mars 2006 ».

De manière générale, le point 12 de la Charte de l'administrateur prévoit également :

« L'administrateur s'abstient d'intervenir sur les titres de la société Mr Bricolage pendant une période de quinze jours précédents la date à laquelle les comptes consolidés ou annuels sont rendus publics, et pendant une période comprise entre la date à laquelle Mr Bricolage a connaissance d'une information, qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres de Mr Bricolage et la date à laquelle cette information est rendue publique ».

Le communiqué de l'Autorité des Marchés Financiers du 28 septembre 2006 a été communiqué aux administrateurs et hauts dirigeants pour information.

c) Administrateur et liste des initiés

Conformément à l'article L.621-18-4 du Code Monétaire et Financier, la société Mr Bricolage a créé en 2006 et a mis à jour une liste des personnes travaillant en son sein (et des tiers) ayant accès à des informations privilégiées la concernant, directement ou indirectement.

Les personnes figurant sur cette liste ont été informées individuellement de leur inscription sur cette liste ainsi que des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

Les administrateurs figurent sur la liste des initiés internes du fait de leur accès régulier à des informations privilégiées.

1.2. Les organes liés au Conseil d'Administration : la Direction Générale et les Comités

1.2.1. LA DIRECTION GÉNÉRALE : PRÉSENTATION ET LIMITATION DE POUVOIRS

La Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

En 2006, le Président a été assisté dans sa mission par un Directeur Général Délégué, Monsieur Hervé Courvoisier.

Diplômé d'une école supérieure de Commerce, Monsieur Hervé Courvoisier a commencé sa carrière en qualité de contrôleur de gestion. Il a ensuite été, successivement au sein du même Groupe, attaché commercial, Directeur de franchise et responsable des nouveaux projets. Avant d'intégrer l'enseigne Mr Bricolage en 1986, Hervé Courvoisier a été Directeur de filiale d'un Groupe de prêt-à-porter.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi

qu'au Conseil d'Administration. Le Directeur Général délégué dispose à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la société, les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers. À ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas usé de cette prérogative.

A ce jour, aucun contrat de services liant les membres des organes d'administration, de direction à la société Mr Bricolage ou à l'une quelconque de ses filiales n'est en cours.

1.2.2. LES COMITÉS SPÉCIALISÉS CONSTITUÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Présentation générale

Aux termes du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ce dernier, sur proposition de son Président, peut créer des comités dont il fixe la composition, le rôle et les attributions aussi souvent que l'intérêt social l'exige.

Le Conseil d'Administration a ainsi constitué sept comités dont le champ d'intervention recouvre les principales fonctions opérationnelles de la société. Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'Administration et de membres du Comité de Direction, à l'exception du Comité des rémunérations créé en 2003 composé exclusivement de membres du Conseil d'Administration.

Les membres des Comités, soit par leurs fonctions de direction opérationnelle exercées au sein de la société, soit par leur expérience, ont une connaissance plus affirmée des sujets abordés au sein des comités auxquels ils participent. Ils sont renouvelés ou remplacés dans leurs fonctions chaque année par le Conseil d'Administration.

Ces Comités étudient certains dossiers placés à l'ordre du jour du Conseil d'Administration et ont également la faculté de se saisir eux-mêmes d'un sujet.

Ils participent à la bonne information du Conseil d'Administration sur la gestion opérationnelle de la société et du Groupe Mr Bricolage. Ils préparent certaines des décisions du Conseil en formulant des avis ou en émettant des recommandations. Ils n'ont qu'un rôle consultatif et formulent des propositions au Conseil, à qui il revient de prendre la décision finale.

Les Comités peuvent disposer de toute assistance (externe par des experts, ou encore interne en entendant tout cadre et dirigeant de la société et/ou des sociétés du Groupe) pour le bon accomplissement de leurs missions.

Un compte rendu des travaux est adressé à l'issue de chacune des réunions à l'ensemble des administrateurs.

A l'exception du Comité des rémunérations il n'y a pas eu, en 2006, d'administrateur indépendant dans les Comités.

b) Présentation spécifique de chaque Comité

Aux termes des dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, ces sept Comités ont les fonctions suivantes :

- **Comité Stratégie – Finances** dit « Comité d'Audit » (4 réunions au cours de l'exercice 2006 – 100 % de taux de présence contre 91 % en 2005. Il est précisé que Guy Le Pivert, administrateur, a assisté aux réunions uniquement jusqu'en juin 2006, date à laquelle il a cessé d'être administrateur de la société et que Serge Courriol, administrateur, a remplacé Guy Le Pivert pour les deux dernières réunions)

Ce Comité suit la bonne application de la politique et des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la politique de financement et de trésorerie, l'évolution des structures juridiques, les choix comptables et fiscaux.

Il examine les comptes annuels et intermédiaires sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil afin de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information donnée aux actionnaires. Il émet un avis sur le budget annuel, sur les projets d'acquisition, de reprise et de cessions de magasins et sur la politique d'investissements. Il établit un dialogue permanent avec les organes de contrôle du Groupe. Il émet un avis sur les projets de communiqués financiers de la société.

En 2006, le Comité a travaillé sur différents appels d'offres (banque et choix des commissaires aux comptes), sur la situation de l'endettement de la société et du Groupe (avenant au Crédit syndiqué), sur le suivi du passage aux normes IFRS ou du pôle immobilier créé en 2005, sur les résultats et la situation des Magasins Intégrés ainsi que sur la stratégie de développement durable.

Ce Comité a été composé en 2006 de Messieurs Vax (Président Directeur Général), Courvoisier (Directeur Général Délégué), Michel Tabur, Blossé, Boucher, Le Pivert (jusqu'en juin 2006) puis Courriol (de juin 2006 à décembre 2006) (administrateurs), Blanchet (Directeur financier), et Larcher (Directeur stratégie et organisation).

La participation des commissaires aux comptes à deux réunions du Comité est à noter. (Réunions relatives à l'appel d'offre et à l'arrêté des comptes semestriels).

- **Comité Achats** (3 réunions au cours de l'exercice 2006 – 90,5 % de taux de présence contre 100 % en 2005)

Le Comité Achats analyse notamment la politique d'assortiment, les travaux des commissions produits, les accords de référencement, le traitement des litiges, les produits à marque. Il veille au respect des réglementations concernées et au respect des principes de développement durable dans les relations avec les fournisseurs. À titre d'exemple, le Comité Achats a pu faire un point sur les contrats fournisseurs, sur le référencement en France et à l'étranger, sur le concept « Cœur de la couleur » ou encore étudier l'impact de la Directive sur les équipements électriques et électroniques (DEEE).

Ce Comité a été composé en 2006 de Messieurs Courvoisier (Directeur Général Délégué), Courriol, Giannelli, Pèpe (administrateur), Niort (administrateur de la société jusqu'en juin 2006 qui a continué

d'assister le Comité lors de la dernière réunion de l'année), Bertreux (Directeur des Achats). Lors de la première réunion de l'année un cabinet extérieur a été entendu et est venu assister les équipes internes pour faire le point sur les négociations 2006. Le Directeur des Catégories de la société a également participé à chacune des réunions.

- Comité Expansion – suivi d'ouvertures – parrainages dit « Comité Développement » (7 réunions au cours de l'exercice 2006 – 80 % de taux de présence contre 78 % en 2005)

Ce Comité est chargé de contrôler les projets de développements des magasins adhérents (ouvertures, agrandissements, transferts...), de suivre les ouvertures des nouveaux magasins et de contrôler les résultats obtenus. Il propose les dossiers d'admissions au Conseil d'Administration.

Les réunions se sont principalement tenues téléphoniquement.

Ce Comité a été composé en 2006 de Messieurs Courvoisier (Directeur Général Délégué), Gleyse, Rigaud (administrateurs), Machu (Directeur commercial) et Renaud (Directeur du développement France).

- Comité Magasins Intégrés (4 réunions au cours de l'exercice 2006 – 100 % de taux de présence, taux non communiqué en 2005)

Ce Comité suit les résultats, les budgets, les projets de développement (acquisitions, transferts, agrandissements, remodelings...), le suivi des plans de vente, l'organisation opérationnelle et la politique commerciale. Il vérifie la bonne réalisation des plans d'actions et audite le fonctionnement des magasins intégrés.

Ce Comité est composé en 2006 de Messieurs Courvoisier (Directeur Général Délégué), Boucher, Pierson (administrateurs), Larcher (Directeur stratégie et organisation) et Palfray (Directeur Magasins Intégrés, Président de la société Sadeff exploitant les points de vente dits « Intégrés »). Le responsable du contrôle de gestion des Magasins Intégrés est également intervenu lors de ces réunions.

- Comité Commercial et publicité (3 réunions au cours de l'exercice 2006 – 91,67 % de taux de présence contre 83,33 % en 2005)

Ce Comité surveille la stratégie commerciale, les campagnes promotionnelles, les plans de vente, l'animation du réseau des magasins adhérents. Il suit l'efficacité des actions publicitaires et le respect des décisions commerciales.

En 2006, ce Comité a ainsi notamment réfléchi à la mise en place du plan de communication, a conduit une étude sur la fréquentation en magasin, le panier moyen, la gestion du stock ou encore travaillé sur l'amélioration du Service Consommateurs.

Ce Comité, composé en 2006 de Messieurs Vax (Président-Directeur Général), Courvoisier (Directeur Général Délégué), Pépe (administrateur), et Machu (Directeur commercial) a également été assisté dans ces projets par treize collaborateurs de la société (responsable Merchandising, responsables des concepts, responsable publicité...) ayant assisté ponctuellement aux réunions selon les sujets abordés.

- Comité Logistique (3 réunions au cours de l'exercice 2006 – 83,33 % de taux de présence contre 60 % en 2005)

Ce Comité contrôle la sous-traitance de prestations de logistique, l'organisation des flux, la performance et la qualité des prestations logistiques. Il contrôle les actions permettant l'amélioration du service aux magasins et la réduction des coûts logistiques et la mise en œuvre des procédures correspondantes.

Ce Comité a été composé en 2006 de Messieurs Courvoisier (Directeur Général Délégué), Giannelli (administrateur), Niort (administrateur jusqu'en juin 2006), et de Monsieur Spitzmuller (Directeur logistique).

- Comité des Rémunérations (1 réunion en 2006)

Le Comité des Rémunérations adresse des recommandations au Conseil sur la rémunération et l'ensemble des avantages et mécanismes d'incitations offerts aux dirigeants, y compris les stocks options, actions gratuites et les bons de souscription. Il propose des règles de détermination de la part variable de la rémunération des dirigeants et contrôle l'application des règles qu'il a préconisées si celles-ci ont été adoptées par le Conseil.

Il peut intervenir également sur la politique générale du Groupe en matière de rémunérations, de stock options ou d'actions gratuites, de politique de gestion des ressources humaines, d'incitation des managers du Groupe et de l'ensemble des collaborateurs. Dans ce dernier cas, un ou plusieurs membres de la Direction Générale assiste(nt) à la réunion.

Il instruit les candidatures au poste d'administrateur de la société Mr Bricolage au regard de la compétence du candidat et de son intérêt pour la société et intervient sur la qualification d'administrateur indépendant.

Le Comité des Rémunérations est composé exclusivement de membres du Conseil. Aucun membre de la Direction Générale ne peut en être membre.

Ce Comité a été composé de quatre administrateurs, Messieurs Le Pivert, Blossse, Bériou et Lafargue, ces deux derniers étant considérés comme administrateurs indépendants.

II. L'ORGANISATION MATÉRIELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

II.1. Le fonctionnement du Conseil d'Administration et son Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président qui organise et dirige ses travaux. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

II.1.1. LA TENUE DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Les convocations et lieux de réunions

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative. Les statuts prévoient que si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, il peut se réunir sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où l'ordre du jour est fixé par le ou les demandeurs, celui-ci est arrêté par le Président.

Les réunions se tiennent au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, sous réserve du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le Président communique préalablement à chacun des administrateurs toutes informations et documents nécessaires à la réunion.

Les représentants du Comité d'entreprise auprès du Conseil d'Administration sont convoqués et participent aux réunions du Conseil. De nouveaux représentants du Comité d'entreprise ont été nommés en juillet 2006 suite aux élections.

Les commissaires aux comptes sont également convoqués et participent aux réunions du conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels et intermédiaires.

Le Conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues à la majorité des membres présents ou représentés.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2006, l'article 12 des statuts a été modifié pour tenir compte de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 et permettre au Conseil de se réunir par tous moyens de télécommunication (et non plus seulement de visioconférence).

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration a été modifié en ce sens et prévoit dorénavant :

« *Utilisation de la visioconférence ou de moyens de télécommunication :*

Le Président peut décider d'organiser des réunions par voie de visioconférence ou par moyens de télécommunication, notamment lorsque la tenue de réunions du Conseil est nécessaire dans des délais rapides.

Conformément à l'article 12 des statuts, le présent règlement intérieur décide que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cas, il en informe préalablement la Direction de Mr Bricolage SA de façon à lui permettre d'organiser techniquement le fonctionnement des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Après confirmation par Mr Bricolage SA de la faisabilité technique de la réunion, le Président informe les membres du Conseil d'Administration de l'utilisation de ce(s) procédé(s) dans la convocation.

Ces procédés sont toutefois exclus pour la nomination des membres de la Direction Générale, l'élection et la révocation du Président et du Vice-Président du Conseil d'Administration, la rémunération des mandataires sociaux et l'arrêt des comptes annuels.

Le Président du Conseil d'Administration veille à ce que les moyens utilisés satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une identification et une participation effective à la réunion du Conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le procès-verbal de la réunion indique les membres qui ont participé à la réunion par voie de visioconférence ou de télécommunication. Les incidents de retransmission sont mentionnés dans le procès-verbal ».

b) Réunions et taux de présence en 2006

Le Conseil d'Administration a tenu neuf séances au cours de l'exercice 2006 généralement au siège social, plus une séance à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle du 19 juin 2006 mettant en œuvre le programme de rachat d'actions.

Le taux de présence au Conseil d'Administration ressort pour 2006 à près de 91 %.

Au cours de l'exercice 2006, et à titre d'exemple, les principaux sujets placés à l'ordre du jour ont été les suivants :

8 février 2006

Etude de la situation consolidée provisoire, rémunération des dirigeants, constatation de l'augmentation de capital suite à levée d'options en 2005, modification du Règlement Intérieur du Conseil, décision de rachat d'un magasin...

22 mars 2006 (matin)

Etude de dossiers de reprises et de cessions, point sur le développement à l'International, intégration fiscale, opérations sur titres des dirigeants...

22 mars 2006 (après midi)

Arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2005 et examen des documents de gestion prévisionnelle, préparation de l'Assemblée Générale annuelle ...

10 mai 2006

Projet de Groupe « Au Cœur du Succès », dossiers de reprise, réglementation opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables...

19 juin 2006

Mise en œuvre du programme de rachat d'actions suite à l'Assemblée Générale du même jour.

19 juillet 2006

Développement International, dossiers de reprise et de transfert, arrêté du programme de fusions 2006, sécurité informatique, modification du Règlement Intérieur...

13 septembre 2006

Reporting consolidé, projet publicité 2007, étude d'un dossier de reprise...

27 septembre 2006

Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2006, documents de gestion prévisionnelle, rapport d'activité du Groupe...

7 novembre 2006

Etude du dossier Vigie prix, dossiers de reprises, résultats consolidés au 30 septembre 2006, validation du calendrier 2007 des réunions du Conseil...

13 décembre 2006

Budget 2007, évaluation des travaux du Conseil, point sur les mandats des administrateurs...

II.1.2. LA RÉGLEMENTATION INTERNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET LA CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Le Conseil a adopté lors de sa séance du 20 juillet 2005 son Règlement Intérieur et sa Charte de l'Administrateur, amendés à plusieurs reprises au cours de l'année 2006, afin de prendre en compte l'évolution de la réglementation impactant le rôle et le fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur est composé :

- du Règlement Intérieur propre à la société (avec notamment comme nous l'avons vu ci-dessus la définition des critères de sélection des administrateurs, de l'administrateur indépendant, du rôle de chaque comité, la détermination du fonctionnement du Conseil et de ses pouvoirs, ou encore les règles liées à la détermination des jetons de présence...),
- d'une annexe rappelant aux administrateurs les principaux points de la réglementation et comportant les statuts de la société.

La Charte de l'Administrateur formalise l'engagement de chacun de ses membres (disponibilité, informations, engagement de respecter les règles applicables – mandats, conflit d'intérêt, non divulgation d'informations privilégiées, détention d'action au nominatif de la société – ...).

Le Règlement Intérieur et la Charte de l'Administrateur sont communiqués à la Direction Générale et aux commissaires aux comptes lors de chaque modification.

En 2006, le Règlement Intérieur a été modifié sur les points suivants :

- Sur le statut individuel des membres du Conseil

Les administrateurs ont rappelé qu'ils « ne doivent pas être frappés d'une condamnation ou d'une mesure comportant interdiction ou déchéance du droit de faire partie d'un Conseil d'Administration ».

Ils se sont aussi engagés « à signaler, sans délai, au Président du Conseil d'Administration :

- toute condamnation pour fraude dont ils auraient fait l'objet au cours des cinq dernières années,
- toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation d'une société à laquelle ils auraient été associés au cours des cinq dernières années,
- toute incrimination ou sanction publique officielle, toute interdiction d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société au cours des cinq dernières années.

- Sur l'utilisation de la visioconférence et des moyens de télécommunication pour les réunions du Conseil (voir ci-dessus)

- Pour mettre à jour les statuts (Annexe 2 du Règlement Intérieur) selon les modifications apportées par l'Assemblée Générale du 19 juin 2006.

La Charte de l'Administrateur a été modifiée pour tenir compte de la nouvelle procédure de déclaration sur les opérations sur titres des dirigeants et hauts responsables.

Le Règlement Intérieur est mis gratuitement à la disposition des actionnaires qui en font la demande.

II.2. Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Dans le cadre des bonnes pratiques de gouvernance, le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 13 décembre 2006, de confier aux administrateurs indépendants le soin de déterminer les critères qui permettront d'évaluer les travaux du Conseil.

Les administrateurs indépendants travailleront en collaboration avec un groupe de travail composé de la Direction Générale qui pourra impliquer les différentes Directions de la société et notamment les Directions financière, stratégie organisation et juridique.

Ce groupe de travail remettra, au cours de l'année 2007, à chaque administrateur, un dossier contenant différentes questions sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration dont les résultats permettront de faire ressortir des critères d'évaluation, utilisables chaque année.

2^{ème} SOUS PARTIE :

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après les intérêts des mandataires sociaux et des salariés dans le capital de la société Mr Bricolage.

I. Intérêts des mandataires sociaux et salariés dans le capital de l'émetteur au 31 décembre 2006 *

I.1. Intérêts des mandataires sociaux

Nom	Nombre d'actions	% du capital détenu
M. Maurice Vax	390	Non significatif
M. Hervé Courvoisier	12 910	0,12

* Hors actions détenues par les administrateurs.

La société Mr Bricolage ne loue ou n'utilise aucun élément appartenant en direct aux mandataires sociaux, dirigeants ou non dirigeants.

Il n'existe pas d'actifs utilisés par le Groupe qui appartiennent directement ou indirectement aux mandataires sociaux dirigeants ou non dirigeants ou à des membres de leur famille.

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants.

I.1.1. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS, DURANT L'EXERCICE, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, NOMINATIVEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Le montant global des jetons de présence à attribuer au titre de l'exercice 2006, par l'émetteur, a été fixé à 135 000 euros, réparti selon les modalités et critères mentionnés dans le rapport de gestion partie X.

Le montant individuel attribué à chaque administrateur au cours de l'exercice 2006 est également mentionné dans le rapport de gestion auquel vous voudrez bien vous reporter.

Le montant global des rémunérations brutes du Comité de Direction s'est élevé, au titre de l'exercice 2006 à 1 807 366,82 euros dont 63 251 euros d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction), contre 1 901 479,76 euros dont 60 417 euros d'avantages en nature sur l'exercice 2005.

Maurice Vax, Président-Directeur Général, a reçu au cours de l'exercice 2006, une rémunération brute au titre de son mandat social de 69 960 euros comme au cours de l'exercice 2005, ainsi que 5 067 euros d'avantages en nature (utilisation d'une voiture de fonction) contre 4 767 euros au cours du précédent exercice.

Monsieur Vax a également reçu 10 000 euros au titre d'une prime de management 2005 versée en 2006.

Hervé Courvoisier, Directeur Général Délégué, a reçu, au cours de l'exercice 2006, une rémunération annuelle brute globale de 313 287,18 euros contre 339 665,79 euros sur l'exercice 2005, dont

17 749 euros au titre d'avantages en nature (véhicule de fonction et contrat assurance retraite).

Pour plus d'informations concernant tous types de rémunérations versées aux mandataires sociaux, le lecteur voudra bien se reporter au rapport de gestion (X – Rémunération des mandataires sociaux).

I.2.1. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS MR BRICOLAGE CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux sur l'exercice 2006.

Les mandataires sociaux n'ont pas levé d'options au cours de l'exercice 2006.

a) Premier plan d'options d'achat d'actions (Pour plus de détail sur ce plan voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution d'options » ci-dessous)

Pour simple rappel il est précisé ce qui suit :

Options d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Pour rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2002 à M. Courvoisier	11 626	17,81 €	14/05/2009	Décrit ci-dessous
Options levées durant l'exercice 2006	0			

b) Deuxième plan d'option d'achat d'actions (Pour plus de détail sur ce plan voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution d'options » ci-dessous)

Aucune des options d'achat d'actions mises en place dans le cadre de ce deuxième plan d'option n'a été consentie au profit des mandataires sociaux.

c) Rappel du plan d'options de souscription d'actions (ex-Tabur SA, pour plus de détail voir « Schéma d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution d'options » ci-dessous)

Pour simple rappel il est précisé ce qui suit :

Options de souscription d'actions Mr Bricolage consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan
Pour rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2003 à M. Michel Tabur	10 731	13,75 €	23/04/2007	Décrit ci-dessous
Options levées durant l'exercice 2006	0			

I.2. Schémas d'intéressement du personnel et détail des plans d'attribution d'options

I.2.1. CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

a) Contrats de participation

La participation est calculée selon les règles légales du droit commun : elle s'applique dès lors qu'une société du Groupe en remplit les conditions. Seules les sociétés Mr Bricolage, SadeF, TBLS, TLS, Refran, Seguin y sont actuellement soumises.

À titre indicatif, la participation s'est élevée 1 130 milliers d'euros en 2006, contre 740 milliers d'euros en 2005 (données consolidées).

b) Primes des salariés

Les salariés des magasins détenus en propre peuvent bénéficier de primes liées à la réalisation d'objectifs fixés et dont les montants versés au cours de l'année 2006 se sont élevés à 724 milliers d'euros en 2006 contre 509 milliers d'euros en 2005.

Ces primes s'entendent comme suit :

- Pour les vendeurs : primes mensuelles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires et de marge nette,
- Pour les chefs de secteur et autres effectifs : primes trimestrielles et annuelles basées sur plusieurs indicateurs de chiffre d'affaires, de marge nette ainsi que des critères de performance individuelle.

c) PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Dans la continuité de ce qui était proposé aux salariés de l'ex-Groupe Tabur, le Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage, en date du 19 décembre 2002, a créé un Plan d'Épargne Entreprise au profit de l'ensemble des salariés du Groupe. Ce plan a été signé à cette même date et a été mis en place à compter du 1^{er} janvier 2003.

- Deux choix de placement sont proposés aux salariés :
- un fonds multi entreprise classé dans la catégorie « Monétaire euro » ;
 - un fonds spécifique constitué en majorité d'actions Mr Bricolage.

Les investissements volontaires bénéficient dans le cadre du fond spécifique d'un abondement de la part de la société.

Le personnel de l'ensemble du Groupe détenait 34 581 actions soit 0,32 % du capital social au 31 décembre 2006 (contre 37 651 actions soit 0,35 % du capital de la société à fin 2005).

(Pour une indication sur la couverture des salariés par secteur dans le Groupe : Voir rapport de gestion point XIII).

I.2.2. PLANS D'ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (VOIR ÉGALEMENT SUR CE SUJET L'ANNEXE 11 DES COMPTES CONSOLIDÉS)

De manière générale la décision d'attribution d'option, une fois votée en Assemblée Générale, est prise à la discrétion du Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations.

a) Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de ses séances du 14 mai 2002 (1^{er} plan) et du 23 juillet 2003 (2^{ème} plan), de faire usage de l'habilitation conférée par l'Assemblée Générale du 16 février 2000 et de consentir au bénéfice de certains salariés des options donnant droit à l'achat d'actions de la société Mr Bricolage. A la date du 31 décembre 2006, les plans se présentent ainsi qu'il suit :

Historique des attributions d'options d'achat d'actions

1^{er} plan d'options d'achat d'actions

Date d'Assemblée	16/02/2000
Date du Conseil d'Administration	14/05/2002
Nombre total d'actions pouvant être achetées	69 365
- dont mandataires sociaux	11 626
- dont les dix premiers attributaires salariés	40 337
Point de départ d'exercice des options	14/05/2003
	(par tiers tous les ans jusqu'au 14/05/2005)
Date d'expiration	14/05/2009
Prix d'achat	17,81 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	2 519
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	6 567
Options d'achat d'actions annulées antérieurement	16 665
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/2006	43 614

Au cours de l'exercice 2006 et dans le cadre de ce plan :

- aucun mandataire social n'a levé d'option. (Voir précédemment)
- aucune option n'a été consentie aux salariés. Les salariés concernés n'ont pas levé d'option.

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Pour rappel : options consenties durant l'exercice 2002	40 337	17,81 €	14/05/2009	
Options levées durant l'exercice 2006	0			

2^{ème} plan d'options d'achat d'actions

Date d'Assemblée	16/02/2000
Date du Conseil d'Administration	23/07/2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	14 571
- dont mandataires sociaux	0
- dont les dix premiers attributaires salariés	14 571
Point de départ d'exercice des options	22/07/2004 (par tiers tous les ans jusqu'au 23/07/2006)
Date d'expiration	22/07/2010
Prix d'achat	23,67 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	0
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0
Options d'achats d'actions annulées antérieurement	10 939
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/2006	3 632

Pour rappel, en 2003, aucune des options d'achat d'actions mises en place dans le cadre de ce deuxième plan d'option n'a été consentie au profit des mandataires sociaux.

Au cours de l'exercice 2006 et dans le cadre de ce plan, aucun salarié n'a levé d'option.

Il est rappelé ce qui suit :

Options d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Pour rappel les options ont été consenties durant l'exercice 2003	14 571	23,67 €	22/07/2010	
Options levées durant l'exercice 2006	0			

b) Options de souscription d'actions (ex-Tabur SA)

Suite à la fusion absorption de la société Tabur SA par la société Mr Bricolage, en date du 17 septembre 2003, les 16 000 options de souscription d'actions de la société Tabur ont été transformées en 49 056 options de souscription d'actions Mr Bricolage, à raison d'une option de souscription d'actions Tabur pour 3,066 options de souscription d'actions Mr Bricolage, selon les modalités suivantes :

Historique des attributions d'options de souscription d'actions (ex-Tabur SA)

Date d'Assemblée	17/09/2003
Nombre total d'actions pouvant être achetées	49 056
- dont mandataires sociaux	10 731
- dont les dix premiers attributaires salariés	24 835
Point de départ d'exercice des options	23/04/2005
Date d'expiration	23/04/2007
Prix de souscription	13,75 €
Nombre d'actions souscrites à ce jour	4 906
Options d'achat d'actions annulées durant l'exercice	0
Options d'achat d'actions annulées antérieurement	22 688
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2006	21 462

Au cours de l'exercice 2006 et dans le cadre de ce plan :

- aucun mandataire social n'a levé d'option, (voir ci-dessus)
- aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux et/ou aux salariés,
- aucune option n'a été levée par les dix premiers salariés.

Options de souscription d'actions Mr Bricolage consenties aux dix premiers salariés et options levées par ces derniers	Nombre d'actions sous options attribuées ou souscrites	Prix	Dates d'échéance	Plan ci-dessus décrit
Rappel : les options ont été consenties durant l'exercice 2003	24 835	13,75 €	23/04/2007	
Options levées durant l'exercice 2006	0			

II. Informations sur les conventions réglementées

Le lecteur peut se rapporter au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au 31/12/2006.

2^e partie : Procédures de contrôle interne

La société Mr Bricolage appréhende le contrôle interne comme étant, conformément au rapport AFEP/MEDEF du 17 décembre 2003, un ensemble de processus mis en œuvre au sein de l'entreprise ayant pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est donc de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les travaux de l'IFACI et de l'AMF (rapport intitulé : « Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence ») ont été étudiés préalablement à la rédaction de la présente partie. Il a inspiré cette partie en permettant à la société de vérifier l'existence et l'adéquation de ses procédures à son activité et organisation en matière notamment de contrôle interne comptable et financier.

Après avoir rappelé l'objet du contrôle interne, (I) les développements ci-dessous permettront de vous présenter les procédures de gestion des risques identifiés en vous parlant des acteurs du contrôle interne (qui s'assure du bon contrôle interne de la société ?), (II) ainsi que des méthodes concrètes de contrôle mises en place par la société (comment contrôle t-on ?) (III).

Il convient ici de préciser que la gestion des filiales de la branche Magasins Intégrés et de la branche Services aux Réseaux est assurée de manière centralisée et qu'en conséquence le contrôle interne du Groupe est assuré par la société Mr Bricolage qui assure un contrôle juridique et opérationnel sur ses filiales.

Les dirigeants de ces filiales sont soit également mandataires sociaux de la société Mr Bricolage soit Directeurs de service au sein de la société Mr Bricolage. Tous font partie du Comité de Direction de la société Mr Bricolage qui se réunit de façon hebdomadaire.

Le Groupe sera donc ici entendu comme la société Mr Bricolage et les sociétés intégrées dans son périmètre de consolidation.

I. L'objet du contrôle interne : maîtriser les risques

Comme indiqué en préambule de cette partie le contrôle interne doit comprendre un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions contribuant à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et permettant de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs de la société Mr Bricolage et plus largement du Groupe Mr Bricolage.

S'il n'y a pas à proprement parler de cartographie des risques établie, les principaux risques ont été identifiés par la Direction Générale grâce au travail commun effectué avec les différents Comités et le Conseil d'Administration au regard de l'activité du Groupe.

Ces risques peuvent être classés en quatre catégories :

- les risques opérationnels (liés à l'approvisionnement des produits, à l'enseigne, à la sous-traitance...),
- les risques juridiques (litiges divers, évolution des réglementations),
- les risques industriels et liés à l'environnement,
- les risques de marché ou risques financiers, (risques de taux, de liquidité, de change...).

Grâce aux réunions hebdomadaires du Comité de Direction, comportant un membre de chaque Comité spécialisé et de la Direction Générale, les sujets sensibles peuvent être évoqués régulièrement et suivis efficacement. (Voir ci-dessous II – Les acteurs du contrôle interne).

Une présentation plus détaillée, une analyse de ces risques ainsi que les explications sur leurs éventuels impacts sur les comptes de la société et du Groupe vous sont présentés dans le rapport de gestion auquel vous pouvez vous reporter.

Nous nous attacherons maintenant à vous présenter les procédures de gestion de ces risques.

II. Les acteurs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont intégrées dans toutes les opérations du Groupe dans la mesure où la Direction considère que la mise en œuvre du contrôle interne est l'affaire de tous, que ce soit l'affaire, à titre principal, du Conseil d'Administration, des Comités et de la Direction Générale, mais également à titre accessoire mais complémentaire, l'affaire de chaque collaborateur.

II.1. Les acteurs principaux du contrôle interne : le Conseil d'Administration, les Comités créés en son sein et la Direction Générale

Le Conseil d'Administration usant des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et les statuts procède aux contrôles et vérifications qu'il juge nécessaires pour assurer la bonne marche des activités de la société.

À cet effet, et comme mentionné en première partie du présent rapport, le Conseil d'Administration a constitué sept comités dont le champ d'action recouvre toutes les fonctions opérationnelles de la société.

La Direction Générale joue également un rôle prépondérant dans la gestion et la surveillance des procédures de contrôle interne qu'elle met en place.

Le Conseil d'Administration, la Direction et les Comités doivent ainsi interagir et communiquer leurs directives à l'ensemble des acteurs concernés de la société afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

II.1.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

La mise en œuvre du contrôle interne incombe plus particulièrement aux services centraux de la société Mr Bricolage sous la responsabilité de la Direction Générale. Elle est ensuite déclinée aux différents stades organisationnels du Groupe.

La Direction Générale, à l'occasion des réunions hebdomadaires, tenues au siège de la société, du Comité de Direction (qui regroupe en son sein les directeurs des fonctions opérationnelles et de support du Groupe Mr Bricolage), s'assure de la bonne application de sa politique et du respect de ses directives.

En effet, le Comité de Direction est l'organe relais de mise en œuvre des décisions de la Direction Générale et d'arbitrage des questions opérationnelles intéressant les filiales et leurs activités.

Les membres du Comité de Direction sont :

- M. Maurice Vax, Président-Directeur Général ;
- M. Hervé Courvoisier, Directeur Général Délégué, membre de tous les Comités spécialisés à l'exception du Comité des Rémunérations,
- M. Vincent Bertreux, Directeur des achats ; (Administration des Achats, base de données, SAV...)
- M. Jacques Blanchet, Directeur financier Groupe ; (Comptabilité, Consolidation Groupe, Trésorerie, Immobilier...)
- M. Jean-Luc Chagniol, Directeur du développement international ; (suivi des magasins à l'étranger, recherche nouveaux marchés...)
- M. Jean-Claude Coudray, Directeur logistique et branche négoce TLS ;
- M. Claude Larcher, Directeur stratégie organisation ; (Contrôle de gestion, communication financière...)
- M. Antoine Machu, Directeur commercial ; (Publicité, animation réseau, PLV, ILV, Merchandising, Concepts, communication interne, service consommateur)
- M. Bruno Masson, Directeur des services informatiques ; (SAP, MBSAT, Développement SIGMA, Réseaux exploitation, Internet...)
- M. Richard Palfray, Directeur des Magasins Intégrés (Président de la société Sadeff, exploitant les Magasins Intégrés) ;
- M. Edgard Schaffhauser, Secrétaire général, (Ressources humaines, juridique...)
- M. Bernard Seilliez, Directeur Catena ;
- M. Xavier Spitzmuller, Directeur logistique groupe (approvisionnement, logistique, gestion des flux...).

Chaque Directeur participe naturellement au Comité spécialisé correspondant à son domaine d'activité.

II.1.2. FONCTIONS ET INTERACTIONS DES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque Direction de la société met en place à son niveau des procédures de contrôle interne et contribue ainsi à la sauvegarde des actifs de la société et du Groupe.

Par exemple, les Directions financière et stratégie et organisation ont une mission d'alerte étendue sur les pratiques constatées au sein du Groupe et rapportent directement à la Direction Générale.

La Direction stratégie et organisation, composée de 16 collaborateurs, regroupe les services de contrôle de gestion des deux branches d'activités du Groupe Mr Bricolage, les Magasins Intégrés et les Services aux Réseaux. Son Directeur participe au Comité d'Audit et est étroitement associé aux missions d'audit qui intéressent plus largement les différentes fonctions opérationnelles de la société. (Comité Magasins Intégrés notamment).

Certains contrôleurs de gestion sont détachés plus particulièrement au suivi de l'activité du réseau des magasins adhérents en France et à l'international, d'autres aux Magasins Intégrés.

La Direction financière joue naturellement un rôle prépondérant pour assurer la fiabilité des informations financières. (Voir sur ce point la 3^{ème} partie du présent rapport).

La Direction juridique valide quant à elle les contrats significatifs auxquels sont parties prenantes la société Mr Bricolage ou ses filiales et suit plus particulièrement les délégations de pouvoirs mises en place au sein de la société et de ses filiales. Afin d'assurer l'objectif de conformité aux lois et règlements, la Direction juridique, assistée le cas échéant de conseils extérieurs, tient à jour et informe en temps utiles grâce à sa veille juridique les Directions concernées par d'éventuels changements de législations pouvant impacter l'activité du Groupe.

La Direction des achats a notamment mis en place une organisation du suivi des produits commercialisés sous les marques Mr.Bricolage et Catena.

De manière générale, il appartient à chaque Directeur, dans son domaine de compétence, d'alerter la Direction et le Conseil d'Administration sur l'inadéquation de telle procédure mise en place suite, par exemple, à une nouvelle réglementation et de mettre en place les nouveaux outils de suivi propre à assurer une surveillance permanente et efficiente des opérations. (Passage aux normes IFRS, mise en œuvre de la DEEE...).

II.2. Les acteurs complémentaires du contrôle interne : les collaborateurs du Groupe

En collaboration avec la Direction Générale, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 mai 2006 validé son projet Groupe « Au Cœur du Succès 2006 – 2010 » ayant pour objectif de faire des magasins du Groupe des leaders sur leur zone de marché.

Ce projet Groupe formalise les valeurs de l'entreprise et permet de présenter officiellement à l'ensemble des collaborateurs du Groupe les attentes de la Direction Générale.

L'ensemble des magasins sous enseigne Mr.Bricolage et Catena (magasins adhérents et magasins intégrés) sont invités à participer à ce projet Groupe qui donne la priorité à la satisfaction des clients, aux adhérents, aux actionnaires et aux personnels du Groupe.

Si le contrôle interne est l'affaire de tous, les collaborateurs directement concernés par ce dispositif (cadres des services financier, comptable, juridique et commercial) sont particulièrement sensibilisés, par leur Directeur respectif, sur leur rôle d'alerte en la matière.

III. Les principales composantes du dispositif de contrôle interne

Différents outils sont utilisés par la société et le Groupe pour réduire les risques d'erreurs, de fraude et ainsi assurer un contrôle sur les opérations effectuées. Ce contrôle s'articule autour d'une organisation comportant une définition claire des responsabilités d'une part, autour de systèmes d'information fiables et efficaces d'autre part et est pérennisé par des manuels de procédures propres à chaque Direction.

III.1. La définition des responsabilités : l'organisation des délégations

Le Conseil d'Administration décide naturellement des délégations de pouvoirs qu'il attribue à la Direction Générale et aux différents Comités qu'il décide de créer.

Un ensemble de délégations de pouvoirs a été mis en place par la Direction Générale et mis à jour lors du premier trimestre 2005 par les services des ressources humaines et la Direction juridique. Il a été mis en place des délégations auprès des Directeurs de régions avec un système de subdélégations auprès des Directeurs de magasins. Ces délégations recouvrent :

Pour les Services centraux : la comptabilité et la fiscalité nationale et internationale, la conformité des produits et les accords commerciaux ainsi que l'hygiène et la sécurité ;

Pour les Magasins Intégrés : l'hygiène et la sécurité, la gestion courante du personnel, la législation économique, les transports et l'environnement,

Pour les entrepôts de la branche Services aux Réseaux : l'hygiène et la sécurité.

Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration précise que « toute modification significative de l'organisation interne de la société et des délégations de pouvoirs nécessite l'autorisation préalable du Conseil d'Administration ». (Article 6 - Pouvoirs du Conseil).

III.2. Le support des opérations : les systèmes d'information

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de fiabilité des systèmes d'information est assurée principalement par la Direction des systèmes d'information, responsable de la définition, du

développement et de l'exploitation des systèmes d'information et infrastructures.

La Direction des systèmes d'information analyse et gère les risques liés aux systèmes afin d'assurer la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité des données, notamment en matière comptable et financière (voir 3^{ème} partie du présent rapport), et également pour assurer les échanges avec les réseaux. (Passage de commande d'un magasin par exemple).

Il convient de rappeler que le Groupe a mis en place, dès 1999, l'ERP SAP dans le but de renforcer l'ensemble des flux financiers et d'améliorer ainsi le contrôle interne.

SAP permet également de gérer l'ensemble des flux métiers de la Centrale : référencements, promotions, gestion des commandes en entrepôt, gestion du sourcing international, ILV et PLV (information et publicité sur le lieu de vente), gestion des catalogues, activité informatique de services aux adhérents, comptabilité et trésorerie des métiers Centrale et Magasins Intégrés.

Le choix de SAP R3 Retail, développé par un éditeur international solide avec une offre reconnue, est un choix fiable et pérenne, adapté aux métiers du Groupe, dont les principaux avantages sont :

- l'absence de ressaisie des écritures comptables, minimisant ainsi les risques d'erreurs,
 - une traçabilité complète des mouvements jusqu'aux imputations comptables, pour un meilleur contrôle des opérations,
 - une base de données unique pour l'ensemble de la Centrale avec les mises à jour comptables et financières en temps réel,
 - des interfaces standard SAP sécurisées et contrôlées.
- L'infrastructure informatique SAP du Groupe a été construite dans les règles de sécurité conseillées par l'éditeur :
- trois systèmes autonomes : développement, qualité et production,
 - l'ensemble est hébergé dans un bunker infogéré par une société spécialisée,
 - l'exploitation technique est dissociée de l'exploitation fonctionnelle,
 - le paramétrage fonctionnel est dissocié de l'exploitation technique et fonctionnelle ; une société extérieure nous assiste dans ce domaine,
 - les projets d'intégration SAP sont gérés sur le mode maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre,
 - en matière comptable et financière, la Direction financière est toujours associée en amont et valide les livrables ainsi que la formalisation comptable des processus intégrés.

La gestion commerciale des activités des magasins est assurée par les logiciels MBCaiss et Sigma, développés par la société Mr Bricolage et utilisés par plus de 75 % des magasins du réseau (magasins adhérents et magasins intégrés).

Des développements et des mises à jour sont effectués régulièrement par la Direction des Systèmes d'Information pour faciliter les échanges et tenir compte des besoins de la société et du Groupe.

Sigma est utilisé pour le Back Office, la gestion commerciale (commandes d'achats, les réceptions, la gestion des tarifs, la facturation, le suivi du stock et des inventaires, l'analyse de statistiques commerciales, le suivi budgétaire, ...) et MBCaiss est utilisé pour le Front Office, la gestion des caisses (encaissement, devis, ...).

En 2006, afin de renforcer nos flux d'informations, des procédures propres à nos magasins intégrés ont été mises en place et traduites dans notre back office Sigma.

La gestion de l'entrepôt de Voivres Les Le Mans est assurée par :

- le logiciel Cormag, développé par la société EDIC (groupe Prodware), qui est l'outil de gestion logistique de la société TLS (gestion des réceptions des fournisseurs, aide à la préparation des commandes clients des magasins franchisés Catena et clients tiers),
- le logiciel GESCOM, développé en interne, outil pour la gestion commerciale de l'entrepôt.

En 2006, un audit de la sécurité de nos infrastructures réseaux a été effectué par une société extérieure spécialisée, aucun risque majeur n'a été décelé. Toutefois un plan d'actions a été engagé pour améliorer nos ressources.

III.3. Les manuels de procédures internes

Les principales procédures de chacune des activités du Groupe font l'objet de manuels de procédures internes.

Pour les activités de Services aux Réseaux, les principales procédures écrites concernent les achats, les investissements et la trésorerie ; l'utilisation du logiciel SAP, y compris comme outil de contrôle de l'information et des règles internes, s'appuie sur le Guide utilisateur SAP.

Pour l'activité Magasins Intégrés, l'ensemble des procédures applicables en magasins (inventaires, approvisionnement, caisse, personnel, législation commerciale, investissement, informations financières et comptables) est regroupé dans le Livre des procédures ; par ailleurs, outre le Guide utilisateur SAP, des procédures complémentaires sont mises en place pour le traitement des informations des Magasins par le siège.

Encore, à titre d'exemple non exhaustif, la Direction de l'architecture a établi un plan de contrôle technique et de sécurité périodique des installations et des ensembles immobiliers dans lesquels sont exploités les magasins.

La Direction des achats a quant à elle mis en place une organisation du suivi qualité des produits commercialisés sous les marques Mr Bricolage et Catena.

3^e partie : Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

Dans un contexte réglementaire imposant l'accélération de la production des données comptables et financières et la multiplication

de l'information pour 2007 (dépôt des comptes semestriels avant le 31 août 2007, nouveaux rapports financiers à établir...), l'année 2006 aura été, après le passage aux normes IFRS et l'évolution constante de la législation comptable et financière, une année test pour les Directions financière et stratégie et organisation.

Les nouvelles réglementations nécessitent l'ajustement permanent, l'amélioration et la fiabilisation de l'ensemble des processus de production de l'information comptable et financière, ces caractéristiques étant considérées comme des objectifs naturellement fondamentaux par notre société et notre Groupe.

Le cadre de référence et les questionnaires établis par l'AMF, étudié par le Directeur financier Groupe et la Responsable des comptabilités Groupe ont guidé l'établissement de la présente partie.

Le cadre de référence a été utilisé comme un outil permettant d'établir un premier bilan sur l'état du contrôle interne relatif à l'élaboration comptable et financière de notre société et de notre Groupe.

De manière générale, il en ressort qu'il peut être considéré, même si des améliorations sont toujours possibles et qu'aucun système ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, comme satisfaisant. C'est en effet grâce à l'organisation comptable et financière (I), et au dialogue entre les Directions, le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit qu'un contrôle interne en matière comptable et financière est assuré (II).

I. L'organisation comptable et financière

Après avoir décrit rapidement l'organisation de la Direction financière, nous relaterons, pour exemple, les différents outils que celle-ci a mis en place pour assurer la fiabilité des données comptables et financières.

I.1. Descriptif succinct de l'organisation de la Direction Financière

La Direction financière de la société Mr Bricolage est composée de 46 collaborateurs.

L'organigramme interne à la Direction financière a été révisé au cours de l'exercice 2006 afin d'établir clairement les responsabilités au sein de cette Direction et d'autre part de faciliter la communication avec les autres Directions de la société Mr Bricolage.

Sous l'autorité du Directeur financier, les différents acteurs qui participent à l'arrêté des comptes sont donc clairement identifiés.

Pour le périmètre couvert par les comptes, la Direction financière a accès aux informations nécessaires à leur élaboration dans la mesure où la comptabilité des sociétés du Groupe est largement centralisée au siège de la société Mr Bricolage (les sociétés étrangères en Belgique et Bulgarie sont mises en équivalence).

Ce processus de centralisation, accéléré en 2005 avec le passage aux normes IFRS, permet au Groupe de mieux maîtriser, d'uniformiser les procédures et les méthodes comptables ainsi que de rationaliser l'information financière et comptable de ses diverses entités

opérationnelles. Cette centralisation facilite donc le contrôle interne de l'ensemble du Groupe .

La consolidation, qui est réalisée semestriellement par les équipes de la Direction financière, bénéficie de cette centralisation avec l'extraction automatique des bilans, comptes de résultat et flux de l'année en distinguant les secteurs d'activité (Activité de la branche Magasins Intégrés et Services Aux Réseaux).

I.2. Outils mis en place et utilisés pour assurer la fiabilité des données comptables et financières

I.2.1. LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Comme indiqué dans la partie « Système d'information », les procédures et les systèmes d'information sont développés avec pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information financière et comptable. La Direction des systèmes d'information et les Directions financière et stratégie organisation travaillent ensemble aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige (évolution nécessaire d'un programme, développements à effectuer ...).

I.2.2. LES MANUELS DE PROCÉDURES

La Direction financière a créé un manuel contenant les différents principes comptables et précisant pour chaque opération envisagée le traitement comptable à respecter. Ce manuel a vocation à être amendé aussi souvent que les principes comptables ou options choisies par la société et le Groupe évoluent (passage aux normes IFRS notamment). Pour une opération donnée, le manuel reprend, par exemple, le traitement en normes PCG (comptes sociaux) et son équivalent en normes IFRS (comptes consolidés).

En prévision de chaque clôture de comptes (semestriel ou annuel), la Direction des comptabilités élabore un book contenant un retroplanning des opérations à effectuer pour parvenir à la production définitive des comptes (sociaux et consolidés avec un traitement spécifique pour les filiales) à une date fixée. Ce process tient compte d'une part des impératifs légaux et d'autre part des moyens de la société.

Ce book permet d'une part d'identifier les personnes responsables de l'exécution des opérations et d'autre part de contrôler le respect des délais fixés.

En 2006, un intervenant extérieur a assisté la Direction financière pour trouver des axes d'identification et d'optimisation des ressources existantes.

Le book est diffusé aux responsables de chaque service financier et est naturellement communiqué aux commissaires aux comptes pour prévoir en amont leurs interventions sur les comptes et autres documents (liasses fiscales, annexes, rapports...).

Pour chacune des activités du Groupe, des comptes mensuels sont fournis aux services du contrôle de gestion pour l'établissement des

reportings mensuels, le rapprochement avec le budget et l'analyse.

Des comptes sociaux et consolidés semestriels sont établis sur la base de procédures d'arrêté définies par la Direction financière, concernant l'ensemble des directions du Groupe, et s'appuyant notamment sur des procédures de contrôle des actifs les plus significatifs du Groupe, dont les stocks de marchandises.

Lors de chaque clôture semestrielle, les réalisations et les estimations sont analysées de façon approfondie par le service du contrôle de gestion avec les services comptables et financiers avant présentation au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration (Voir II).

I.2.3. LA FORMATION CONTINUE DES COLLABORATEURS

La Direction financière s'assure que les connaissances de ses collaborateurs sont régulièrement mises à jour et axe certaines formations sur le contrôle interne.

Au cours de l'exercice 2006 une de ses collaboratrices a ainsi bénéficié d'une formation à l'audit interne comptable et financier.

Au total, 70 % du budget formation de la Direction financière a été consacré à la formation des collaborateurs sur des thèmes spécifiques tels que : « Consolidation dans un Groupe », « Normes IFRS », « Evaluer et gérer son risques client », « Fraude : organiser la prévention ». D'autres collaborateurs assistent régulièrement à des colloques ou réunions d'information, organisés par nos conseils, par les commissaires aux comptes ou organismes de Place, permettant en sus des veilles comptables, fiscales et juridiques existantes de résoudre des problèmes comptables non prévus dans les manuels de la société.

La Direction financière s'attache également à veiller à l'interchangeabilité des personnes, en particulier des responsables, de façon à ne pas affecter le processus d'établissement des comptes en cas d'indisponibilité de l'un de ses collaborateurs.

I.2.4. LA MISE EN PLACE DE PROCÉDURES SPÉCIFIQUES : EXEMPLES

Des processus spécifiques ont été mis en place afin de renforcer le contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la présentation des données comptables et financières :

- Suite à la mise en place des normes IFRS dans le Groupe, et à l'identité de la veille comptable et fiscale déjà existante, une veille IFRS a été mise en place sous la responsabilité de la responsable comptable IFRS. Cette veille IFRS consiste à identifier les normes en cours de refonte, identifier les recommandations en provenance de divers organismes, évaluer les impacts éventuels pour le Groupe et suivre leur calendrier d'application. Lorsqu'une norme ou une recommandation devient applicable, une procédure est établie et les personnes concernées sont formées afin d'obtenir la restitution des informations nécessaires.

- Au sein des services comptables, deux personnes sont en charge, l'une pour l'activité de Centrale et l'autre pour l'activité de Magasins Intégrés, de contrôler la bonne application des procédures et le bon

traitement des flux, en complément d'un rôle de Key User SAP, assurant la relation entre les utilisateurs et les développeurs ;

- Un groupe de travail « Rapport annuel » et « Document de référence » a pour mission de coordonner la préparation, le contrôle et la communication du document de référence ; il rassemble plusieurs représentants des fonctions juridiques, financières, gestion et ressources humaines de la société, qui ont des responsabilités spécifiques pour chacune des parties du rapport. Des réunions de suivi d'avancement des travaux sont effectuées aussi souvent que nécessaire pour mettre à jour les données en fonction notamment des modifications de réglementations applicables,
- En matière de contrôle budgétaire et de gestion toutes les activités du Groupe font l'objet de reportings mensuels, donnant lieu à des revues de résultats et de provisions qui visent notamment à s'assurer que les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs sont bien engagées et à défaut à mettre en place des actions correctives.

II. Le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit en matière de contrôle interne comptable et financier

Les principes et principales options comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de la société et du Groupe sont naturellement validés en amont par la Direction Générale.

Les impacts, pour la société et le Groupe, d'éventuels changements comptables sont pris en compte et validés par la Direction Générale grâce aux propositions et explications présentées par la Direction financière et la Direction stratégie organisation lors des Comités d'Audit.

Le Comité d'Audit a en effet pour mission de s'assurer de la permanence des méthodes et principes comptables et de veiller à la qualité de l'information présentée au Conseil d'Administration.

En pratique, lors de chaque arrêté de comptes intermédiaires ou annuels le Directeur financier et le Directeur stratégie organisation présentent au Conseil d'Administration les comptes établis. Les administrateurs peuvent ainsi poser toutes questions utiles concernant les informations financières, comptables, sociales et consolidées de la période concernée.

Ils peuvent également recevoir l'assurance des commissaires aux comptes, présents, que les informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités leur ont été intégralement communiquées. L'identité des commissaires aux comptes sur l'ensemble des sociétés du Groupe facilite la mission de contrôle de ces derniers.

Rappelons à ce sujet que les commissaires aux comptes sont invités à revoir les principes comptables et options retenus et sont largement impliqués dans la vérification de l'établissement des comptes. A titre d'exemple, les commissaires aux comptes sont intervenus pour la clôture au 30 juin 2006. Leur intervention sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 s'est déroulée en deux parties : une intervention préfinale en décembre 2006 sur les comptes arrêtés à fin novembre 2006 et une intervention finale sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006 début janvier 2007. Lors de chaque intervention, les commissaires aux comptes demandent, auprès de tout service de la Centrale, tout renseignement utile à l'accomplissement de leur mission.

Les administrateurs peuvent entendre ou prendre lecture :

- De présentations commentées des comptes consolidés, par pôle d'activité et par pays, avec l'évolution par rapport à la même période de l'exercice précédent, à données comparables, pour l'établissement des comptes annuels,
- De note sur les projets de cession de participations, d'octroi de garanties à des tiers, de constitution de sûretés selon les opérations envisagées,
- De notes sur les indicateurs de risques du Groupe...

Lors de chaque Conseil d'Administration arrêtant des comptes, les administrateurs valident également, après présentation et explication des données par le Directeur stratégie et organisation et avis préalable du Comité d'Audit, les éléments de la communication financière à diffuser (réunions SFAF, communiqués de presse, publications au Bulletin Officiel des Annonces Légales, communiqués sur le site Internet de la société régulièrement mis à jour...).

Les objectifs du contrôle interne qui consistent à vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société doivent donc être considérés comme atteints.

Le Président du Conseil d'Administration.

Rapport des commissaires aux comptes

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Mr Bricolage, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Mr Bricolage et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, Orléans et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG SA

Hervé Chopin

Associé

Robert Labrune

Associé

Deloitte & Associés

Gérard Badin

Associé

Renseignements

concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

Réseaux sous enseigne Mr.Bricolage et Catena

Le Groupe poursuivra le développement de ses enseignes en 2007 à travers :

- l'accroissement de la surface commerciale brute des réseaux de 79 000 m², d'une part, par le transfert-agrandissement des magasins existants et, d'autre part, par la création de nouveaux points de vente,
- le déploiement au sein du réseau Mr.Bricolage des concepts « Au Cœur de la Maison » et « Au Cœur des Métiers » pour l'étendre à près de 100 magasins à fin 2007,
- le déploiement des plans de vente refondus dans l'ensemble du réseau Catena d'ici la fin de l'année 2007.

Services Aux Réseaux

La croissance du chiffre d'affaires des réseaux devrait profiter à l'activité Services Aux Réseaux. Parallèlement, la hausse des prestations fournisseurs complémentaires ainsi que la non récurrence de coûts liés à la mise en place en 2006 du dispositif achats devraient faire progresser le résultat opérationnel de cette activité de l'ordre de 4,5 à 5,5 millions d'euros par rapport à 2006. En outre, la stabilisation de la structure et des coûts de la logistique du Groupe ne devrait pas avoir d'impact sur le résultat opérationnel par rapport à 2006.

Magasins Intégrés

Après une phase de réorganisation et de rénovation de son parc intégré, la société Mr Bricolage a réengagé sa politique d'acquisition de magasins en 2007. Désormais, la priorité est donnée à la dynamique commerciale qui doit déboucher sur une nouvelle amélioration de la rentabilité de cette activité.

Après 2 points de vente déjà achetés en janvier 2007 (Ambérieu et Auch représentant 16 millions d'euros de CA TTC sur 12 800 m²), la société Mr Bricolage compte acquérir au moins trois autres unités d'ici la fin de l'année. En parallèle, le Groupe poursuivra sa politique d'arbitrage.

Le Groupe consolidé

Ainsi, pour 2007, le Groupe Mr Bricolage anticipe une hausse de son chiffre d'affaires consolidé, qui devrait permettre une progression mécanique de sa rentabilité.

Par ailleurs, la quote-part des résultats des sociétés associées qui s'est établi à 2,2 millions d'euros en 2006 (intégrant 1 million d'euros de résultat non récurrent lié principalement à de l'immobilier en Bulgarie) devrait revenir à un niveau normatif en 2007, compte tenu notamment du lancement du projet « Serbie » et du développement soutenu des projets en Bulgarie.

L'acquisition d'au moins cinq magasins au total associée aux investissements courants de toutes les activités devraient mobiliser au total plus de 30 millions d'euros en 2007.

La société ne donne pas d'autres données prévisionnelles, qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative au marché et aux analystes financiers.

Plan de communication et publications récentes

Outre les communications légales et obligatoires, la société Mr Bricolage réalise au minimum une communication par trimestre dans la presse financière quotidienne et commente l'évolution de son activité lors des premier et troisième trimestres de l'année à l'occasion de réunions de présentation des résultats aux analystes et journalistes.

En 2007, la société a publié deux communiqués de presse concernant l'exercice 2006, en date du 6 février 2007 et du 28 février 2007.

Ces deux communiqués sont repris ci-après.

Les prochaines dates de communication financière sont fixées :

- au 25 avril, 24 juillet et au 14 novembre 2007 pour les chiffres d'affaires des premier, deuxième et troisième trimestres,
- au 14 mai 2007 pour l'Assemblée Générale des actionnaires
- au 29 août 2007 pour les comptes semestriels consolidés.

Enfin, Mr Bricolage diffuse sur son site Internet (www.mr-bricolage.fr/groupe), les éléments significatifs de son activité.

Communiqué de presse en date du 6 février 2007

Chiffre d'affaires consolidé 2006 conforme aux objectifs

En 2006, Mr Bricolage affiche un chiffre d'affaires de 455,8 M€, en légère baisse, conformément à ses anticipations. Hors ventes de marchandises promotionnelles¹ transitant par la plate-forme externalisée, cette variation devient positive à + 1,6 %.

En M€, à périmètre courant	31.12.06	Var 31.12.06 / 31.12.05
Magasins intégrés	272,2	- 1,3 %
Services aux Réseaux	183,6	- 5,8 %
- Ventes de marchandises	123,6	- 11,2 %
dont ventes promotionnelles ¹	31,8	- 40,5 %
- Ventes de prestations	60,0	+ 7,9 %
Chiffre d'affaires total HT	455,8	- 3,2 %
<i>Chiffre d'affaires hors ventes promotionnelles¹</i>	<i>424,0</i>	<i>+ 1,6 %</i>

- « **Magasins Intégrés** » : le chiffre d'affaires s'élève à **272,2 M€ avec 75 magasins développant une surface commerciale de 264 945 m² fin 2006**. Cette activité en léger retrait sur l'année est surtout impactée par 4 cessions de magasins (Bourgoin Jallieu, Noyon, La Ville aux Dames, La Flèche) principalement concentrées sur le quatrième trimestre. En conséquence, et en tenant compte de l'ouverture à Epernay (4 030 m²), la surface commerciale a baissé de 4,4 % (soit 12 074 m²) pour un chiffre d'affaires en retrait de 1,3 %.
- « **Services Aux Réseaux** » : le niveau de l'activité est en phase avec les objectifs annuels annoncés, avec en particulier des ventes de prestations qui s'améliorent de 7,9 % sur les douze mois de

l'année. La baisse volontaire des ventes de marchandises promotionnelles¹ résultant du choix d'approvisionner différemment les magasins s'est poursuivie.

(1) les ventes promotionnelles sont des ventes de marchandises transitant par la plateforme logistique externalisée.

A surfaces courantes, le réseau sous enseigne Mr.Bricolage progresse de 2,8 %.

Dans un marché du bricolage en France en hausse de 2,5 %

(source : Banque de France, en cumul en valeur à fin décembre 2006).

En M€ - TTC	31.12.06	31.12.05	Var. à surface courante
CA total des réseaux	1 774,8	1 732,8	+ 2,4 %
- dont réseau sous enseigne Mr Bricolage	1 639,2	1 595,3	+ 2,8 %
- dont réseau sous enseigne Catena	135,6	137,5	- 1,4 %

Les **416 magasins Mr.Bricolage** exploitent une surface commerciale de près de **1 147 000 m²**, après 14 agrandissements (+ 18 337 m²) et 19 ouvertures (+56 692 m²).

Au 31 décembre 2006, le réseau compte 76 magasins aux nouveaux concepts dont 17 Magasins Intégrés.

125 magasins Catena développent une surface commerciale totale d'environ 106 000 m², après 6 agrandissements (+ 3 373 m²) et 4 ouvertures (+ 5 347 m²).

Des perspectives positives

Mr.Bricolage SA confirme ses objectifs d'amélioration de la rentabilité pour 2006.

Par ailleurs, conformément à sa politique d'acquisition, le Groupe s'est porté acquéreur en janvier 2007 de 2 magasins sous enseigne Mr.Bricolage situés à Ambérieu (7 156 m²) et à Auch (5 643 m²). D'autres acquisitions de points de vente pourraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

QUELQUES REPÈRES Mr.Bricolage

- Acteur majeur de la distribution spécialisée de bricolage en France (541 points de vente).

Réseau Mr.Bricolage :

- n°1 français du segment des villes moyennes (40 à 80 000 habitants)
- 416 magasins dont 40 à l'étranger *
- 1 146 942 m² de surfaces commerciales *
- 1 639,2 M€ de chiffre d'affaires TTC dont 8,3 % à l'étranger *

Réseau Catena :

- positionnement d'hyper-proximité principalement en zone rurale
- 125 magasins *
- 105 628 m² de surfaces commerciales *
- 135,6 M€ de chiffre d'affaires TTC *

* au 31 décembre 2006

Communiqué de presse en date du 28 février 2007

Très nette progression de la rentabilité en 2006.

Résultat Net Part du Groupe : + 51,6 %

En 2006, Mr Bricolage SA a atteint ses objectifs d'amélioration de sa rentabilité et de sa structure financière. Ainsi, le Résultat Opérationnel s'élève à 27,2 M€, en hausse de 25,0 % et le Résultat Net Part du Groupe 2006 à 15,5 M€ progresse de 51,6 %. Enfin, en se désendettant de 32,8 M€, le Groupe ramène son gearing⁽¹⁾ à 58,3 % contre 81,0 % fin 2005.

Données consolidées	2006	2005	
En M€, à périmètre courant	12 mois	12 mois	Variation
Chiffre d'affaires	455,8	470,7	- 3,2 %
<i>Hors ventes promotionnelles</i> ⁽²⁾	424,0	417,4	+ 1,6 %
Résultat opérationnel (ROP)	27,2	21,8	+ 25,0 %
- dont Magasins Intégrés	(0,6)	(2,2)	
- dont Services Aux Réseaux	28,4	24,1	
Résultat opérationnel ordinaire ⁽³⁾	27,7	24,0	+ 15,4 %
- dont Magasins Intégrés	(0,7)	(0,7)	
- dont Services Aux Réseaux	29,1	24,9	
Résultat avant impôts ⁽⁴⁾	21,2	14,1	+ 50,0 %
Résultat net part de Groupe	15,5	10,2	+ 51,6 %
Gearing ⁽¹⁾	58,3 %	81,0 %	

Tant au niveau des Magasins Intégrés que des Services Aux Réseaux, les objectifs d'amélioration de la rentabilité opérationnelle ont été tenus :

Résultat opérationnel des Magasins Intégrés : + 1,6 M€

La meilleure maîtrise des charges d'exploitation allié à la bonne gestion des cessions et fermetures de magasins ont contribué à l'amélioration du résultat opérationnel de 1,6 M€. Au cours de l'année 2006, 4 sites ont été cédés dans le cadre des arbitrages représentant environ 12 000 m², et un magasin a ouvert ses portes à Epernay sur 4 030 m².

Résultat opérationnel des Services Aux Réseaux : + 4,3 M€

Comme annoncé, l'augmentation des prestations fournisseurs nettes (2,8 M€) et la rationalisation des coûts de la plateforme externalisée (1,5 M€) ont permis d'atteindre un résultat opérationnel de 28,4 M€, en hausse de 17 %.

Amélioration de la structure financière

Au 31 décembre 2006, Mr Bricolage SA a **significativement amélioré sa structure financière** en se **désendettant de 32,8 M€**. Le gearing⁽¹⁾ est ainsi ramené à la fin de l'exercice à 58,3 %, contre 81,0 % à fin 2005.

2007 : POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE

Après une phase de réorganisation et de rénovation de son parc intégré, le groupe a réengagé sa politique d'acquisition de magasins. Désormais, la priorité est donnée à la dynamique commerciale qui doit déboucher sur une nouvelle amélioration de la rentabilité de cette activité.

Après 2 points de vente déjà achetés en janvier 2007 (Ambérieu et Auch représentant 16 M€ CA TTC sur 12 800 m²), le Groupe compte acquérir au moins 3 autres unités d'ici la fin de l'année.

La poursuite du développement des enseignes Mr.Bricolage et Catena (objectif : + 79 000 m² bruts supplémentaires créés), devrait profiter à l'activité Services Aux Réseaux. Parallèlement, la hausse des prestations fournisseurs complémentaires devrait faire progresser la rentabilité de cette activité de l'ordre de + 4,5 M€ à + 5,5 M€ par rapport à 2006.

A l'international, 6 créations (dont 3 en Bulgarie, 1 en Roumanie et 1 en Espagne) sont programmées cette année. Cette accélération conduit le Groupe à rehausser ses objectifs de C.A. TTC à 280 M€ à l'international à horizon 2010.

Ainsi, pour 2007, Mr Bricolage SA anticipe une hausse du chiffre d'affaires consolidé, qui devrait permettre une progression mécanique de la rentabilité.

Hausse du dividende.

Le Conseil d'Administration proposera, lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2007, **un dividende de 0,50 euro par action** (dont le versement est prévu le 31 mai 2007).

(1) Dette financière nette hors ORA / (capitaux propres + ORA)

(2) Ventes de marchandises transitant par la plate-forme externalisée.

(3) Résultat opérationnel ordinaire hors plus ou moins values de cessions, hors opérations à caractère exceptionnel et hors ROP des magasins cédés/fermés en cours d'année

(4) Résultat avant impôts hors quote-part dans le résultat net des entités associées.

Tableau de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

INFORMATIONS	PAGES
1 - Personnes responsables	
1-1. Personnes responsables des informations contenues dans le document	1
1-2. Déclaration des personnes responsables du document	1
2 - Contrôleurs légaux des comptes	
2-1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	1
2-2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	51
3 - Informations financières sélectionnées	
3-1. Informations financières historiques sélectionnées	86
3-2. Informations financières historiques sélectionnées pour des périodes intermédiaires	-
4 - Facteurs de risques	17 à 23
5 - Informations concernant l'émetteur	
5-1. Histoire et évolution de la société	
5-1-1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	66
5-1-2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	66
5-1-3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	66
5-1-4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire	66
5-1-5. Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	77
5-2. Investissements	
5-2-1. Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document	89, 90
5-2-2. Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours	108, 133
5-2-3. Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	133, 190
6 - Aperçu des activités	
6-1. Principales activités	
6-1-1. Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	9, 79, 80, 88, 89
6-1-2. Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	7, 8
6-2. Principaux marchés	82 à 85
6-3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6-1 et 6-2	-
6-4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	18 à 21
6-5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	84 à 85
7 - Organigramme	
7-1. Description sommaire du groupe et de la place occupée par l'émetteur	2, 3, 16, 73
7-2. Liste des filiales importantes	2, 3, 11 à 14
8 - Propriétés immobilières, usines, équipements	
8-1. Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	89, 90
8-2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations	40 à 46
9 - Examen de la situation financière et du résultat	
9-1. Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	91 à 170
9-2. Résultat d'exploitation	
9-2-1. Facteurs importants	9, 15, 191
9-2-2. Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits	9, 190, 191
9-2-3. Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	-

Tableau de concordance

INFORMATIONS	PAGES
10 - Trésorerie et capitaux	
10-1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	94, 116 à 118, 154
10-2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	95, 96, 146
10-3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	20, 21, 118 à 121
10-4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	-
10-5. Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5-2-3 et 8-1	20, 21, 90
11 - Recherche et développement, brevets et licences	18, 90
12 - Informations sur les tendances	
12-1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	191, 192
12-2. Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	-
13 - Prévisions ou estimations du bénéfice	
13-1. Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	-
13-2. Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	-
13-3. Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	-
13-4. Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	-
14 - Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14-1. Organes d'administration	172 à 175
14-2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	174
15 - Rémunérations et avantages	
15-1. Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	28 à 31, 179, 180
15-2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	31
16 - Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16-1. Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	31 à 34
16-2. Informations sur les contrats de service	176
16-3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	176, 177
16-4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	172
17 - Salariés	
17-1. Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	35 à 40
17-2. Participations et stock-options	51, 180 à 182
17-3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	181
18 - Principaux actionnaires	
18-1. Principaux actionnaires	47 à 50, 71 à 73
18-2. Droits de vote différents	67
18-3. Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	47
18-4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en oeuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	-
19 - Opérations avec des apparentés	127, 128, 161, 169, 170

Tableau de concordance

INFORMATIONS	PAGES
20 - Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20-1. Informations financières historiques	3 ^{ème} de couverture
20-2. Informations financières pro forma	86
20-3. Etats financiers	6, 9, 10, 15 à 17, 92 à 95, 142 à 146
20-4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	
20-4-1. Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	3 ^{ème} de couverture
20-4-2. Autres informations du document de référence vérifiées	-
20-4-3. Informations financières non tirées des états financiers	-
20-5. Date des dernières informations financières vérifiées	3 ^{ème} de couverture
20-6. Informations financières intermédiaires et autres	
20-6-1. Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	-
20-6-2. Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	-
20-7. Politique de distribution des dividendes	10, 11, 76
20-8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	19
20-9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	8, 192
21 - Informations complémentaires	
21-1. Capital social	
21-1-1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	69 à 71
21-1-2. Actions non représentatives du capital	69
21-1-3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	50, 51, 69 à 71, 116 à 118
21-1-4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	69
21-1-5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	69, 70
21-1-6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	70, 87, 88
21-1-7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	71
21-2. Acte constitutif et statuts	
21-2-1. Objet social	66
21-2-2. Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	67, 68
21-2-3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	66, 67
21-2-4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	67
21-2-5. Convocation et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	66, 67
21-2-6. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
21-2-7. Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	67
21-2-8. Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	-
22 - Contrats importants	87, 88
23 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23-1. Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	90
23-2. Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses	-
24 - Documents accessibles au public	66, 190, 3^{ème} de couverture
25 - Informations sur les participations	11 à 14, 164, 165

Le présent document a été déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Le présent document de référence incorpore par référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2006 sous le numéro D06 – 0324 (pages 95 à 184),
- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audit correspondant relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2004 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 4 mai 2005 sous le numéro D05 – 0625 (pages 69 à 124).

Ce document est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société Mr Bricolage. Il est librement consultable sur son site Web (www.mr-bricolage.fr), ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

Mr.Bricolage sa

1, rue Montaigne
45380 La Chapelle-Saint-Mesmin
Tél. : 02 38 43 50 00 - Fax : 02 38 43 11 58
www.mr.bricolage.fr